image
not
available

MENTEM ALIT ET EXCOLIT

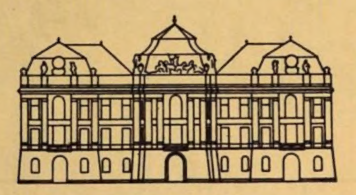

K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

51.W.41

LI. W. 41

Saint-Marthe, Denis de

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIE DE CASSIODORE, CHANCELIER ET PREMIER MINISTRE DE THEODORIC LE GRAND

& de plusieurs autres Rois d'Italie:

ENSUITE ABBE' DE VIVIERS.

Avec un Abregé de l'Histoire des Princes qu'il a servis; & des remarques sur ses Ouvrages.

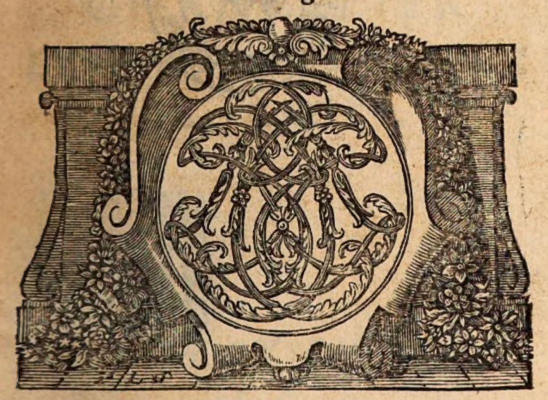

A PARIS,
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, prés S. Severin, au Livre d'Or.

M. DC. LXXXXIV.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

Digitized by Google

Digitized by Google

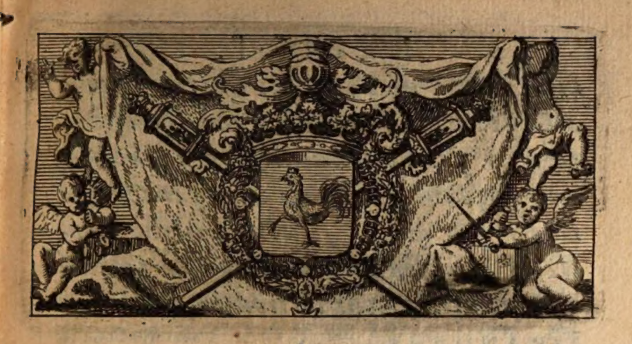

A

MONSEIGNEUR

BOUCHERAT,

CHANCELIER ET GARDE DES SCEAUX DE FRANCE.

ONSEIGNEUR,

M'étant proposé le dessein de faire revivre le Grand Cassiodore, & de rani-

Digitized by Google

mer l'idée d'un Politique Chrétien, qu'il a laissée dans sa vie & dans ses écrits: je n'ay pas eu long-temps à chercher une personne qui m'en retraçât tous les traits, ou qui en soûtînt tous les caracteres aux yeux du Public; & j'ay été assez heureux pour la trouver en VÔTRE GRANDEUR.

Comme luy né dans la pourpre, on vous a vû à un âge peu avancé, briller dans le plus auguste Senat du monde. Comme luy, MONSEIGNEUR, *vous avez rétabli l'ordre dans les plus considerables [a] Provinces d'un grand Royaume, & fait la felicité des peuples que vous avez gouvernez.*

Si Cassiodore s'est signalé, par le soin qu'il a eu de faire observer une exacte discipline dans les armées, & de pourvoir à leur subsistance durant des temps tres-difficiles; une pareille conduite vous a fait admirer, pendant que vous avez été Intendant des armées de Sa Majesté, ou de ses Provinces frontieres.

Si le zele de ce fidele Ministre pour le

[a] La Picardie, la Champagne, le Languedoc & la Guyenne.

service de son Prince, & son amour pour sa Patrie, luy firent entreprendre avec succés, d'appaiser les troubles de la Sicile, & d'une partie considerable de l'Italie, V. G. eut la gloire de rendre la tranquillité à nos Provinces, lorsque Louis le Grand *vous choisit pour l'execution des Edits de pacification, en Languedoc & dans la Haute-Guyenne. Si Cassiodore trouva le secret de se faire aimer des peuples, lors même qu'il éxigeoit d'eux des secours tres-considerables dans les besoins pressans de l'Etat, vous avez eu le même avantage, toutes les fois que vous avez assisté comme Commissaire de Sa Majesté, aux Etats de Languedoc & de Bretagne.*

C'est, Monseigneur, *par tous ces differens degrez de Charges & de merite, que marchant toûjours sur les glorieuses traces du Grand Cassiodore, vous étes enfin arrivé à la supréme dignité de Chancelier. Mais quelque élevation que vous donne cette premiere Charge de l'Etat, la maniere dont le plus sage Roy du monde vous a choisi pour la remplir, vous*

Digitized by Google

preferant à tant d'illustres Personnages qui composent son Conseil, vous éleve au dessus de la dignité même.

Comme rien n'a été plus glorieux à Cassiodore, que d'avoir eu pour panegyriste Theodoric le Grand, rien ne pouvoit ètre plus avantageux pour vous, que de recevoir des éloges magnifiques de la bouche de LOUIS LE GRAND, *qui est Superieur en toutes choses à ce Prince.*

Combien de fois, MONSEIGNEUR, *nôtre Auguste Monarque a-t-il loüé vôtre application infatigable aux affaires, vôtre integrité, vôtre desinteressement, vôtre modestie ; en un mot tant de rares vertus qui ne luy font pas moins d'honneur, qu'à vous, parce qu'elles justifient un choix qui est son pur ouvrage.*

Si vous vous étiez auparavant rendu formidable au crime, sur tout lorsque vous présidiez à la Chambre Souveraine établie pour asûrer la vie des hommes contre la fureur des empoisonnemens, les aereglemens tremblent maintenant devant la balance & l'epée de la Justice,

Digitized by Google

que le Roy vous a miſes entre les mains; & [a] tous les excés s'arrétent par reſpect, en preſence d'un premier Magiſtrat qui les a tous en horreur, *ſelon le langage de Caſſiodore, qui ſemble avoir fait vôtre portrait, lorſqu'il nous a donné le ſien ſans y penſer.*

Je remarque neanmoins, MONSEIGNEUR, *quelque difference entre V. G. & Caſſiodore. Ce Miniſtre gouverna ſous des Rois Ariens, qu'il ne rendit favorables à l'Egliſe qu'avec beaucoup de peine; & dans les ſervices ſignalez que vous rendez à la Religion & aux Autels, vous n'avez qu'à ſeconder les pieux deſſeins d'un Roy Tres-Chrétien. Caſſiodore vécut ſucceſſivement ſous pluſieurs Rois fort oppoſez les uns aux autres, dans une Cour agitée de furieuſes tempêtes, parmi même divers mauvais ſuccés; & vous pouvez vous flatter de l'eſperance de voir vôtre adminiſtration renfermée dans le cours du regne également heureux, & glorieux de* LOUIS LE GRAND.

a *Exceſſus tunc ſunt in formidine, cùm creduntur Judicibus diſplicere. L. 1. ep. 4.*

Enfin Caſſiodore renonça au Miniſtere, pour paſſer le reſte de ſes jours dans la ſolitude ; & nous nous promettons que retenu par l'amour du bien public, plus fort que celuy du repos, nous vous verrons toûjours ſoûtenir le poids des affaires, & celuy de vôtre auguſte Dignité. Ce ſont les ſouhaits de tous les Ordres du Royaume, & ſingulierement de l'Ordre Monaſtique, dont vous êtes le Protecteur, comme Caſſiodore en a été l'appuy & une des plus brillantes lumieres. Ce ſont en particulier les vœux que je fais ſans ceſſe au Ciel, étant avec un tres-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble & tres obéïſſant ſerviteur,
F. D. DE SAINTE MARTHE, M. B.

AVERTISSEMENT.

J'Ay toûjours crû qu'on ne pouvoit laiſſer périr la mémoire des grands Hommes, ſans s'expoſer à devenir coupable d'une eſpece d'homicide à leur égard ; & que l'on eſt [a] obligé de n'épargner rien, pour faire paſſer à la poſterité, des actions qui les ont rendus dignes de loüanges immortelles. a

Quoi-que le grand Caſſiodore ait laiſſé aprés luy d'excellens Ouvrages, même en grand nombre, qui le feront vivre éternellement dans la mémoire des hommes, & qui ſemblent nous répondre que ſon nom ne ſçauroit jamais tomber dans l'oubli ; néanmoins on pourroit accuſer tous ceux qui nous ont devan-

a *Pulchrum imprimis videtur non pati occidere, quibus æternitas debeatur.* Plin. l. 5. Ep.

cez, de négligence ou d'indifference à immortaliser sa gloire, parce que nous ne trouvons personne ni dans l'antiquité, ni même de nos jours, qui ait pris le soin d'instruire le Public du détail de sa vie, avec toute l'exactitude & toute l'étenduë que demande un si riche sujet.

Il est vray que les sçavans Religieux à qui nous sommes redevables de la nouvelle édition de tous les Ouvrages de cét excellent Homme, y ont mis à la tête une vie de l'Auteur, qui nous en donne une belle idée; mais ce n'est qu'en abregé, parce qu'ils n'ont ni pû ni dû s'étendre davantage. Et d'ailleurs cette vie n'étant imprimée que dans un gros volume, elle ne tombe entre les mains, & elle n'est lûë que de tres-peu de personnes.

Ce sont ces considérations qui m'ont déterminé à écrire la vie de Cassiodore, en une Langue qui est presentement entenduë & cultivée

avec ſoin dans preſque toute l'Europe. C'eſt à ce deſſein que j'ay lû exactement les Originaux, & particulierement les Ouvrages de cét Illuſtre Chancelier, qui ſont [a] *le miroir fidele, dans lequel tous les ſiecles & tous les âges à venir, peuvent le reconnoître*, ſelon le témoignage d'un de ſes amis rapporté par Caſſiodore même. Ce qu'on en a tiré eſt ſi beau & ſi avantageux pour luy, qu'il pourroit paſſer pour un magnifique éloge. Et cependant ce n'eſt que l'hiſtoire toute ſimple de ce ſage & pieux Miniſtre, recueillie des monumens publics, & particulierement des lettres des Rois qu'il a ſervis, leſquels on ne peut pas ſoupçonner de flatterie à ſon égard.

On verra donc icy non pas le portrait flatté d'un Prince, fait par des Miniſtres complaiſans & intereſſez, mais la vie d'un Miniſtre écrite pour ainſi dire par pluſieurs Rois, qui luy

a *Celas etiam, ut ita dixerim, ſpeculum mentis tuæ, ubi te omnis ætas ventura poſſit inſpicere.* Caſſiod. Præf. in lib. Var.

ont donné des loüanges à l'envi ; ce qui eſt tout enſemble une choſe tres-ſinguliere & tres-glorieuſe pour Caſſiodore. En effet l'éloge qu'un Grand Prince fait de ſon Sujet, eſt la plus digne récompenſe qu'il en puiſſe eſperer, & c'eſt afin que rien ne manque à la felicité des Saints, que Dieu même les louë dans la gloire ſelon l'Apôtre.

1. Cor. IV. 5.

On y verra un jeune Seigneur au deſſous de 20. ans, élevé deſlors aux premieres Charges de l'Etat, s'en acquiter avec tant d'habileté, qu'il pouvoit ſervir de modele aux Officiers & aux Miniſtres conſommez dans la Politique, par une experience & un uſage des affaires de toute leur vie.

On luy verra fixer en ſa faveur l'inconſtance des choſes humaines, & la volubilité de ce que les hommes appellent *la fortune* ; en ſorte que ſous cinq Rois, tous de caracteres fort differens, elle a toûjours été la même à ſon égard, ſoit à la Cour

d'Odoacre Roy des Erules, ſoit dans celle du grand Theodoric qui priva ce Prince de la Couronne & de la vie; ſous la regence d'Amalaſonthe, & ſous le regne de Theodat, qui fit mourir cette grande Reine, pour joüir ſeul du plaiſir & de toute l'autorité du gouvernement, auquel elle l'avoit aſſocié : la Cour, le monde, ces mers ſi fameuſes par tant de naufrages, n'ayant jamais eu d'orages pour luy; & cependant il en a toûjours eu le même dégoût, que s'il avoit eu tous les ſujets imaginables d'en être mécontent.

On verra dans cette Hiſtoire un premier Magiſtrat, s'acquiter quand il ſera néceſſaire, de toutes les fonctions de General d'armée; & l'on ſe ſouviendra de ces anciens Senateurs Romains, qui ſe dépoüilloient de la robbe longue pour endoſſer la cuiraſſe, & qui ſortoient du jugement d'un procés pour aller forcer des Villes & gagner des batailles.

On y admirera un pieux Miniſtre

d'Etat, qui étoit ſoigneux d'aller puiſer tous les jours dans la lecture & dans la méditation de l'Ecriture ſainte, cette ſageſſe incomparable, & cette droiture de cœur ſi ſinguliere, qui ont toûjours été la regle de ſa conduite, & qui ont fait de luy un *Politique Chrétien.*

En un mot on verra dans la Vie que j'écris, Caſſiodore tout enſemble grand homme de Cabinet & grand homme de guerre ; négotiant ſagement la paix, & levant généreuſement des armées à ſes frais, ſelon les differens beſoins de l'Etat ; joüiſſant toûjours de la faveur de ſes Maîtres, ſans être expoſé à l'envie d'une Cour pleine de jaloux ; rendant favorables à l'Egliſe cinq Rois Ariens ; conſervant l'innocence au milieu d'une Cour fort corrompuë ; donnant à ſon ſiecle, & laiſſant à la poſterité, des exemples qui peuvent ſervir de regle à tous ceux qui ſont employez ou dans l'adminiſtration de la Juſtice, ou dans le maniement

des affaires d'Etat ; enfin ſe retirant du monde pour faire dans la retraite d'un Monaſtere une pénitence auſſi rigoureuſe , que ſi ſa vie avoit été fort criminelle.

Voilà ce qui regarde l'hiſtoire particuliere de Caſſiodore. On y trouvera en abregé , par rapport à l'hiſtoire générale de ſon temps, les plus grandes révolutions qui ſoient arrivées aû monde depuis l'établiſſement des Monarchies : l'Empire Romain qui avoit commencé dans la perſonne d'*Auguſte* , finir en Occident dans un *Auguſtule* , étant détruit par Odoacre Roy des Erules , peuples juſqu'alors mépriſables & preſque inconnus : ce Prince , aprés un regne paiſible de quinze ou ſeize ans , perdre le trône & la vie par les artifices de Theodoric Roy des Gots , entre les mains duquel paſſa tout le Royaume d'Italie : une Princeſſe fille de ce Roy , aprés avoir gouverné les Etats de ſon fils avec une ſageſſe admirable , ſouffrir la

priſon & recevoir la mort de la part de celuy qu'elle avoit fait monter ſur le Trône avec elle : l'ingrat Theodat tué enſuite par les Gots : Vitiges ſon ſucceſſeur pris par Beliſſaire & mené captif à Conſtantinople : enfin la domination des Oſtrogots, aprés quelques efforts qu'ils firent pour la rétablir ſous Totila, détruite entierement en Italie, en Sicile, & dans toutes les grandes Provinces de l'Empire qu'ils occupoient.

Voilà ce qui s'eſt paſſé durant la vie de Caſſiodore, & même pendant qu'il étoit à la tête des grandes affaires. On aura lieu d'admirer icy la divine Providence, laquelle ayant réſolu de livrer l'Italie, & la plus grande partie de l'Empire d'Occident, à des Princes barbares & Ariens, pour des raiſons qui nous ſont inconnuës, plaça & conſerva toûjours auprés d'eux, malgré tant d'étranges revolutions, un Miniſtre rempli de tous les plus vifs ſenti-

mens de la Religion & de l'équité, qui sçût ménager leurs esprits avec tant de sagesse, qu'ils devinrent d'ennemis de l'Eglise ses protecteurs, & de Tyrans les veritables peres de leurs Sujets.

Nous devons donc considerer avec les yeux de la Foy, Cassiodore auprés des Rois d'Italie, comme un Joseph auprés de Pharaon Roy d'Egypte; un Mardochée auprés d'Assuerus Roy des Perses, & un Daniel auprés de Darius Roy de Babylone, ou pour mieux dire auprés de quatre [a] Rois dont ce Prophete eut successivement les bonnes graces, quoiqu'ils fussent de Nation & de mœurs differentes, sans qu'il les eût jamais flatté. a

Si l'on ne trouve pas icy certaines circonstances, & certains faits particuliers, qui servent d'orne-

a Nabuchodonosor, Balthazar, Darius & Cyrus. Daniel, bien loin de flatter ces Princes, leur dit des veritez terribles : à Nabuchodonosor qu'il seroit transformé en bœuf, quant à la figure exterieure ; à Balthazar qu'il perdroit la Couronne & la vie, &c.

ment & d'agrément à une Hiſtoire, cela vient de ce que nous ſommes trop éloignez du temps auquel Caſſiodore a vécu, & que nul Auteur contemporain ne nous a conſervé aucune particularité de ſa vie. Peut-être que quelqu'autre Ecrivain ſuppléroit à ce défaut, par la fecondité de ſon genie à imaginer des avantures ; mais pour moy j'avouë que je n'ay ni aſſez d'eſprit pour inventer, ni aſſez de hardieſſe pour placer des vray-ſemblances bien imaginées parmi des veritez. Quant aux grandes actions, on en trouvera icy en tres-grand nombre, & de tout genre ; en ſorte que cette vie peut ſervir de regle à toutes les conditions.

Je n'ay pas crû devoir entrer en de grandes conteſtations touchant la Chronologie, ce qui eſt de fort legere conſéquence pour une Hiſtoire particuliere. Je me ſuis arrété à la maniere de compter les années la plus univerſellement reçûë, par-

ticulierement des Hiſtoriens Ecclesiaſtiques.

Procope eſt l'Auteur auquel on a crû devoir s'attacher davantage dans ce qui regarde l'hiſtoire de la guerre des Gots & des Romains, parce qu'ayant été Secretaire de Beliſſaire, le principal Capitaine employé dans cette guerre par Juſtinien, il a dû être mieux informé que tout autre, de ce qui s'y eſt paſſé, & qu'il l'a rapporté en Hiſtorien de bonne foy, ſans diſſimuler les fautes de Beliſſaire. Il étoit de Ceſarée. Il compoſa l'hiſtoire de la guerre des Perſes en deux Livres, des Vandales en deux Livres, & des Gots en quatre. Il publia auſſi un Livre des bâtimens entrepris par Juſtinien. Il laiſſa encore un autre Ouvrage intitulé les * *Anecdotes*, dans lequel il s'emporte fort contre Juſtinien, & contre l'Imperatrice Theodora. Les Empereurs Juſtin & Juſtinien l'a-

* C'eſt l'opinion la plus commune. Quelques-uns donnent ces Anecdotes à un autre Auteur.

voient mis auprés de Belissaire pour l'aider de ses Conseils. Ses services luy mériterent la dignité de Senateur, & la charge de Préfet de Constantinople. Il ne faut pas le confondre avec un autre Procope, natif de Gaze, Rheteur plûtôt que Theologien, qui a composé une Chaîne des Peres Grecs & Latins, sur plusieurs Livres de l'Ecriture sainte.

Jornandés qui étoit Got de naissance, & qui fut Evêque de Ravenne, nous a semblé aussi un Auteur digne de foy, en ce qu'il rapporte dans l'histoire de sa Nation, qui est un Abregé de celle que Cassiodore avoit composée en douze Livres. Mais c'est de Cassiodore même que nous avons emprunté la plûpart de ce que nous avons rapporté dans sa Vie. La Bibliotheque de S. Germain des Prez, sans parler de plusieurs autres, nous a fourni des Manuscrits d'une antiquité venerable, entre autres quelques-uns qui ont été écrits pendant l'exil de

S. Adelard, Abbé de Corbie, avant l'année 822.

On a fait quelques Notes pour éclaircir les difficultez, pour rendre intelligibles quelques passages, & pour avertir des fautes où quelques Auteurs sont tombez. On en a fait aussi, mais fort sobrement, pour enrichir certains endroits, de quelques traits d'érudition, qui se sont presentez, & pour ainsi dire, se sont placez d'eux-mêmes, où on les trouvera.

Nous avons divisé cette Histoire en quatre Livres.

Le premier rapporte la naissance de Cassiodore, son éducation & sa vie jusqu'à la mort de Theodoric.

Le second conduit cette même Histoire, depuis la mort de Theodoric, jusqu'à ce que Cassiodore quitta le monde, sous le Roy Vitiges, & pendant la guerre d'Italie.

Le troisiéme rapporte la vie que ce grand Homme a menée dans son

Monaſtere, & traite de l'Inſtitut qu'il y établit.

Le quatriéme eſt deſtiné à la Critique de ſes Ouvrages, à l'examen de la Doctrine de ce grand Homme, & au recueil de ſes plus belles maximes Chrétiennes, Morales & Politiques.

Dans les deux premiers Livres on n'a pû faire l'hiſtoire de Caſſiodore, ſans donner un abregé de celle des Rois qu'il ſervoit en qualité de Miniſtre, à cauſe de l'étroite liaiſon qui eſt entre l'une & l'autre.

Je ne veux pas prevenir le Lecteur ſur les fautes qui me ſeront ſans doute échappées, quelque ſoin que j'aye pris de les éviter ; & même je ne demande qu'on me les pardonne, qu'à condition qu'on me fera néanmoins la grace de m'en avertir. Les perſonnes charitables & éclairées qui auront la bonté de me l'accorder, trouveront en moy toute la docilité & toute la reconnoiſſance imaginable.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE I.

Qui comprend tout ce qu'a fait Caſſiodore ſous Odoacre & ſous Theodoric, & l'Abregé de l'Hiſtoire de ces deux Rois.

CHAP. I. *IMportance & utilité de cette Hiſtoire. II. Illuſtre naiſſance de Caſſiodore. III. Eloge de ſon ayeul qui chaſſa les Vandales. IV. Et de ſon pere qui arrêta l'inondation des Huns ſous Attila. V. Quels étoient ces Peuples. VI. Succés de l'Ambaſſade du pere de Caſſiodore vers Attila. VII. Autres Parens illuſtres de Caſſiodore. VIII. Lieu de ſa naiſſance. IX. En quel temps il eſt né. X. Ses noms. Sentiment du P. Sirmond ſur ce ſujet. XI. Son éducation. XII. Ses Maîtres.* page 1

CHAP. II. *I. Diverſes revolutions arrivées dans l'Empire depuis la mort de Valentinien troiſiéme. II. Odoacre s'empare de l'Italie, & uſe bien de ſa victoire. III. Protection ſinguliere de Dieu ſur ſon Egliſe pendant tant de révolutions. IV. Odoacre ſe ſert des Romains, & ſur tout de Caſſiodore, qu'il fait d'abord* Comte des revenus particuliers. *V. Enſuite* Comte des liberalitez royales. *VI. Uſage que Caſſiodore fit de ſon autorité pour rétablir le bon ordre. VII.*

Conquêtes d'Odoacre. VIII. Theodoric Roy des Ostrogots luy declare la guerre, à la sollicitation de l'Empereur. IX. Divers Auteurs conciliez là-dessus. X. Odoacre aprés la perte de trois batailles, est assiegé dans Ravenne. Il se rend, il est tué par Theodoric. XI. Son portrait. XII. Cassiodore se retire. 25

CHAP. III. *I. Origine des Gots & Abregé de leur Histoire. II. Premiers exploits de Theodoric avant la conquête de l'Italie. III. Révolte des Siciliens & des Brutiens arrêtée par Cassiodore, que Theodoric employe dans le ministere. IV. Generosité de ce Prince. V. Il fait diverses alliances. VI. Lettre que Cassiodore écrivit en son nom à l'Empereur Anastase. VII. Mauvaises qualitez de ce Prince. VIII. Protection que Theodoric donne à l'Eglise par la persuasion de Cassiodore. IX. Le Roy va à Rome pour y appaiser un schisme. X. Son entrée magnifique, & le succés de son voyage.* 42

CHAP. IV. *I. Diverses Ordonnances de Theodoric pour le rétablissement de l'Italie. II. Amour que ce Prince avoit pour les lettres, & pour les sçavans, sur tout pour Boëce. III. Il travaille à l'embellissement des Villes. IV. Et fait fleurir les arts. V. Troubles causez par la guerre de Clovis contre Alaric. VI. Lettres que Theodoric écrivit pour détourner cette guerre. VII. Lettre à Alaric. VIII. Autres lettres à Gondebaud Roy*

des

des Bourguignons, & à trois autres Rois. IX. Lettre à Clovis. X. Ce Prince tuë Alaric, & s'empare d'une partie de ses Etats. XI. Autres guerres entreprises par Theodoric. 64

CHAP. V. *I. Diverses Charges exercées par Cassiodore. La Préfecture de l'Abruzze. Eloges que luy donne là-dessus Theodoric. II. La Questure, en quoy consistoit cette Charge. III. L'Office de Grand Maître. Ce que c'étoit. IV. De Préfet du Prétoire. V. La dignité de Patrice. VI. Son Consulat. VII. Ses premiers Ouvrages.* 82

CHAP. VI. *I. Theodoric fait Cassiodore Grand Maître une seconde fois. II. Réjoüissances faites pour le Consulat du Prince Eutharic. III. L'Empereur Justin maltraitte les Ariens. Theodoric employe le Pape Jean pour l'en détourner. IV. Theodoric fait mourir le Pape en prison & trancher la tête à Symmaque & à Boëce. V. Mort de ce Prince, & son portrait.* 106

LIVRE II.

Qui comprend ce que Cassiodore a fait sous Athalaric, Amalasonthe, Theodat & Vitiges Rois d'Italie, jusqu'à sa retraite; avec l'Abregé de l'Histoire de ces Princes.

CHAP. I. *Portrait que Cassiodore fait d'Amalasonthe. II. Elle gouverne au nom de son fils. III. Paix faite avec les François, & diverses negotiations. IV. Services rendus*

par Caſſiodore, qui fait ſubſiſter à ſes frais une armée pour défendre le Royaume. V. Son application à lire l'Ecriture ſainte. VI. Athalaric ſe perd dans les débauches. VII. Il fait néanmoins pluſieurs actions de juſtice, par le conſeil de Caſſiodore. VIII. Particulierement pour la ſûreté des foires. IX. Et pour extirper la ſimonie. X. Il fait travailler à des mines d'or dans la Calabre. 121

CHAP. II. *I. Caſſiodore eſt fait Préfet du Prétoire. Lettre pleine d'éloges qu'Athalaric luy écrit à ce ſujet. II. Lettre écrite au Senat par ce Prince, ſur le même ſujet. III. Modeſtie du Préfet du Prétoire, qui rejette tout l'honneur du gouvernement ſur ſes Maîtres. IV. Lettre qu'il écrit au Pape. V. Autre Lettre écrite aux Evêques. VI. Ses travaux pendant ſon miniſtere ſous Athalaric.* 150

CHAP. III. *I. Mauvaiſes qualitez du Prince Theodat. II. Amalaſonthe le met ſur le Thrône. III. Lettre de cette Princeſſe & de Theodat à Juſtinien. IV. Lettres des mêmes Princes au Senat. V. Actions de juſtice de Theodat. VI. Il fait tuer Amalaſonthe. VII. Eloges donnez à cette Princeſſe par Caſſiodore. VIII. Son autorité nonobſtant cette revolution.* 164

CHAP. IV. *I. Troubles excitez dans l'Egliſe. II. Caſſiodore écrit au Pape pour le conſulter là-deſſus. III. Il forme le deſſein d'établir à Rome des écoles des ſaintes lettres. IV. Soin qu'il prend de Rome dans une famine, ſans vouloir*

s'attribuer la gloire de luy avoir procuré des ſoulagemens. V. Il prend les mêmes ſoins des autres lieux du Royaume. VI. Compaſſion qu'il a des peuples. VII. Reglemens touchant les Juges, les troupes, & les tailles. VIII. Preparatifs de la guerre. 184

CHAP. V. *I. Juſtinien ſe prépare à venger la mort d'Amalaſonthe. II. Soûmiſſions que fait Theodat pour détourner la guerre. III. Les Romains attaquent la Dalmatie & la Sicile, & s'en rendent les maîtres. IV. Theodat fait demander la paix par le Senat & par le Pape, qui va à Conſtantinople. V. Vaiſſeaux ſacrez reportez à l'Egliſe de S. Pierre par ordre de Caſſiodore. VI. Naples priſe par les Romains, ſans que Theodat ſe fût mis en peine d'aller la ſecourir. VII. L'armée le prive de la Couronne. Sa mort.* 212

CHAP. VI. *I. Vitiges fait Roy, écrit une lettre circulaire aux Gots. II. Il demande la paix à l'Empereur. III. Il ſe retire à Ravenne pour ſe preparer à la guerre. IV. Il continuë Caſſiodore dans la charge de Préfet du Prétoire. V. Ouvrages que Caſſiodore compoſa dans ce temps-là. VI. Paix faite avec les François. VII. Soin de Caſſiodore pour empêcher l'oppreſſion des peuples.* 235

CHAP. VII. *I. Rome renduë à Beliſſaire. II. Vitiges l'y aſſiege, & emporte d'abord le Pont ſur le Tibre. III. Ordres donnez de part & d'autre pour la défenſe, ou pour l'attaque de*

la Ville, & divers combats entre les Romains & les Gots. IV. Vitiges prend Porto. V. Il leve le ſiege de Rome, & va punir les Milanois, dont il fait un grand carnage. VI. Il eſt aſſiegé & obligé de ſe rendre. VII. Suite de l'hiſtoire des Gots. 250

LIVRE III.

Qui comprend l'Hiſtoire de Caſſiodore, depuis ſa retraite juſqu'à ſa mort.

CHAP. I. I. *Reflexions ſur la conduite de Caſſiodore. II. Motifs de ſa retraite. III. Origine de la vie Monaſtique. IV. Elle eſt fondée ſur l'Evangile. V. Si les ſolitaires dont parle Philon, étoient Moines. VI. Divers ſentimens touchant l'origine des Moines. VII. Progrés de l'état Monaſtique dans l'Orient. VIII. Et dans l'Occident. IX. Si S. Auguſtin a été Religieux. X. Etabliſſement de l'état Monaſtique à Rome & dans toute l'Italie. XI. Particulierement au commencement du ſixiéme Siecle.* 269

CHAP. II. *I. La retraite de Caſſiodore a été volontaire. II. Erreur de Tritheme ſur le ſujet & le lieu de ſa retraite. III. Deſcription de ſon Monaſtere. IV. Il étoit en Calabre. V. Magnificence de ce Monaſtere. VI. Ce qui excuſe Caſſiodore d'avoir été ſi magnifique. VII. Grands revenus dont il le dota. VIII. Il s'y fit Religieux. IX. S'il en fut d'abord Abbé.* 289

CHAP. III. *I. Cassiodore établit des Cénobites & des Anachorétes. II. Comment il a reglé l'Office divin. III. Ses pieux sentimens touchant le Pseautier & le reste de l'Ecriture Ste. IV. Il recommande la lecture des saints Peres, & sur tout de Cassien. V. Comment il veut qu'on évite la paresse. VI. Il préfere le travail de transcrire les livres à tous les autres. VII. Leçons qu'il fait de l'Ortographe. VIII. Il enseigne à relier les livres. IX. Sa charité envers les pauvres & les malades. X. Jeûnes gardez dans son Monastere. XI. S'il a parlé de S. Benoist, & s'il a suivi sa Regle.* 309

CHAP. IV. *I. Cassiodore traite des sept arts libéraux. Sentimens des SS. Peres sur les lettres profanes. II. Ce qu'il a fait sur la Grammaire. III. Sur la Rhétorique. IV. Sur la Dialectique. V. Sur les Mathématiques. VI. Methode d'étudier l'Ecriture Ste, selon son Livre de l'Institution. Il veut qu'on commence par le Pseautier. VII. Ses travaux sur l'Ecriture. VIII. Auteurs qui ont écrit sur les huit premiers Livres. IX. Sur les Rois & les Prophétes. X. Sur le Pseautier. XI. Sur les Livres de Salomon. XII. Sur les Agiographes.* 331

CHAP. V. *I. Suite du même sujet. Comment il faut étudier l'Evangile. II. Les Epitres Canoniques. Auteurs qui les ont mieux expliquées par des Notes courtes. III. Et par d'amples Commentaires. IV. Actes des Apôtres. Apocalypse. Quels sont les meilleurs Inter-*

pretes de ces Livres. V. Cassiodore recueille les Auteurs, qu'il appelle Introducteurs à l'Ecriture. VI. Conciles Généraux. VII. Canon de l'Ecriture selon S. Jerôme & S. Augustin. Regles pour bien entendre l'Ecriture. VIII. Lecture des Peres recommandée aux Moines. IX. Et des Historiens sacrez. X. Bibliotheque de Cassiodore. XI. Il veut qu'on étudie la Géographie. XII. Denys le Petit enseigne à Viviers. XIII. Priere nécessaire à l'étude. 355

CHAP. VI. *I. Derniers Ouvrages de Cassiodore, & sa mort. II. Eloges qui luy ont été donnez aprés sa mort par le Vénérable Bede, & par Paul Diacre. III. Par Alcuin, Hincmar, Sigebert, Robert du Mont, & par les Auteurs qui ont traité des Ecrivains Ecclesiastiques. IV. Par ceux qui ont écrit la Vie des Saints, qui l'ont placé dans le Martyrologe. V. Par le Cardinal Baronius. VI. Par M. Godeau Evêque de Vence.* 385

CHAP. VII. *I. Vertus principales de Cassiodore. Sa foy. II. Son amour pour Dieu, & sa charité pour le prochain. III. Son humilité. Sentimens qu'il a de cette vertu. IV. Ce qu'il dit de la pénitence. V. Combien il a estimé la profession Religieuse. VI. Et les vertus qui luy sont propres, le silence & la retraite. VII. La pauvreté Evangelique. VIII. Combien il étoit ennemi de la vertu orgueilleuse. IX. Son assiduité à la priere. X. Abregé de la priere qu'il fait à la fin de son Traité de l'ame.* 397

LIVRE IV.

Où l'on examine les Ouvrages de Caſſiodore.

CHAP. I. DEs Lettres de Caſſiodore recueillies en 12. Livres. I. Style de ces lettres. Elles ſont remplies d'érudition. II. Ce qu'il y a de plus conſiderable dans le premier Livre. III. Et dans le ſecond. IV. Sentences de Caſſiodore tirées de ce Livre. V. Examen du troiſiéme. Eloquence de Caſſiodore. VI. Sentences tirées de ce Livre, du quatriéme & du cinquiéme. VII. Formules contenuës dans les ſixiéme & ſeptiéme, d'où l'on apprend quelles dignitez étoient alors en uſage. VIII. Permiſſion alors accordée par le Roy. IX. Examen des autres Livres de lettres. 419

CHAP. II. Du Traité de l'Ame & de la Chronique de Caſſiodore. I. Ce qui l'engagea à écrire le Traité de l'Ame. II. Excellence de ce Traité. III. Du nom de l'ame, & ſa définition. Sa ſpiritualité, & ſon immortalité prouvées. IV. Défauts de l'ame, qui prouvent qu'elle n'eſt pas une portion de Dieu. Elle n'eſt pas de la ſubſtance des Anges. Les ames n'ont pas préexiſté. V. Lumiére de l'Ame en quoy elle conſiſte. VI. Comment il faut expliquer les paſſages qui font l'ame corporelle. VII. Vertus morales de l'ame, ſes proprietez, ſon origine. VIII. En quelle partie du corps elle réſide. IX. Elle n'a rien de bon ſans la foy. X. Quels ſont les ſignes d'une ame dans l'état

du peché ou de la justice. XI. Etat de l'ame aprés la mort. XII. Si Cassiodore a crû la gloire des ames differée jusqu'à la résurrection. XIII. Chronique de Cassiodore critiquée trop legerement. 449

CHAP. I. *Du Commentaire de Cassiodore sur les Pseaumes, du reste de ses Ouvrages, & de ceux qui luy sont attribuez. I. Occasion que Cassiodore eut de faire son Commentaire. Auteurs qu'il a consultez. II. Il s'est attaché particulierement à S. Augustin & à S. Jérôme. III. Prolegomenes de ce Commmentaire. Ce que c'est que Prophétie. L'esprit prophétique s'est quelquefois retiré des Prophetes. Tous les Pseaumes sont de David. IV. Diverses manieres de chanter les Pseaumes. V. Ce que c'est que le* DIAPSALMA. *Plan de l'Ouvrage. VI. La Doctrine de S. Augustin sur la Grace, &c. y est enseignée. Erreurs des Protestans qui y sont refutées. VII. Dernieres paroles de ce Commentaire édifiantes. VIII. Ce que c'est que l'Histoire Tripartite. On en justifie plusieurs endroits. IX. Ouvrages supposez.* 478

CHAP. IV. *Maximes de Morale & de Politique, & pensées Chrétiennes tirées des Ouvrages de Cassiodore.* 503

Fin de la Table.

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE PREMIER,

QUI COMPREND

Tout ce qu'il a fait ſous Odoacre & ſous Theodoric,

Et l'Abregé de l'Hiſtoire de ces deux Rois.

CHAPITRE I.

I. Importance & utilité de cette Hiſtoire. II. Illuſtre naiſſance de Caſſiodore. III. Eloge de ſon ayeul qui chaſſa les Vandales. IV. Et de ſon Pere qui arrêta l'inondation des Huns ſous Attila. V. Quels étoient ces Peuples. VI. Succés de l'Ambaſſade du Pere de Caſſiodore vers Attila. VII. Autres Parens illuſtres de Caſſiodore. VIII. Lieu de ſa

naissance. IX. En quel temps il est né. X. Ses noms. Sentiment du P. Sirmond sur ce sujet. XI. Son éducation. XII. Ses Maîtres.

I. J'ENTREPRENS d'écrire la vie du Grand Cassiodore, illustre par sa naissance & par les richesses de sa Maison, par son érudition, & par son esprit, par ses emplois & par la faveur constante de cinq Rois qu'il a servis, quoique fort differens de mœurs, d'interêt & de fortune; mais plus illustre encore par le bon usage qu'il a sçû faire de tous ces avantages, & par le mépris qu'il en a témoigné, en renonçant au monde, & à l'éclat de tant de grandes actions, pour aller s'ensevelir dans l'obscurité d'un Cloître.

Il n'y a personne qui ne puisse profiter de la lecture d'une si belle vie. Ceux qui sont engagez dans le monde, & qui s'y voyent attachez par de grands emplois, apprendront ici à regler leur conduite, dans des postes si exposez & si dangereux pour le salut: & ceux que Dieu a sauvez de ces dangers, en les appellant à la retraite, s'instruiront en lisant cét ouvrage, des

devoirs de la perfection Monastique, dont Cassiodore a été un excellent modele, & dont son Monastere fut une parfaite école.

II. Si nous n'étions instruits de l'ancienne noblesse de Cassiodore, que par ces plumes venales & mercenaires, qui sont toûjours au service des personnes puissantes, pour leur dresser de belles généalogies à leur gré, je n'en parlerois que comme d'une chose fort douteuse; ou plûtôt je m'abstiendrois d'en parler. Mais le Roy Theodoric même, ce grand Prince qu'on ne peut pas soupçonner de mensonge & de lâche complaisance pour un de ses sujets, a eu soin de nous apprendre dans une lettre qu'il écrivit au Senat de Rome, la grandeur de la Maison de son Chancelier, & qui ont été ses Ancêtres.

Il appelle sa Maison ancienne: il dit qu'elle étoit tres-illustre soit par les dignitez de la robbe, soit par la profession des armes; que sa réputation étoit parfaitement bien établie, qu'on lui donnoit des loüanges en tous lieux; qu'elle s'étoit renduë recommandable dans l'un & dans l'autre monde, c'est-à-dire, dans l'un & dans l'autre Empire, en Orient & en Occident; que cette

Variar. l. 1. ep. 4.

famille ſe diſtinguoit par un éclat ſingulier dans les Senats de Conſtantinople & de Rome.

Lib. I. *ep.* 4 & *lib.* IX. *ep* 25. Des biens immenſes qui ſuffiſoient pour mettre ſur pied, & pour entretenir des armées entieres, accompagnoient ces honneurs ; & en ſoûtenoient l'éclat, par le bon uſage que les ancêtres de Caſſiodore en faiſoient. Sa modeſtie ne l'a pas empêché de nous apprendre, qu'ils s'étoient rendus utiles, & qu'ils avoient fait toûjours *L.* XI. *ep.* 39. beaucoup de bien aux provinces de l'Abruzze & de la Lucanie, d'où ils étoient originaires.

III. Mais pour dire quelque choſe de plus particulier, Theodoric fait *Lib.* I. *ep.* 4. connoître l'ayeul, le pere, & quelques autres proches parens de ſon » Chancelier. Son ayeul, dit-il, qui » s'appelloit Caſſiodore, revêtu du titre » d'*Illuſtre* [a] qui ne pouvoit pas être re- » fuſé à ſa naiſſance, délivra la Sicile & » l'Abruzze de l'invaſion des Vandales, » par ſa valeur, & à la pointe de l'é- » pée. On le vit enſuite tenir avec juſtice » le premier rang dans ces provinces

a C'étoit une grande dignité dans l'Empire Romain. Voyez Caſſiodore l. VI. ep. 2 Conſultez auſſi Boulanger *De Imp. Rom. l.* II, *chap.* 21. & 23.

qu'il avoit sauvées des mains d'un ennemi si cruel, & preservées d'une surprise si imprévûë. C'est donc à sa valeur & à sa bonne conduite, que la Republique eut l'obligation, de ce que ces provinces si voisines d'Afrique ne devinrent point la proye de Gensseric, dont Rome éprouva depuis la cruauté. Les Vandales qui avoient enlevé à l'Empire l'Espagne & l'Afrique avec une incroyable rapidité, ne s'attendoient pas à trouver tant de resistance dans ces provinces bien moins considerables, où l'on n'étoit pas préparé à les recevoir ; & ils reconnurent alors que le courage heroïque & une sagesse consommée, tiennent lieu de puissantes armées & de places fortes.

IV. Le Pere de Cassiodore eut la dignité de [a] *Tribun* & de *Notaire*, ou de Secretaire d'Etat sous l'Empereur Valentinien III. honneur qui n'étoit alors accordé qu'aux personnages d'un merite extraordinaire, parceque cette charge leur donnoit entrée dans les Conseils de l'Empereur, & qu'ils avoient part à tous ses secrets, ce qui

a *L. 1. Var. ep. 4.*

a Ces deux dignitez étoient souvent jointes ensemble. *Conf. Jul. Cæs. Buleng. l. VI. de Rom. Imp. c. 5.*

demande une vertu éprouvée, & une conduite irreprochable. Et comme ceux qui se ressemblent en mœurs, ont du penchant les uns pour les autres, ce grand homme fut toûjours lié d'une amitié fort étroite avec [a] Aëtius, & partagea avec lui ses glorieux travaux, pour le soûtien de l'Empire. Aussi l'Empereur déferoit-il à ses avis en toutes choses, à cause de son extrême sagesse, & des services importans qu'il rendoit à l'Etat.

Ce fut sur lui & sur Carpilion fils d'Aëtius que ce Prince jetta les yeux, pour les envoyer en Ambassade vers Attila Roy des Huns, dont les armes victorieuses faisoient trembler tout l'Empire.

V. Ces peuples sortis des Palus Méotides, s'étoient fait connoître par des cruautez inouïës, lesquelles sans doute donnerent lieu à la fable qui se débita touchant leur premiere origine. Car si nous en croyons Jornandés, ils eurent pour peres les Démons, & pour meres des Magiciennes, que Filimer Roy des Gots avoit chassées de son armée. Leur figure qui n'avoit presque rien

De rebus Get. c. 24.

a Patrice & grand Capitaine qui commandoit les armées Romaines.

d'humain peut avoir auſſi donné occaſion à cette hiſtoire fabuleuſe.

Ils étoient petits de taille, mais forts & ramaſſez. Ils avoient les épaules larges, la tête fort groſſe, le viſage balafré, parceque leur coûtume étoit de le déchiqueter aux enfans, ſi-tôt qu'ils étoient nez, en ſorte qu'il n'y croiſſoit jamais de poil. On voyoit au deſſous de leur front deux petits trous plûtôt que deux yeux; ce qui les rendoit afreux à voir. D'ailleurs ils étoient d'une noirceur extraordinaire pour des peuples du Nord; ainſi leur ſeule vûë jettoit la frayeur dans les ames les plus intrépides.

Claudian. in Ruf. l. 1. Jornand. ibid.

Ils étoient bons ſoldats, infatigables, agiles. Ils montoient à cheval avec une promptitude & une legéreté inconcevables. Ils campoient toûjours, regardant les maiſons comme des tombeaux, & tenant pour morts ceux qui s'y renfermoient. Le jour ils faiſoient des courſes, & la nuit ils prenoient quelque repos, mais toûjours à cheval.

D'abord ils attaquerent les Alains, & pouſſerent leurs conquêtes juſqu'au deça du Boryſtene, s'étendant vers la Dace ſous leur Roy Valamir; enſuite ils

ſe répandirent comme un torrent impétueux dans l'Empire Romain. Theodoſe le Grand les vainquit dans une ſanglante bataille : ils devinrent cependant encore plus formidables qu'auparavant ſous leur Roy Attila, lequel s'étant mis à la tête d'une armée de cinq cens mille hommes, reſolut de détruire en même temps les Romains & les Gots, les deux ſeules nations qui pouvoient lui faire quelque reſiſtance.

Jorn. ib. capp. 35. 36. 37. &c.

Ce Prince étoit brave & grand capitaine, & il n'avoit pas moins d'adreſſe que de valeur. Il ſe vantoit d'avoir découvert l'épée de Mars, laquelle avoit toûjours paſſé pour une choſe ſacrée parmi les Rois Scythes ; & cette ſuperſtition augmentoit la confiance de ſes troupes.

Aprés la ſanglante perte qu'il fit dans les plaines de Châlons, où Aëtius General de l'armée Romaine lui donna bataille, accompagné de Meroüée Roy des François, & de [a] Theodoric Roy des Viſigots, que la crainte

[a] Theodoric eut pour ſucceſſeur ſon fils Thoriſmond, lequel ayant été tué au bout de 3. ans, ſon frere Theodoric lui ſucceda. Ce fut un grand Prince dont Sidonius Apollinaris a fait un excellent portrait *l.* 1. *ep.* 2. Ce que je remarque exprés, parce que quelques-uns ont confondu ce Roy avec Theodoric Roy des Oſtrogots.

du peril avoit réünis ensemble, ce Barbare n'en parut pas moins fier; & tout vaincu qu'il étoit, il effrayoit ses Vainqueurs, lors même qu'il se tenoit renfermé dans ses retranchemens. Les Visigots s'étans retirez aprés la perte de leur Roy Theodoric tué dans la bataille, & Aëtius n'ayant pas voulu attaquer Attila dans son camp, soit qu'il le redoutât, soit qu'il eût peur de terminer trop tôt la guerre, & de cesser d'être necessaire à l'Empire, ce Prince entra furieux en Italie, où il saccagea d'abord Aquilée, Milan & Pavie. *Ibid. & 40.*

Il n'y avoit guéres d'apparence d'arrêter par la force de l'éloquence & des raisons, un Conquerant que la force des armes de tant de Princes alliez, n'avoit pû retarder. Il se voyoit sur le point de couronner ses conquêtes par la prise de la capitale du monde. L'Empereur Valentinien, dans cet extrême péril, eut recours au Pere de Cassiodore, & se promit que par son esprit & par la force de ses discours, il détourneroit de Rome cette inondation des Huns; ce qu'il ne pouvoit esperer de ses armées.

VI. Ce grand homme & ce bon citoyen consentit de se charger de cette *L.1.ep.4.*

négotiation, se dévoüant à la fureur d'un barbare, pour le salut de sa patrie. Son Ambassade eut tout le succés qu'on pouvoit en esperer. Il parut intrépide en présence de ce Prince devant qui tout l'Empire trembloit. Il méprisa ses regards terribles & menaçans, soûtenu de la justice de sa cause. Il ne craignit point d'aller au devant des reproches de ce Conquerant, qui se laissoit emporter à la fureur, & à la passion de se rendre maître de tout l'Univers.

Il trouva ce Prince fier & bouffi d'orgueil, mais il le rendit si doux & si traitable, qu'il sembloit disposé à demander lui-même la paix, dans un temps auquel il ne lui étoit nullement avantageux de l'accorder, ni d'entrer en aucun accommodement avec un Empire si riche qui alloit devenir sa proye. Ce fut donc la constance de ce grand homme qui releva le courage dans le parti des Romains. On ne regarda plus comme foibles ceux qui étoient soûtenus par des Ambassadeurs si pleins de générosité. Ainsi le pere de Cassiodore obtint une paix honorable, qu'on ne pouvoit se promettre auparavant ; & Attila consentit de se retirer au de-là du Danube, où il mou-

rut quelque temps aprés d'un vomiſſement de ſang.

Je laiſſe à penſer quels avantages l'Empire tira de cette négotiation. On en apprit le ſuccés avec d'autant plus de joye, & de marques de reconnoiſſance, qu'on l'avoit ſouhaité plus ardemment. Celui qui l'avoit procuré en remporta beaucoup de gloire. L'Empereur lui offrit auſſi de grands biens & des revenus conſiderables en récompenſe ; mais il faiſoit conſiſter ſes richeſſes en ſa modération, qui réprimoit en lui la convoitiſe des richeſſes. Ainſi il ſe contenta de la ſeule gloire d'avoir ſervi la Republique, & pour toute récompenſe il demanda la permiſſion de ſe retirer dans un lieu fort agreable de l'Abruzze. L'Empereur qui lui étoit redevable de la paix dont il joüiſſoit, ayant par ſon moyen fait alliance avec un ennemi ſi redoutable, ne put refuſer à ce grand homme le repos qu'il ſouhaitoit. Il lui permit donc, quoiqu'avec douleur, de quitter la Cour, & de renoncer aux affaires de la Republique, dans un temps auquel il ſçavoit neanmoins qu'il luy étoit encore extrémement neceſſaire.

Moderatione ditiſſimus.

Je ne ſçai ſi l'on pourroit ajoûter quelque choſe à ce magnifique éloge, que le Roy Theodoric a fait de la vertu & du merite extraordinaire du pere du grand Caſſiodore. S'il y a quelque choſe qui me paroiſſe plus admirable, c'eſt la modeſtie de ſon illuſtre fils, lequel ayant eu une ſi belle occaſion de faire connoître la part que ſon pere avoit euë dans la négotiation de la paix avec Attila, pour détourner de deſſus l'Italie ce fleau de Dieu, a gardé dans ſa Chronique un profond ſilence ſur ce point, & donné toute la gloire de ce bon ſuccés à S. Leon le Grand. Ce Pape y eut ſans doute beaucoup de part ; mais Theodoric comme Prince Arien ennemi de l'Egliſe Romaine, n'a peut-être pas voulu faire mention de lui, & lui a envié la gloire de cet évenement ſi célébre. Car le deſir de louër Caſſiodore & ſes Ancêtres, ne doit pas me faire diſſimuler la vérité.

In præf. Variar. La probité & les autres excellentes vertus de ſon pere, étoient ſi connuës, que ſes amis croyoient ne pouvoir le louër mieux, qu'en diſant qu'il imitoit les exemples d'un ſi illuſtre pere, lors qu'il ne prenoit pour lui que les travaux, ſans nul interêt, & qu'il rendoit

fort gratuitement tous les services qu'on pouvoit attendre de lui.

VII. Theodoric parle encore dans sa lettre, d'un illustre parent de son Chancelier, nommé *Heliodore*, qu'il avoit connu. Il avoit exercé avec honneur, la Prefecture dans l'Empire d'Orient pendant dix-huit ans, & il s'étoit ensuite retiré pour mener une vie privée ; à quoi il n'avoit pas été forcé par le mauvais état de ses affaires, car il étoit extrémement riche, & il surpassoit même la magnificence des Princes en équipages & en chevaux. Mais il faisoit un bon usage de ses richesses, les employant aux besoins de l'Etat, & à mettre des troupes sur pied, pour le service de ses Princes : ce que [a] Cassiodore fit toûjours depuis à son exemple, & particulierement sous le regne d'Athalaric. a

Cassiodore nous apprend aussi dans un de ses Ouvrages, que la Vierge *Proba* [b] étoit sa parente, & par consequent *Inst. div. litt. c. 23.* b

a *Hinc est quòd candidatus noster* (Cassiodorus) *Gothorum semper armat exercitus, & bono instituto melior, quod à parentibus accepit, hæreditaria largitate custodit.* l. 1. ep. 4. Voyez aussi l. XI. ep. 25.

b On croit que c'est la même à qui S. Fulgence écrivit deux lettres, la 3. & la 4. qu'il dit être sœur de Galla fille de Symmaque, écrivant à la même Galla, ep. 2. *Vide Baron. ad an.* 504.

il étoit au moins allié de *Symmaque* pere de Proba, ce Patrice si célébre par sa naissance, son sçavoir, sa sagesse, & sur tout par sa probité, sa foi & ses autres vertus, qu'il suffisoit de l'envisager pour être instruit, & que sa vûë étoit une excellente leçon, dit un Auteur de son temps. *Ennodius.*

VIII. Cassiodore vint au monde dans la ville de *Squillacci* capitale du païs des Brutiens, que nous appellons l'Abruzze, comme on l'apprend d'une de ses lettres, dans laquelle il donne de grands éloges à cette ville. Il y parle de sa fondation attribuée au fameux Ulysse. Il y fait une charmante peinture de sa situation agréable sur le bord de la mer *Adriatique*, (c'est ainsi qu'on l'appelloit autrefois,) on l'appelle aujourd'hui mer de Sicile de ce côté-là. Elle fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme *Golfe de Squillacci.* Cette Ville, dit Cassiodore, s'é- « loigne du rivage en s'élevant douce- « ment, environnée d'un côté de fer- « tiles campagnes, & de l'autre baignée « de la mer. Le Soleil lui fait part de ses « rayons dés qu'il se leve, & jamais « ni nuages ni brouïllards ne lui en « dérobent la lumiere ; en quoi ce lieu

L. XII. ep. 15.

est plus favorisé de ce bel astre que « Rhodes même, qui est appellée sa pa « trie. L'air y est aussi fort temperé; l'on « n'y éprouve point l'incommodité des « saisons. Il ajoûte que cette juste tem- « perature produit d'excellentes qualitez dans les esprits des habitans, & même les dispose à la vertu. C'est un « charmant spectacle, continuë-t-il de « voir de la ville, sans se lever de son « siege, des [a] vignes qui promettent une « a abondante vendange, des aires plei- « nes de riches moissons, & des campa- « gnes couvertes d'oliviers. Il finit sa « lettre en disant qu'il croit le sejour de Squillacci plus heureux que celui des Isles fortunées. La ville d'aujourd'hui n'est plus dans la même situation, aprés tant de changemens & tant d'accidens qu'elle a éprouvez.

Cette description qui a quelque chose d'étudié, marque assez l'inclination singuliere que ce grand homme avoit toûjours conservée pour sa patrie. Il en donna encore de plus fortes preuves, par les grands travaux qu'il *Ibid.*

a Il décrit dans la douziéme lettre du livre XII. l'excellence du vin qu'on y recueilloit, & les effets merveilleux qu'il produisoit, guerissant les dysenteries, dessechant les playes & les ulceres, &c.

entreprit pour la décoration & pour la commodité de cette Ville, lors qu'il étoit Prefet ou Gouverneur de l'Abruzze & de la Lucanie, ce que nous comprenons sous le nom de la Calabre, & qu'il faisoit sa résidence ordinaire à
Lib. 1. *ep.* 3. Squillacci. Le Roy Theodoric, en lui donnant l'administration de ces provinces, declare qu'il y a été porté par cette raison, que le païs qui lui a donné la vie, ne devoit pas être privé d'un bonheur dont des provinces étrangeres avoient déja joui. Si donc le Cardinal Baronius appelle Cassiodore
Ad an. 562. *la gloire de la Noblesse Romaine*, son dessein n'est pas de faire croire qu'il soit né à Rome, mais qu'il a fleuri dans la Republique Romaine. Il appelle aussi peut-être *Romains* tous ceux qui vivoient en Italie, & n'étoient ni de la nation des Gots, ni de ces autres Barbares, qui avoient envahi tout l'Empire d'Occident.

Ibid. Le nom de *Squillacci* ou *Scillacci*, selon ce grand Annaliste, tire son origine du voisinage de Scylla ce fameux écueil si connu chez les Historiens & chez les Poëtes. D'autres Auteurs qui ne trouvent pas que la proximité soit assez grande, veulent

que cette Ville ait neanmoins pris ſon nom de *Scilla*, parce que le Promontoire proche duquel elle eſt bâtie eſt un autre *Scilla*, c'eſt à-dire tres-dangereux. Auſſi dit-on qu'Ulyſſe fit naufrage en cét endroit, & qu'il y commença une ville du débris de ſa flotte. C'eſt encore une ville Epiſcopale ſous la Metropole de *Rhegio*. Quoique cette fondation qu'on rapporte à Ulyſſes, ſoit apparemment fabuleuſe, on ſçait neanmoins que toute la Calabre a été autrefois habitée par des Grecs, & que même on appelloit ce païs-là, & tout ce qui eſt à l'extrémité de l'Italie vers le midi, *la grande Grece*.

IX. Pour le temps de la naiſſance de Caſſiodore, il eſt fort incertain ſi nous conſultons les divers Auteurs qui en ont parlé. Mais à en juger par les grandes charges qu'il a exercées ſous Odoacre Roy des Erules, & enſuite ſous Theodoric, il ſemble qu'on ſoit obligé de reconnoître qu'il eſt né au moins l'an 469. ou 470. Car ſi on le fait naître dix ans plus tard, comme font quel- 469.
ques Ecrivains, il s'enſuivra que dés l'âge de 13. ou 14. ans, on lui aura confié les principaux emplois de la Cour de Theodoric, & qu'avant cét âge

même il aura été revêtu d'une charge importante à la Cour d'Odoacre devenu Roy d'Italie ; ce qui n'a nulle vraisemblance.

X. La lettre de Theodoric qui nous a déja instruit de tant de particularitez touchant la famille de son Chancelier,
a nous apprend aussi que le nom de [a] *Cassiodore* étoit propre à cette Maison, quoiqu'il y en eût d'autres qui le portassent. Nôtre Cassiodore s'appelloit aussi *Aurele*, afin de le distinguer dans sa famille. Il prend par tout le surnom de *Senateur*. On voit des lettres qui lui sont adressées, dans lesquelles il est simplement désigné par le nom de Senateur, sans qu'aucun autre soit ajoûté. Dans toutes les lettres qu'il écrivit comme Prefet du Pretoire, lesquelles sont recueillies dans les deux derniers Livres qu'il en a donnez, il signe, *Senateur, Prefet du Pretoire*, sans y joindre aucun autre nom. Enfin ce nom seul se rencontre dans sa Chronique pour marquer son Consulat.

Comme on ne peut pas dire que ce soit une qualité qu'il ait prise, parce-

a *Cassiodoros siquidem præcedentes fama concelebrat... Quod vocabulum, & si per alios videatur currere, proprium tamen constat esse familiæ. Antiqua proles, &c.* l. 1. ep. 4.

qu'*il* auroit pû se donner d'autres titres plus considerables, ceux de Consul, de Patrice, &c. quelques Auteurs ont crû que c'étoit un surnom qu'il avoit pris ou qui lui étoit propre, ainsi qu'il l'a été à plusieurs. On trouve un saint *Senateur* Evêque de Milan, dont la fête se célébre le 28. Mai; & la lettre de S. Gregoire le Grand, où il est fait mention du fameux privilege accordé à l'Hôpital d'Autun, est adressée à *Senateur* Prêtre & Abbé, pour ne point parler de grand nombre d'autres.

Cassiodore avoit peut-être pris ce nom pour se distinguer de quelques autres Cassiodores, qui n'étoient pas de familles de Senateurs. Peut-être aussi ce surnom n'a-t-il point eu d'autre fondement que quelque fait particulier, comme plusieurs qui ont été en usage parmi les Romains, tels que ceux de *Torquatus*, de *Corvinus*, de *Scævola*.

Je ne sçai s'il n'a point été appellé *Senateur* par excellence, parce qu'il étoit l'honneur du Senat. C'est un titre honorable que le Roy Theodoric lui donne. Lui-même écrivant au Senat de Rome pour le prier de rendre graces au Roy Athalaric, & à la Reine Ama-

lasonthe, de ce qu'ils l'avoient honoré de la charge de Prefet du Pretoire, dit ces paroles remarquables pour nôtre sujet: [a] *Vous travaillez à vôtre propre gloire, en relevant l'honneur qui a été conferé au Senateur*; ce qui semble persuader qu'il s'appelloit Senateur comme étant du corps du Senat.

Presque tous les Auteurs qui parlent de Cassiodore, ont joint à ces noms le titre de *Grand*; & nous verrons dans la suite avec combien de justice il l'a mérité. Gesner & quelques nouveaux Auteurs, entre autres celui de la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, veulent qu'il ait porté le nom de *Marcus*. Mais de tous les Manuscrits qui sont en grand nombre, soit dans la Bibliotheque du Roy, soit dans celle de M. Colbert, soit dans celle de Saint Germain des Prez, je n'en ai vû aucun qui porte le nom de *Marci*, & plusieurs ont *Magni*, entre autres un de six cens ans, & un autre d'environ cinq cens ans. Il y en a aussi où l'on ne trouve que *Aurelii Cassiodori*, &c.

Tom. IV. des Auteurs du 6. siecle.

Si nous en croyons le sçavant Pere

a *Si honorem qui* Senatori *datus est, erigatis.* l. XI. ep. 5.

Sirmond, dans la Preface qu'il a mise à la tête de ses Observations sur Sidonius Apollinaris, le nom qui se plaçoit le dernier, étoit le nom propre dans le moyen âge auquel vivoient Sidonius & Cassiodore ; au contraire dans les siecles florissans de la Republique le nom propre étoit mis le premier. Selon cette opinion le nom propre de nôtre illustre Chancelier étoit celui de Senateur ; & c'est par erreur qu'on lui a donné plûtôt celui de Cassiodore.

Lors donc que Theodoric dit que le nom de Cassiodore étoit propre à sa famille, il veut seulement faire connoître, selon le Pere Sirmond, que ce nom avoit été souvent pris par ses parens. Au reste il n'y avoit en ce tems-là aucun nom propre de famille, qui fût donné à tous ceux qui étoient de la même famille, dit le même sçavant Critique, & l'on trouve des freres propres, avoir divers noms & des surnoms tout-à-fait differens. On avoit coûtume seulement de prendre les noms de ceux de ses parens, qu'on aimoit davantage, ou qui avoient été plus distinguez ; tantôt d'un ayeul paternel ou maternel, tantôt d'un pere, d'un oncle, &c.

Je ne sçai si l'explication qu'on a

donnée aux paroles du Roy Theodoric, assurant que le nom de Cassiodore étoit propre à sa famille, paroîtra bien naturelle, à ceux mêmes qui ont le plus de vénération pour le sçavant Pere Sirmond.

XI Quoique Cassiodore soit né presque au même temps qu'on vit la barbarie se répandre dans l'Empire Romain, par l'inondation d'une infinité de Barbares, qui le désolerent & le déchirerent, plusieurs choses neanmoins contribuerent à le rendre le plus grand homme que les Romains eussent eu depuis long-tems. Il étoit né dans un climat heureux pour l'esprit & pour les mœurs, comme il le reconnoît dans une de ses lettres. Squillacci étoit une colonie des Atheniens, qui en avoit conservé la politesse & les autres bonnes qualitez. Il trouvoit sans sortir même du sein de sa famille les plus excellens modeles de sagesse, & de probité; en un mot de toutes les vertus Chrétiennes, morales & politiques.

Var. l. XII. ep. 15.

Strab. l. VI.

Si nous jugeons de son éducation & de ses études par les progrés qu'il fit dans toute sorte de sciences & de disciplines, il y a lieu de croire que jamais il n'y eut de jeune Seigneur

élevé avec plus de ſoin, & dont l'eſprit ait été formé d'une meilleure main. On lui apprit parfaitement la Grammaire, la Rhetorique, la Dialectique, la Muſique, l'Arithmétique, la Geométrie, l'Aſtronomie, les Mathematiques; & lui même a donné enſuite d'excellentes leçons de ces differens Arts, dans des ouvrages compoſez exprés. On connoît par pluſieurs endroits de ſes écrits, qu'il ſçavoit la Langue Grecque. Il aimoit les Mechaniques, & il y étoit ſi habile qu'il fit des lampes perpetuelles, qui s'entretenoient d'elles-mêmes, & des horloges de pluſieurs ſortes. Il traite ſçavammant dans ſes écrits, de l'agriculture, de l'art de découvrir les fontaines & les ſources cachées, & de juger de la qualité de l'eau avant que de l'avoir éprouvée. Son Traité de l'Ame prouve qu'il ſçavoit fort bien l'Animaſtique & l'Anatomie, dont il parle dans ce livre par occaſion.

De Inſtit div. litt. c. 30. L. XII. ep. 14. L. III. ep. 55.

Perſonne ne peut douter qu'il ne fût un fort grand politique Il étoit tres-ſçavant dans l'Hiſtoire, dont il a eu ſoin de faire des recueils, & des compilations tres-utiles, que nous conſervons encore. Il a auſſi excellé dans la ſcience des ſaintes Lettres, de l'Ecriture & des

Peres, comme il paroît par ſon livre de l'Inſtitution, duquel on peut apprendre qu'il entendoit parfaitement bien la Critique, & qu'il jugeoit bien des Auteurs.

XII. Quoique nous ignorions qui ont été les maîtres aſſez heureux, pour être chargez de la conduite d'un diſciple ſi capable de leur faire honneur, nous pouvons toutefois conjecturer que ſon illuſtre pere ſe ſervit du loiſir que lui donnoit ſa retraite, pour s'étudier à le former, & qu'il regarda l'éducation & l'inſtruction de ſon fils comme un de ſes principaux devoirs. C'eſt peut-être pendant le long ſejour que Caſſiodore fit alors à Squillacci, auprés de ſon pere, qu'il conçût l'affection ſi tendre & ſi forte qu'il conſerva toûjours pour cette ville. Car nous aimons ordinairement les lieux où nous avons paſſé agréablement le temps de l'enfance.

Ce jeune Seigneur ne pouvoit avoir un plus excellent maître dans la politique & dans la morale, que ſon ſage & vertueux pere, duquel nous avons déja vû Theodoric faire un éloge ſi achevé. Cela doit nous preparer aux grandes choſes, que nous allons voir

dans

dans l'hiſtoire de ſon digne fils. Mais avant que nous le faſſions paroître ſur le theatre du monde, il eſt à propos que nous donnions au moins une legere connoiſſance de l'état de l'Empire & de l'Egliſe en Occident, dans le temps auquel il fut appellé à l'adminiſtration des affaires publiques, nonobſtant ſa grande jeuneſſe.

CHAPITRE II.

I. Diverſes révolutions arrivées dans l'Empire depuis la mort de Valentinien troiſiéme. II. Odoacre s'empare de l'Italie, & uſe bien de ſa victoire. III. Protection ſinguliere de Dieu ſur ſon Egliſe pendant tant de révolutions. IV. Odoacre ſe ſert des Romains, & ſur tout de Caſſiodore, qu'il fait d'abord Comte des revenus particuliers. *V. Enſuite* Comte des liberalitez Royales. *VI. Uſage que Caſſiodore fit de ſon autorité pour rétablir le bon ordre. VII. Conquêtes d'Odoacre. VIII. Theodoric Roy des Oſtrogots luy declare la guerre, à la ſollicitation de l'Empereur. IX. Divers Auteurs conciliez là-deſſus.*

X. Odoacre aprés la perte de trois batailles, est assiegé dans Ravenne. Il se rend, il est tué par Theodoric. XI. Son portrait. XII. Cassiodore se retire.

Lib. 1. ep. 4. I. NOus avons déja appris de la lettre du Roy Theodoric que le pere du grand Cassiodore fut employé dans les plus importantes négotiations, sous l'Empire de *Valentinien III.* Ce Prince, au lieu d'avoir recours à la penitence, pour desarmer la colere de Dieu justement irrité contre luy, & pour détourner les armes des Vandales, des Gots, des Huns, & de plusieurs autres peuples barbares, qui menaçoient l'Empire d'une ruine entiere, combla la mesure de ses crimes, en tuant dans son palais, par une lâche & honteuse ingratitude, le General Aëtius, qui étoit le soûtien de l'Empire chancelant, & son bouclier contre l'invasion de tant d'ennemis. Il deshonora aussi par force la femme du Senateur Maxime; & ces deux crimes furent la cause non seulement de sa mort, mais aussi de la destruction de tout l'Empire d'Occident.

An. 455. *Maxime*, pour venger l'outrage fait à sa femme, fit tuer Valentinien par

quelques gens de guerre, qui avoient servi sous Aëtius, usurpa l'Empire, & épousa l'Imperatrice *Eudoxia* veuve de Valentinien. Mais cette Princesse infortunée, voulant à quelque prix que ce fût, tirer vengeance de la mort de son mary, appella à Rome Genseric Roy des Vandales, qui passa d'Afrique en Italie, prit & pilla la Capitale du monde, qui s'étoit pendant plus de mille ans enrichie des dépouïlles de tant de différentes nations, repassa la mer pour retourner en Afrique, & emmena captive la malheureuse Princesse, qui luy avoit mis tant de richesses entre les mains, avec ses deux filles *Eudoxia* & *Placidia*.

Avite, Grand Seigneur d'Auvergne fut proclamé Empereur à Thoulouse, aprés la mort de Maxime; mais il ne garda gueres la dignité Imperiale, dont il se démit volontairement. *An. 456.*

Majorien luy fut substitué à Ravenne. Celuy-ci fut [a] tué à Tortone, par la trahison de Ricimer, qui fit mettre *Severe* en sa place. Ce Prince perit en- *An. 457.*

a Procope dit qu'il mourut de la colique. *lib. 1. de bello Vandal.* Mais Cassiodore, Ennodius, Jornandés & plusieurs autres Auteurs plus croyables en cela que Procope, disent qu'il mourut d'une mort violente.

viron cinq ans aprés ſon élevation à
An. 461. l'Empire, par le poiſon de celuy même, qui l'avoit revêtu de la pourpre.

An 467. Le Patrice *Antheme* luy ſucceda. Il n'y a rien de conſiderable à dire de luy, ſinon que Sidonius Apollinaris, gendre de l'Empereur Avite, & enſuite Evêque de Clermont en Auvergne, célébre par ſa ſcience & par ſon éloquence, prononça ſon Panegyrique dans Rome.

Antheme y ayant été tué par les artifices de Ricimer, qui faiſoit & défaiſoit les Empereurs comme il luy plai-
An. 472. ſoit, *Olibrius* fut mis ſur le trône.

473. *Glycerius* ſe fit auſſi proclamer Empereur à Ravenne. Il fut chaſſé un an
474. aprés par *Nepos*. *Oreſtes* dépoſſeda Nepos pour faire prendre ſa place à ſon Fils nommé *Auguſtule*. Mais enfin
476. *Odoacre* Roy des Turcilingues & des Erules, s'étant emparé de l'Italie, fit deſcendre Auguſtule du trône, & le rélegua à Lucullan prés de Naples, faiſant ceſſer ces tragedies qui duroient depuis vingt ans, pendant leſquels on avoit vû neuf ou dix Empereurs, comme des perſonnages de théatre, paroître ſur la ſcene avec la pourpre, & en être dépouïllez quelque temps aprés;

Dieu ne les ayant montré au monde que pour faire connoître en leurs personnes la fragilité des grandeurs humaines.

II. Odoacre usa de ses victoires & de sa conquête avec beaucoup de modestie, s'étant abstenu de prendre le titre d'Empereur, & n'ayant pas voulu se servir de la pourpre ni des autres ornemens Imperiaux. Peut-être avoit-il conçû du mépris pour ces marques de la dignité Imperiale, qui n'avoient servi depuis 20. ans à ceux qui en avoient été revêtus, que pour les rendre le jouët des passions humaines, ausquelles on doit attribuer tout ce qu'on a coûtume de donner à l'inconstance de la fortune. Au lieu de tant de Princes, qui sous les ornemens exterieurs de la dignité Imperiale, n'avoient eu aucune autorité, Odoacre voulut peut-être faire voir en sa personne toute la puissance Imperiale, sous le simple habit d'un homme privé.

Cassiod. in Chron.

Le reste de l'Empire d'Occident étoit occupé par diverses nations belliqueuses. Les François & les Bourguignons possedoient les Gaules, à la réserve de la partie meridionale, dont les Visigots étoient les maîtres, aussi-bien que

de l'Eſpagne, où Theodoric leur Roy avoit défait les Sueves. Les Pictes & les Saxons s'étoient emparez de la Grand' Bretagne. Les Vandales avoient établi leur domination en Afrique, où ils exercerent de grandes violences contre les fidéles.

III. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cette inondation de barbares, c'eſt que tous étoient ou infectez de l'arianiſme, ou même encore idolâtres; ainſi la religion Catholique ſe vit expoſée à d'extrémes dangers, qui ſembloient devoir cauſer ſa ruine. Mais Dieu qui ne manque jamais aux beſoins de ſon Egliſe, la ſoûtint alors, ſoit par la ſage conduite de S. Leon le Grand, qui la gouverna pendant plus de vingt années, au milieu de ces tempêtes; ſoit par la ſainteté de pluſieurs Evêques qui fleurirent en diverſes provinces. La perſécution ſanglante excitée en Afrique, contre les Catholiques par le Roy Genſeric, fit voir auſſi en pluſieurs ſimples laïques des prodiges de conſtance dignes des premiers Martyrs. Quand même nous n'aurions recueilli que ces fruits de tant de malheurs & de deſordres, c'en ſeroit aſſez pour nous

obliger à adorer la divine Providence, qui ſçait faire ſervir à ſes deſſeins les paſſions & les crimes des hommes.

IV. Odoacre s'étant rendu maître de l'Italie, crut que pour y affermir ſon trône, & pour ſe rendre agréable aux Romains, il ne devoit pas éloigner des charges de la Cour & de l'Etat, ceux d'entre eux qui en étoient dignes. C'étoit le veritable ſecret de les accoûtumer au joug. Caſſiodore étoit alors à peine ſorti de l'adoleſcence, mais doüé d'ailleurs d'une ſi merveilleuſe ſageſſe, & de tant de rares qualitez qui luy tenoient lieu d'une longue ſuite d'années, que le Roy crut pouvoir luy confier une des [a] principales dignitez de l'Empire, à laquelle le titre d'*Illuſtre* étoit attaché. a

Il le fit donc *Comte des revenus particuliers.* Nous apprenons de la formule du brevet de cette charge en quoy elle conſiſtoit. Celuy qui en avoit été

a *Comitiva privatarum.* Quelques-uns ont traduit *privatarum* des *affaires* privées, & non pas des *revenus* & des domaines particuliers ; mais contre le ſens de Caſſiodore, qui s'explique ainſi dans la formule de cette dignité : *Comitiva privatarum, ſicut nominis ipſius ſentitur inſonare vocabulum, per rationalium curam quondam principum privatam fertur gubernaſſe ſubſtantiam*, l. VI. Form. 8.

pourvû avoit autrefois l'administration des domaines particuliers du Prince. Mais afin que son autorité ne fût pas bornée à une simple intendance sur des fermes, des laboureurs, des esclaves, des artisans de la plus vile condition; l'on étendit sa jurisdiction en luy attribuant la connoissance du crime d'inceste, & des autres excés ausquels la brutalité des hommes les emporte quelquefois, à la confusion de la nature. Ces Comtes punissoient aussi ceux que l'avarice ou la curiosité portoit à violer les sépulcres.

Cassiodore dit en peu de mots que l'on confioit à leurs soins & à leur vigilance la [a] chasteté des vivans, & la sureté des morts. Ils connoissoient encore des causes touchant les biens usurpez, & les réünissoient au fisc, aussi-bien que les successions de ceux qui mouroient sans laisser d'héritiers legitimes, & les biens qui ne trouvoient point de maîtres. Les loix qui regloient les rangs, luy donnoient celuy des Prefets, & il alloit de pair avec eux. Ce titre de *Comte* qui étoit commun à plusieurs Officiers du Palais Imperial, vient du

a *Vide quæ tibi commissa sunt, castitas viventium & securitas mortuorum.* Ibid.

mot *Comitatus*, qui ſignifie la Cour, la maiſon du Prince. C'eſt l'origine du nom de nos Comtes, qui étoient autrefois tirez de la Cour pour être Gouverneurs des villes, dont enſuite ils ſont devenus Seigneurs. Les Conſeillers d'Etat s'appellent encore *Comtes*, en latin, *Sacri Conſiſtorii Comites.*

Caſſiodore ne s'acquitta pas en jeune homme de cette grande charge, qui ſembloit être au deſſus des forces de ſon âge. On ne le vit jamais ni faire un faux pas, ni chanceler, comme il arrive aſſez ordinairement aux nouveaux Officiers qui manquent d'experience. C'eſt le témoignage avantageux que luy rend le Roy Theodoric. Il n'eut pas beſoin qu'on luy fît grace ſur le moindre défaut. Il ne tomba jamais en aucune faute, du nombre même de celles qu'on peut commettre fort innocemment. Il ſe conduiſit toûjours d'une maniere à ſervir d'exemple même aux plus anciens. [a] La temperance & la moderation ayant été toûjours les principes aſſurez de ſa conduite, jamais les paſſions de la jeuneſſe ne la dérangerent. *Var. l. 1. ep. 4.*

a *Abſtinentiæ firmato veſtigio, imitando vixit exemplo.* L. 1. ep. 4.

Ibid. V. Ces premiers honneurs dont il avoit sçû faire un si bon usage, luy frayerent le chemin à de plus grands. Odoacre le fit *Comte des liberalitez Royales*. Rien n'étoit plus conforme aux inclinations bienfaisantes de Cassiodore, que d'être plûtôt le distributeur des graces du Roy son maître, que le ministre de sa justice. Il avoit aussi soin de faire frapper les Monnoyes, comme il paroît par le brevet de cette charge. C'étoit à luy de prendre garde que l'effigie du Prince y fût bien empreinte, & que toutes les marques du temps y fussent gravées avec beaucoup d'exactitude. C'étoit encore par son ministere que le Roy distribuoit les emplois & les honneurs. Il avoit la Surintendance de la Marine & du Commerce, & particulierement de la vente du sel. Ce qui donne lieu de croire que dés ce temps-là les Princes levoient quelques droits sur le sel qui se distribuoit dans leurs Etats.

Comes sacrarum largitionum.

L. VI. Form. 7.

Cette nouvelle dignité, bien loin d'affoiblir les sentimens de modestie dans l'ame de Cassiodore, ne servit qu'à les mettre dans un plus grand jour. Ses vertus augmentoient à mesure du progrés que faisoient son pouvoir & son

autorité, selon le témoignage que Theodoric luy rend. . [a] Sa charge le rendoit maître de tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus précieux dans tous les differens païs de l'Univers. On luy apportoit de toutes parts de riches étoffes, des ouvrages de cuivre & d'argent d'un travail exquis, des pierreries; en un mot tout ce qui peut être l'objet de l'ambition & de la cupidité des hommes, étoit à sa devotion, & il en disposoit comme il luy plaisoit; mais son cœur ne s'attacha jamais aux biens périssables. a

VI. Il ne se servit de son autorité que pour rétablir la discipline & le bon ordre dans les provinces, où tant de révolutions & tant de guerres avoient introduit la licence & le mépris des Loix. Il inspiroit le zele pour la justice à tous ceux qui dépendoient de luy. Non seulement il les portoit à cette vertu par des discours & de vives remontrances, mais il les y forçoit, pour ainsi dire, par ses exemples. Il regla sagement tous les états & toutes les conditions. Un Juge aussi integre que luy, étoit propre à inspirer la droiture, &

a *Quidquid in vestibus. . . . . quidquid in gemmis. . . . . tuis ordinationibus obsecundat.* l. v i. Form 7

tous ceux qui avoient à répondre devant luy de leur administration, ne pouvoient se défendre de se montrer incorruptibles. C'est en vain qu'un Ministre fait le severe & le zelé pour la justice, lorsqu'il est luy-même esclave de l'avarice qui corrompt les meilleurs Juges, & qu'il a les mains ou toûjours pleines de présens, ou toûjours ouvertes pour en recevoir, dit le Roy Theo-
a doric ; [a] mais tous les crimes & tous les dereglemens tremblent devant un Officier de grande autorité, qui les a tous en horreur, comme avoit Cassiodore.

488 VII. Odoacre se voyant paisible dans toute l'Italie, laissa la principale administration de la justice & de la police à cét excellent Ministre, & porta
b ses armes contre les [b] Rugiens peuples
Cassiod. in Chron. de la Germanie vers la Mer Balthique.
Ibid. Il les défit en bataille, prit leur Roy nommé *Phæba* prisonnier, & l'emmena captif en Italie avec sa femme. Six ans auparavant il avoit vaincu & tué *Odive* qui commandoit dans la Dalma-

a *Excessus sunt in formidine, cùm creduntur judicibus displicere.* l. 1. ep. 4.

b Corn. Tacite parle des Rugiens *l. de morib. Germ.* Voyez Grotius dans ses Prolegomenes sur Procope, &c.

tie. Frederic fils de l'infortuné Phœba ne perdant pas cœur, vint ſe jetter entre les bras de Theodoric Roy des Oſtrogots, qui étoit alors dans la Mœſie. Il en obtint des troupes; & la bonne politique ne permettoit pas qu'on luy en refusât. Il ſe mit à leur tête, & à la faveur de ce ſecours, il ſe rétablit dans les Etats de ſon pere. Il en fut neanmoins chaſſé une ſeconde fois par Odoacre, qui y fit marcher une armée ſous les ordres de ſon frere; mais il ſe vit bien-tôt aprés forcé de le rappeller, ayant une guerre beaucoup plus importante à ſoûtenir contre Theodoric même.

VIII. Ce Prince avoit déja donné des preuves ſignalées de ſa valeur en pluſieurs occaſions éclatantes, & même pour le ſervice de l'Empire Romain, avec lequel les Gots avoient contracté alliance dés le temps de l'Empereur Theodoſe le Grand, aprés pluſieurs ſanglantes guerres, s'étant contentez de quelques provinces le long du Danube, que les Romains leur abandonnerent. L'Empereur Zenon voulant recompenſer la valeur & la fidelité de Theodoric, aprés la défaite d'Illus, de Leonce & de tout leur parti, dont

Caſſiod. l. VIII. ep. 1.
Vide Evagr. l. III. hiſt. c. 27.

on luy avoit l'obligation, luy avoit accordé l'honneur du triomphe. Il luy fit aussi ériger une statuë equestre dans Constantinople, & il l'éleva au Consulat; il l'adopta même pour son [a] fils-d'armes, & le flatta de l'esperance de devenir un jour Empereur de Rome & de tout l'Occident.

489. IX. Ce fut pour satisfaire son ambition que de si grandes esperances avoient augmentées, qu'il entreprit de chasser Odoacre d'Italie, avec l'agrément, & même à la sollicitation de Zenon, selon Procope, Cassiodore & Jornandés. Procope fait entendre que Zenon étoit bien aise de se défaire sous ce pretexte, d'un ami & d'un voisin qu'il craignoit & qui luy étoit suspect; c'est-pourquoy il l'exhorta à cette entreprise. Cét Auteur rapporte aussi que les Gots qui habitoient la Thrace, avoient auparavant pris les armes contre les Romains. La Chronique du Comte Marcellin accuse Theodoric d'ingratitude, & dit qu'il attenta au trône de Zenon, s'étant approché de Constantinople pour se rendre maître de cette ville &

Procop. l. 1. de bello Ger. c. 1.

a Nous expliquerons dans la suite, comment cela se faisoit, & à quel dessein les Princes se choisissoient des fils-d'armes,

de tout l'Empire. Quelques-uns ont crû qu'il y avoit de la contradiction entre cét historien & les autres, qui ont parlé de cette expedition de Theodoric en Italie; mais il est facile de les accorder ensemble, par le moyen de Procope. Cét historien nous apprend que les Gots qui occupoient la Thrace, se révolterent contre les Romains, ce qui est conforme à la narration du Comte Marcellin; mais que Zenon adoucit Theodoric, & luy remontra qu'étant Senateur Romain, il luy seroit plus honorable d'aller chasser d'Italie un usurpateur, & de se faire couronner Roy des Romains & de toute l'Italie, que de prendre les armes contre un Empereur Romain; & que Theodoric se rendit à ce conseil, ce qui s'accorde avec le témoignage de Jornandés & de Cassiodore.

Jornand. de reb. Get. c 57. Cassiod. in Chron.

X. Odoacre averti du dessein d'un ennemi si redoutable, va au devant de luy; & croyant avoir bon marché d'une armée fatiguée par une longue marche, luy donne bataille dans le païs des Venitiens, assez proche de Verone; mais il la perd, ses troupes sont défaites avec un grand carnage, & son camp est forcé & pillé. Il ne fut pas moins malheureux en deux autres batailles,

de ſorte qu'obligé à prendre la fuite devant un ennemi toûjours victorieux, il n'eut point d'autre reſource que de ſe renfermer dans Ravenne qu'il avoit pourvûë auparavant de toutes ſortes de munitions, & miſe en état de faire une longue réſiſtance.

Theodoric l'y aſſiegea; mais ennuyé de la longueur du ſiege qui avoit déja duré trois ans, il conſentit de faire la paix avec Odoacre, en partageant avec luy l'Empire d'Italie. La bonne intelligence dura quelque temps entre eux; mais la Royauté ne ſouffre point de
a compagnon, & [a] c'eſt trop peu d'un ſeul Royaume pour deux Rois. Theodoric qui étoit le plus fort ne pouvoit manquer ni de prétextes, ni même de raiſons d'état pour ſe défaire d'un ennemi reconcilié. Il feignit donc avoir découvert qu'Odoacre avoit conſpiré contre ſa perſonne, & luy fit perdre la
493. vie dans un grand feſtin, auquel il l'avoit invité. Cette action qui auroit paſſé pour un crime execrable dans un particulier, fut approuvée & loüée des politiques comme un coup d'Etat.

XI. Odoacre étoit d'une taille fort

a *Non capit regnum duos*, Seneca in Thyeſte act. 3.

avantageuse. Il avoit l'air grand. Saint[a] Severin l'ayant vû lorsqu'il étoit jeune, lut sur son visage, quoi-qu'il fut fort mal habillé, ce qu'il deviendroit un jour, & luy dit par un esprit prophetique : *Entrez en Italie couvert de ces viles peaux, pour y distribuer à plusieurs de grands dons & d'importantes charges.* Il avoit sçû profiter de la division des Romains, pour s'emparer de l'Italie, où les amis de l'Empereur Nepos l'avoient appellé, afin de se venger d'Orestes & de son fils Augustule. Ou plûtôt, comme l'a remarqué Salvien le Jérémie de son siecle, Dieu fit venir des extrémitez de la mer glaciale, un peuple inconnu, pour punir les Romains, qui opprimoient les provinces, & abusoient de leur puissance, & pour délivrer les peuples de leur joug insupportable ; ce que fit Odoacre en relâchant à la priere de Saint Epiphane Evêque de Pavie, les tailles excessives imposées par Orestes. On peut croire aussi que Cassiodore eut part à cette bonne œuvre, si l'on considere ce qu'il fit ensui-

a Vie de S. Severin par l'Abbé Eugippe.

a Celuy qui est reconnu pour l'Apôtre des Noriques, ou des Bavarois. Son corps fut transferé à Lucullan prés de Naples sous le regne d'Odoacre. L'Autriche le reconnoît aussi pour son Apôtre. Sa feste est marquée le 8. Janvier.

te pour le ſoulagement des peuples.

XII. Quoique cét illuſtre Miniſtre fût ſenſible à la perte d'un Prince, qui luy avoit donné tant de marques de ſon eſtime & de ſa confiance; neanmoins il s'en conſola dans l'eſperance que ſa mort luy procureroit la liberté de renoncer aux affaires publiques. Dans ce deſſein il ſe retira ſur ſes terres en Calabre. Peut-être même méditoit-il dés lors cette grande retraite, qu'on luy vit embraſſer depuis, & dont il avoit des exemples domeſtiques, dans les perſonnes de ſon pere & d'Heliodore ſon parent. Il ſemble qu'afin d'être toûjours en état d'accomplir ce deſſein, quand il en verroit naiſtre l'occaſion, il ne voulut point s'engager dans les liens du mariage. Cependant nous le verrons bien-tôt obligé à rentrer dans le miniſtere ſous le Roy Theodoric, devenu ſeul maître de toute l'Italie par la mort de ſon compétiteur.

CHAPITRE III.

I. Origine des Gots, & abregé de leur hiſtoire. II. Premiers exploits de Theodoric avant la conquête de l'Italie.

III. Révolte des Siciliens & des Brutiens arrétée par Cassiodore, que Theodoric employe dans le ministere. IV. Generosité de ce Prince. V. Il fait diverses alliances. VI. Lettre que Cassiodore écrivit en son nom à l'Empereur Anastase. VII. Mauvaises qualitez de ce Prince. VIII. Protection que Theodoric donne a l'Eglise par la persuasion de Cassiodore. IX. Le Roy va à Rome pour y appaiser un schisme. X. Son entrée magnifique, & le succés de son voyage.

I. AVANT que nous entrions dans le détail des grandes actions de Cassiodore sous le regne de Theodoric, & durant presque tout le temps de la domination des Gots en Italie; il est à propos de marquer l'origine de ces peuples, & de donner un petit abregé de leur histoire.

Ils sortirent du fond du Septentrion & de la Scandinavie, que Jornandés appelle *la pepiniere des nations*, & pour ainsi dire, *le fourreau* d'où sont sorties tant d'épées tirées contre l'Empire Romain. [a] Ils habiterent d'abord une par-

Officina gentium. Vagina nationũ. *De rebus Get. c, 4.*

a

a Corneille Tacite au livre 2. de ses Annales, & dans celuy *De moribus German.* place les Gots au delà

tie des terres incultes & steriles, qui sont entre l'Ocean septentrional & la mer Balthique. De-là ils s'étendirent jusqu'aux environs de la Vistule, où s'étant grossis par la jonction des Vandales, & de quelques autres peuples qu'ils avoient subjuguez ; ils furent obligez de se chercher des habitations plus vastes, aux dépens de leurs voisins, & pousserent jusques aux Palus méotides, sous leur Roy Filimer. Ils occuperent une partie de la Scythie, que Jornandés place entre la Germanie & la Vistule au couchant, la mer Caspienne au levant, l'Ocean septentrional au nord, & la Perse, l'Iberie, & le Pont au midi. Soit que ce païs ne fût pas assez fertile, soit que l'impatience naturelle de ces peuples ne leur permît pas d'habiter long-temps les mêmes demeures; ils en sortirent pour venir s'établir dans la Dace, la Thrace & la Mœsie sous le Roy Zamolxes, qu'on dit avoir été grand philosophe. Ce fut par ses soins, & par le secours de quelques autres Rois sages & sçavans qu'ils avoient eus

de la Germanie vers le septentrion. Il les appelle *Gothones*. Ce sont sans doute les vrais Gots qui ont eu divers noms. Claudien les appelle *Gothunes*. *In Eutrop.* II. Lisez Grotius dans ses Prolegomenes sur l'histoire des Gots.

auparavant, que leur humeur ſauvage s'adoucit, & qu'ils devinrent les plus polis & les plus ſages de tous les barbares; de ſorte que Dion les égale preſque aux Grecs.

Jornandés leur marque une troiſiéme demeure le long de la mer du Pont, où ils ſe partagerent en deux nations, ſous différens chefs. Les Viſigots ou Gots Occidentaux prirent pour leurs Rois les Princes de l'ancienne famille des *Balthes*; & les Oſtrogots ou Gots Orientaux ſe ſoûmirent aux Princes de l'illuſtre Maiſon des *Amales*. Le nom d'Oſtrogots ne vient donc pas d'un de leurs Rois, appellé *Oſtrogotha*, qui vivoit du temps de l'Empereur Philippe, vers le milieu du troiſiéme ſiecle; parceque ce Prince n'a regné que longtemps aprés la ſéparation dont nous venons de parler, & que Jornandés ne compte que huit générations depuis luy juſqu'à Theodoric.

Ces peuples étant voiſins des Romains, eurent ſouvent la guerre avec eux. D'abord ils en furent preſque toûjours battus; mais à force d'être vaincus, ils apprirent à vaincre, & s'étant mêlez parmi les troupes Romaines, ils prirent leur diſcipline militaire, & leur

maniere de combattre. Ils reçûrent aussi d'eux la Religion Chrétienne : car la plûpart étoient encore payens. Il y avoit des Chrétiens parmi eux avant le Concile de Nicée, comme il paroît par la souscription de Theophile Evêque de la Metropole de Gothie, qui se trouve entre les signatures de ce Concile, & par le témoignage de plusieurs Saints Peres, sur tout de S. Cyrille de Jerusalem. (a Catech. 10. & 16.) Cependant les [a] diverses persécutions excitées contre les Gots Chrétiens, par leurs propres Rois, jusqu'au temps de l'Empereur Valens, sont une preuve évidente que la Religion Chrétienne n'étoit pas dominante parmi eux, & que les idolâtres étoient les plus forts. Ils renoncerent entierement à l'idolatrie sous l'Empire de Valens, & à sa sollicitation. Mais comme ce Prince étoit Arien zélé, il se servit d'un Evêque infecté de son hérésie, pour les faire tous Ariens. Ce fut le fameux Ulfilas Got de nation, que l'Empereur avoit sçû gagner. On le fait inventeur des lettres Gothiques, & Auteur d'une [b] traduction de l'Ecriture

a Consultez les Actes choisis des Martyrs du R. P. D. Thierry Ruinart, p. 570 & suiv.

b Voyez Jornandés c. 51. Sozom. l. vi. c. 36. S. Isidore, Vvalafride, Strabon, &c. On croit que le cele,

Sainte en sa langue.

Depuis ce temps-là les Visigots furent beaucoup plus célébres que les Ostrogots, qui se virent long-temps soûmis à la domination des Huns, quoiqu'ils fussent toûjours gouvernez par un Prince de leur nation. La mort d'Attila leur donna lieu de se mettre en liberté sous leur Roy Valamir, & sous ses deux freres Videmir & Theodomir pere de Theodoric. Ils habitoient alors la Pannonie, d'où ils chasserent presque tout ce qui restoit de Huns. Ils défirent aussi les Sueves, les Sarmates, les Gepides, & quelques autres peuples, contracterent alliance avec les Romains, & leur donnerent en ôtage Theodoric fils de Theodomir qui succeda à Valemir son frere.

II. Les premieres armes de Theodoric âgé seulement de 18. ans, furent contre le Roy des Sarmates, qu'il défit & tua, n'ayant pour toutes troupes que six mille hommes, qu'il avoit assemblez à l'insçû du Roy son pere. Il passa le Danube avec ce petit corps d'armée, surprit ce Roy qui étoit devenu insolent,

bre manuscrit appellé *Codex argenteus* sur lequel Junius a composé un Glossaire de la langue Gothique imprimé à Dordrect l'an 1665. contient cette version d'Ulfilas.

aprés une victoire remportée sur les Romains, vengea sur luy & sur les sujets de ce Prince, ses propres injures & celles de ses alliez, prit ensuite Singidon, que les Sarmates avoient usurpée sur les Romains, & la garda. Son pere admira son courage, & ne craignant plus rien depuis qu'il se vit appuyé d'un fils également heureux & brave, il se jetta dans l'Illyrie & dans la Thessalie, prit Heraclée & Larisse, & assiegea Thessalonique. Jornandés ne dit point s'il la prit, mais il y a lieu de le croire; parce que Thessalonique étoit de l'Empire de Theodoric, comme nous verrons dans la suite.

Jornandés.

Les Romains pour obtenir la paix de Theodomir, furent obligez de luy abandonner une grande étenduë de païs dans l'Illyrie. Presque au même temps Theodomir tomba malade, & se voyant à l'extrémité, il fit assembler les principaux Seigneurs de son Royaume, & leur declara qu'il vouloit que Theodoric fût son Successeur, quoiqu'il ne l'eût eu que d'une concubine. Nous avons déja vû comme il signala sa valeur & sa fidelité en faveur des Romains par la défaite des rebelles: ce qui luy mérita peut-être la prote-

ction

ction de l'Empereur dans ſon entrepriſe ſur l'Italie, laquelle eut tout le ſuccés qu'il pouvoit en eſperer, comme nous avons vû.

III. Il y eut toutefois des commencemens de révolte dans la Sicile, & dans quelques provinces d'Italie, qui n'en ſont ſeparées que par la mer. Les Siciliens naturellement inquiets, ainſi que preſque tous les [a] inſulaires, comme s'ils ſe ſentoient des agitations de la mer qui les environne; les Siciliens, dis-je, portant fort impatiemment le joug de leurs nouveaux maîtres, ſe mirent en état de le ſecouër, & coururent aux armes, avant que leur domination fût affermie Les Brutiens ſuivirent leur exemple. La guerre étoit prête à s'allumer, & menaçoit ces provinces d'une extréme deſolation. *Lib. I. ep. 3.*

Caſſiodore qui s'y étoit retiré, crut qu'il leur rendroit un grand ſervice, s'il conjuroit cét orage. Quelque attachement qu'il eût eu pour Odoacre, il ne douta point qu'il ne dût l'obéïſſance à Theodoric, depuis qu'il étoit devenu 494.

a C'eſt ce que Pierre de Blois reproche particulierement aux Anglois, parmi leſquels effectivement on a vû toûjours les plus étranges révolutions. On lit preſque la même choſe des Siciliens. *Vide Cic. in Brut.*

» Sa fidélité, ſon attachement inviolable
» au ſervice d'Odoacre, nous l'a fait juger
» trés-digne de nôtre amitié, aprés qu'il
» a fait tant de choſes contre nous com-
» me ennemi. On ne l'a point vû, réduit
» à la vile condition de transfuge, ſe jet-
» ter dans nôtre parti. Il n'a point feint
» de mécontentement contre ſon premier
» maître, pour ſe procurer la faveur du
» ſecond. Ferme & conſtant dans ſon
» devoir, il a attendu le jugement déci-
» ſif de Dieu, & il n'a jamais conſenti à
» reconnoître un nouveau Prince, qu'aprés
» avoir perdu le premier,
» C'eſt ce qui nous l'a fait juger digne
» de récompenſe. Sa grandeur d'ame a
» éclaté, lorſque ſon Roy ployant déja &
» ſe décourageant, nulles terreurs ne pu-
» rent ni l'abattre ni le fléchir, ni l'ébran-
» ler même. Il vit & il ſoûtint ſans s'é-
» mouvoir, la chûte de ſon Prince. Un
» nouveau regne qui a fait trembler
» les nations les plus fieres, ne fut pas
» capable de le troubler. Il s'expoſa à tous
» les accidens.... Ce ſont là les preuves
» de la fidélité de ce grand homme. Il
» devint ſujet de nôtre Empire avec beau-
» coup de chagrin. Cependant ſon parti
» ayant été abattu, il changea de ſenti-
» mens à nôtre égard, mais ſans pouvoir
» être vaincu.

C'eſt par une pareille fermeté d'ame que Caſſiodore mérita auſſi la faveur de ſon nouveau Prince, qui ſe ſervit de luy dans toutes les grandes affaires.

V. Le principal ſoin du Roy, aprés s'être rendu maître de l'Italie, & aprés avoir appaiſé les troubles naiſſans, fut d'y affermir ſon trône, ſans penſer à de nouvelles conquêtes. Ainſi on luy vit aimer la paix avec autant de paſſion, qu'il en avoit fait paroiſtre auparavant pour la guerre. Il tourna donc toutes ſes penſées à ſe fortifier par de puiſſantes alliances ; en quoi il ſçût profiter de l'adreſſe & de l'habileté de Caſſiodore.

Jorn. de reb. Get. c. 58.

495.

Il épouſa [a] Audoflede ſœur de Clovis Roy de France, & maria deux filles qu'il avoit eûës d'une concubine, l'une à Sigiſmond [b] Roy des Bourguignons, & l'autre à Alaric Roy des Viſigots, qui regnoit dans l'Eſpagne, & dans la partie meridionale des Gaules.

a *Greg. Tur. l. 3. Hiſt. Franc. c. 31.* b

a Jornandés dit qu'elle étoit ſa fille ; mais cela n'eſt pas croyable, parce que Theodoric écrivant à Clovis, dit qu'il luy parle librement en pere ; *Jure patris interminor.* Var. l. III. epiſt. 4. ce qu'il n'auroit pû faire s'il eût été ſon gendre. Auſſi tous nos anciens hiſtoriens, entre autres Gregoire de Tours & Fredegaire ſont-ils contraires à Jornandés, aſſûrant qu'Audoflede étoit l'aînée des ſœurs de Clovis.

b C'eſt ainſi que Jornandés l'appelle. Peut-être regnoit-il avec ſon pere Gondebaud qui vivoit encore.

a Ayant aussi appris [a] qu'Eutaric qui descendoit des Amales, quoi-qu'il vécût en Espagne parmi les Visigots, étoit un jeune Prince de grande esperance, il l'attira à sa Cour, & lui donna dans la suite en mariage sa fille Amalazonte, Princesse doüée de toutes les perfections imaginables, au dessus même de son sexe. Enfin Amalafrede sœur du Roy épousa Thrasamond Roy des Vandales, qui regnoit en Afrique. Elle avoit eu d'un premier mariage, Theodat qui fut ensuite Roy d'Italie, & Amalaberge Princesse fort accomplie & fort sçavante, selon le portrait qu'en fait le Roy son oncle. Il l'a donna en mariage à Hermenfroy Roy de Turinge. Outre ces alliances qu'il fit par tant de différens mariages, il en contracta encore par d'autres voyes. Car il adopta pour

Lib. IV. *ep.* 2.

Ibid. ep. 1.

a Eutaric réünissoit en sa personne le sang des Princes Amales & des Balthes, comme nous l'apprenons d'une lettre du Roy Athalaric son fils, qui parle ainsi de soi-même : *Recipite itaque prosperum vobis semper nomen, Amalorum regalem prosapiam, Baltheum germen*. l. VIII. ep. 5. Car il faut corriger en cét endroit une faute considerable de la nouvelle édition, où au lieu de *Baltheum germen*, on lit *blatteum germen*. Athalaric ne pouvoit être de la race des Balthes, que du côté d'Eutaric son pere & de son ayeul, lequel quoi-que de la famille d'Amale, s'étoit retiré auprés des Princes de la Maison des Balthes qui regnoit sur les Visigots, & avoit apparemment pris alliance dans cette Maison. *Vide Jornand. de reb. Get. c.* 48.

ſon fils-d'armes le Roy des Erules, avec des témoignages extraordinaires d'eſtime & de bien-veillance. Ainſi de tous les peuples d'Occident il n'y en avoit preſque aucuns qui ne fuſſent ou ſes ſujets ou ſes alliez.

VI. C'étoit agir en habile politique; mais la plus importante affaire étoit de s'aſſurer de la paix du côté de l'Empereur. Car Zenon étoit mort preſque au même temps que les Gots s'étoient emparez de l'Italie avec ſon conſentement, & l'on ne pouvoit pas compter qu'Anaſtaſe qui luy avoit ſuccedé, fût diſpoſé à leur en laiſſer la poſſeſſion paiſible. Il y avoit même eu déja quelques hoſtilitez de part & d'autre, dont on devoit craindre les ſuites. *Jorn. ibid. c. 58.*

Theodoric jugea donc à propos d'écrire à l'Empereur une lettre fort reſpectueuſe; & il ſe ſervit de la plume de Caſſiodore, qui fut toûjours depuis ce temps-là ſon Secretaire; mais avec tant d'autorité, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il a été appellé ſon Chancelier, par la plûpart des auteurs, quoi-que ce nom ne fût pas encore en uſage pour ſignifier cette ſouveraine dignité, qui a toute l'adminiſtration de la juſtice & des loix. Auſſi Hincmar a-t-il remarqué que

Hincm. ep. XIV. c. 16. les Secretaires des Rois étoient autrefois ce que sont devenus ensuite les grands Chanceliers.

a Nous avons cette lettre [a] écrite à Anastase, & c'est la premiere du recueil des lettres que Cassiodore nous a conservé en 12. livres. Theodoric la commence par expliquer les avantages de la paix, qui est, dit-il, la mere des arts utiles à la Republique, qui peuple les Etats & les comble de richesses; de sorte que tous les hommes doivent la rechercher. Il ajoûte qu'il est de son devoir de la demander à l'Empereur, reconnoissant que la nation des Gots est autant au dessous des Romains, qu'elle est au dessus de tous les autres peuples de l'Univers. Que c'est pour cela qu'il s'est proposé d'imiter sa Majesté dans le gouvernement de ses Etats, & qu'il l'a choisi pour modele. Il remet devant les yeux de ce Prince qu'il luy a recommandé souvent d'avoir de la considération pour le Senat de Rome, d'aimer cette ville, de faire observer les loix des Empereurs Romains, & d'entretenir la paix & la bonne intelligence

a Le Cardinal Baronius croit que cette lettre fut écrite l'an 493.

entre les differens membres de l'Italie; d'où il prend occasion de faire glisser adroitement quelques plaintes, de ce que l'Empereur même avoit donné de son côté atteinte à la paix, pour laquelle il sembloit être si passionné. Enfin il dit que voulant terminer tous les differens à l'amiable, il lui depêche des Ambassadeurs, ausquels il le prie de donner créance.

VII. Cette lettre & cette ambassade eurent tout le succés qu'on en pouvoit attendre, Anastase étant demeuré fort paisible. Il est vrai que ce n'étoit pas un Prince belliqueux, & qu'il devoit craindre de s'attirer sur les bras un Conquerant si puissant, qui possedoit outre la Sicile, l'Italie & quelques autres provinces voisines, la Pannonie & la Thrace, d'où il lui étoit facile de courir sur les terres de l'Empire. Il étoit donc redoutable à Anastase, Prince d'ailleurs fort timide, qui aimoit mieux acheter des Barbares, la paix, avec de grandes sommes, que de leur faire la guerre en Empereur. Il ne la déclara qu'aux Orthodoxes. Il persécuta les défenseurs du Concile de Chalcédoine, & fut fort grand ennemi du saint Siége. Au contraire on doit dire à la loüange de Theo-

doric, qu'il donna de grandes marques de respect envers l'Eglise Romaine, quoi qu'il fût Arien. Il renonça même en faveur de cette Eglise, au droit de
a [a] confirmer l'élection des Papes, dont Odoacre s'étoit mis en possession, & que les Empereurs Catholiques firent revivre aprés avoir chassé les Gots d'Italie. Il honora les Evêques, & il se rendit souvent à leurs conseils & à leurs prieres.

VIII. Bien loin de forcer ses sujets d'abjurer la foy Catholique, pour se faire Ariens, il ne pouvoit souffrir leur changement de Religion, comme il le fit paroître à l'égard d'un de ses courtisans, qui avoit embrassé l'hérésie, se persuadant faire une chose agréable à ce Prince. *Si tu n'as pas gardé la foy à ton Dieu*, luy dit Theodoric, *comment la garderas-tu à ton Roy qui n'est qu'un homme?* Et sur le champ il luy fit trancher la tête.

Zonare & Cidrenus.

a Voyez le Concile Romain tenu sous le Pape Symmaque l'année 502. où fut cassée la loy qu'Odoacre avoit faite, pour assujettir les Papes à faire confirmer leur élection par les Rois d'Italie. Sur quoy on peut consulter Baronius à l'an 483. Ce Concile est le quatriéme tenu à Rome sous Symmaque. Il y a lieu de croire que Theodoric consentit à ce reglement, sans quoi ni le Pape qui lui avoit de si grandes obligations, ni le Concile n'auroient osé rien ordonner de nouveau.

Il y a lieu d'attribuer aux bons conseils de Cassiodore, la protection qu'il accorda toûjours à la véritable Religion: car d'ailleurs l'esprit de persécution étoit fort celui de l'hérésie Arienne, & Theodoric avoit devant les yeux les pernicieux exemples des Princes ses voisins. Thrasamond continuoit avec toute la cruauté imaginable, les violences, que ses prédecesseurs avoient commencé d'exercer contre l'Eglise d'Afrique ; & dans une grande partie de la Gaule, Alaric faisoit autant d'efforts pour corrompre la foy des peuples, que leurs saints Pasteurs en faisoient pour la conserver pure. Cassiodore avoit inspiré les mêmes sentimens de douceur à Odoacre, qui n'inquieta jamais les Evêques, & n'apporta nul trouble dans la Religion.

Il se présenta une occasion de rendre un service signalé à l'Eglise Romaine, & Theodoric le fit avec tout le zele qu'on auroit pû attendre d'un Prince fort orthodoxe & fort religieux. Le Pape Anastase II. étant mort vers la fin de l'an 498. on élût Symmaque en sa place, quatre ou cinq jours aprés; & le même jour un Sénateur nommé Festus, qui agissoit au nom de l'Empereur, fit 498.

élire Laurent, dans l'espérance qu'il approuveroit l'*Henoticon*, ou l'Édit d'union de l'Empereur Zenon, qui étoit depuis long-temps la funeste cause des troubles de l'Eglise. Le parti de Laurent étoit puissant; il fut même appuié par un saint Diacre nommé Paschase.

Theodoric qui étoit à Ravenne, décida ce différent en faveur de Symmaque, parce qu'il avoit été ordonné le premier, & d'ailleurs élû par le plus grand nombre. La bonne politique même ne vouloit pas que ce Prince souffrît dans Rome, un Pape partisan de l'Empereur, & qui luy fût redevable de sa dignité. Symmaque eut compassion de Laurent son competiteur, & le fit Evêque de Nocera. Mais afin de retrancher pour l'avenir toute occasion à de pareils scandales, il fit assembler à Rome un Concile, dans lequel on défendit de faire des brigues pour l'élection des Papes ; & l'on ferma autant qu'on put toutes les portes à l'ambition de ce côté là : mais elle a sçû s'en ouvrir dans la suite encore plus qu'on ne luy en a fermé.

IX. On croyoit le schisme assoupi par le concours des deux puissances, aprés que Theodoric, & l'Eglise avoient pro-

noncé en faveur de Symmaque. Neanmoins les troubles se réveillerent bientôt, & non seulement le Clergé de Rome, mais aussi le Senat se vit alors fort partagé. Les ennemis du Pape l'accusoient de plusieurs crimes. Theodoric 500.
crut que sa présence étoit nécessaire à Rome. Comme il n'y avoit point fait encore son entrée, depuis qu'il avoit été couronné Roy d'Italie, Cassiodore voulut qu'il fût reçû dans cette Capitale du monde, avec une magnificence qui approchât de la pompe des anciens triomphes, ou plûtôt qui les égalast. En effet on vit alors une si grande profusion de richesses dans un ordre encore plus grand, que S. Fulgence qui en fut témoin, s'écria que si la pompe de Rome étoit si grande, celle de la Jérusalem céleste devoit être inconcevable.

Il y a lieu de croire que ce fut à cette occasion que Cassiodore écrivit [a] deux a

a Comme ces deux lettres sont des dernieres dans le recueil de Cassiodore, il semble qu'elles ayent été écrites plûtôt sous Theodat que sous Theodoric. D'ailleurs nous voyons un Maxime Sénateur Romain du temps de Theodat qui luy fit épouser une Princesse de son sang (*lib* x. *ep*. 11. & 12.) Mais cette magnificence dont il est parlé icy, ne convient gueres ni au génie de Theodat qui aimoit l'épargne, ni au temps qu'il vint à Rome, parce que son Royaume étant en proye aux ennemis, il ne devoit pas penser à faire une entrée triomphante dans cette ville. Au contraire

lettres, l'une à Conſtantinien, l'autre à Maxime Vicaire ou Lieutenant de la ville de Rome, pour leur ordonner de faire reparer la voye Flaminia & les autres grands chemins, & de faire conſtruire ſur le Tibre un pont de bateaux, dont il donne luy-même le deſſein en homme fort experimenté dans l'art. En effet il entendoit parfaitement les méchaniques, & il vouloit, comme il l'a marqué dans ſes lettres, que la ſtructure de ce pont eût quelque choſe qui ſurprît le Roy par ſa nouveauté. Il recommanda auſſi à ces Officiers de tenir prêt un nombre ſuffiſant de chevaux, & de faire les proviſions néceſſaires, tant pour la ſubſiſtance des troupes, que pour celle de la Maiſon du Roy, & particuliérement pour la table de ce Prince. On lit dans ces lettres le zéle de Caſſiodore pour le ſervice de ſon maître, & l'empreſſement qu'il avoit de luy plaire. Auſſi ce Prince le méritoit-il par ſes grandes qualitez, qui ont fourni une ample matiére d'éloges à pluſieurs célébres auteurs, comme nous verrons dans la ſuite.

L. XII. epp. 18 & 19.

tous les anciens monumens, & ſur tout les Actes de S. Fulgence, nous apprennent que rien ne pouvoit égaler la magnificence de l'entrée de Theodoric dans Rome.

X. Le Roy entra dans Rome au milieu des acclamations du peuple, qui se consoloit de la perte de ses Empereurs, en voyant ce Prince de bonne mine vêtu à la Romaine, suivi d'une Cour magnifique & d'un nombreux cortege de Sénateurs, retracer l'image de l'ancienne splendeur de l'Empire. Il harangua avec beaucoup d'éloquence, & le peuple répondit à son discours par de grands applaudissemens. Afin de donner des marques de sa magnificence & de son amour pour les Romains, il ordonna qu'on fît une distribution de bled, & il assigna des revenus considérables, pour être employez aux réparations des murailles de la ville. Le Senat ne fut pas moins satisfait de lui que le peuple. Ce grand Prince fut reçû par cét auguste Corps avec toutes les marques de respect & de soûmission, qu'il en pouvoit attendre, & il donna réciproquement au Senat tous les témoignages imaginables d'estime & de confiance. Afin de terminer la grande affaire, qui étoit le principal sujet de ce voiage, on convoqua un Concile, où le Pape Symmaque fit connoître son innocence. Ses accusateurs y furent condamnez. Ainsi Theodoric rendit la paix

à l'Eglise pour la seconde fois, & l'on connut combien il est avantageux pour la Religion, que les Princes ayent auprés d'eux des Ministres sages & bien intentionnez, ennemis des troubles & du schisme, comme étoit Cassiodore.

CHAPITRE IV.

I. Diverses Ordonnances de Theodoric pour le rétablissement de l'Italie. II. Amour que ce Prince avoit pour les lettres, & pour les sçavans, sur tout pour Boëce. III. Il travaille à l'embellissement des Villes. IV. Et fait fleurir les arts. V. Troubles causez par la guerre de Clovis contre Alaric. VI. Lettres que Theodoric écrivit pour détourner cette guerre. VII. Lettre à Alaric. VIII. Autres lettres à Gondebaud Roy des Bourguignons, & à trois autres Rois. IX. Lettre à Clovis. X. Ce Prince tuë Alaric, & s'empare d'une partie de ses Etats. XI. Autres guerres entreprises par Theodoric.

I. TOUTE l'Italie se vit alors en paix. Theodoric se servit de cet-

te tranquillité pour continuer à rétablir dans ses Etats la police & la discipline, & pour y faire fleurir les beaux arts & les sciences, sous la sage direction de Cassiodore.

Il défendit les duels sous de grandes peines, voulant qu'on ne tirât l'épée, que contre les ennemis de l'Etat. *L. III. ep. 24.*

Il fit un Edit contre les magiciens, & ordonna qu'ils fussent punis rigoureusement, selon les loix anciennes; neanmoins avec grande connoissance de cause, pour ne pas donner lieu à de fausses accusations, qui sont fort à craindre sur le crime de magie. *L. IV. ep. 22.*

Afin d'empêcher que les pauvres ne fussent opprimez par les riches, & ne portassent toutes les charges de l'Etat, il adressa un rescrit au Senat de Rome, & ordonna que les Sénateurs mêmes ne fussent pas exempts des impositions; voulant qu'on portât devant lui les plaintes qu'il y auroit à faire sur ce sujet. *L. II. ep. 24. & 25.*

Il fit distribuer de grosses sommes dans les provinces, qui avoient beaucoup souffert pendant la guerre. *Ibid. ep. 8.*

Le Vésuve ayant causé de grands dommages aux peuples, qui en sont voisins, il leur fit une remise des tributs, à proportion de la perte qu'ils venoient de faire. *Lib. IV. ep. 43.*

Il se montra fort liberal à secourir les pauvres, [a] croyant trouver luy-même un grand avantage dans les soulagemens qu'il leur procuroit. Aussi, disoit-il, que pour donner en Prince, il ne falloit pas consulter la justice seule ; mais avoir aussi égard à la misericorde & à la clémence.

Lib. XI. ep. 7.

Lib. I. ep. 7. & 8. Il obligea des personnes puissantes à restituer les biens qu'ils avoient usurpez sur des pupilles.

Lib. IV. ep. 17. L. I. ep. 26. Il fit rendre aux Eglises les terres & les domaines dont elles avoient été dépoüillées, & conserva leurs immunitez.

L. II. ep. 26. Il favorisa particulierement les marchands, pour attirer dans ses Etats le commerce des étrangers ; & il défendit de leur faire aucune violence.

L. I. ep. 30 & 31. Il réprima la licence des spectacles, qui étoit encore fort grande, même aprés l'établissement du Christianisme.

L. III. ep 28. Il aima ceux qui se rendoient recommandables par leur vertu.

L. IV. ep. 28. Il n'employa dans les charges de judicature, que des personnes d'une intégrité éprouvée, & que leur sage con-

a *Quia magnum nobis est commodum, quando nonnulla pauperibus largimur.* l. II. ep. 7.

duite rendoit recommandables.

Il voulut que ſa Cour fût le ſéjour & le centre de la juſtice Mais ſans m'étendre davantage, je n'ay qu'à renvoyer le lecteur aux lettres de ce Prince & à ſon Edit contenu en 154. articles. Il y apprendra que ce grand Monarque avoit un ſoin extraordinaire de bien gouverner & de regler ſes Etats. Il fut le premier qui donna, pour ainſi dire, un droit écrit aux Gots de ſa domination, [a] ſans neanmoins s'éloigner preſque du droit Romain. *Ibid. ep. 40.*

II. Il joignit à ce grand zéle pour la juſtice & pour le bon ordre, l'amour des lettres, & des perſonnes qui excelloient dans les ſciences. Il écrivit à Boëce une grande lettre, dans laquelle il ſemble oublier qu'il eſt Roy, pour lui marquer ſa reconnoiſſance de l'honneur qu'il faiſoit à ſon Royaume, par ſon érudition & par ſes grands travaux. Il lui dit qu'il eſt entré dans tous les tréſors des écoles d'Athenes; qu'il a *L. 1. ep. 45.*

a C'eſt ce qui fit dire aux Ambaſſadeurs Gots envoyez par Vitiges: *Leges ac regiminis formam haud minori ſtudio, quàm quivis Imperatorum veterum conſervavimus; neque ulla prorſus Theodorici, alius-ve cujuſpiam Gothorum Regis lex ſcripta extat vel non ſcripta.* comme rapporte Procope l. II. c. 6. Cela ne peut être vrai, que parce que les loix faites par Theodoric ſont fort conformes au droit Romain.

communiqué aux Romains toute la ſcience des Grecs. Qu'il a fait parler Latin, le Philoſophe Pythagore, Ptolémée l'Aſtronome, Nicomaque l'Arithmeticien, Euclide le Géometre, Platon le Théologien, Ariſtote le Logicien, Archimede le Mathematicien. Qu'il n'y a plus rien que Rome puiſſe envier à la Grece. Que tant de différens Auteurs préféreroient ſes traductions, à leurs propres ouvrages, s'ils vivoient encore, & s'ils poſſedoient la Langue Latine auſſi parfaitement que la Grecque. Mais particulierement il le louë des ſpheres, & des autres machines, qu'il inventoit, ou qu'il perfectionnoit tous les jours, par le ſecours des Mathematiques, & des Méchaniques, ſoit qu'il employât les eaux, ſoit qu'il ſe ſervît du feu, ou de l'air & du vent. Il parle à cette occaſion des orgues, ce qui eſt une preuve de leur antiquité; mais il faut la faire encore remonter plus haut, puiſque Saint Auguſtin en a
a parlé[a].

Cette ſeule lettre du Roy Theodoric ſuffit pour apprendre combien on cultivoit les beaux arts ſous ſon regne, &

a *Non ſolum illud organum dicitur quod grande eſt, & inflatur follibus.* In Pſ. 56.

le soin qu'on avoit alors de perfectionner la Physique par les expériences, avec le secours des Méchaniques.

Ce Prince voulant récompenser le mérite de Boëce, l'éleva au [a] Consulat : On peut encore attribuer à l'estime qu'il avoit pour les gens de lettres, tous les honneurs dont il combla Cassiodore, comme nous l'allons bien-tôt faire voir.

III. Il s'appliqua aussi beaucoup à l'embellissement des villes. Ayant appris qu'on avoit enlevé de la ville de Come une statuë de bronze, il promit une somme considerable, à celui qui découvriroit ce larcin, qu'il appelle *un sacrilege*, & il ordonna qu'on fît une exacte recherche de cette statuë. *L. II. ep. 35.*

Il commanda qu'on fît venir de Rome à Ravenne, les plus habiles ouvriers en marbre, pour travailler à un édifice public, où il désiroit faire representer avec les seules couleurs naturelles du marbre, tout ce qu'on pourroit exprimer par la peinture. *L. I. ep. 6.*

Cassiodore le louë dans sa Chronique, d'avoir fait réparer plusieurs vil-

a Ce fut en l'an 510. Il avoit été déja Consul l'an 487. On trouve aussi Consuls l'an 522. Symmaque & Boëce.

les, bâtir des forteresses, élever de superbes palais ; & d'avoir surpassé les merveilles de l'antiquité par de si grands & de si somptueux ouvrages. Ses principaux soins furent en faveur de la ville de Ravenne, où il fit conduire des eaux à ses frais.

L. II. ep 7. & lib III. ep. 970. & 13. Ayant du goût pour la belle antiquité, il voulut qu'on en conservât avec soin les precieux restes, & qu'on employât à la décoration des édifices nouveaux, qui devoient servir au public, les beaux morceaux de marbre qu'on découvroit & qu'on déterroit tous les jours dans les vieilles masures, & qu'on avoit jusqu'alors fort negligez.

IV. Ce seroit une trop grande entreprise de vouloir rapporter ici tout ce que Theodoric fit en faveur des arts, puisqu'on les vit tous révivre ou refleurir sous son regne, & sous le ministere de Cassiodore, selon le témoignage d'un grand [a] Evêque. Je ne puis cependant me dispenser de donner un extrait de la lettre qu'il écrivit à Apronien Comte des revenus particuliers, au sujet d'un homme, qu'on disoit avoir le secret de découvrir des sources,

a *Nullarum artium cessat industria.* Ennodius in Panegyr. Theodorici.

& même d'en faire venir dans les lieux les plus secs. On pourra connoître par tout ce qu'il y a de sçavant & de curieux dans cette lettre, quelle part Cassiodore y a euë, comme à toutes les autres.

« Nous avons appris par vôtre rapport, qu'il est arrivé à Rome un homme qui a le secret de trouver des eaux, & d'en faire venir dans les lieux les plus arides, afin qu'on puisse ensuite les habiter; & qu'il est passé en Italie d'Afrique, où cét art a toûjours été cultivé, avec grand soin, à cause de la sécheresse ordinaire du terroir. Cette nouvelle nous a été fort agreable, & nous aurions bien de la joye de voir durant nôtre regne, des expériences de cét art, dont nous lisons les préceptes dans les livres des anciens. » *L. IIII. ep. 53.*

Ensuite il donne les marques d'où l'on conjecture que l'eau & la source ne sont pas éloignées; sçavoir si l'herbe est fort verte, si les arbres montent à une hauteur extraordinaire, s'il croît dans ce lieu des joncs qui aiment l'eau, des cannes, des roseaux, des peupliers & des saules. Si ayant exposé à l'air de la laine seche pendant la nuit, & l'ayant mise sur la terre en la couvrant de quel-

que vaiſſeau, on la trouve humide le matin. Si le Soleil étant levé, on voit voler proche la terre une grande quantité de petits moucherons.

» On connoît, ajoûte-t-il, la profon-
» deur de la ſource, en obſervant à quelle
» hauteur s'éleve certaine vapeur qui ſort
» de terre. On a même des ſignes auſ-
» quels on juge de la qualité des eaux,
» avant que de les avoir éprouvées. Car
» celles qui jaliſſent du côté du levant
» ou du midi, ſont douces, claires, le-
» geres, & fort bonnes pour la ſanté.
» Celles qui coulent vers le couchant ou
» le ſeptentrion ſont fort fraîches, mais
» trop peſantes, & trop épaiſſes : ſur quoi il cite deux Auteurs, l'un Grec, dont il ne marque pas le nom, & l'autre Latin nommé Marcellus.

Quæ ad orientē auſtrūque prorū-punt.

Theodoric veut que ſi Apronien reconnoît que l'homme duquel il lui a écrit, ſoit habile en cét art, il lui fourniſſe de l'épargne, de quoi ſubſiſter, & le ſoulage dans ſes beſoins, juſqu'à ce qu'il ait gagné de quoi vivre honnêtement. Mais il l'avertit de lui chercher pour compagnon un ouvrier habile dans les Méchaniques, & dans l'Hydraulique, qui puiſſe faire monter les eaux qu'il aura découvertes.

La

La conclusion de la lettre est, qu'il faut faire recevoir entre les autres maîtres & professeurs des arts, celuy qui a un si beau secret, afin qu'on ne puisse pas dire que sous le regne de Theodoric, Rome ait manqué de quelque chose qu'il soit possible de desirer. C'est ainsi que les grands Princes, au lieu de languir dans l'oisiveté pendant la paix, en employent tous les momens à procurer aux peuples, qui vivent sous leur obéïssance, l'abondance & la felicité, & prennent un grand soin de perfectionner les arts, qui font la splendeur de leurs Etats. Ils attirent même des Royaumes étrangers, par des libéralitez, ceux qu'ils croyent pouvoir y contribuer. Mais sur tout, ils attachent par d'honnêtes récompenses, ceux de leurs sujets qui excellent en quelque chose, & qui se voyant negligez, pourroient aller s'établir chez leurs voisins, & priver ainsi du secours de leur industrie une patrie ingrate.

Nous avons rapporté tout de suite ce que Theodoric fit pour mettre le bon ordre dans ses Etats, & pour rétablir ou pour perfectionner les arts, durant la longue paix dont il jouït, sans avoir égard à l'ordre des années,

qu'il eſt difficile de découvrir, parce que les lettres où l'on apprend toutes ces particularitez, ſont ſans date. Cette heureuſe tranquillité fut troublée par la guerre qu'il ſe vit contraint de ſoûtenir contre le Roy de France.

V. On a vû cy-deſſus les meſures que Theodoric prit pour vivre en bonne intelligence avec ce grand Prince. Elle continua encore long-temps aprés. Clovis ayant vaincu les Allemans, dans cette grande journée, où il éprouva ſi ſenſiblement la protection du Ciel, qu'il ne put differer plus long temps à ſe faire Chrétien, Theodoric luy dépêcha des Ambaſſadeurs pour le féliciter de ſa victoire, & lui écrivit une
496. belle lettre remplie de témoignages
L. 11. ep. 41 d'eſtime & d'amitié. Clovis répondit ſans doute comme il devoit, à ces honneſtetez, & les choſes demeurerent ſur le même pied, encore l'eſpace de dix ou onze ans. Mais la guerre que le Roy de France entreprit contre Alaric Roy des Viſigots, qui occupoient la Guyenne depuis la riviere de Loire juſqu'aux monts Pyrénées, le Languedoc & la Provence, força Theodoric à prendre les armes, pour ſecourir un Prince qui étoit de ſa nation, ſon parent, ſon

voisin & son proche allié, ayant épousé une de ses filles, dont par toute sorte de raison, les interêts luy devoient être fort chers.

Soit que l'ambition fût le motif de Clovis, & qu'il souffrît impatiemment que les Visigots bornassent à la Loire, ses Etats dont les Alpes & les Pyrénées sembloient devoir être les bornes naturelles, soit que la Religion eût seule part à son entreprise, & qu'il fût sensible aux cris des Catholiques opprimez par les Gots Ariens, il est certain que le Ciel favorisa ses desseins, & que d'ailleurs ils ne pouvoient être ni plus sagement concertez, ni poussez plus vigoureusement, ni plus heureusement exécutez.

Theodoric qui prévoyoit que cette guerre ne pouvoit être que fort desavantageuse à sa nation, n'oublia rien pour détourner l'orage, & pour rétablir la bonne intelligence entre deux Princes, dont l'un étoit son gendre & l'autre son beau frere. Il écrivit sur ce sujet plusieurs lettres, & il y en a trespeu où Cassiodore ait fait paroître plus d'esprit, de sagesse, & de fine politique.

VI. La premiere est adressée au Roy

Alaric. Il luy represente qu'il ne doit pas exposer à des troupes accoûtumées à combattre & à vaincre, ses peuples, à qui une longue paix a fait oublier le métier de la guerre. Qu'il ne faut pas que les victoires remportées autrefois par les Visigots sur Attila même, le rendent fier, & lui enflent le cœur. Que ce ne seroit plus les mêmes soldats qui combattroient. Qu'il se trompe s'il compte sur la multitude de ses parens & de ses alliez, parce que ce n'est pas le grand nombre, mais le courage qui décide dans les combats. Il l'exhorte donc à rechercher toutes les voyes possibles d'accommodement avec Clovis, avant que d'en venir à une déclaration ouverte de guerre, & il le prie d'attendre à faire quelques hostilitez, jusqu'à ce qu'il ait dépéché des Ambassadeurs au Roy des François.

L. III. ep. I.

Ibid. ep. 2.

VII. La seconde lettre est écrite à Gondebaud Roy des Bourguignons. Theodoric avoit apparemment appris qu'il étoit ligué avec Clovis contre Alaric; cependant il le dissimule adroitement dans sa lettre. Il luy déclare nettement qu'il ne sçauroit souffrir qu'on opprime ses alliez & ses parens, & qu'il seroit honteux pour lui de re-

garder d'un œil d'indifférence, cette guerre qui le touchoit de si prés. Il le fait souvenir de l'alliance qui est entre eux, & des gages precieux de son amitié qu'il luy a donnez. Il veut parler du mariage de sa fille avec Sigismond fils de Gondebaud. Il le conjure donc de travailler de concert avec luy, pour détourner Clovis de son entreprise, contre Alaric qu'il appelle son fils. *Ibid. ep. 3.*

Pour tenter toute sorte de voyes il écrivit une troisiéme lettre à trois differens Rois, l'un des Herules, l'autre des Warniens & le troisiéme des Turingiens. Tous ces peuples habitoient alors la partie septentrionale de la Germanie. Nous avons vû déja que Theodoric avoit contracté alliance avec les Rois des Herules & des Turingiens. Les Warniens qui sont les moins connus, occupoient une partie du Meckelbourg. Le fleuve qui passe à Rostoc, conserve encore leur nom, & s'appelle *Vvarne*. On voit aussi dans le même païs une petite ville avec un château qu'on appelle *Vvaren*. Tacite, Procope, & plusieurs autres Auteurs ont parlé de ces [a] peuples. a

Theodoric tâche de faire connoître à ces Princes, l'interêt qu'ils ont d'en-

a Voyez Cluvier *German. antiq* l. III. c. 27.

trer tous en ligue contre le Roy des François, & n'obmet rien de ce qui le peut rendre odieux. Il leur represente à quel danger ils seront exposez eux & leurs Etats, s'ils souffrent qu'Alaric Prince puissant soit opprimé, parce qu'alors il n'y aura personne qui puisse s'opposer aux entreprises ambitieuses des François. Il leur rappelle en memoire les obligations qu'ils ont à Evaric pere d'Alaric, & il les exhorte à les reconnoître en la personne de son fils. Il leur dit, que pour le faire ils doivent envoyer des Ambassadeurs à Clovis, afin que de concert avec les siens, & avec ceux de Gondebaud Roy des Bourguignons, ils l'obligent à abandonner son entreprise, ou luy declarent la guerre en cas de refus. Nous ne voyons pas que ces Princes se soient beaucoup remuez en faveur d'Alaric, ni qu'ils se soient mêlez dans cette guerre.

Ibid. ep. 4. VIII. La quatriéme lettre est adressée à Clovis même, qu'il appelle *Luduin.* (a) Aprés avoir parlé de la sainteté des alliances contractées entre les Rois, qui doit les rendre inviolables & sa-

a M. le Blanc dans son traité des Monoyes de France, dit *Luduvis*; mais je n'ai trouvé ce nom en aucun manuscrit.

crées, il marque son étonnement à Clovis, sur ce qu'il a appris qu'il veut rompre l'alliance qu'il a avec Alaric, & même pour de tres-legers sujets. Que cette division cause beaucoup de joye aux peuples qui les craignent l'un & l'autre, esperant profiter de leur mesintelligence, & en tirer quelque avantage signalé. Qu'ils sont tous deux Rois de nations puissantes; tous deux encore dans la fleur de leur âge, tous deux braves ; mais qu'il est à craindre que leur valeur ne cause la ruine de leurs peuples. Qu'il luy parle librement, parce qu'il luy parle du cœur. Que s'il employe quelques menaces, ce sont des menaces de [a] pere & d'ami. Qu'il doit plûtôt prêter l'oreille à ses conseils, qu'écouter certaines personnes mal-intentionnées, qui ne cherchent que sa perte. Que lorsqu'il survient des différens entre des parens & des alliez, il faut les terminer par l'avis des amis communs. Qu'il a écrit

a Ce seul endroit suffit pour prouver que Theodoric n'avoit pas épousé la fille de Clovis, mais sa sœur : car s'il eût été son gendre, il ne se seroit jamais qualifié son pere. Il se donne ce nom à cause de son âge plus avancé que celuy de Clovis. D'ailleurs étant Roy d'Italie, & de presque toutes les provinces qui composoient l'Empire d'Occident, il se regardoit comme Empereur.

à Alaric les mêmes choſes qu'à *ſon Excellence.* Qu'au reſte s'il s'opiniâtre à vouloir entreprendre cette guerre, & s'il mépriſe ſes remontrances, il doit s'attendre à avoir pour ennemis Theodoric & tous ſes alliez.

IX. Clovis ne ſe laiſſa ébranler, ni par ces raiſons, ni par ces menaces. Aprés s'être préparé à cette expédition, par de bonnes œuvres, & avoir établi dans ſon armée une exacte diſcipline, il paſſe les rivieres de Loire & de Vienne avec un bonheur incroyable, marche contre Alaric, l'atteint dans la plaine de Vouïllé, à dix mille de Poitiers, met ſon armée en déroute & le tuë de ſa propre main. De là profitant de ſa victoire, il s'empare du Poitou, de la Xaintonge, de l'Angoumois, & de preſque toute la Guyenne ; enfin il prend Bourdeaux & Thoulouſe où étoient les tréſors d'Alaric, pendant que Thierry ſon fils ſe rend maître de l'Albigeois, du Roüergue & de l'Auvergne, juſqu'aux limites de l'ancienne Bourgogne.

An 508.

X. Geſalic fils naturel d'Alaric lui ſucceda dans le reſte de ſes Etats, & établit ſa Cour à Narbonne ; mais il en fut chaſſé par le Roy des Bourguignons.

Theodoric priva Geſalic de la Couronne, aprés quatre ans de regne, & ſe mit en poſſeſſion de tout ce qui reſtoit du Royaume d'Alaric, dans l'Eſpagne & dans la Gaule, qu'il gouverna au nom de ſon petits-fils Amalaric encore enfant. Alaric l'avoit eu d'une Princeſſe, fille de Theodoric, de laquelle nous ne ſçavons pas le nom.

XI. Caſſiodore dans ſa Chronique fait remporter à Theodoric une grande victoire ſur les François, lorſqu'il s'empara de la Provence. En effet, il défit le Bourguignons qui aſſiegeoient Arles, & les François qui étoient venus à leur ſecours. Ce ne fut pas la ſeule guerre qu'il eut à ſoûtenir; car nous apprenons d'une letrre de Caſſiodore que *Tulum* grand Capitaine, qui ſe ſignala dans la guerre contre les François, & devant Arles, avoit auparavant triomphé des Huns & des Bulgares dans la Pannonie. Ce fut ſans doute en ce même temps que Sirmic ville importante de la Pannonie, fut repriſe ſur les Bulgares, comme nous l'apprenons de la Chronique de Caſſiodore à l'année 504.

An 508.

L. VIII. ep. 10.

Quoi-que nous n'ayions rien rapporté ici à quoi ce grand Miniſtre n'ait eu

beaucoup de part, à cause de l'entiere confiance que Theodoric avoit en lui, néanmoins ce que nous allons dire le touche plus particulierement. Il est temps de marquer de quels honneurs son mérite a été recompensé à la Cour d'Italie. Et comme il est difficile de désigner précisément les années, ausquelles il a été revétu de tant de différentes dignitez, nous les placerons selon leur ordre naturel, en montant des moindres aux plus grandes.

CHAPITRE V.

I. Diverses charges exercées par Cassiodore. La Préfecture de l'Abruzze. Eloges que lui donne là-dessus Theodoric. II. La Questure, en quoi consistoit cette charge. III. L'Office de grand Maître. Ce que c'étoit. IV. De Préfet du Prétoire. V. Sa dignité de Patrice. VI. Son Consulat. VII. Ses premiers ouvrages.

I. QUELQUE necessaire que fût la présence de Cassiodore au Roy Theodoric, il ne pût néanmoins se dispenser de l'éloigner de la Cour pour

quelque temps, en lui donnant le gouvernement de l'Abruzze & de la Lucanie. La raiſon qu'il apporte du choix qu'il avoit fait de ſa perſonne pour cét emploi, c'eſt qu'il n'a pas voulu priver la patrie de ce grand homme de la poſſeſſion d'un bien dont les provinces étrangéres avoient joui. Cela nous fait conjecturer que Caſſiodore avoit déja été Gouverneur ou Préfet de quelques autres Provinces. *Lib. 1. ep. 3.*

On peut, ſans trop rafiner dans la politique, juger que le Roy voulut ſe ſervir de lui en cét emploi, pour retenir dans le devoir les eſprits remuans des Siciliens, & des autres peuples voiſins, leſquels il avoit déja ſçû ménager ſi adroitement qu'il les avoit empêché de ſe révolter. Il ſçavoit combien ſon choix ſeroit agréable à ces peuples, & que Caſſiodore ne ſe ſerviroit du crédit qu'il avoit dans ces provinces, que pour y affermir de plus en plus l'autorité Royale. Il commença ſon adminiſtration par bien regler ſa maiſon, ce qui eſt ſouvent auſſi difficile que de gouverner une province. Il s'abſtint de prendre des préſens, & défendit ſous de grandes peines à ſes domeſtiques d'en recevoir. Il n'accor-

da jamais d'emplois qu'au ſeul mérite, ſans écouter les recommandations ; & il eut ſoin de ne mettre dans les charges que des perſonnes d'une probité reconnuë, pour n'être pas obligé de punir les malverſations de ceux qu'il y auroit laiſſé entrer par la faveur.

Pendant l'eſpace d'une année que dura ſa Préfecture, il fit travailler dans la ville de Squillacci ſa patrie, à ces merveilleux réſervoirs, qui étoient creuſez dans la concavité d'un rocher, & remplis de l'eau de la mer, où l'on voyoit une prodigieuſe quantité de poiſſon de différentes eſpeces. C'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon Monaſtére, & peut-être que dés lors il méditoit de s'y retirer.

L. XII. ep. 15.

Il ſeroit difficile d'expliquer les grands avantages qu'il procura à ces provinces, pendant le peu de temps qu'il en eut l'adminiſtration. Il en parle dans une de ſes lettres, mais avec beaucoup de modeſtie. Il les déchargea d'une partie des impôts qu'elles payoient auparavant. Il n'uſa point de contrainte pour exiger le reſte. Il s'étudia toûjours plus à ſe faire aimer qu'à ſe faire craindre. Quoi-qu'il eût rendu ſervice à ſes concitoyens lorſqu'il étoit encore

L. XI. ep. 39.

homme privé, imitant en cela ſes illuſtres ancêtres, néanmoins il voulut leur faire reſſentir plus particulierement ſa bonne volonté, lorſqu'il ſe vit plus en état de leur faire du bien par l'autorité que lui donnoit ſa charge. Theodoric le loüe de ſa ſage conduite dans une de ſes lettres, & il n'eſt pas poſſible d'ajoûter quelque choſe à ces éloges. *Lib. 1. ep. 3.*

Aprés avoir remarqué que la vertu eſt toûjours inſéparable du vrai honneur, & qu'elle n'a pas beſoin de dignitez étrangéres qui relévent ſon éclat, & qui lui tiennentlieu de récompenſe, il ajoûte qu'il ne peut néanmoins ſe diſpenſer de lui donner les loüanges qui lui ſont dûës, de peur de s'en priver ſoi-même. Que rien n'eſt plus glorieux que d'avoir mérité d'être loüé par ſon Prince, parce qu'on ne peut pas le ſoupçonner de flatterie. Qu'il eſt bien aiſe de le faire ſouvenir des ſervices importans qu'il a rendus à l'Etat : que s'il les a mis en oubli, il veut lui faire connoître que ſon Prince les a gravez profondément dans ſa mémoire.

Enſuite il lui parle de la révolte de Sicile appaiſée par ſa prudence, & du

deſintereſſement qu'il avoit fait voir en cette occaſion, ne cherchant point d'autre récompenſe de cette bonne action, que la ſatisfaction de l'avoir faite, & ne voulant point d'autres tréſors, que ceux de la vertu & de la bonne conſcience : Que cependant, afin de s'acquitter de ce qu'il lui devoit, il lui avoit donné la préfecture de la Lucanie & de l'Abruzze; mais qu'en cela il s'étoit fort méconté, Caſſiodore s'étant comporté dans cette charge d'une maniere à mériter encore de nouvelles re-
» connoiſſances de ſa part. Ainſi, dit-il,
» j'ai contracté de nouvelles dettes en
» voulant ſatisfaire à ce que je devois au-
» paravant. Vous avez fait voir en vôtre
» perſonne, continuë-t-il, un Juge ac-
» compli, à qui l'on n'a pû reprocher la
» moindre faute; ne vous laiſſant ni pré-
» venir à l'envie, ni gagner par la flatte-
» rie ; ce qui eſt encore plus difficile à
» obſerver dans ſon propre païs, que
» dans un autre, parce qu'on y trouve
» des parens & des alliez à favoriſer, de
» vieilles injures à venger, d'anciennes
» querelles de famille à ſoûtenir. Je prens
» donc un plaiſir ſingulier à rapporter ce
» que vous avez fait pendant vôtre [a] Pré-

a *Totius Italiæ notiſſimum bonum.* Il n'eſt pas clair

fecture, qui a été, de l'aveu de tout le « monde, un grand bien pour toute l'Italie. « Vous avez fait voir durant vôtre « administration, qu'on porte sans peine « la charge des contributions, & des « subsides, lorsqu'un Juge plein d'équi- « té sçait les partager également : car per- « sonne n'a fait paroître de répugnance à « payer les droits sous vôtre gouverne- « ment. Joüissez présentement de la ré- « compense qui vous est dûë. Vous avez « méprisé vos propres avantages & vous « en avez fait un sacrifice au bien public: « mais on vous rend le double de ce que « vous avez négligé : vous avez l'appro- « bation de vôtre maître, & les éloges de « tous les citoyens. «

II. L'année de cette Préfecture étant écoulée, Theodoric rappella Cassiodore auprés de sa personne. Il étoit difficile de se passer de lui, soit lorsqu'il faloit écrire aux Rois, au Senat, & aux principaux Officiers, soit lorsqu'il y avoit quelques ordonnances ou quelques loix à faire, soit lorsqu'il s'agissoit de conduire une négotiation, & de faire un traité. En un mot on avoit besoin à la Cour de ses conseils, de son

s'il parle de cette Préfecture particuliere, ou de la Préfecture du Prétoire exercée ensuite par Cassiodore.

expérience, de son éloquence, & sur tout de l'exemple de sa vertu & de sa modération. Le Roy goûtoit aussi un extréme plaisir dans sa conversation qui étoit fort sçavante. C'est ce que le Roy Athalaric écrit à Cassiodore même : Lorsque le Roy mon ayeul, pou-
» voit joüir de quelque repos, & se dé-
» rober aux affaires de l'Etat, il venoit
» apprendre de vôtre bouche, ce que les
» Sages de l'antiquité ont dit de plus
» beau. Il s'instruisoit du mouvement
» des astres, il vous proposoit des que-
» stions sur les vastes abîmes de la mer,
» & sur l'origine des fontaines; il exa-
» minoit curieusement les secrets surpre-
» nans de la nature; en sorte qu'on l'au-
» roit pû nommer, *un Philosophe revêtu*
» *de la pourpre.*

Quidã purpuratus videretur esse Philosophus.

Ce Prince résolu de ne se priver pas davantage du secours & du plaisir qu'il recevoit de la présence de Cassiodore, voulut cependant l'honorer de toutes les dignitez qui n'étoient pas incompatibles avec son séjour à la Cour. Il le fit Questeur, & le Roy Athalaric nous apprend qu'il étoit encore fort jeune lorsqu'il entra dans cette charge : Vous avez justifié la conduite du Roy dans le choix qu'il a fait de vôtre

L. IX. ep. 24.

personne, écrit-il à Cassiodore; car vous « Primæ
ayant fait recevoir dés vôtre premie- « vum
re jeunesse, dans la charge de Questeur, «
vous avez été en même temps à l'é- «
preuve de la corruption par l'integrité «
de vos mœurs & de vôtre conscience, «
& à couvert de la surprise par vôtre «
maturité, & par une parfaite connois- «
sance des loix. Vous avez été la prin- «
cipale gloire, & le plus grand orne- « Summa témporum laus.
ment de ces temps-là. Vous mettiez «
en repos l'esprit du Roy au milieu des «
soins du gouvernement, qui deman- «
de une vigilance exacte sur toutes «
choses, parce qu'il se tenoit assuré de «
vôtre fidelité inviolable dans l'admi- «
nistration des affaires. Vous partagiez «
avec lui le pesant fardeau de la Royau- «
té, & vous l'aidiez à le soûtenir par «
la force de vôtre génie. Il vous trou- «
voit agréable dans les lettres que vous «
dictiez, inflexible à rendre la justice, «
& particuliérement éloigné de tout in- «
terêt. Vous n'avez jamais fait commer- «
ce des graces du Prince. Jamais vous «
n'avez fait acheter aux sujets de Theo- «
doric, par des taxes & par des réser- «
ves indignes, ce que sa liberalité avoit «
une fois acccordé. Vous ne vous étes «
jamais servi des dignitez pour acque- «

» rir d'autres trésors que ceux de la bon-
» ne reputation, qu'on n'achete pas à
» prix d'argent. Voilà ce qui avoit fait
» entre le Roy & vous cette liaison si
» étroite d'amitié, qui vous étoit tres-
» glorieuse & tres-honorable. Cepen-
» dant il vous chargeoit du poids des
» affaires de ceux qui imploroient le se-
» cours de sa justice, parce qu'étant tres-
» habile à juger du mérite des person-
» nes, & connoissant la force & la pé-
» nétration de vôtre esprit, il croyoit
» faire une grace signalée à ceux que leurs
» procés tenoient dans une continuelle
» agitation, de les remettre sans délai
» à vôtre jugement, pour les terminer.
» Combien de fois vous a-t-il donné la
» préférence sur des Seigneurs de sa
» Cour beaucoup plus âgez que vous,
» parce que toute l'expérience que le
» grand âge leur avoit acquise, n'appro-
» choit pas de la suffisance & de l'habi-
» leté que vous fistes paroître, même
» dés que vous entrâtes en charge? Ce
» qui faisoit éclater davantage vôtre gran-
» deur d'ame, c'est que vous rendant à
» tout moment digne de recevoir de nou-
» veaux bien-faits, vous aviez la géné-
» rosité de les refuser, vous tenant fer-
» me contre tous les vices de la cupidité.

C'est le témoignage qu'un grand Prince rend à la bonne conduite de C ssiodore, dans la charge de Questeur. J'ai rapporté une grande partie de sa lettre, non seulement parce qu'on y voit un excellent portrait de cét illustre Ministre d'Etat, mais aussi parce qu'elle nous fait connoître ce qu'étoit alors la charge de Questeur. Outre la Sur-Intendance des finances qui en faisoit le capital, cette dignité donnoit encore le pouvoir de juger, & une fort grande part aux plus importantes affaires de l'Etat. C'est ce que nous apprenons encore par la Formule des Provisions que le Prince donnoit de cette charge : Si les dignitez sont d'autant plus relevées qu'elles font approcher davantage de nous, ceux qui en sont revétus, il n'y a point de juge plus comblé d'honneur, que celui qui entre dans la participation de nos plus secrettes pensées. (C'est le Prince qui parle ainsi.) Il y en a d'autres à qui l'on confie la garde & l'administration * du trésor public, d'autres à qui l'on donne le soin de juger les causes des particuliers, d'autres qui sont chargez du recouvrement des droits de nôtre domaine; mais pour la Questure, nous

L. VI. Var. Form 5. & lib. VIII. ep. 14.

* de l'épargne.

» la regardons comme une charge diſtin-
» guée, & celui qui l'exerce pourroit être
» appellé la voix & la langue du Prince.
» Il faut donc qu'un Queſteur ſoit toû-
» jours auprés de nous, afin d'entrer
» mieux dans nos ſentimens, & de ſe ren-
» dre capable de les expliquer, ce qui eſt
» difficile : car il n'eſt pas naturel à un
» ſujet de parler en Souverain.
» Conſiderez attentivement le poids
» du travail & de l'honneur que vous
» avez à ſoûtenir. Quand nous ſommes
» dans le doute, nous vous conſultons
» pour nous déterminer. Le Queſteur
» tient entre ſes mains la réputation des
» citoyens, & l'honneur du public. Il eſt
» la bibliotheque vivante des loix. Il doit
» être préparé à parler ſur le champ, avec
» tant de ſuccés, qu'il ſe rende maître des
» eſprits, qu'il les tienne attachez, &
» qu'il diſpoſe de la volonté des hom-
» mes comme il lui plaît. Il faut qu'un
» Queſteur imite les anciens ; qu'il faſſe
» voir en ſa perſonne toute leur ſageſſe,
» & qu'en corrigeant les mœurs déré-
» glées d'autrui, il veille avec ſoin ſur
» les ſiennes, afin d'empêcher que rien
» n'altere leur innocence. Il faut qu'il
» ſoit digne d'être regardé comme l'i-
» mage du Prince, qu'il ait une parfaite

connoissance du Droit, qu'il soit d'une « grande circonspection dans toutes ses « paroles, qu'il ait beaucoup de fermeté, .. qu'il soit toûjours prêt à donner « de bons conseils au Roy, &c. «

Il n'y a rien dans tout ce discours qui ne soit conforme à ce que les anciens [a] historiens ont dit de l'office de Questeur. C'étoit lui qui portoit la parole au Senat, de la part de l'Empereur, & qui y haranguoit en son nom. Il avoit séance dans tous ses conseils. Il répondoit les requêtes qui étoient présentées à sa Majesté. Il faisoit de nouvelles loix. Enfin son autorité n'étoit pas moins étenduë que celle des Chanceliers d'aujourd'hui. Theodoric l'appelle dans une de ses lettres l'interprete des loix, & il dit qu'on n'arrive pas à cette dignité ou par les grandes richesses, ou à la faveur d'une illustre naissance, mais qu'un grand fond de science joint à beaucoup de prudence & d'habileté peut la mériter. Il ajoûte que lorsqu'il donne les autres dignitez, il fait un présent, mais qu'en conferant celle-là, il est lui même celui qui

Lib. v. ep. 4.

a Voyez Suetone *in Augusto c. 65. in Nerone c. 15.* Spartien *in Hadriano initio:* Tacite, *l. 16. Annal.* Symmaque *ad Auson.*

reçoit le bienfait, parce qu'un Questeur doit le soulager dans tous les soins & dans tous les travaux du gouvernement, qu'il est le confident de tous ses secrets, que toute sa réputation dépend de lui.

Une charge si importante ne pouvoit être mieux remplie que de la personne de Cassiodore, qui avoit en dégré éminent, toutes les bonnes qualitez que nous venons de voir marquées. Ce que nous devons encore admirer davantage en lui, c'est qu'il ait sçû ménager ces talens avec tant de sagesse & de modestie, qu'ils ne l'exposerent jamais ni à à l'envie des Courtisans, ni à la jalousie des Rois, qui néanmoins font assez souvent un crime d'état, d'un trop grand mérite. Au contraire il reçût toûjours des remercîmens & des éloges magnifiques de la bouche de ses maîtres, mais il en usa aussi avec sa modération ordinaire.

III. Theodoric bien loin de se repentir de l'avoir élevé à la Questure, y joignit la charge de grand [a] Maître,

a *Des Offices, ou du Palais.* Quoi qu'il n'y ait pas dans le texte, *grand* Maître, mais seulement, Maître, on a eu raison d'ajoûter *grand*, parce que cét Officier étoit honoré du titre de *Prince* ou de *Premier*. *Officium verò ejus tantâ genii prærogativâ decoratur, ut*

qui étoit plûtôt une dignité d'épée que de robbe. *L. IX. ep. 24.*

L'Office du grand Maître, étoit de faire garder l'ordre & la discipline dans le palais du Prince, de présenter à sa Majesté les Senateurs qui lui étoient députez, de lui expliquer leurs demandes, & d'avertir le Roy de l'arrivée des Ambassadeurs des Princes étrangers. Il avoit la Sur-Intendance des chevaux de poste, & des autres voitures, pour la commodité du public. On l'honoroit du nom de * *Prince*, comme ayant passé par toutes les charges de la milice. Ceux qui tenoient le premier rang dans les gardes Pretoriennes & les gardes de la Préfecture de la ville, lui devoient la soûmission & l'obéïssance. *L. VII Var. Form. 6.*

** Prince signifie ici premier.*

Quoi-que cette dignité donnât un pouvoir fort étendu, néanmoins Theodoric voulut que Cassiodore portât encore plus loin son autôrité que ses prédecesseurs. On ne reconnoissoit plus les bornes de chaques charges, si-tôt qu'elles étoient possedées par ce grand homme, dit Athalaric, parce que le *L. IX. ep. 24.*

militiæ perfunctus muneribus, ornetur nomine principatûs. l. VI. Form. 6. A quoi il faut rapporter ce que Cassiodore dit l. VII, Form. 24. *Magnâ inter collegas suos prærogativâ decoratur, quisquis gerit militiam nomine principatûs; cognoscitur enim agere locum primarium.*

Roy se reposoit sur lui de presque toutes les affaires, voyant que ce qui auroit accablé plusieurs autres des principaux Seigneurs de la Cour, suffisoit à peine pour l'occuper. Cette conduite du Prince à son égard devoit naturellement faire murmurer, & lui susciter des jaloux, cependant tout le monde l'approuva. Il joüit toûjours paisiblement de la principale faveur de son maître, parce qu'il n'y avoit personne qui ne l'en jugeât fort digne, & qu'on étoit persuadé que jamais favori n'en feroit un meilleur usage. Ceux mêmes qui auroient pû se sentir portez à médire lui, en auroient été détournez, par la consideration de sa probité si universellement reconnuë. Ils auroient craint de s'exposer à la haine publique, en parlant mal d'un homme, dont la vertu étoit universellement loüée de tout le monde.

Nescivit quisquã de te sui murmurare contraria. *Ibid.*

IV. Ce fut donc sans jalousie qu'on le vit peu de temps aprés monter avec une merveilleuse rapidité, à la dignité de Préfet du Prétoire, parce que plus le Roy lui faisoit de graces, plus son extréme [a] modération lui en faisoit

a *Majora sibi de se fecit optari, dum intrà modestiæ terminos magna cohibuit*, l. 1. ep. 4.

souhaiter,

ſouhaiter, par tous ceux qui le connoiſſoient : cependant il ſçût ſe faire reſpecter des gens de guerre, & il réprima leur licence, en même temps qu'il traita les villes & les provinces avec beaucoup de douceur. Mais pour connoître ce que Caſſiodore fit dans l'exercice de cette charge, il eſt à propos de ſçavoir en quoi elle conſiſtoit.

Le Préfet du Prétoire jouïſſoit de pluſieurs droits qui lui étoient communs avec l'Empereur. Il lui étoit permis d'aller dans un char, ce qui étoit autrefois un privilege fort ſingulier. Il condamnoit à de groſſes amendes. Il diſpoſoit de l'épargne, comme il jugeoit à propos. Il appliquoit à ce qu'il lui plaiſoit les biens abandonnez & les ſucceſſions vacantes. Il puniſſoit les malverſations des Juges des provinces. Il pouvoit rendre des ſentences verbalement : les autres Juges étoient obligez de les donner par écrit. Il jugeoit ſans appel. Il repréſentoit par tout la perſonne de l'Empereur ou du Roy lors qu'il jugeoit. Les gens de guerre & même les Officiers ne pouvoient decliner ſa juriſdiction, quelques privileges qu'ils euſſent à alleguer, excepté

L. VI. Var. Form. 3.

a l'Officier [a] du grand Maître de la Milice. Il étoit chargé du soin des vivres, & de faire venir des bleds dans les temps de disette. Il récompensoit des charges de Notaires & de Tribuns, ceux qui s'étoient dignement acquitez des emplois de la guerre. Ces deux charges étoient assez ordinairement jointes ensemble, selon les loix Imperiales & les anciens Auteurs. Ses Gardes alloient de pair avec les Gardes du corps du Prince, qui cependant tenoient un rang considérable à la Cour. Toutes les autres dignitez avoient leurs bornes, excepté celle-là. Theodoric dit que Joseph a été le premier qui ait exercé cette charge dans l'Egypte, ce qui lui fait ajoûter qu'elle est une espéce de Sacerdoce. Les Préfets du Prétoire étoient de seconds Empereurs, à qui rien ne manquoit que la pourpre. Nos anciens Maires du Palais leur avoient succedé. Et les grands Visirs exercent encore une même autorité à la Cour du grand Seigneur. On les appelloit Peres des provinces & Peres de l'Empire,

Lib. I. *ep.* 35. *L.* IV. *Cod. de Advocat.* *Amm. Marc. lib.* XXVI.

L. VIII. *ep.* 20.

a *Officialem*. Ce mot quoi-qu'il s'explique généralement de tous les Officiers subalternes qui agissent sous les ordres des grands Officiers, signifie néanmoins particuliérement les Huissiers.

ſelon une lettre du Roy Athalaric.

Nôtre Préfet du Prétoire trouva le ſecret de ſe faire aimer du peuple, lors même qu'il donnoit tous ſes ſoins à remplir les coffres du Roy ; alors on connut par expérience que ce qu'il y a de plus odieux dans les impôts, eſt l'injuſtice & la violence avec laquelle on les exige. Diſpenſant toutes choſes avec une ſage prévoyance, il eut le plaiſir de voir les uns contribuer même avec joye, les autres payer leur taxe au moins ſans chagrin & ſans répugnance. Cette application à augmenter les finances du Roy, en ménageant néanmoins les forces de ſes ſujets, lui attira encore de nouveaux éloges. A quelque grandeur qu'il fût arrivé, on le jugeoit encore digne de quelque choſe de plus élevé. Il ſe ſervoit de ſon pouvoir pour faire du bien. Il donnoit libéralement avec beaucoup de plaiſir, & ne recevoit jamais qu'avec répugnance. Il n'avoit de joye de ſe voir placé au deſſus des autres, qu'autant que ſon élevation luy donnoit les moyens de faire couler abondamment des graces ſur ceux qui étoient au deſſous de lui. Sa conduite ne fut pas ſeulement utile dans le temps de ſon adminiſtration : elle ſervit en-

Lib. 1. ep. 4.

core de modele à ses successeurs. Ils a-voient honte de mal user d'une charge qu'ils se souvenoient avoir esté exercée par Cassiodore avec tant d'honneur. C'est ce qu'on recueille de la lettre que Theodoric écrivit au Senat à son sujet.

Il étoit Préfet du Prétoire lorsque Theodoric fut obligé d'aller à Rome pour appaiser le schisme formé contre le Pape Symmaque, parce qu'il prend cette qualité dans les lettres que nous croyons avoir été écrites au sujet de ce
P. 21. voyage du Roy selon la conjecture que nous avons déja proposée. Ainsi nous pouvons dire qu'il exerçoit cette charge l'an 500. n'étant âgé que d'environ trente ans.

V. Son administration ayant été si sage que tout le monde, bien loin de s'en plaindre, s'efforca de luy donner mille loüanges, Theodoric crût répondre aux vœux du public, en l'élevant
Lib 1. ep. 3. » à la dignité de Patrice. C'auroit été » une grace pour quelqu'autre, luy écri- » vit le Roy ; à l'égard de vous c'est une » récompense qui vous étoit dûë fort ju- » stement. Et écrivant au Senat, pour
Ibid. ep. luy faire agréer le choix qu'il avoit fait de sa personne, il le prie de se souve-

nir de l'extréme modération qu'il a fait paroître dans la haute dignité de Préfet du Prétoire.

Celle de Patrice étoit encore plus éclatante, & Clovis premier Roy Chrestien de France, ne tint pas à deshonneur d'en porter le titre, que l'Empereur Anastase luy avoit offert. Charlemagne mesme se qualifioit, Roy & Recteur du Royaume des François & des Lombards, & Patrice des Romains. Cette dignité étoit perpetuelle, & non pas les autres dont nous avons déja parlé. Elle donnoit un rang distingué dans le Senat, les Patrices en étant regardez comme les Peres, c'est-pourquoy ils n'étoient pas soûmis à son autorité. Ils étoient aussi affranchis de la puissance paternelle. On peut voir leurs autres privileges dans la Formule de cette dignité.

Cordemoy p. 548.

L. VI. ep. 3.

Cassiodore étoit déja Patrice lorsque Theodoric luy écrivit cette lettre si obligeante & si pressante pour le rappeller à la Cour, d'où sans doute quelques grandes affaires l'avoient éloigné pour un temps : « Nous prenons toûjours un extréme plaisir à voir ceux « qui ont trouvé moyen d'entrer dans « nôtre estime par leurs glorieuses actions. «

L. III. ep. 28.

» Le ſoin qu'ils ont de s'étudier à la vertu
» nous répond de l'amour & du zéle
» qu'ils ont pour nous. C'eſt-pourquoi
» nous invitons par cette lettre *vôtre*
» *Grandeur* de venir à nôtre Cour, afin
» qu'elle reçoive un nouvel ornement
» de vôtre preſence, & que vous rece-
» viez auſſi un nouveau degré de gloire
» des regards favorables de vôtre Prince.
» Vous méritez qu'on vous recherche a-
» vec empreſſement, aprés que vous a-
» vez mis nôtre regne dans une ſi haute
» réputation, & que vous lui avez pro-
» curé tant d'éloges & tant de gloire.

Cette modeſtie de Theodoric eſt remarquable. Il ſe trouve peu de Princes qui attribuënt à leurs Miniſtres tou-
» te la gloire de leur regne. Vous avez,
» continuë-t-il, orné la Cour par l'integri-
» té de vôtre conſcience. Vous avez
» procuré aux peuples un profond re-
» pos... Vous avez acquis d'autant plus
» d'eſtime dans le monde, qu'on ſçait
» que vous ne vous étes jamais vendu,
» quelque prix qu'on vous ait offert ....
» pour acheter vôtre faveur. Hâtez-vous
» donc de venir, &c.

VI. Peut-être Theodoric l'appelloit-il avec tant d'empreſſement, pour le récompenſer encore de l'honneur

du Consulat. Les Auteurs ne conviennent point de l'année qu'il exerça cette grande charge, la premiere de la République, dont les Empereurs même se tenoient honorez. Cuspinien veut que ce soit l'an 513. Les autres & particulierement le Cardinal Baronius le mettent Consul l'an 514. ce qui se trouve conforme à ce que Cassiodore même nous en apprend : car il paroît par une lettre de Theodoric que Felix fut Consul ordinaire l'indiction 4. qui tombe à l'an 511. Or Cassiodore met deux autres Consulats entre celui de Felix & le sien, qui par consequent ne peut être placé qu'à l'an 514.

An. 514.

L. II. ep. 2.

Les Consuls portoient des robbes qui leur étoient particulieres, où l'on voyoit des palmes représentées en broderie, pour marque des victoires remportées par les anciens Consuls. Leur ornement de tête est dépeint dans une lettre de Cassiodore. Ils tenoient en la main un bâton ou une espéce de sceptre qui signifioit aussi la victoire & l'autorité. Ils paroissoient en public avec des souliers brodez d'or. Ils alloient au Senat dans un char, au milieu duquel étoit un tribunal d'yvoire où l'on montoit par plusieurs marches. On

L. VI. Form. I.

L. II. ep. I.

Sellæ curules.

portoit devant eux les faiſceaux & les haches,pour marque de la puiſſance qu'ils avoient de punir les coupables, de peines corporelles & même de mort. Ils pouvoient afranchir les eſclaves. Les années étoient marquées de leur nom, & on en faiſoit mention dans tous les actes publics. Ils étoient obligez à une exceſſive dépenſe, ſoit en diſtribuant de l'argent au peuple, ſoit en donnant des jeux & des ſpectacles. C'eſt pour cela qu'on ne déferoit cette dignité qu'à ceux qui la demandoient, de peur de la donner à des perſonnes, que cette dépenſe exceſſive auroit ruïnées. Comme Caſſiodore étoit également riche & magnifique, on ne doit pas douter qu'il n'ait célébré ſon Conſulat par de grandes fêtes. Le peuple dont il étoit les délices, en fit par tout des réjouïſſances extraordinaires. Cependant il a gardé là-deſſus un grand ſilence. Il a eu auſſi la retenuë de ne point marquer dans ſa Chronique ce qu'il fit de glorieux pendant ſon Conſulat. Il s'eſt ſeulement contenté de dire que ce fut durant ce temps-là, que le Clergé de Rome & tout le peuple s'étant réüni, la paix & la tranquilité fut rétablie. Cela arriva ſans doute par la mort du Pape

Symmaque, contre lequel il y avoit toûjours eu quelques reſtes de ſchiſme & d'animoſité. Etant mort cette année, Hormiſde lui ſucceda, & fut élû par tous les ſuffrages, ſans nulle contradiction.

VII. Comme le Conſulat n'étoit alors qu'un nom honorable, & que les Empereurs ou les Rois s'en étoient reſervé preſque tous les travaux & toutes les occupations, Caſſiodore ſe ſervit peut être de cette année de repos pour mettre en ordre une partie de ſes lettres dont il nous a donné douze livres. Il eſt au moins conſtant qu'il ne les rédigea qu'aprés avoir exercé la charge de Préfet du Prétoire, comme il le dit dans ſa préface. Il appella ces lettres *diverſes*, à cauſe de la varieté du ſtyle qu'il avoit été obligé d'employer en traitant de tant de diverſes choſes, & en écrivant à tant de différentes perſonnes.

Il avoit auparavant compoſé douze Livres de l'Hiſtoire des Gots dont nous déplorons la perte. L'abregé qu'en a fait Jornandés doit néanmoins nous en conſoler. Le Roy Athalaric dit que cét ouvrage étoit d'une grande recherche. Qu'il y avoit tiré de l'oubli les anciens *L. IX. ep. 25.*

Rois Goths, qui n'étoient plus connus, qu'il avoit rétabli la race Royale des Amales dans leur premier éclat, & qu'il en faisoit voir dix-sept générations entieres, depuis qu'elle possedoit le sceptre ; qu'il avoit ramassé dans un corps, ce qui étoit épars en plusieurs livres.

Cassiodore pût aussi travailler à sa Chronique pendant le temps de son Consulat ; il est constant qu'il la composa sous le regne de Theodoric, puisqu'il la lui dédia. Pour son histoire *Tripartite* il étoit Moine lorsqu'il la composa, si nous ajoûtons foi au titre qu'elle porte, car il y est appellé *Serviteur de Dieu* & *Convers* ou *Converti* ; noms qui convenoient aux Moines en ce temps-là.

CHAPITRE VI.

I. Theodoric fait Cassiodore Grand-Maître une seconde fois. II. Réjouissances faites pour le Consulat du Prince Eutharic. III. L'Empereur Justin maltraitte les Ariens. Theodoric employe le Pape Jean pour l'en détourner. IV. Theodoric fait mourir le

Pape en prison & trancher la tête à Symmaque & à Boëce. V. Mort de ce Prince, & son portrait.

I. CASSIODORE étant parvenu jusqu'au Consulat, aprés avoir passé par tous les différens degrez des dignitez de l'Etat & de la Cour, il sembloit qu'il devoit joüir paisiblement de tant d'honneurs, & goûter en repos les doux fruits de ses études, pour lesquelles il étoit si passionné Néanmoins Theodoric ne pût se passer de son secours. Il n'étoit pas honorable pour lui de devenir une seconde fois Grand-Maître aprés avoir été Consul. Theodoric ne voulut pas lui commander comme Roy d'exercer cette charge, mais il l'en pria comme ami, & Cassiodore s'y soûmit. Il l'exerçoit dans le temps même que ce Prince mourut, selon Athalaric son successeur. Mais avant que nous conduisions ce grand Monarque au tombeau, il est à propos que nous disions quelque chose des dernieres actions de sa vie.

L. ix. ep. 25.

II. Cassiodore marque à l'année 519. le Consulat de l'Empereur Justin, qui avoit succedé à Anastase l'année précedente, & celui du Prince Eutharic

519.

à qui Theodoric avoit donné en mariage quatre ans auparavant la Princesse Amalasonthe sa fille. Il y eut beaucoup de réjouïssances & de fêtes magnifiques pour célébrer ce Consulat, soit à Ravenne où le Roy tenoit sa Cour, soit à Rome.

Cette ville accoûtumée aux grands spectacles, admira néanmoins ceux qui s'y donnerent alors. Symmaque qui résidoit en Italie de la part de l'Empereur, en fut fort surpris, & ne pouvoit comprendre comment les Goths & les Romains avoient pû rassembler tant de richesses.

Cassiod. in Chron.

On fit voir dans l'amphitheatre, des bêtes de plusieurs espéces différentes, qu'on n'avoit point vûës de mémoire d'homme, & qui avoient été envoyées d'Afrique pour servir au divertissement du peuple. Le Prince Eutharic se rendit par-là si agréable aux Romains, qu'ils auroient souhaité le posséder toûjours dans leur ville ; mais le Roy le rappella à Ravenne, où les jeux & les réjouïssances recommencerent. Le Prince y fit de si grandes libéralitez aux Gots & aux Romains, que rien ne surpassoit cette magnificence, si ce n'est celle qu'il avoit auparavant fait paroître à Rome.

C'est par-là que Cassiodore finit sa Chronique, ce qui persuade qu'il l'acheva cette année. Il ne voulut peut-être pas la pousser plus loin dans la suite, de peur d'être obligé de rapporter certaines actions de cruauté du Roy Theodoric, qui ternirent fort sa réputation sur la fin de ses jours. Des soupçons mal-fondez de conspirations contre l'Etat & contre sa personne, jointes à son faux zéle pour l'arianisme, le précipiterent en ces crimes, qui sont de grandes taches dans une aussi belle histoire que la sienne.

III. L'Empereur Justin ne fut pas plûtôt assis sur le trône, qu'il se montra autant ennemi des Hérétiques, qu'Anastase leur avoit été favorable. Il commença par rappeller les Catholiques que son prédecesseur avoit exilez, & il déclara la guerre à tous ceux dont la foi n'étoit pas pure. D'abord néanmoins il épargna les Ariens à cause de l'alliance qu'il avoit avec Theodoric, dont la puissance étoit redoutable à l'Empire, comme nous l'apprenons d'une lettre du Roy Theodoric à l'Empereur [a] Justinien. Lisez, lui écrit-il, « a

a. *Abavi vestri*, selon la nouvelle édition, & *nostri* selon une autre de 1589. que je préfere à *vestri*. Justi-

L. x ep. 22. » les mémoires du regne du pere de nôtre bis-ayeul ; vous y apprendrez combien vos prédecesseurs ont même relâché de leur droit, afin de mériter l'alliance de nos peres. Avec combien de reconnoissance devez-vous donc accepter la * grace qu'on vous offre aujourd'hui, & que vous aviez autrefois coûtume de demander ? En effet Theodoric étoit en état de se faire craindre. Aux forces d'Italie, qui avoient autrefois suffi aux Romains pour conquerir presque toute l'Europe, l'Asie & l'Afrique, il avoit joint l'Espagne, une partie du Languedoc & la Provence. Il possedoit encore la Sicile & tout ce qui est enfermé entre le golfe de Venise, les Alpes & le Danube, jusqu'en Pannonie son ancien Royaume qui comprenoit la Thessalie, la Macedoine dont Thessalonique la capitale étoit gouvernée par un Préfet envoyé du Roy. L'Illyrie,

* La paix.

L. VIII. ep. 4. l. V. ep. 15. l. IV. ep. 49.

nien étant de fort basse naissance, le pere de son bisayeul n'étoit pas Empereur. L'Imperatrice Theodora étoit d'une naissance aussi obscure, selon Procope. *Anecd.* Au contraire Theodat étoit neveu de Theodoric, & de la Maison Royale des Amales, qui avoient donné des affaires aux Empereurs Romains. On pourroit dire qu'*abavus* signifie ici prédecesseur ; mais on n'a pas d'exemples d'une pareille signification. Voyez la généalogie des Rois Amales dans Jornandés *de reb. Get. c.* 48. *& suiv.* Dans un manuscrit de la Bibliotheque du Roy cotté 1289. on lit *nostri*.

la Dalmatie, la Liburnie, la Rhetie ou le Païs des Grisons, la Norique ou Baviere, & la Souabe étoient comprises dans tout ce vaste espace. Theodoric n'étoit pas moins fort sur mer que sur terre, nous avons une de ses lettres, par laquelle il ordonne la construction de mille bâtimens, ce qui fut executé avec beaucoup de diligence. L'Empereur avoit grand interêt de ménager un Prince si puissant. Cependant le zéle de la Religion l'emportant sur les considérations d'Etat, dans l'esprit de Justin, il fit des Edits rigoureux contre les Ariens, que Theodoric protegeoit, & même il n'excepta pas les Goths.

L. IX. ep. 8. & 9.

L. V. ep. 16. *Voyez aussi 17, 18. 19. 20.*

L. III. ep. 50.

Le Roy en fut fort indigné, regardant cette conduite comme une infraction de la paix, & comme une marque de mépris. Il en fit de grands reproches aux Catholiques, qu'il avoit toûjours traité fort favorablement jusqu'alors; ce qu'il croyoit devoir engager Justin à n'inquieter pas au moins les Ariens de sa nation. Des reproches il en vint aux menaces, de faire le même traitement aux Catholiques. Il écrivit aussi à l'Empereur pour lui faire ses plaintes, & pour lui demander la révocation de ses Edits. Nous n'avons point

ces lettres dans le recueil de Cassiodore;
ce qui me donne lieu de croire qu'il eut
assez de religion pour prier le Roy de
ne le pas obliger d'employer sa plu-
me à recommander les intérêts de
l'héréſie, & que le Roy eut auſſi aſ-
ſez de complaiſance pour le lui accor-
der.

La négotiation n'ayant rien produit
par cette voye, Theodoric crût qu'il
devoit envoyer des Ambaſſadeurs à
Conſtantinople pour preſſer vivement
cette affaire, & le Pape Jean qui avoit
523. ſuccedé à Hormiſde en l'année 523. fut
le principal de ceux que le Roy choiſit.
Rien ne fut jamais plus extraordinaire
que de voir un Pape devenu Ambaſſa-
deur d'un Prince Arien, pour obtenir
grace à l'héréſie. Cependant Jean ne pût
refuſer cette commiſſion, craignant la
colere d'un Prince, qui étoit accoûtu-
mé à commander aux Souverains, &
à s'en faire obéïr, & qui d'ailleurs fai-
ſoit de terribles menaces de traiter les
Catholiques de ſes Etats avec la même
ſévérité que les Ariens étoient traitez
dans l'étenduë de l'Empire. Jean fut
reçû à Conſtantinople avec tout le reſ-
pect dû au Vicaire de JESUS-CHRIST,
& à un grand Saint. Quelques miracles

qu'il avoit fait en chemin, avoient augmenté la vénération des peuples pour ſa perſonne. Néanmoins, ſoit qu'il ne s'acquitât pas des ordres qu'il avoit reçûs, & que bien loin de demander la reſtitution des Egliſes aux Ariens, il confirma l'Empereur dans ſon premier deſſein, comme ce Pape l'écrivit de Conſtantinople aux Evêques d'Italie; ſoit qu'il trouvât de la réſiſtance dans l'eſprit de Juſtin, qui ne redoutoit plus tant Theodoric, parce qu'il le voyoit vieux & ſans enfans en âge de luy ſucceder, il eſt certain que l'Empereur ne relâcha rien.

IV. Le Roy en conçût tant de fureur, qu'il fit arrêter le Pape priſonnier à ſon retour. Ce qui augmenta ſa rage, fut qu'il s'imagina qu'au lieu de négotier en ſa faveur, il avoit traité avec l'Empereur, ou pour lui livrer l'Italie & y rétablir l'autorité Imperiale, ou pour remettre ſur pied la liberté de l'ancienne République. On accuſa du même crime le Senat de Rome, & particulierement Symmaque & Boëce ſon gendre qui en étoient les deux plus brillantes lumieres, & qui avoient été Conſuls. La colere du Prince que l'on doit compter entre les maladies incura-

a bles [a] d'une Republique, fit perir ces deux grands hommes dignes de l'immortalité. Le ſaint Pape mourut en priſon à Ravenne, & l'Egliſe l'honore
526. comme Martyr. Pour Symmaque & Boëce, Theodoric leur fit couper la tête. Sa mort arriva dans la même année, aprés avoir regné 33. ans en Italie. On a dit qu'il étoit mort d'effroy pour s'être imaginé voir la tête de Symmaque dans un baſſin, où l'on luy avoit ſervi la hure d'un poiſſon de monſtrueuſe groſſeur. Je n'examineray point la verité de cette hiſtoire. Il me ſuffira de dire [b] que les peuples ſont toûjours fort diſpoſez à croire les choſes les plus fabuleuſes ſur la mort des Souverains, & que les bruits de ville leur ſont ordinairement deſavantageux là-deſſus.

Procop. l. 1. de bello Goth.

V. Ennodius Diacre, & enſuite Evêque de Pavie honoré comme ſaint, & recommandable par pluſieurs écrits dignes d'un des plus grands Prélats de l'Egliſe, fait dans le panegyrique de ce Prince un portrait de ſes excellentes qualitez, qu'on peut croire être fidele,

a *Inter inſanabiles morbos Principis ira numeratur.* Pl. Paneg.

b *Quamvis fabuloſa & immania credebantur, atrociore ſemper fama erga dominantium exitus*, Corn. Tac. l. IV. Annal. n. 10.

parce que l'amour de la verité fut toûjours le caractere de cét autheur.

Il dit d'abord que la ſainteté de ſon miniſtere ayant conſacré uniquement ſa bouche aux loüanges de Dieu, il ſembloit qu'il ne pouvoit pas l'employer à loüer ce Monarque : mais que c'eſt pour cette raiſon même qu'il s'eſt crû dans l'obligation de le faire, parce qu'il ne trouvoit à loüer en luy que des vertus qui ſont autant de dons de Dieu. Il l'appelle le plus grand des Rois. Il dit qu'il a fait revivre la liberté, & rétabli la Republique Romaine dans un état floriſſant. Que l'on compte le nombre des guerres qu'il a entrepriſes ou ſoutenuës, par les victoires qu'il a remportées & par les triomphes qu'il a meritez. Que les peuples qui ont oſé luy reſiſter, n'ont fait qu'ajoûter à ſes trophées. Qu'il a porté ſes armes victorieuſes, & étendu ſes conquêtes, depuis les lieux les plus froids de la Scythie, juſqu'aux plus chauds de l'Afrique, qui étoient auparavant inconnus, & même juſqu'à [a] Meroë. Qu'il avoit dompté les peuples les plus belliqueux, entre autres les Gepides & les

a Iſle du Nil.

Bulgares ; nation d'autant plus difficile à vaincre, qu'il est presque impossible de l'affamer, parce qu'ils se contentent de peu, & qu'ils se sauvent facilement par la fuite. Que Theodoric avoit conquis l'Empire d'Occident pour soy, & conservé à Zenon l'Empire d'Orient, par la défaite des rebelles ; ce qui luy étoit également glorieux, parce qu'il n'y a pas moins de générosité à soûtenir la Couronne chancelante d'un Prince allié, qu'à s'en donner une. Que l'Eglise, l'Empire, l'Italie en particulier, Rome, le Clergé, le Senat, auroient dû faire des vœux pour son avenement, qui a rendu la liberté aux Romains. Qu'on admiroit en ce Prince Goth toute la politesse des Grecs. Qu'il avoit ordonné de grandes récompenses & fondé des prix pour ceux qui excelleroient dans l'éloquence. Que puisqu'il avoit rendu par ce moyen la voix aux Orateurs, il étoit bien juste qu'ils l'employassent à le louër. Que si ses Predecesseurs aimoient l'ignorance, c'est parce qu'ils ne faisoient rien qui fût digne d'être écrit ou publié par les sçavans, mais que Theodoric ne leur ressembloit pas, & qu'il effaçoit tous les anciens Rois. Qu'il avoit attiré en Ita-

lie par de grandes récompenſes, tous ceux qui excelloient dans les arts, afin de les faire refleurir en ſes Etats. Qu'il recompenſoit les ſervices & les bonnes actions des peres dans leurs enfans; mais qu'il ne faiſoit jamais porter aux enfans, la peine des crimes de leurs peres, & qu'il ſe contentoit de punir les fautes dans leurs autheurs. Qu'il faiſoit exercer ſans ceſſe la jeuneſſe aux armes, & qu'il n'aimoit point d'autres jeux que ceux qui imitoient les combats & l'art militaire. Que cependant étant auſſi heureux & auſſi puiſſant qu'il l'étoit, il aimoit néanmoins la paix par un principe d'équité, & qu'il employoit ſa prudence à prévenir les guerres & à les éloigner de ſes provinces. Qu'il avoit joint toute la ſécurité & toute l'intrépidité des plus braves, avec toute la défiance & toute la circonſpection des plus timides. Que ſi la naiſſance l'avoit fait Roy, ſa valeur & ſes autres vertus l'avoient maintenu ſur le trône.

C'eſt une partie de ce qu'Ennodius dit de Theodoric. Aprés l'avoir comparé & même préferé au grand Alexandre & au fameux Achilles, il fait le portrait de ce Prince quant au corps, avec des traits qui ne ſont pas moins favorables

que ceux qu'il a employez pour faire le portrait de son ame vraiment royale. Il dit qu'il étoit fort bienfait, d'une taille avantageuse, que sa bonne mine le faisoit aisément reconnoître pour Roy, que l'éclat de son teint effaçoit la vivacité de la pourpre qu'il portoit. Que son visage étoit serein sans nuages, ses yeux doux & agreables, excepté lorsqu'il étoit en colere; car alors il étoit aussi terrible que la foudre. Que tout parloit, tout s'exprimoit en luy; qu'il rendoit réponse aux Ambassadeurs, en se montrant seulement, & que sans ouvrir la bouche il promettoit la paix aux uns, & déclaroit la guerre aux autres.

Plusieurs autres Auteurs n'en ont pas parlé moins avantageusement. Procope, quoi-que peu favorable aux Gots, dit de luy que rien ne luy a manqué de ce qui fait l'ornement des Empereurs; qu'il étoit amateur de la justice, qu'il faisoit observer inviolablement les loix, qu'il étoit arrivé au souverain degré de la magnanimité & de la sagesse; qu'il n'étoit inferieur en merite, à aucun des premiers Empereurs, dont le gouvernement avoit été dans une approbation universelle; qu'il aimoit

De bello Goth. l. 1.

ſes ſujets, ſoit Gots, ſoit Italiens, avec tant d'égalité, que ſon regne avoit été goûté de tout le monde. Heureux, ſi l'héréſie n'avoit pas terni le luſtre de ſes grandes actions, & n'avoit pas fait voir par les dernieres choſes qu'il fit, qu'il n'y a point de veritable vertu, où la veritable foy ne ſe rencontre pas.

Theodoric laiſſa tous ſes Etats qui dépendoient de la monarchie des Oſtrogots, à ſon petit-fils Athalaric fils d'Amalaſonthe ſa fille, & du Prince Eutaric qui étoit mort auparavant. Amalaric couſin d'Athalaric occupa le Royaume d'Eſpagne, & tout ce que les Viſigots poſſedoient encore dans la Gaule Narbonoiſe ou le Languedoc. Jornandés ſemble dire qu'Amalaric perdit le Royaume & la vie dans ſon adoleſcence, & que Theudis qui avoit été fait Regent de ſes Etats par Theodoric dont il étoit c. 58.
Ecuyer, s'en empara : Mais ce ne fut qu'en 531. que cela arriva, & Amalaric étoit déja marié, ayant épouſé Chrotilde Princeſſe du Sang de France, qu'il maltraita ; ce qui obligea Childebert Roy de France à luy déclarer la guerre.

Fin du premier Livre.

LA

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE SECOND,

QUI COMPREND

Ce qu'il a fait ſous Athalaric, Amalaſonthe, Theodat & Vitiges Rois d'Italie, juſqu'à ſa retraite.

Avec l'Abregé de l'Hiſtoire de ces Princes.

CHAPITRE I.

I. Portrait que Caſſiodore fait d'Amalaſonthe. II. Elle gouverne au nom de ſon fils. III. Paix faite avec les François, & diverſes negotiations. IV. Services rendus par Caſſiodore, qui fait ſubſiſter à ſes frais une armée pour defendre le Royaume. V. Son application à lire l'Ecriture ſainte. VI. Athalaric ſe perd dans les débauches. VII. Il fait neanmoins pluſieurs actions de

justice, par le conseil de Cassiodore VIII. Particulierement pour la sûreté des foires. IX. Et pour extirper la simonie. X. Il fait travailler à des mines d'or dans la Calabre.

An 526.

IL y avoit sujet d'apprehender que la mort du Roy ne causât de funestes révolutions dans le Royaume d'Italie. La bonne intelligence avec l'Empire avoit été rompuë pour les raisons que nous avons marquées. Athalaric n'avoit que huit ans ou tout au plus * dix lorsqu'il devint l'heritier d'un si grand Royaume, & le successeur d'un des plus puissans, & des plus sages Rois qui eût été au monde. Il sembloit qu'on ne devoit pas se flatter que les Gots, peuples belliqueux, fussent fort disposez à obéïr aux ordres d'un enfant, & encore moins à se laisser gouverner par une femme. Mais la Princesse Amalasonthe avoit d'excellentes qualitez qui l'élevoient au dessus de toutes les personnes de son sexe, & de son rang. Theodoric l'avoit euë de son mariage avec Audeflede sœur de Clovis.

a * Selon Jornandés il avoit à peine dix ans.

I. Cassiodore qui ne s'est jamais laissé corrompre par l'esprit de flatterie, quoique ç'ait toûjours été l'esprit de la Cour,

luy donne tant de loüanges, qu'il est difficile en les lisant, de ne la pas juger digne de l'Empire de tout l'Univers. Il nous la represente partageant son affection & sa tendresse maternelle, entre le jeune Roy Athalaric son fils, & ses sujets, qu'elle aimoit comme ses propres enfans. Si ce petit Prince luy est parfaitement soumis, dit ce grand homme, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le genie de cette Princesse est si superieur à tout autre, qu'il n'y a point de Princes étrangers, qui ne dussent par toute sorte de raisons, faire gloire de se soumettre à elle. Tous les Royaumes, tous les Etats du monde ont une singuliere vénération pour elle. Sa vûë imprime le respect, sa parole charme & ravit en admiration. Quelle Langue peut-on nommer qu'elle ne sçache pas tres-parfaitement? Elle parle Grec aussi purement & aussi éloquemment qu'on parloit autrefois à Athenes. Elle brilleroit parmi les plus celebres Orateurs Latins que Rome ait produits. Elle possede toutes les richesses & toutes les beautez de sa [a] Langue maternelle. a

L. xi. ep. 1.

a Il paroît par plusieurs endroits de Procope, que les Gots parloient ordinairement une Langue toute differente de celle des Romains, qu'ils avoient con-

» Estant si digne d'admiration en toutes
» choses universellement, elle surpasse en
» particulier tous ceux qui excellent en
» quelque art, ou en quelque discipline
» qui leur est propre.
» Si c'est, ajoûte t-il, une loüange sin-
» guliere, que de sçavoir sa Langue en
» perfection : que doit-on dire de l'éru-
» dition & de la sagesse de cette incom-
» parable Princesse, qui possede tant de
» sortes de Langues, & qui non seulement
» les entend, mais les parle sans jamais
» faire une faute ? ... Que c'est un grand
» avantage pour tous les peuples, de ce
» qu'il n'y en a point qui ayent besoin
» de truchement pour traiter avec cette
» Princesse ! Elle entend ce que tous
» les Ambassadeurs étrangers luy disent
» en leur Langue, & elle leur répond en
» la même Langue.
» Elle a joint à cette étude si loüable
» une parfaite connoissance des lettres ;
» ce qui est pour elle d'un prix inestima-
» ble, & un ornement plus riche que le
» diadême. Par là elle est instruite de la
» sage conduite & de la prudence des
»

servée malgre tous leurs changemens de demeures, & malgré leur mélange avec le Grecs & les Latins. Il paroît même par une lettre d'Athalaric, que les Senateurs Romains, pour faire mieux leur cour, faisoient apprendre la Langue des Gots à leurs enfans, *L. VIII. Variar. ep. 21.*

anciens, ce qui releve en elle l'éclat de «
la dignité Royale. Quoi-qu'elle soit si «
sçavante dans les Langues, elle sçait si «
bien garder le silence en public, qu'on «
s'imagineroit qu'elle ne se seroit jamais «
occupée d'étude. Elle termine en peu «
de mots les procés les plus épineux & «
les plus embarassez Elle conduit les «
affaires de la guerre sans rien perdre de «
son repos & de sa tranquillité d'esprit. «
Quand il s'agit des affaires qui concer- «
nent le bien public, elle garde & «
fait garder un fort grand secret. On «
voit les entreprises exécutées, avant «
qu'on sçache qu'elles ayent été résoluës «
dans le Conseil. Qu'y a-t il eu de glo- «
rieux dans toute l'antiquité, qui soit «
digne de luy être comparé? «

Cassiodore dit ensuite que si l'on a vanté la Princesse [a] Placidia, dont la naissance étoit veritablement fort il-

a Sœur de l'Empereur Honorius, veuve de Constance, qu'Honorius avoit créé Empereur, & mere de Valentinien III. laquelle s'étant refugiée auprés de l'Empereur Theodose son neveu, fut déclarée *Auguste* par luy, en même temps que son fils fut créé Empereur. Guillaume Fournier qui a fait des notes sur Cassiodore, dit que cette Placidie étoit femme de Theodose le grand; mais il se trompe fort. Ce Prince n'eut point d'autres femmes que Flaccille, & Galla. Ce qui est dit icy de Placidia, ne convient ni à l'une ni à l'autre. Il a peut-être voulu dire fille de Theodose, qui l'avoit euë de Galla.

luſtre, & ſi l'on a loüé ſa régence pendant la minorité de ſon fils, il y a neanmoins bien de la différence entre elle & Amalaſonthe. Que Piacidia ne laiſſa pour ainſi dire à ſon fils que la moitié de l'Empire, encore fort affoibli, pour n'avoir pas eu aſſez de fermeté dans le gouvernement; qu'il luy en avoit coûté l'Illyrie pour donner une épouſe à ſon fils; que les provinces avoient été fort travaillées de diviſions, nonobſtant cette grande union de la mere & du fils, qui avoient regné enſemble; qu'elle avoit laiſſé relâcher & efféminer le courage des gens de guerre, par un trop grand repos; qu'enfin le jeune Prince avoit reçu preſque autant de dommages des ſoins que ſa mere avoit pris de luy, qu'il en auroit pû craindre de ſon indifference, ſi elle l'eût entierement abandonné. Au contraire, continuë-t-
» il, ſous la régence de cette ſage Reine,
» qui deſcend d'autant de Rois, qu'elle
» compte d'ayeux, nos armées, avec le
» ſecours de Dieu, jettent la terreur dans
» le cœur de nos voiſins. Nos troupes ſont
» menagées avec une conduite ſi prudente,
» qu'elles ne ſont ni ruinées par des guerres
» continuelles, ni corrompuës par l'oiſi-
» veté & par une trop longue paix. Dés

le commencement de ſa régence, dans «
un temps où tout eſt à craindre, tout «
eſt douteux, tout eſt chancelant, elle «
a ſoumis le Danube à l'Italie, malgré «
les efforts de l'Empereur d'Orient. «

Je laiſſe le reſte du portrait d'Amalaſonthe, qui peut paſſer pour le chef-d'œuvre de Caſſiodore dans ce genre, afin de ne pas dire par avance tout ce qui s'eſt paſſé pendant ſa régence, & la minorité de ſon fils. Caſſiodore n'eſt pas le ſeul qui l'ait loüée; il n'y a preſque point d'Auteurs qui ne la comblent d'éloges, mais perſonne n'a fait ſon panégyrique ni ſi éloquemment que ce grand Miniſtre, ni plus véritablement, parce qu'il connoiſſoit mieux que tout autre l'étenduë de ſon merite.

II. Ces qualitez & ces perfections tout extraordinaires, avoient rempli les Gots d'une ſi profonde vénération pour la Princeſſe, que malgré leur ferocité naturelle, ils ne balancerent pas un ſeul moment, lorſqu'il falut ſe ſoumettre à ſa conduite, & luy confier le gouvernement des Etats du jeune Athalaric. Ils l'avoient reconnu pour Roy aprés la mort de Theodoric ſon ayeul. Ce grand Prince ſe voyant caſſé de vieilleſſe, avoit convoqué tous les Sei-

Jornand. c. 59.

gneurs de la nation, & tous les principaux Officiers de la Couronne & de la Cour, pour leur faire sçavoir qu'il vouloit qu'Athalaric fût son successeur, & pour leur recommander de l'honorer & de le servir comme leur Roy, d'avoir de la considération pour le Senat de Rome, d'aimer le peuple Romain, & d'entretenir toûjours une bonne intelligence avec l'Empereur d'Orient. Il se repentoit sans doute de l'avoir rompuë, ou d'y avoir donné atteinte par un trop grand zele pour l'Arianisme.

Les Seigneurs obéïrent fort exactement à ses ordres, se souvenant des obligations infinies que toute la nation avoit au grand Theodoric, qui de bannis & d'esclaves qu'ils étoient auparavant, les avoit fait regner dans les plus belles & les plus riches provinces de l'Empire Romain.

La memoire du Prince Eutaric pere d'Athalaric, qui s'étoit fait fort aimer des peuples par sa libéralité, sa magnificence, sa valeur, son adresse dans tous les exercices militaires, & par plusieurs autres bonnes qualitez vraiement Royales, servit beaucoup au petit Prince son fils, pour luy gagner les cœurs de ses sujets. Enfin Cassiodore

qui étoit fort accrédité dans toute la nation, & qui avoit un merveilleux empire sur les esprits, ne contribua pas peu à les disposer en faveur d'Amalasonthe & d'Athalaric.

III. Les François étoient les plus puissans voisins, & les plus redoutables ennemis qu'eût le jeune Roy, quoique depuis la mort du grand Clovis le Royaume eût été partagé entre ses quatre fils, ce qui sembloit les avoir affoiblis. Ils ne pouvoient oublier l'injure qu'ils croyoient avoir reçûë de Theodoric & du Prince Eutharic, lorsqu'ils les avoient empêchez de s'emparer de la Provence, qu'ils regardoient comme leur appartenant par droit de bien-séance & de conquête aprés la mort d'Alaric. Ils méprisoient l'enfance d'Athalaric, & se préparoient à luy faire la guerre, se promettant une pleine victoire. [a] Pour ne pas s'exposer au ha-

a Jornandés dit cela formellement. Sigebert l'a dit aprés luy, & témoigne que Thierry Roy d'Austrasie ayant entrepris la guerre contre les Gots, les obligea à luy ceder tout ce qu'ils possedoient dans les Gaules. Le Cardinal Baronius (à l'an 530.) tâche de réfuter Sigebert; mais il ne parle point de Jornandés: & d'ailleurs ses raisons ne sont pas convaincantes. La principale qu'il tire d'une lettre de Cassiodore (*l.* XI. *ep.* I.) pourroit être tournée contre luy. On voit par là que Liberius Préfet des Gaules en avoit été rappellé: *Ne de Republica bene meritus, diu absens, putaretur ingratus.* Pourquoy rappellé sinon parce que cette

zard d'une guerre perilleuse on resolut d'acheter la paix en abandonnant aux François ce qui étoit au delà des Alpes. Les conditions sembloient fâcheuses, mais elles étoient nécessaires pendant une minorité. Tout le reste du Royaume d'Italie, la Sicile, la Pannonie, la Mœsie, plusieurs autres Provinces voisines, la Norique, la Souabe, la Dalmatie & l'Istrie demeurerent au Roy Athalaric, & l'on y vit regner une profonde paix, qu'on peut attribuer particulierement à la bonne conduite de Cassiodore & à ses sages conseils.

Jornand. ibid.

526.

Il écrivit au nom du jeune Prince son maître à l'Empereur [a] Justinien, qui regnoit depuis quelques mois en la place de Justin, afin de luy demander

a *Jornand. Variarū l.* VIII. *ep.* 1.

partie des Gaules avoit été cedée aux François? Il est vray que Cassiodore dit qu'il n'a pas perdu pour cela sa Préfecture; mais c'est parce qu'on luy en conserva l'honneur, & que même on luy conféra d'autres dignitez plus éminentes : nous parlerons encore bientôt de cette difficulté qui n'est pas petite. Peut-être qu'aprés avoir cedé pendant quelque temps ces païs aux François, les Gots eurent occasion d'y rentrer.

a L'Inscription de la lettre est à Justinien ; cependant bien des raisons semblent persuader qu'elle s'adresse à Justin, comme on lit dans un M S. du Vatican. 1. L'Empereur auquel écrit Athalaric étoit vieux : *Primordia itaque nostra, solatia mereantur Principis longævi habere.* Ce qui convient à Justin & non pas à Justinien dans ce temps-là, puisque Procope l'appelle fort jeune quand il succeda à Justin. *Anecd.* 2. Athalaric dit de l'Empereur à qui il écrit : *Vos genitorem meum in Italia palmata claritate decorastis.* Cela ne

ſa protection pour un Roy enfant & pour une Princeſſe veuve. Il ſupplie ſa Majeſté de ſe ſouvenir que les animoſitez & les haines doivent être enſevelies avec les morts, qui en ont été le ſujet, mais que la bonne volonté qu'on a euë pour ſes amis doit ſe continuer aprés leur mort à leurs enfans. C'étoit le prier adroitement d'oublier tous les ſujets de plainte que Theodoric avoit donnez à l'Empire, & de ne conſerver la memoire que des ſervices qu'il luy avoit rendus, & de l'alliance qui avoit été entre les Romains & les Oſtrogots. La lettre fut portée par des Ambaſſadeurs qui allerent à Conſtantinople, afin de renouveller les anciennes alliances. L'Empereur en uſa fort généreuſement, & ne voulut pas tirer avantage du bas âge d'un petit Prince qui recherchoit ſon amitié. Athalaric luy avoit demandé par cette ambaſſade qu'il lui plût de l'adopter, en le faiſant ſon [a] fils-d'armes, a

convient qu'à Juſtin. Le pere d'Athalaric étoit Eutaric qui fut Conſul avec Juſtin. 3. Eutaric avoit été fait le fils-d'armes de l'Empereur à qui la lettre eſt adreſſée, & cét Empereur étoit plus âgé qu'Eutaric : *Deſiderio quoque concordiæ factus eſt per arma filius, quamvis vobis penè videbatur æquævus.*

a Il y avoit encore une autre maniere d'adopter, en coupant la premiere fois la chevelure à celuy qu'on vouloit faire ſon fils. Ainſi Charles Martel envoya

comme Theodoric l'avoit été fait par Zenon : cette céremonie ressembloit fort à celles de nos Chevaleries. Le pere-d'armes envoyoit à celui qu'il adoptoit pour son fils, des chevaux, des épées, des boucliers, & de toutes sortes d'armes offensives & défensives. Par-là l'un & l'autre contractoient un étroit engagement de s'aider mutuellement dans les guerres qu'ils auroient à soûtenir. Nous ne sçavons pas ce que fit l'Empereur, ni comment il répondit à cette priere.

Variar. l. IV. ep. 2. & l. VIII. ep. 1. & 9.

Au même temps Cassiodore écrivit séparément au Senat, & au peuple de Rome, pour leur donner avis de la part du Roy, qu'il avoit été élevé sur le thrône de ses ancêtres, par le consentement unanime de tous les peuples, soit Gots soit Italiens. Des Ambassadeurs furent aussi envoyez à Rome afin de prêter au nom du Roy [a] les sermens ordinaires de conserver les privileges & de rendre la justice, & pour exiger

son fils Pepin à Luitprand Roy des Lombards, qui lui coupa la chevelure, & devint par là son pere. Paul Diac. l. 5. *de gestis Longobard. c.* 53.

a Athalaric dit dans sa lettre au Senat: *Ecce Trajani vestri clarum reparamus exemplum : jurat vobis per quem juratis.* Pour bien entendre ces paroles, il faut remarquer que Trajan fut le premier Empereur qui se soumit à faire un serment en plein Senat, selon Pline dans son Panegyrique: *Accedis ad Consulis sellam, adigendum te prabes in verba Principibus ignota, nisi cùm jurare cogerent alios.*

des Romains le serment de fidelité. Le Comte Sigismer étoit le plus considerable des Ambassadeurs qui furent dépêchez vers le Senat.

L'Eglise Romaine étoit alors gouvernée par Felix III. que Theodoric avoit mis de sa propre [a] autorité sur la chaire de S. Pierre, aprés la mort de Jean ; ainsi ce Pape ne pouvoit être que fort favorable au jeune Athalaric. Il est vray que Felix n'avoit pas été d'abord agréable au Clergé ni au peuple, qui se voyoient privez de leur droit d'élection, par l'entreprise de Theodoric. Mais ce Pape étoit d'ailleurs si digne de la place qu'il occupoit, & il gouverna avec tant de sagesse, qu'il eut bien-tôt l'approbation & l'amitié de tous les Romains. Cassiodore leur écrivit de la part du nouveau Roy pour les remercier de ce qu'ils avoient reçû ce Pape, & pour les prier de se donner de garde de toutes contestations, & de ne se souvenir des anciens schismes, que pour les avoir en horreur.

a

Ibid. ep. 15.

a Cela n'est pas contraire à ce que nous avons dit cy-dessus p. 58. Il est certain que Theodoric irrité contre les Catholiques à cause de la persécution declarée aux Ariens, changea de conduite envers l'Eglise Romaine ; & ce fut alors qu'il usurpa le droit d'établir les Papes.

Ibid. ep. 4. 5. 6. 7. Aprés avoir pourvû à la Capitale, il écrivit aux Gouverneurs des provinces dans l'Italie, la Dalmatie, & les [a] Gaules, pour les avertir de prendre serment des peuples. Le Roy se recommanda aussi dés le commencement de son regne, aux prieres des Evêques Catholiques, quoy-qu'il fût élevé dans la profession Ep. 8. de l'Arianisme. Mais cette politique étoit necessaire pour attacher ces Prélats à ses interêts, & pour les engager par là à contenir les peuples dans l'obéïssance.

Afin de ne rien oublier de ce qui pouvoit contribuer au bon gouvernement & à la felicité de ses Etats, il remplit les charges des plus dignes sujets, & en éloigna ceux qui en avoient abusé. Afin même de piquer d'honneur ceux qu'il en avoit pourvûs, & de les obliger à s'en bien acquiter, il leur donna de grands éloges dans les lettres qu'il

a La sixiéme lettre adressée à Liberius Préfet des Gaules, & la septiéme qui prouvent que les Gots étoient encore maîtres d'une partie des Gaules, ont peut-être été écrites avant le traité fait avec les François, par lequel la Provence leur étoit cedée *Voyez cy-dessus p.* 129 Peut-être aussi que Jornandés s'est trompé lorsqu'il a dit qu'Amalasonthe leur avoit laissé la Provence, & que cela ne s'est fait qu'ensuite par Vitiges, ce qui est plus conforme à nos Historiens François.

leur écrivit, & dans celles qu'il adressa au Senat pour s'informer du choix qu'il avoit fait de leurs personnes.

IV. On doit attribuer à Cassiodore l'heureux succés du regne d'Athalaric, & tout ce qu'il fit dans ces commencemens, pour établir la paix & le bon ordre en ses Etats; puisque ce Prince même luy en défere tout l'honneur. Il luy rend ce témoignage qu'il l'a aidé non seulement de sa plume, mais aussi de son épée, étant également homme de cabinet & homme de guerre. Il dit qu'il est redevable à ses travaux, de ce que l'Empire & l'Etat n'avoient point souffert, & de ce que ses sujets n'avoient point eu à travailler. Qu'il avoit suffi à tout dans un temps de nouveau regne, où l'on avoit eu tant de choses à regler & à ordonner. Rien ne se faisoit que par son avis, il dictoit tous les ordres qui étoient envoyez dans les provinces, ou adressez aux Ministres chez les Princes étrangers. Il étoit alors Grand-Maître, mais Athalaric le fit bien-tôt aprés Questeur.

Voyez les lettres 9. 10. &c. du livre VIII.

Litteris & armis juvit regni primordia. *l.* IX *ep.* 25. Ipsius labore actum est, ne laboraret imperium. *Ibid.*

Il falut pourvoir à la sûreté des côtes d'Italie qui étoient menacées. On ne jugea personne plus capable que lui de commander les troupes qui les gardoient. Il fallut donc que de Ministre

d'Etat il devint General d'armée; & il s'acquita de cét employ avec autant d'intrépidité & d'expérience, que s'il avoit toûjours fait le métier de la guerre, faisant voir en sa personne toute la valeur de ses ancêtres, dit le Roy Athalaric, qui fut fort satisfait de ses services.

Ibid.

Quoi-que nous ne sçachions pas précisément quelle fut la cause de cette expédition, neanmoins il y a bien de l'apparence que l'on craignoit quelque invasion de la part de l'Empereur Justinien, qui avoit déja écrit à Amalasonthe pour redemander [a] Lilybée place importante de Sicile, & pour se plaindre de ce qu'elle avoit donné retraite à des déserteurs de ses troupes, qu'elle ne vouloit pas rendre. Il vouloit aussi avoir raison d'une insulte, que les Gots avoient faite à certaine place de l'Empire. On avoit d'ailleurs découvert les intelligences secrettes que Justinien entretenoit avec Theodat Prince du sang du côté de sa mere, mais si avare, que pour de l'argent il auroit vendu le Royaume entier, sur lequel il

Procop. l. 1. de Bello Got. c. 3.

a Theodoric en mariant sa sœur au Roy des Vandales, luy avoit donné l'usage du port de Lilybée. Aprés la défaite des Vandales Belissaire redemandoit ce port. Voyez Procope l. 11. *de Bello Vand. cap.* 5.

avoit de si justes prétentions, & dont en effet il devint maître dans la suite. Theodat avoit traité avec Justinien pour luy livrer la Toscane, où il possédoit de grandes terres. Il avoit reçû quelque chagrin de la part de la Reyne, parce qu'elle luy avoit fait une forte réprimende sur ses usurpations, & l'avoit obligé à restituer ce qu'il avoit pris injustement. Pour se venger de cette injure il avoit promis à l'Empereur de le rendre maître de la Toscane, & en récompense de sa trahison, il devoit être reçû dans le Senat, & toucher une somme considerable.

Cassiodore dissipa tous ses mauvais desseins par sa prudence, & ne se contentant pas de payer de sa personne & sur tout de sa tête, il entretint à ses dépens les troupes des Gots, qui gardoient les côtes ; afin de n'être point à charge aux provinces, & de ne point *Ibid.* épuiser l'épargne. C'est ce qu'Athalaric nous apprend de son Ministre. Il en avoit usé souvent avec la même générosité, sous le regne de Theodoric. *L. 1. ep. 4* Elle est si éloignée de la conduite ordinaire, quelle paroîtroit incroyable, si l'Histoire du Cardinal Ximenés donnée depuis peu au public par un sça-

vant & éloquent Prélat, ne nous représentoit ce grand Miniſtre levant une armée à ſes frais, & faiſant la conquête d'Oran, ſans qu'il en coûtât preſque au Roy Catholique ni à ſes ſujets, que des applaudiſſemens & des actions de grace.

Hiſtoire du Card. Ximenés par M. l'Evêque de Niſme. l. 3.

Nul particulier n'eut ſujet de ſe plaindre que l'armée commandée par Caſſiodore lui eût fait le moindre tort, dit de lui le Roy ſon maître, & par cette conduite il ſe montra le véritable défenſeur des peuples qu'on voit fort ſouvent accablez par ceux mêmes, qui ſemblent n'être armez que pour les
» défendre & les proteger. Tel fut le
» gouvernement de Metellus en Aſie &
» de Caton en Eſpagne, ajoûte ce Prince.
» Il s'eſt montré ſi porté à faire du bien,
» qu'il ſembloit n'uſer de la faveur de
» ſon Roy, que pour obliger tout le
» monde. Il vouloit bien même ſe per-
» ſuader, qu'il n'avoit aucun autre pou-
» voir que celui de faire plaiſir. Il étoit
» affable & tendre à tous ceux qui l'appro-
» choient. Il faiſoit paroître une mer-
» veilleuſe modération dans les proſpe-
» ritez. Il ne ſçavoit ce que c'étoit que
» de ſe mettre en colere, & pour en ve-
» nir là, il falloit qu'il eût été bien ir-

rité. Il prenoit plaisir à distribuer & à «
répandre abondamment ses propres «
biens, mais il ne sçavoit point les voyes «
de remplir ses mains du bien d'autruy. «

V. Si nous voulons apprendre de quelles sources Cassiodore avoit tiré les secours qui luy étoient nécessaires pour vivre si chrétiennement au milieu de la corruption de la Cour, & du tumulte des grandes affaires, Athalaric nous enseigne qu'il s'étoit fortifié dans ces sentimens, par la lecture de
l'Ecriture sainte & des bons livres. «
C'est là qu'il apprit à opposer la «
crainte salutaire du Seigneur aux mou- «
vemens humains qui l'attaquerent : «
C'est là qu'il se remplit d'une celeste «
sagesse, toûjours accompagnée du goût «
de la verité. C'est par cette science «
sacrée & par cette sainte étude qu'il «
jetta les fondemens profonds de l'hu- «
milité Chrétienne. Aussi est-ce dans «
l'Ecriture sainte qu'il faut aller s'in- «
struire de tout ce qui regarde les ver- «
tus, dit le jeune Roy. «

Il avoit sans doute appris cette maxime de Cassiodore même. Rien n'est plus édifiant que de voir ce Ministre si occupé, ménager assez de temps pour lire les livres saints, afin de re-

gler toute sa politique sur les sages instructions de Salomon, & particulierement sur la morale de l'Evangile.

Il eût été à souhaiter que le Roy eût suivi une conduite qu'il approuvoit si fort dans Cassiodore. Ce grand homme donna autant de temps que les affaires publiques lui permirent, à former ce jeune Prince dans toutes les vertus Chrétiennes & Royales. Il voulut aussi le rendre sçavant autant qu'un grand Monarque peut l'être avec bienséance. Il secondoit en cela parfaitement les vûës d'Amalasonthe, qui ne pouvoit pas aimer les belles lettres avec autant de passion qu'elle faisoit, sans en souhaitter la possession au Prince son fils. Mais les Seigneurs Gots & les peuples s'y opposerent, soit que leur férocité naturelle leur fit avoir du mépris pour les beaux arts & pour les lettres, soit qu'ils craignissent ou que la trop grande application ne ruinât la santé du jeune Roy, qui étoit toute l'esperance de la nation, ou que l'étude ne le rendît moins courageux & moins belliqueux que ses ancêtres; aimant mieux avoir pour Roy un Conquérant qu'un Orateur ou un Philosophe.

Procop. l. 1. de Bel. Goth. c 2. Amalasonthe avoit mis auprés du

petit Prince trois Seigneurs des plus âgez & des plus ſages de la Cour, avec ordre de ne le perdre point de vûë, & & de veiller ſoigneuſement ſur ſa conduite. Il arriva qu'un jour luy ayant vû faire une faute, elle le frappa ſur la jouë pour l'en punir. Le Prince ſortit pleurant, ce qui toucha ſi ſenſiblement les Gots, qu'ils entrerent dans une furieuſe colere contre la Reine, dont le deſſein, diſoient-ils, étoit de faire mourir bien-tôt le Prince, & de prendre enſuite un ſecond mary, afin de regner avec luy ſur les Gots & ſur les Romains. Les principaux s'aſſemblerent pour venir ſe plaindre à elle de ce qu'on élevoit mal leur Roy. Ils lui dirent qu'il n'y avoit rien de plus oppoſé à la générosité & à la valeur qui eſt convenable à un grand Prince que l'étude des lettres & les inſtructions des vieillards; qu'Athalaric deviendroit timide ſi on l'accoûtumoit à trembler à la vûë d'un Précepteur; que Theodoric même n'avoit pas voulu que les enfans des Gots étudiaſſent, perſuadé qu'il étoit que celui qui avoit eu peur de la ferule, ne pouvoit jamais devenir brave & intrepide. *C'eſt-pourquoi chaſſez ces vieillards d'auprés d'Athalaric*, dirent-

ils à la Reine, *& mettez auprés de sa personne de jeunes enfans de son âge.*

VI. La Reine fut obligée de ceder, ayant tout à craindre de la part de ces Seigneurs, dans la chaleur de leur colere. Ils raisonnoient fort mal, lorsqu'ils croyoient que l'étude affoiblissoit le corps, & diminuoit le courage, plus qu'une vie licentieuse & libertine. Ils eurent ensuite tout sujet de se repentir du mauvais conseil qu'ils avoient donné. Le petit Prince n'étant plus occupé de l'étude & de la lecture, ni conduit par de sages Gouverneurs, tomba dans toutes les débauches de la jeunesse; ainsi sa valeur s'éteignit dans les voluptez, & même il y trouva bien-tôt la fin de sa vie.

Amalasonthe eut pendant ce temps-là beaucoup à souffrir; de sorte que sans autant d'habileté qu'elle en avoit, & sans le secours de Cassiodore, elle auroit succombé aux mauvais desseins que trois Seigneurs tramerent contre elle. Pour les mettre hors d'état de nuire, elle les sépara, & les envoya dans des exils honorables, leur donnant des gouvernemens fort éloignez les uns des autres. Mais cela ne les ayant pas empêchez de tenir encore des Conseils

avec leurs amis, & de faire des assemblées, enfin elle prit la résolution de s'en défaire. Leur mort rendit pour quelque temps la tranquillité à la Cour.

VII. Comme Athalaric prenoit beaucoup de confiance en Cassiodore, ainsi qu'il le témoigne par ses lettres, & comme il s'en rapportoit à lui pour le gouvernement de ses Etats, il fit à sa sollicitation plusieurs actions de pieté, de justice & de sagesse, dignes des plus grands Monarques, nonobstant sa vie dereglée. On n'a qu'à lire les lettres de Cassiodore pour en être convaincu.

Il ordonna que toutes les affaires qui regardoient les Clercs de l'Eglise Romaine, fussent portées devant le Pape, qui donneroit des Commissaires, ou jugeroit le procés par lui-même, & il voulut que ceux qui refuseroient de se soumettre à cette loy, payassent une amende de dix livres d'or, que le Pape employeroit au soulagement des pauvres; il ordonna aussi qu'ils fussent déboutez de toutes leurs prétentions. Ces paroles sont remarquables dans le rescript d'un Prince Arien: *Nous sommes d'autant plus redevables à la divine Majesté, que nous avons reçû d'elle de plus grands biens, que tout le reste des hommes. Il est vrai*

L. VIII. ep. 24.

que nous ne pouvons rendre à Dieu rien qui égale ses bienfaits. C pendant il veut bien nous tenir compte de ce que nous faisons en faveur de ceux qui le servent... C'est-pourquoi ayant meurement consideré l'honneur qui est dû au Siege Apostolique, nous ordonnons que quiconque est demandeur contre un Clerc de l'Eglise Romaine, se pourvoye d'abord devant le bien-heureux Pape, afin que sa Sainteté en ordonne.

Ibid. ep. 21. Il fit une Ordonnance en faveur des Professeurs de Grammaire, de Rhétorique & de Droit, voulant qu'on ne leur retranchât rien de leurs appointemens, parce que les recompenses nourrissent & entretiennent les beaux arts. » Car, ajoûte-t-il, si nous enrichissons » les Comediens, qui ne servent qu'aux » divertissemens, que ne devons-nous » point faire pour ceux à qui nous som» mes redevables de l'honnêteté des » mœurs, & qui forment les esprits les» quels servent ensuite d'ornement à la » Cour? Il envoya des Commissaires pour *Ibid. ep. 26.* informer des violences que les Gots ou les Romains auroient commises, & il voulut que s'ils en trouvoient quelques uns qui fussent coupables, ils les condamnassent à reparer les dommages,

&

& à d'autres peines, parce, dit ce « Prince, que comme la justice veut « qu'on favorise ceux qui sont innocens, « elle dicte aussi qu'il faut user de sévé- « rité envers les coupables, sans quoi « les peuples ne pourroient vivre dans « une entiere assûrance. «

Il étendit ses soins jusque sur les plus *Ibid. ep. 28.* vils & les plus pauvres de ses sujets, & voulut qu'on remist en liberté & en possession de leurs biens ceux que des personnes puissantes avoient dépouïllez & réduits en esclavage, pourvû qu'ils prouvassent qu'ils fussent de condition libre.

VIII. Il pourvût à la fureté des foires & *Ibid. ep. 33.* des assemblées. Il ordonna à un Officier de marque de prêter main-forte aux Marchands qui s'assembloient à Leucothée dans la Calabre, le jour de la fête de S. Cyprien, & de punir severement les païsans qui dépouïlloient & voloient ceux qui venoient de toutes parts à cette foire, laquelle étoit fort celebre par le grand concours du peuple, & par l'affluence de toutes les choses les plus rares & les plus precieuses qu'on y apportoit Nous pouvons apprendre ici combien sont anciennes les foires & les assemblées, aux

fêtes principales, particulierement des Martyrs. Il fit une Ordonnance en faveur des [a] Officiers des villes, condamnant à une amende de dix livres d'or, ceux qui leur feroient quelque injure, & à des peines corporelles ceux qui ne pourroient pas payer cette amende. Il donne bien des éloges à ces Officiers dans son Ordonnance, appellant leur corps un second Senat. Mais il les avertit en même temps de ne point piller ceux qui sont au dessous d'eux, s'ils veulent que ceux qui sont au dessus ne les oppriment pas.

L. IX. ep. 2.

Ibid. ep. 5.

Dans le temps d'une grande cherté plusieurs gens riches avoient caché des bleds, afin que le prix en augmentant, ils pussent les vendre plus cher. Athalaric, pour punir leur avarice, ordonna qu'ils ouvrissent leurs greniers, & qu'ils donnassent leur bled à un prix moderé. Louïs le Grand a fait depuis peu un pareil Edit fort digne de son équité, mais la cupidité des

[a] C'est ainsi qu'on a crû devoir traduire *Curiales*, Echevins, Decurions. Ce mot est assez équivoque, mais il est déterminé par ce qui suit. *Curiales quibus à sollicitudine nomen est . . . habetis per leges potestatem in civibus vestris. Non enim incassum vobis curiam concessit antiquitas. Non inaniter appellavit minorem Senatum, nervos quoque vocitans ac viscera civitatum.*

hommes l'a rendu presque inutile.

Il reprima les violences que les Préfets ou les Gouverneurs avoient coûtume de faire dans les Provinces, & il les obligea à restituer & à reparer le dommage qu'elles avoient souffert. Il y en avoit qui pour interesser le Prince dans leurs voleries, avoient réüni au fisc les biens de quelques personnes décedées, sous pretexte qu'il ne se présentoit point de legitime heritier. Athalaric condamna leur conduite, & déclara en interprétation des Edits qui avoient été faits sur ce sujet, qu'ils ne devoient s'entendre qu'à l'égard des étrangers, dont on ne voyoit point paroître d'heritiers ni par droit de succession légitime, ni en vertu d'une donation faite par testament.

Lib. ep. 10. 11 12. *Ep. 14.*

Mais afin que les Officiers & les domestiques des Gouverneurs ou des Comtes n'allegassent pas pour excuser leurs concussions, le peu d'appointemens qu'ils touchoient, il ordonna qu'on les augmentât. *Ep. 15.*

IX. Il adressa au Pape [a] Jean II. qui avoit succedé à Boniface II. un Edit *a 532.*

a Jean II. succeda le 20. ou 22. Janvier de l'an 532. à Boniface II. créé Pape le 15. Octobre 529. aprés la mort de Felix III. qui fut mis sur la chaire de S. Pierre le 12. Juillet 526.

rigoureux contre les Simoniaques, lesquels sous prétexte d'assister les pauvres, vendoient jusqu'aux vaisseaux sacrez, & de leur prix achetoient les suffrages de la populace. Il ordonna même au Préfet de la ville de Rome de faire graver cét Edit sur des tables de marbre, & de les faire afficher devant le parvis de la Basilique de S. Pierre.

Ce qui donna lieu au Roy de publier cét Edit, fut le honteux commerce qu'avoit fait des choses les plus saintes, le Diacre Dioscore, pour se procurer le souverain Pontificat, quoi-que Boniface eût été élû canoniquement. Athalaric le soûtint toûjours ; non-seulement à cause de son élection canonique, mais aussi parce qu'il étoit Got de nation Le Roy fit encore un autre Edit compris en douze articles, contre divers abus.

L. IX. ep. 3. X. Afin d'enrichir ses sujets il fit travailler dans la Calabre à des mines d'où l'on esperoit tirer de l'or. Il écrivit là-dessus au Comte qui avoit l'administration du Domaine. On lit dans la lettre qu'il lui adressa ces paroles remarquables : Chercher de l'or par la » voye des armes, c'est un crime ; s'en » procurer la possession par de longues

& penibles navigations, il y a beau- «
coup de danger; en acquerir par des «
fauſſetez, & par des friponneries, c'eſt «
la choſe du monde la plus honteuſe; «
mais l'aller chercher, pour ainſi dire «
dans ſa ſource, il n'y a rien de plus «
juſte ni de plus légitime. «

Si nous voulions remarquer tout ce qu'il y a de beau, de ſçavant, de moral & de Chrétien dans toutes les lettres que nous avons citées, il faudroit les traduire preſque toutes entieres. On y reconnoît par tout l'eſprit brillant, & la piété vive & ſincere du grand Caſſiodore.

Une des choſes les plus avantageuſes qu'Athalaric fit pour le bien de ſes Etats, fut d'élever ce fidele Miniſtre à la dignité de Préfet du Pretoire, qui lui donnoit une pleine autorité pendant la minorité du Prince. Il avoit déja exercé cette charge avec honneur ſous Theodoric, & nous allons voir qu'il ne s'en acquitta pas moins dignement ſous ſon ſucceſſeur.

CHAPITRE II.

I. Cassiodore est fait Préfet du Prétoire. Lettre pleine d'éloges qu'Athalaric luy écrit à ce sujet. II. Lettre écrite au Senat par le Prince, sur le même sujet. III. Modestie du Préfet du Prétoire qui rejette tout l'honneur du gouvernement sur ses Maîtres. IV. Lettre qu'il écrit au Pape. V. Autre Lettre écrite aux Evêques. VI. Ses travaux pendant son ministere sous Athalaric.

514\. I. IL y avoit long-temps que tous les peuples souhaitoient à Cassiodore la Préfecture du Prétoire, comme Athalaric le reconnoît dans la lettre qu'il lui adressa pour l'avertir qu'il la lui conferoit. Nous avons, dit-il, lassé la patience de tous nos sujets, en différant si long-temps de vous élever à cette dignité. Ils se sont fatiguez à force de vous la souhaiter & de faire des vœux pour vôtre exaltation. Mais nous avons voulu par ces délais tirer des preuves de la bonne volonté que tous ont généralement pour vous, &

L. IX. ep. 24

nous avons crû que vous seriez d'autant plus agréablement reçû, que vous auriez été attendu & désiré plus long-temps. Car on se dégoûte bien-tôt de ce qu'on obtient trop promptement; & les choses mêmes de grand prix, semblent devenir viles, lorsqu'elles se presentent d'elles-mêmes.

C'étoit une excuse obligeante du retardement que le Roy avoit apporté aux souhaits & aux empressemens de ses peuples, en faveur de Cassiodore. Le reste de la lettre n'est pas moins honorable pour lui. Il est juste, dit le Roy, que le successeur de Theodoric entre dans toutes les obligations que ce Prince vous avoit, & qu'il acquite ce qu'il vous devoit. Les Provinces vous reconnoîtront sans crainte, pour souverain Juge, aprés tant de preuves qu'elles ont de vôtre probité; & elles trouveront en vôtre personne la consolation dont elles ont si grand besoin, aprés les mauvais traitemens qu'elles ont éprouvez jusqu'à présent, de la part des Officiers injustes. Faites une exacte recherche de tous les droits & de toutes les prérogatives qui appartiennent à la charge de Préfet du Prétoire, que nous voulons être exercée par vous dans

» toute l'étenduë de l'autorité qu'elle
» donne. Nous voulons nous servir de
» vos lumieres, pour pénétrer dans les
» choses les plus secrettes & les plus ca-
» chées. Nous sommes fort persuadez que
» personne ne pourra ni en imposer à
» vôtre prudence par des finesses & par
» des subtilitez, ni corrompre vôtre fi-
» délité par des promesses & par des
» offres.

Il lui marque aussi qu'il ne lui propose point les exemples des autres à imiter, parce qu'il a poussé la vertu plus loin que ni les anciens par toutes leurs grandes actions, ni tous les hommes ensemble, par leurs desirs & par les idées qu'ils se sont formées de la vertu la plus sublime.

II. Athalaric écrivant au Senat de Rome afin de l'informer du choix qu'il avoit fait de la personne de Cassiodore, pour remplir la charge de Préfet du Prétoire, parle de lui en des termes en-
» core plus obligeans. Il semble, dit-il,
» que nous ayons comblé de bien-faits
» ce grand Senateur, qui possede toutes
» les vertus dans un souverain degré,
» qui est si riche par l'innocence & par
» l'intégrité de ses mœurs, & qui est déja
» rassasié d'honneurs. Cependant si nous

pesons son merite, nous jugerons que « nous lui demeurons encore redevables « de toutes les dettes, dont il semble que « nous nous soyons acquitez. En effet « que peut-on donner en échange de « toutes les obligations qu'on lui a, puis- « qu'il est la gloire de nos jours, & qu'il « a procuré tant de loüanges à son Prince? «

L'année de cette Préfecture de Cassiodore est marquée de l'indiction douziéme, laquelle tombe à l'an 534. qui est la neuviéme du Regne d'Athalaric. Ce Prince ne survécut gueres à cette promotion qui fut la meilleure action de sa vie: car les débauches l'épuiserent bien-tôt & le conduisirent au tombeau.

Un autre Ministre que Cassiodore auroit été bien aise de le voir ainsi plongé dans l'oisiveté & dans les voluptez, & même auroit peut-être contribué à l'y entretenir, afin que l'amusant par un cercle continuel de divertissemens & de plaisirs, il pût gouverner en sa place avec plus d'authorité: mais il ignora toûjours cette pernicieuse politique. Neanmoins il fallut qu'il se chargeât de tout le poids des affaires.

III. Il auroit pû se faire honneur de leur réüssite; il eut cependant la mo-

destie d'en ceder toute la gloire à son Prince, & à la Reine sa mere, qui effectivement y avoit beaucoup de part. C'est ce que nous apprenons de la lettre que cét excellent homme écrivit au Senat sur sa nouvelle dignité de Préfet du Prétoire, afin de l'engager à se joindre à lui pour remercier le Roy & la Reine de l'honneur qu'ils lui avoient fait. Je rapporterai quelques endroits de cette lettre, parce qu'on en peut apprendre ce qui s'est passé pendant presque tout le regne d'Athalaric.

l. xI. ep. I.

Aprés avoir marqué le bon ordre qui étoit observé dans les armées, il dit, qu'elles ont été la terreur des peuples voisins: Qu'elles ont fait sentir leur valeur à ceux qui ont été assez téméraires pour attaquer leurs frontieres: Que la grandeur & la majesté de l'Empire d'Orient ont été humiliées: Que les François ces conquérans, fiers de tant de victoires remportées sur plusieurs peuples barbares, ont été mis en desordre dans une grande expédition: Qu'ayant été attaquez ils n'ont osé risquer une bataille contre les Gots, quoi-que leur coûtume soit d'assaillir les premiers leurs ennemis, & de courir au combat avec ardeur: Que quoi-

qu'ils ayent évité d'en venir aux mains, ils n'ont pû garantir de la mort leur grand Roy * Theodoric, ce Prince si puissant, qui a toute-fois servi à relever la gloire des triomphes d'Athalaric & d'Amalasonthe. Qu'on s'est acquis les Bourguignons, en leur cedant peu de choses, qu'ils ont même acheté à force de prieres & de soumissions.

* Ou Thierry mort en 534.

Tout le public étoit persuadé qu'on étoit redevable à Cassiodore du bon succés des affaires ; lui seul l'ignoroit. Pendant que tant de peuples, & que les Rois mêmes mettoient leur confiance en sa sagesse, & en son expérience, lui seul se défiant de ses forces, écrivit au Pape pour lui demander le secours de ses prieres, & pour lui recommander les besoins de l'Etat. Cette lettre mérite que nous en rapportions une grande partie.

L. XI. ep. 2.

IV. Tres saint Pere, ayant été favorisé d'enhaut de tant d'heureux succés par le moyen de vôtre Sainteté, qui me les a obtenuës de Dieu, j'implore encore le secours de vos prieres, afin qu'elles me meritent la continuation de tant d'avantages, dont je me reconnois tout-à-fait indigne. C'est par vos jeûnes, & par ceux de vos Ecclé-

» siastiques, que les peuples ont été ou
» délivrez ou préservez de la famine.
» C'est par vos larmes si précieuses devant
» Dieu que la tristesse publique a été ban-
» nie. C'est par les prieres des Saints que
» nous nous sommes vûs promptement
» déchargez d'un fardeau qui nous acca-
» bloit. C'est, tres-saint Pere, ce qui me
» donne la confiance de vous supplier
» tres-humblement de prier Dieu de toute
» l'ardeur de vôtre cœur, pour la conser-
» vation de nos Princes; afin qu'il leur
» donne une longue vie, qu'il diminuë
» le nombre & les forces des ennemis de
» la Republique Romaine, qu'il nous ac-
» corde des temps de paix & de tranquil-
» lité, & que de ses tresors inépuisables
» il nous envoye en abondance toutes les
» choses nécessaires, ce qui est le princi-
» pal ornement, & le plus grand avantage
» de la paix.

» Démandez-lui pour moi qui suis
» vôtre fils, qu'il m'ouvre l'esprit & qu'il
» me donne l'intelligence, afin que je
» recherche ce qui est bon, & que je
» fuye ce que je dois éviter: Que celui qui
» est la force & la lumiere de l'ame rai-
» sonnable, m'inspire des conseils salu-
» taires: Que la face de la verité se dé-
» couvre à mes yeux, de peur que le corps

& les ſens ne me rempliſſent de tene- «
bres: Que je rentre en moi-même, pour «
y apprendre & y étudier ces divines «
leçons qu'explique le Maître interieur «
qui nous enſeigne : Qu'il ne m'arrive «
pas de ſortir & de m'éloigner de moi: «
Que le goût de la veritable ſageſſe «
m'inſtruiſe: Que je ne ſois point éclairé «
d'autre lumiere, que de celle qui émane «
du Ciel: Que je me montre dans les «
fonctions de Juge un digne enfant de «
l'Egliſe Catholique: Que la force de la «
grace me défende & me protege au «
milieu de tant de bienfaits & de faveurs «
de la main de Dieu; parce que plus nous «
en recevons, plus nous ſommes expo- «
ſez aux embûches de l'ancien ennemi «
de l'homme. Ne rejettez pas ſur mes «
foibles épaules, & ne me laiſſez pas «
porter ſeul toute la ſollicitude du gou- «
vernement de cette grande Ville, qui «
reçoit de vous plûtôt que de moy la «
ſécurité dont elle jouït. Vous étes la «
ſentinelle qui veille ſur tout le peuple «
Chrétien, auquel vous préſidez. Etant le «
pere commun, vôtre amour n'a point de «
bornes. Il eſt de vôtre honneur de pro- «
curer la ſeureté & le repos au peuple «
Chrétien, dont la garde vous a été don- «
née de la part de Dieu. Nous n'avons »

» entre nos mains qu'une partie des af-
» faires, mais tout généralement vous est
» confié. Quoi-que vous deviez nourrir
» vôtre troupeau, plûtôt spirituellement,
» que corporellement, vous ne devez
» pas néanmoins négliger ce qui regarde
» le corps. L'homme est composé de deux
» parties, & il est d'un bon pere de pour-
» voir aux nécessitez de l'une & de l'autre.
» Avant toutes choses donc employez-
» vous, s'il vous plaît, à détourner de
» dessus nous par vos saintes prieres le
» fleau de la disette que nous avons mé-
» rité.

» Du reste, tres-saint Pere, avertissez-
» moi librement & soigneusement de ce
» que vous jugez à propos que je fasse.
» Je souhaite bien faire, quand même il
» devroit m'en coûter quelques corre-
» ctions, que je suis disposé à recevoir.
» Une brebis ne s'égare pas si facilement,
» lorsqu'elle desire entendre la voix de
» son pasteur, & il ne nous est pas si aisé
» de nous abandonner au vice, lorsque
» nous avons toûjours auprés de nous
» une personne sage qui nous avertit.
» Quoi-que je sois le Juge du Palais du
» Prince, cela n'empêche pas que je ne
» fasse toûjours gloire d'être vôtre dis-
» ciple. .... Puisque je suis dans cette dis-

position de me confier en vos prieres, «
& de profiter de vos avis, on s'en pren- «
dra à vôtre Sainteté, s'il se trouve quel- «
que chose de déreglé dans ma condui- «
te... Nous n'avons rien à craindre sous «
la protection des SS. Apôtres, pourvû «
que le Pontife qui tient leur place ne «
nous refuse pas le secours de ses prieres. «
Rien à la verité n'est plus difficile que «
de contenter tant de sortes de person- «
nes; mais Dieu est assez puissant pour «
nous accorder les choses qui paroissent «
même les plus impossibles, &c. «

Cette lettre est une excellente preuve non seulement de la pureté de la foy de Cassiodore, & de son obéïssance filiale à l'égard du Pape, mais aussi de son humilité, de son zele pour le bien public, de son recueillement, & du soin qu'il prenoit de l'affaire importante de son salut, préférablement à toutes les autres dont il se voyoit chargé.

V. Il écrivit aussi à plusieurs Evêques pour se recommander à leurs prieres, & pour les supplier d'ordonner un jeûne, afin de demander à Dieu par la voix puissante de la pénitence & de l'humiliation, la conservation des Princes, & la paix. En même temps il les conjure de veiller à retrancher les abus parmi

Ibid. ep. 3.

le peuple, & de travailler à corriger les vices, afin que les Juges séculiers n'en
» trouvent point à punir. Peres spirituels,
» leur dit-il, qui contemplez l'auteur de
» toutes choses d'un esprit éclairé, priez
» instamment pour moi la tres-sainte Tri-
» nité; afin qu'étant un flambeau placé
» au milieu de l'Etat par ma dignité, il
» me fasse luire de sa lumiere, que la vûë
» interieure de moi même ne me manque
» pas, & que je puisse éclairer les yeux
» des autres. En effet que sert-il à un Juge,
» d'être éclairé à l'égard d'autruy, s'il
» n'est que ténebres en luy-même? Que
» Dieu me fasse remporter la gloire d'une
» bonne conscience, aprés avoir com-
» mis à mes soins les tribunaux de la ju-
» stice..... Veillez sur la conduite de ceux
» que nous envoyons dans les Provinces,
» dont nous ne pouvons pas connoître
» les déportemens. .... Soyez les conso-
» lateurs & les défenseurs des veuves &
» des orphelins, contre les entreprises
» des hommes violens, en sorte néan-
» moins que sous pretexte de favoriser
» les miserables, vous ne renversiez pas
» les loix, ce qui arrive quelquefois par
» un excés de pitié & de tendresse; & que
» la misericorde ne détruise pas la justice.
» Que si vous trouvez quelque chose de

trop févere & de trop rigoureux dans « nos jugemens, donnez à vos peuples des avis si utiles & si efficaces, « qu'il ne reste plus rien à faire pour les « Juges, & que l'on puisse fermer les lieux « publics où l'on a coûtume de rendre la « justice, & de prononcer les jugemens. « Peres tres-saints, releguez parmy les « esprits impurs, & bannissez de chez les « Chrétiens les fureurs implacables des « vices, modérez la violence, chassez « l'avarice, retranchez les larcins, faites « fuir la luxure qui dépeuple le genre « humain .... L'administration & la garde « de l'innocence vous a été confiée. Si « vous ne cessez point de prêcher & d'exhorter, les peines & les supplices cesseront... Donnez-moy familierement « & en amis charitables tous les avis que « vous jugerez nécessaires. Ce n'est point « dans un esprit de dissimulation que je « vous fais cette priere. Vous verrez que « je m'acquitteray généralement de tout « ce que je croiray être de mon devoir, « sans qu'il soit besoin de me contraindre. «

Ce grand homme sentoit la pesanteur du fardeau qu'il avoit à porter; & bien loin de prendre la multitude & les difficultez des affaires dont il étoit chargé,

pour pretexte de ne penser presque jamais à Dieu, plus il se voyoit pressé d'affaires, plus il se croyoit dans l'obligation d'avoir recours au Seigneur par la priere, pour luy demander des forces, & de s'adresser à ses Ministres pour prendre leurs conseils.

VI. Aprés s'être cherché du côté de Dieu tous les secours nécessaires, afin de se bien acquiter de sa charge, il se trouva assez fort pour tenir tête à toutes les difficultez qui se présenterent dans le temps de son administration. Il avoit à moderer l'humeur violente des Gots, à dissiper plusieurs intrigues de la Cour contre la Reine, & sur tout à ménager l'esprit du Roy, dont abusoient les jeunes Seigneurs qui étoient les compagnons & les confidens de ses débauches.

Procop. l. 1. de Bello Goth. c. 2. & 3.

Amalasonthe perdant presque toute espérance de pouvoir éviter les derniers malheurs, avoit résolu de se réfugier à Constantinople, & avoit pris pour cela des mesures avec l'Empereur Justinien. Il luy envoya des Ambassadeurs, sous prétexte de négotier quelqu'autre affaire, mais ils avoient des ordres secrets de concerter & de regler avec elle tout ce qui concernoit ce grand dessein,

qu'il étoit à propos de tenir caché. Justinien qui desiroit avec ardeur de voir cette Princesse à sa Cour, luy avoit déja fait préparer un magnifique Palais. Mais la mort d'Athalaric survint, & fit changer de face aux affaires. Il mourut la neuviéme année de son regne des excés de débauche, ausquels il s'étoit abandonné, dés qu'il en avoit été capable, ne sortant d'un plaisir que pour se plonger dans un autre ; ce qui le fit enfin devenir étique. *An. 534.*

Amalasonthe troublée de cét accident fit une faute dont elle eut ensuite tout sujet de se repentir. Comme elle avoit résolu de ne se point remarier, & que cependant elle prévoyoit que les Gots ne la souffriroient pas seule occuper le thrône, sans attendre qu'ils luy donnassent un compagnon qui peut-être la supplanteroit, elle résolut de s'en choisir un qui luy fût redevable de la Couronne, & elle s'associa Theodat Prince du Sang du côté de sa mere. Mais par ce mauvais choix elle se précipita d'elle-même dans le péril qu'elle craignoit, comme nous l'allons faire voir.

CHAPITRE III.

I. Mauvaiſes qualitez du Prince Theodat. II. Amalaſonthe le met ſur le Thrône. III. Lettres de cette Princeſſe & de Theodat à Juſtinien. IV. Lettres des mêmes Princes au Senat. V. Actions de juſtice de Theodat. VI. Il fait tuer Amalaſonthe. VII. Eloges donnez à cette Princeſſe par Caſſiodore. VIII. Son autorité nonobſtant cette révolution.

I. THEODAT étoit fils d'Amalafrede ſœur de Theodoric Roy d'Italie ; nous ignorons le nom de ſon Pere. Sa mere fut mariée en ſecondes noces à Thraſamond Roy des Vandales en Afrique. Il avoit étudié les bonnes lettres qui étoient alors cultivées parmy les Romains, & même il s'étoit fort adonné à la Philoſophie Platonicienne. Mais c'étoit un Philoſophe de mauvaiſe foy, qui ne ſçavoit que parler de la vertu ſans en venir à la pratique. Il avoit ſçû accommoder des inclinations fort baſſes, avec les ſentimens élevez, que l'on apprend dans l'école de Pla-

Procopius l. 1. de bello Goth. c. 3.

ton, & parlant ſans ceſſe du mépris des richeſſes, il travailloit ſans ceſſe à en acquerir même par de mauvaiſes voyes. Comme il étoit extrémement lâche, il n'avoit nulle expérience de la guerre, & jamais il n'avoit porté les armes. Cependant il étoit fort cruel & fort vindicatif, mais aſſez diſſimulé pour ne point faire paroître au dehors la haine qu'il avoit conçüe; enfin jamais le manteau de Philoſophe ne couvrit plus de mauvaiſes qualitez qu'en la perſonne de ce Prince.

Comme il étoit maître de preſque toute la Toſcane par les grandes terres qu'il y poſſedoit, il voulut s'emparer de tout le reſte, & dépouïller ſes voiſins, regardant comme une eſpece d'infelicité d'en avoir. Nous avons pluſieurs lettres de Theodoric à ce Prince, dans leſquelles il blâme ſon avarice aſſez ouvertement. Ces violences exciterent bien des plaintes dans la province, & vinrent aux oreilles d'Amalaſonthe, qui fit tout ce qu'elle pût pour reprimer ſon avarice & ſa cupidité, premierement par des remontrances ſecrettes, enſuite par la voye de la rigueur, ayant fait entendre ſes accuſateurs, & condamner Theodat

L. III. ep. 5. l. IV. ep. 39 l. V. ep. 12. Procop. l. I. de bello Goth. c. 4.

quoi-que ſon couſin germain, à reſtituer tout ce qu'il avoit uſurpé.

Cette conduite ſi pleine d'équité de la Reine, fit concevoir à ce Prince une haine implacable contre elle. Il s'étoit perſuadé qu'il n'étoit plus d'âge à recevoir des réprimendes d'une femme ; car il étoit déja vieux, & il croyoit que ſon rang devoit le mettre à couvert des pourſuites de la Juſtice. Ce fut pour ſe venger qu'il forma d'abord le deſſein de livrer la Toſcane à l'Empereur, comme nous avons déja dit. Mais ſa trahiſon n'ayant pas réüſſi, Amalaſonthe luy preſenta d'elle-même le moyen de ſatisfaire ſa rage ſur elle.

L'embarras où la jetta la mort d'Athalaric l'obligea, pour ainſi dire, à ſe livrer par une eſpece de deſeſpoir entre les bras de Theodat. Elle crût qu'elle étoufferoit dans ſon cœur les reſſentimens qu'il avoit contre elle, en luy faiſant préſent de la Couronne, & qu'un ſi grand bienfait effaceroit le ſouvenir de toutes ces injures ſi légéres, dont il s'étoit plaint. Il avoit d'ailleurs aſſez d'adreſſe pour cacher ſa haine ; & ſi ſa Philoſophie ne luy ſervoit pas à réprimer ſes paſſions, il ſçavoit au moins s'en ſervir à les diſſimuler.

II. La Reine s'étant donc promis qu'elle le gagneroit & l'engageroit dans ses intérêts, en le flattant de l'espérance de devenir Roy, le fit appeller, & aprés luy avoir fait bien des caresses pour l'adoucir, elle luy dit: Qu'elle avoit prévû depuis long-temps que son fils ne vivroit pas, que tous les Médecins l'en avoient avertie, & qu'elle même avoit remarqué qu'il séchoit de jour en jour: Qu'elle n'avoit point eu d'autre vûe que de faire tomber la Couronne sur sa tête aprés la mort d'Athalaric, parce qu'il restoit seul de la race de Theodoric; mais qu'elle y avoit trouvé un obstacle dans la mauvaise réputation qu'il s'étoit faite parmi les Gots & les Italiens: Que ce n'avoit été que pour ôter cette tache de sa vie, & pour écarter tout ce qui auroit pû l'éloigner du trône, qu'elle luy avoit fait quelques remontrances & donné de bons avis: Que sa réputation étant rétablie, elle avoit dessein de le faire Roy; mais qu'auparavant il falloit qu'il s'obligeât par serment à luy laisser la même autorité qu'elle avoit auparavant, & à se contenter du nom de Roy.

C'est ainsi que Procope rapporte la

chose ; il y a cependant lieu de croire que la Reine se contenta de retenir une partie de l'autorité Royale, car il n'étoit gueres vray-semblable que Theodat qui étoit déja avancé en âge, pût se résoudre à luy ceder tout le gouvernement.

Il luy fit tous les sermens qu'elle voulut exiger de luy. Les sermens ne coûtent gueres à la plûpart des Princes, quand il s'agit de se procurer par-là une Couronne : mais il n'en observa aucun, cachant au fond de son cœur un vif ressentiment de l'injure qu'il
L. VIII. ep. 3. croyoit avoir reçûë d'Amalasonthe, & ne cherchant que l'occasion de s'en venger. La Reine ainsi trompée par ses promesses & par sa modestie feinte, (car il faisoit paroître de l'éloignement & de la répugnance pour la Souveraineté, ne se soûmettant au choix d'Amalasonthe, à l'entendre parler, que pour luy conserver l'autorité Royale toute entiere;) elle crût ne pouvoir mieux
An. 534. faire, que de partager avec luy un Trône, sur lequel il luy étoit impossible de se maintenir seule.

III. Amalasonthe ne manqua pas d'écrire à l'Empereur Justinien pour luy faire part des changemens arrivez à

la Cour d'Italie. Sa lettre fut portée par des Ambaſſadeurs choiſis d'entre les Goths; en voicy le commencement & le principal : Prince tres-clement, nous ſommes unis avec vôtre Majeſté d'une amitié ſi étroite, que nous avons differé juſqu'à preſent de lui donner avis de la mort de nôtre cher fils de glorieuſe mémoire, de peur d'affliger par cette nouvelle un Prince que nous ſçavons qui nous aime. Mais Dieu qui a coûtume de tourner les afflictions en conſolation, l'ayant fait à nôtre égard, nous avons crû ne pouvoir pas nous diſpenſer de vous en informer, afin que vous preniez part à nôtre joye.

Procop. l. 1. c. 4.

L. x. ep. 1.

Il eſt à propos de confeſſer les bienfaits de Dieu, & de les publier devant ceux qui nous honorent de leur amitié. Vous ſçaurez donc, Seigneur, que nous avons élevé à la Royauté un Prince qui nous eſt uni fort étroitement par la proximité du ſang, & qui eſt capable de ſoûtenir le poids de la dignité Royale, d'un commun conſeil, & de concert avec nous. Nous avons crû devoir le revêtir de la pourpre, qui eſt l'heritage de ſes Ayeux, afin que nous trouvions de la conſolation dans ſes avis judicieux & ſages.

» Je supplie V. M. d'appuyer de son » suffrage nos vœux & nos desirs ; & com» me nous souhaittons que vôtre Empire » jouïsse de toutes sortes de prosperitez, » ayez la bonté de nous accorder vôtre » bien-veillance. Elle luy demande ensuite avec instance la continuation de la paix, & elle marque qu'elle se la promet, aprés qu'elle a executé ponctuellement tout ce que l'Empereur a souhaité d'elle.

Ibid. ep. 2. Theodat écrivit aussi à ce Prince pour luy demander son amitié, & pour l'assûrer qu'il observeroit religieusement les Traitez de paix, qui avoient été faits avec Sa Majesté par la Reine Amalasonthe, dont il étoit résolu de suivre en tout les sentimens, à cause de l'admirable sagesse qui reluisoit en sa personne, & qu'elle faisoit paroître, soit dans le gouvernement de ses propres Etats, soit dans la bonne intelligence qu'elle entretenoit avec ses voisins. » Souscrivez, Seigneur, au choix qu'elle » a fait de ma personne, dit-il à la fin » de sa lettre, & favorisez le commence» ment de mon regne. Si vous me faites » part de l'amitié que vous portez à cette » Princesse, c'est alors que je me croiray » vrayment Roy, & que je seray ravi de » vous être redevable de ma Couronne.

IV. La Reine ne crût pas pouvoir se dispenser d'écrire au Senat de Rome, pour l'informer des raisons qu'elle avoit euës de faire ce choix. Sa lettre est si belle & si digne de l'esprit du grand Cassiodore, qu'on sera bien-aise d'en lire icy une partie. *Ibid. epi 3.*

« Aprés la déplorable mort de mon fils d'éternelle mémoire, l'affection que j'ay euë pour le bien de l'Etat a été plus forte que les tendres sentimens d'une mere, & je me suis plus appliquée à procurer vôtre avantage, qu'à satisfaire ma douleur. J'ay pensé d'abord à me chercher la consolation & le secours de quelqu'un, qui m'aidât à soûtenir les soins de la Royauté. Dieu qui est l'auteur des [a] chastes conseils (& qui a approuvé la résolution que j'ay prise de ne point passer à un second mariage) ce Dieu dont la misericorde est si singuliére, ayant voulu me priver d'un fils dans un âge peu avancé, m'a réservé un parent & un frere plein d'affection pour moy, dans un âge mûr. C'est donc sous les auspices du Seigneur, que jay choisi pour compagnon

Divæ memoriæ.

a Messieurs de Ste Marthe disent dans l'Hist. Geneal. de la Maison de France, qu'elle épousa Theodat ; mais ces paroles suffisent pour les refuter. D'ailleurs il est constant qu'il retint toûjours sa femme Gudeline, comme il paroîtra ensuite

» dans la Royauté le tres-heureux Theo-
» dat, afin qu'ayant jusqu'à present por-
» té seule tout le poids des affaires pu-
» bliques, nous travaillions maintenant
» de concert avec plus de succés, à pro-
» curer le bien commun de nos Etats.
» Quoi-que nous soyons deux à délibé-
» rer, nous nous trouverons réünis dans
» les résolutions, & nous n'aurons qu'un
» avis.... C'est une preuve que je ne
» veux rien faire qui ne soit dans l'ap-
» probation de tout le monde, puisque
» je me propose de regler toutes choses
» par le conseil d'autruy.

Ensuite elle s'étend sur les loüanges de Theodat. Aprés avoir parlé de son illustre naissance, elle dit qu'il s'est montré patient dans les adversitez, moderé dans la prosperité, maître de soy-même: *ce qui est*, dit-elle, *une espece d'empire plus difficile à exercer que tout autre*; Que toutes ces excellentes qualitez sont relevées en sa personne par une grande érudition, qui sert de singulier ornement aux dons naturels, parce que c'est dans l'étude des lettres que ceux qui ont naturellement beaucoup de prudence, apprennent à devenir encore plus sages; que les grands Capitaines y trouvent des exemples de va-

leur qui les animent; que les Princes s'y inſtruiſent de la maniere de conduire leurs ſujets avec juſtice; enfin qu'il n'y a au monde nulle condition ſi relevée, que la connoiſſance des lettres ne rende encore plus illuſtre & plus digne de loüange. Elle ajoûte que le Prince eſt même ſçavant dans les ſaintes Lettres, d'où l'on apprend à juger équitablement, à goûter le bien, à reſpecter les choſes de Dieu, & à ſe remettre toûjours devant les yeux le Jugement dernier.

Afin d'excuſer ſes épargnes qui ſembloient indignes d'un Prince, elle veut faire croire que la charité & la liberalité en ont été le motif, n'ayant vécu frugalement, qu'afin d'être en état de donner enſuite avec abondance. Au reſte elle remarque que cette modération, que cette frugalité du Prince leur ſera avantageuſe, parce qu'elle luy retranchera [a] toute neceſſité de faire des exactions exceſſives. a

Theodat écrivit auſſi en ſon nom au Senat, & il n'épargna pas dans ſa lettre les loüanges à ſa bienfaitrice. Il l'ap- *Ibid. ep. 4.*

a *Si ambitione exhauſerimus (* ærarium *) per ſcelera ſupplendum erit,* dit l'Empereur Tibére en plein Senat, *Corn. Taci. l.* 2, *Annal. n.* 38.

pelle la plus recommandable de toutes les Reines du monde. Il témoigne que rien ne le flate davantage, que d'avoir été choisi par cette Princesse, qui sçait juger des personnes avec un discernement si fin. Il dit qu'elle n'a point eu d'égard à sa naissance, lorsqu'il a eu quelques contestations avec des particuliers : Qu'il a été obligé de subir son jugement, selon le droit commun, comme une personne privée : Que ce n'est qu'aprés avoir reconnu son innocence, qu'elle l'a élevé sur le trône : Qu'elle est l'honneur de tous les Royaumes, & la gloire de leur maison Royale : Qu'il est impossible d'expliquer quelle est sa piété, quelle est la sagesse & la maturité de ses mœurs : Que tous les anciens Philosophes pourroient apprendre d'elle quelque chose de nouveau, s'ils vivoient encore, & qu'ils reconnoîtroient plus de sagesse dans elle que dans leurs propres écrits : Qu'elle conçoit fort promptement, mais qu'elle ne se presse pas de parler & de répondre, ce qui est fort à souhaiter dans les Princes : Que son sçavoir se fait connoître en plusieurs sortes de Langues qu'elle parle : Que si la Reine de Saba vint admirer la sagesse de Salomon, les Rois &

les Salomons doivent venir rendre hommage à la ſageſſe de cette Reine: Qu'en obéïſſant à ſes ordres, & en ſe rendant au choix qu'elle a fait de ſa perſonne, il a crû obéïr à toutes les Vertus enſemble: Qu'il eſpere ne trouver aucune peine dans le gouvernement, qu'il ne luy ſoit facile de ſurmonter par ſon ſecours.

V. Le Prince commença ſon regne par des actions de juſtice qui le firent louër. Il écrivit à un de ſes principaux Officiers, pour luy ordonner d'avertir tous ceux de la maiſon Royale, de s'abſtenir des violences, & de ne pas croire que tout leur fût permis: Car, « dit ce Prince, je ne reconnoîtrai pour « être de ma maiſon, que ceux qui ob- « ſerveront les loix, & qui vivront en « paix.... Nous voulons commencer « par nos propres domeſtiques à faire « obſerver la diſcipline, & le bon or- « dre, afin que perſonne ne puiſſe s'e- « xempter de le garder. «

Ibid. ep. 5.

Quoi-qu'on ne puiſſe douter qu'Amalaſonthe & Theodat n'ayent eu part à toutes ces lettres, ayant autant d'eſprit & d'érudition qu'ils en avoient l'un & l'autre, néanmoins il eſt aiſé de reconnoître au ſtyle, qu'elles ſont

particuliéremett l'ouvrage de Caſſiodore. Par tout on y trouve les mêmes cadences de périodes qui luy ſont ſi familiéres. Par tout on y admire une fécondité merveilleuſe de belles penſées & de maximes de politique, qui ſemblent même y être prodiguées. Il ne faut donc pas regarder ces piéces comme étrangéres à l'hiſtoire de ce grand homme. Ayant à faire ſon portrait, c'eſt principalement du côté de l'eſprit que je dois le peindre ; ou plûtôt comme il s'eſt peint de ce côté-là, particuliérement dans ſes lettres, il me doit ſuffire ſouvent d'en donner des extraits, pour le faire connoître. D'ailleurs comme on doit attribuer tout ce qui ſe fait de mal ſous le regne d'un bon Prince, aux mauvais Miniſtres qui le ſervent ; auſſi la raiſon veut qu'on attribuë tout ce qui s'eſt fait de bien ſous un auſſi méchant Prince que Theodat, à la ſageſſe & à la probité du Miniſtre qui avoit la principale part au gouvernement.

On apprend par la ſuite de ces lettres, que la bonne intelligence continua encore quelque temps entre les deux Empires, & qu'Amalaſonthe & Theodat regnérent enſemble aſſez tran-

quillement d'abord ; mais ce Prince vindicatif & ingrat fit bien-tôt éclater le mauvais dessein qu'il avoit conçû contre sa bienfaitrice, & l'on connut alors qu'en se donnant un compagnon, elle s'étoit donné un Maître & un cruel Tyran.

Il avoit épousé Gudeline, Princesse également sçavante & spirituelle, mais pleine d'ambition. Elle prévoyoit qu'elle ne seroit jamais veritablement Reine, jusqu'à ce qu'elle eût fait éloigner Amalasonthe, en qui toute l'autorité sembloit résider. Theodat même ne se regardoit auprés d'elle, que comme son premier Ministre ; ce qui luy sembloit fort au dessous de son caractére. Il ne pouvoit se résoudre à tenir toûjours d'elle la Couronne, pour ainsi dire, à foy & hommage. Afin d'effacer la mémoire du bienfait signalé qu'il avoit reçû d'elle, il jugea qu'il falloit se défaire de la bienfaitrice même, ce qui est le comble de l'ingratitude. Pour ne pas manquer de prétexte, il luy fut aisé de faire revivre en son cœur tous les ressentimens des injures qu'il croyoit avoir reçuës de la Princesse ; il écouta aussi les plaintes des enfans & des parens des Seigneurs Gots qu'elle Voyez p. 142.

avoit fait mourir, & il voulut bien se persuader qu'il étoit de son équité de venger ce sang, qui avoit été répandu sans aucune formalité de Justice, quoique par des nécessitez inévitables de l'Etat.

Procop. de bello Goth. c. 4. Jornand. c. 59. VI. Avant que d'attaquer la Reine en sa propre personne, il attaqua ses amis & ses plus fideles serviteurs, même ses parens, dont plusieurs furent tuez par son ordre, pour de prétendus crimes & pour des soupçons mal fondez. Ensuite il rélegua cette Princesse & la fit mettre en prison dans un Château bati au milieu d'une petite Isle du Lac de Bolsene en Toscane,[a] où elle se vit bien-tôt abandonnée de tout le monde, ce qui est la suite ordinaire d'un changement de fortune.

Il voulut cependant faire passer cette prison pour une retraite volontaire, dans l'esprit de l'Empereur Justinien. Il ne se contenta pas d'écrire à l'Empereur qu'il sçavoit être fort dans les *Procop Ibid.* interêts d'Amalasonthe, qu'elle n'avoit souffert aucune violence de sa part,

a *Nihil rerum mortalium tam instabile ac fluxum est, quàm fama potentiæ non suâ vi nixæ. Statim relictum Agrippinæ limen, nemo solari, &c.* Cornel. Tacit. l. 13. Annal. §. 19.

quoi-qu'elle luy eût donné de grands ſujets de plaintes, il la força encore d'écrire les mêmes choſes à ce Prince. Le Cardinal Baronius ſemble dire que les lettres qui furent alors écrites, ſont les 3. & 4. que nous avons dans le dixiéme livre du recueil de Caſſiodore ; mais je ne voy nul fondement à le croire. Nous ne trouvons dans ce recueil aucunes lettres qui parlent de la priſon d'Amalaſonthe, & je ne doute point que Caſſiodore n'ait refuſé ſon miniſtere à Theodat, lorſqu'il a été queſtion d'écrire ces lettres trompeuſes & pleines de fauſſeté. Le Roy les fit porter à Conſtantinople, par Liberius & Opilion Senateurs Romains qui ne furent pas ſi ſcrupuleux que Caſſiodore, lequel on ne doit pas ſoupçonner d'être entré dans cette intrigue en aucune maniere. Dans leurs inſtructions ils étoient chargez de juſtifier la conduite gardée envers Amalaſonthe & de noircir cette Princeſſe de pluſieurs attentats. Il eſt dangereux de ne faire le crime qu'à demi: C'eſt-pourquoi Théodat crut qu'il ne faloit pas laiſſer plus long temps Amalaſonthe en vie. Les ennemis de cette Reine infortunée firent comprendre au Roi qu'il n'y avoit nulle

Baron. ad an. 534. p. 226.

sûreté ni pour eux, ni pour luy-même, tandis qu'elle vivroit, & obtinrent permission de l'aller étrangler ; ce qu'ils firent lorsqu'elle étoit dans le bain : Ainsi l'on connut la verité de ce que dit [a] S. Cyprien, qu'on n'a jamais veu de societé dans la Royauté ni commencer par la bonne foy, ni finir sans effusion de sang. Theodat voulut faire croire à l'Empereur qu'il n'avoit aucune part à ce crime, & le dit à Pierre Ambassadeur de ce Prince.

Anecd. Procope dit que l'Imperatrice Theodora qui avoit conçu beaucoup de jalousie contre Amalasonthe, à cause que Justinien l'estimoit extrémement, poussa Theodat à la faire mourir.

VII. Nous avons déja donné une partie du portrait que Cassiodore a fait de cette grande & sage Princesse. Pour l'achever, il dit qu'elle avoit trouvé *L. xi. ep 1.* le secret merveilleux de terminer toutes les guerres, ou en domptant par un bonheur incroyable, tous ceux qui luy resistoient, ou en les gagnant par ses liberalitez : Qu'elle renfermoit en sa personne tout ce qu'il y a de bon dans l'un & l'autre sexe : Que sa vo-

a *Quando unquam regni societas, aut cum fide cœpit, aut sine cruore desiit.* Cypr. l. de vanitate idol.

lonté étoit inséparable de la justice: Que rien n'estoit au-dessus de sa puissance, si ce n'est son extrême bonté : Qu'elle avoit comblé le Senat de bienfaits, & sur tout les personnes de cette auguste corps, qui en étoient les plus dignes: que dans le choix qu'elle en avoit fait, elle avoit eu une approbation si générale, qu'un chacun luy en avoit sçû autant de gré en son particulier, que s'il avoit luy-même reçû la grace: Que sa constance, que sa grandeur d'ame l'élevoit au dessus de tous ces anciens Philosophes si vantez: Que ses paroles seules causoient un singulier plaisir, & qu'on se tenoit fort assûré de ses promesses: Qu'il parle par expérience: Qu'elle avoit eu à combattre contre de fortes sollicitations, contre des presens & des prieres tres-pressantes qu'on avoit emploiées pour lui nuire; mais qu'elle avoit été d'une fermeté à l'épreuve de tout: Qu'il ne juge pas à propos de la faire entrer en parallele avec les plus illustres Imperatrices, parce que n'y ayant point de grands hommes qui ne luy cedent, & qui ne doivent se reconnoître fort au dessous d'elle, on ne trouve rien dans les exemples des femmes, qui mérite d'être comparé à ses grandes actions: Que

l'on pourroit reconnoître en ſa perſonne cette longue ſuite de Rois dont elle eſt deſcenduë, par ce qu'ils ont eu de plus recommandable : Qu'on y voit le bonheur d'Amale, la patience & la fermeté d'Oſtrogotha, la douceur d'Athala, l'équité, la droiture de Munitaire, la beauté, la bonne mine d'Unimond, la chaſteté de Thoriſmut, la bonne foy d'Unalamer, la pieté de Theudimer, & la conſtance de Theodoric ſon pere. Il ne faut donc pas croire d'elle tout le mal qu'en dit Gregoire de Tours, qui l'accuſe d'adultere & de toutes ſortes de crimes.

L. III. hiſt. c. 31.

VIII. La mort de cette Princeſſe arriva vers la fin de l'année 534. ou au commencement de la ſuivante. Ce fut la quatriéme revolution arrivée dans le Royaume, depuis que Caſſiodore s'y trouvoit chargé des principales affaires, ſans que ſon credit & ſa faveur en ſouffriſſent la moindre alteration : ce qu'on aura peine à trouver dans un autre premier Miniſtre d'Etat. Et comme il ne faut pas attribuer cette eſpece de prodige, à l'adreſſe qu'il a euë de ſe conſerver, & de ſe ployer à tout, rien n'étant plus éloigné du caractere d'honnête homme qu'il a toûjours ſoûtenu

An. 534.

si glorieusement : il faut conclure de-là, que pour avoir été toûjours ainsi maintenu, nonobstant toutes les diverses agitations de la Cour, il a fallu qu'il ait été dans une haute réputation d'expérience & d'habileté pour le gouvernement ; ce qui rendoit son ministere absolument nécéssaire à l'Etat. Cassiodore de son côté crût que sans authoriser de son approbation les injustices & les violences de ses Princes, particulierement de Theodat, il devoit continuer à servir sa patrie dans le poste où la Providence l'avoit placé.

Les Gots eurent horreur du crime commis en la personne d'Amalasonthe, ayant la plûpart une extrême vénéraation pour sa vertu & pour ses rares qualitez. L'Empereur, dés qu'il l'apprit, jura de venger sa mort, ce qu'il executa. Mais avant que nous parlions de la guerre qu'il entreprit dans ce dessein, il faut reprendre la suite de l'histoire de Cassiodore, & marquer les choses principales qu'il fit dans la charge de Préfet du Prétoire, & apparemment avant que cette sanglante guerre fût allumée au milieu de l'Italie.

CHAPITRE IV.

I. Troubles excitez dans l'Eglise. II. Cassiodore écrit au Pape pour le consulter là-dessus. III. Il forme le dessein d'établir à Rome des écoles des saintes lettres. IV. Soin qu'il prend de Rome dans une famine, sans vouloir s'attribuer la gloire de luy avoir procuré des soulagemens. V. Il prend les mêmes soins des autres lieux du Royaume. VI. Compassion qu'il a des peuples. VII. Reglemens touchant les Juges, les troupes, & les tailles. VIII. Preparatifs de la guerre.

I. COMME il y avoit beaucoup de troubles dans l'Eglise, depuis le Concile de Calcedoine, que plusieurs rejettoient, au moins en quelques articles, & que les autres recevoient géneralement, avec tout l'honneur qui luy est dû, Cassiodore & dix [a] autres des principaux du Senat, écrivirent ensemble au Pape Jean, comme à l'Oracle de la foy, pour le prier de s'ex-

[a] De ce nombre étoient Liberius, Préfet des Gaules, dont il est parlé *l.* VIII. *ep.* V. & Opilion dont l'on peut voir les excellens éloges. *Ibid. ep.* 16. & 17.

pliquer sur toutes les difficultez formées touchant le Mystere de l'Incarnation, depuis ce Concile. Elles consistoient plûtôt dans quelques manieres extraordinaires de parler, que dans une vraye diversité de dogmes & de sentimens.

Le Concile de Calcedoine le quatriéme General fut celebré l'an 451.
sous le Pontificat du grand S. Leon, 451
& sous l'Empereur Marcien. L'heresie d'Eutiches qui ne reconnoissoit qu'une nature en J. C. y fut condamnée, & Dioscore Evêque d'Alexandrie qui étoit le principal défenseur d'une si mauvaise doctrine, y fut déposé & anathematisé. Sa déposition, son éxil & sa mort même arrivée trois ans aprés, ne délivrerent pas la ville d'Alexandrie des troubles des Eutychiens. Ils tuerent le Patriarche Prothere le jour du
Vendredy saint, dans le Batistaire, & 454
mirent en sa place Timothée Elure grand Eutychien.

Pierre le Foulon d'un autre côté joint
à quelques hérétiques Apollinaristes, 457
causa de grands desordres dans Anthioche, voulant qu'on ajoûtât au *Trisagion*, c'est-à-dire à cette glorifica-
tion de la trés-sainte Trinité, *Dieu* 468
saint, Dieu fort, Dieu immortel ayez

pitié de nous, ces paroles, *Qui avez souffert pour nous*, lesquelles attribuoient la Passion de J. C. à toute la tres-sainte Trinité, & étoient susceptibles de plusieurs autres sens tous heretiques. Ce brouïllon s'empara du Siege d'Antioche, d'où l'Empereur Leon successeur de Marcien le bannit.

471. La ville de Constantinople ne fut pas exempte des troubles causez par les fauteurs d'Eutyches : car le saint Patriarche Gennade étant mort, on luy donna pour successeur Acace qui favorisoit l'héréſie Eutychienne.

Cette erreur si grossiere trouva des Protecteurs dans la personne de la plûpart des Empereurs depuis la mort de Marcien & de Leon. Zenon sous prétexte de pacifier les troubles, fit un Edit
482. d'union, qui ne contenoit aucune héréſie, mais qui admettoit à la Communion les ennemis du Concile de Calcedoine, sans les obliger à recevoir ce Concile : ce qui fit rejetter cét Edit par les plus sages Catholiques, & les hérétiques n'en furent pas plus contens. C'est le sort ordinaire de tous les ménagemens que l'on prend pour accor-
484. der deux partis opposez. De-là se formerent les *Acephales*, ou gens sans

chef, Eutychiens zélez qui ſe ſeparerent de la communion de ceux qui recevoient l'Edit d'union , parce que le Concile de Calcedoine n'y étoit pas expreſſément condamné.

L'Empereur Anaſtaſe les protégea , 511
& fit brûler les actes originaux du Concile de Calcédoine. Ce fut par la faveur de ce Prince , que Sevére Moine Eutychien fut fait Patriarche d'Antioche. Il devint le Chef des Severiens. L'Empereur fit chanter le *Triſagion*, avec cette addition : *Qui avez été crucifié pour nous* , comme Pierre le Foulon l'avoit autrefois voulu.

Juſtin Prince Catholique remit les 518
affaires de la Foy dans un meilleur état. Cependant certains Moines Scithes qui étoient orthodoxes, mais d'un eſprit un peu inquiet, s'entêtérent du temps de cet Empereur , de faire recevoir cette propoſition: *Un de la Trinité a été crucifié dans la chair*, & trouvérent de l'appuy dans le Duc Vitalien parent d'un de ces Moines , qui étoit en grande faveur auprés de l'Empereur. Le Pape Hormiſde écrivit une lettre pour condamner cette nouveauté, & Jean Maxence un de ces Moines fort habile homme, feignant que cette

lettre étoit ſuppoſée, écrivit pour la réfuter. Luy & ſes compagnons étoient unis fort étroitement avec les Evêques d'Afrique réléguez en Sardaigne pour la Foy, & ſur tout avec S. Fulgence, à qui ils envoyerent leur profeſſion de Foy touchant l'Incarnation & la Grace. Ce fut peut-être en conſideration de ces ſaints Confeſſeurs, qu'on traita enſuite favorablement ces Moines Scytes. Un Concile tenu à Rome environ
An 532. l'an 532. ſous le Pape Jean II. ſurnommé *Mercure*, décida qu'on pouvoit
a dire : *Un de la* a *Trinité a ſouffert dans la chair*, contre l'opinion oppoſée des
* Qui ne dorment point. Moines * *Acæmites*; ainſi appellez, parce que s'étant partagez en trois chœurs, ils chantoient jour & nuit les loüanges de Dieu, ſans interruption. Juſtinien s'étoit déclaré leur ennemy, parce qu'ils ſembloient pancher du côté du Neſtorianiſme, en niant qu'un de la Trinité eût été incarné, & eût ſouffert dans la chair, & que la Vierge fût *veritablement* & *proprement* Mere de Dieu. Facundus les diſtingue des Neſtoriens, en ce qu'ils ne nioient

a Caſſiodore employe cette expreſſion : *Firmiſſima credulitate tenendum eſt unum de Trinitate, ſive unam ex Trinitate Perſonam, Deum Verbum.... ex Maria Virgine hominem factum, &c.*

pas que Marie fût Mere de Dieu ; mais qu'elle le fût *proprement*. En effet ils condamnoient eux-mêmes Neſtorius ; cependant leur Foy étoit ſuſpecte avec beaucoup de fondement.

La déciſion du Pape Jean & de ſon Concile n'eſt pas contraire à celle du Pape Hormiſde. Ce Pape ne condamna pas la doctrine des Moines Scythes, mais leurs emportemens & leur opiniâtreté à vouloir faire recevoir par tout une propoſition, dont on auroit pû ſe paſſer, & qui même n'étant pas ſans équivoque, pouvoit être ſuſceptible d'un mauvais ſens. Mais lorſqu'on reconnut que ceux qui la rejettoient & la combattoient avec chaleur, favoriſoient les Neſtoriens, juſqu'à nier que Marie fût *proprement Mere de Dieu*, alors le Pape & les Evêques Catholiques ſe declarerent en faveur de cette propoſition.

II. Ce fut à l'occaſion de toutes ces contestations, que Caſſiodore & les autres Senateurs prierent le Pape d'expliquer ſon ſentiment ; ce qu'il fit dans une ſçavante lettre. Il y examine trois principales queſtions qui luy avoient déja été propoſées par l'Empereur Juſtinien, dont la premiére eſt : Si un *An. 534*

de la Trinité a souffert dans la chair; à quoy il répond affirmativement, & il appuye son sentiment de plusieurs raisons tirées tant de l'Ecriture sainte, que des Peres Grecs & Latins. Il cite particuliérement S. Augustin avec un bel éloge, assûrant que l'Eglise Romaine suit sa doctrine, selon les Decrets des Papes ses prédecesseurs. Sur la fin de cette lettre le Pape rend graces à Cassiodore & à ces Senateurs, de leur vigilance & de leur sollicitude pour la Religion, & il leur recommande de n'avoir aucune communion avec les *Acæmites*, parce que ce sont des Nestoriens.

On doit admirer en cette occasion l'humilité de Cassiodore, lequel étant si sçavant dans les dogmes de la Religion, crût neanmoins ne devoir pas s'en tenir à ses propres lumiéres. Il signala encore sa foy en d'autres rencontres.

Veranilda Dame de qualité parmy les Gots, avoit quitté l'Arianisme pour se faire Catholique. Ce changement de Religion luy attira de mauvais traitemens, dans une nation fort attachée à l'hérésie. Justinien en fit des plaintes à Theodat. Le Roy répondit que cette

L. x. ep. 26.

affaire s'étoit paſſée du temps de ſes
[a] prédeceſſeurs ; que cependant il feroit donner une entiére ſatisfaction à cette Dame, en ſorte qu'elle n'auroit pas lieu de ſe repentir de ce qu'elle avoit fait. Comme il ne faut pas douter que l'affaire n'ait été renvoyée à Caſſiodore, il eut la meilleure part à l'action de juſtice que Theodat fit en cette occaſion.

III. Aprés la Foy rien n'étoit plus cher à Caſſiodore que la ſcience des ſaintes lettres ; c'eſt-pourquoy il forma le deſſein de les faire enſeigner publiquement dans la Ville de Rome, & il le propoſa au Pape Agapet qui ſuccéda à Jean II. en l'an 535. C'eſt ce qu'il nous apprend dans ſa Préface ſur ſon Livre de la maniére d'enſeigner les ſaintes lettres : « Ayant remarqué l'ardeur extréme avec laquelle on ſe porte à l'étude des lettres prophanes.... j'avouë que je me ſuis ſenti touché d'une douleur violente de ce qu'il n'y a point de Maîtres publics deſtinez à enſeigner les ſaintes Ecritures, pendant que les Auteurs prophanes ſont

An. 535.

a Apparemment ſous Theodoric, dans le temps qu'il fit tant de menaces aux Catholiques, ayant été irrité par la ſévérité qu'on exerçoit contre les Ariens dans les terres de l'Empire.

» expliquez par des Maîtres tres-célé-
» bres. C'eſt pourquoy j'ay fait autre-
» fois tout ce que j'ay pû avec le ſaint
» Pape Agapet qui gouvernoit alors l'E-
» gliſe de Rome, pour établir en cette
» Ville à mes frais, des Chaires de ſça-
» vans Profeſſeurs dans les écoles Chré-
» tiennes, afin de procurer par là le ſa-
» lut des ames, & de polir le langage
» des Fidéles; imitant ce qui s'eſt prati-
» qué autrefois dans Alexandrie pendant
» fort long-temps, à ce que nous ap-
» prenons, & ce qui ſe pratique encore
» préſentement dans Niſibe ville de Sy-
» rie, où l'Ecriture Sainte eſt expliquée
» aux Juifs; ce qui doit à plus forte
» raiſon ſe pratiquer chez les Chrétiens.

Caſſiodore ne put exécuter ce deſſein ſi glorieux pour luy, & ſi utile pour l'Egliſe, à cauſe des guerres funeſtes qui commençoient dés-lors à déſoler l'Italie; & ce fut pour ſuppléer au défaut de ces Profeſſeurs, qu'il écrivit enſuite ſon Livre de la maniére d'enſeigner les lettres Divines, qui eſt comme une introduction à l'étude de l'Ecriture ſainte.

Il y a ſujet d'être ſurpris, de ce que Rome n'a point eu durant tant de ſiécles, d'Ecoles publiques, où l'on enſeignât

gnât les ſaintes lettres, qui ſont la véritable Theologie. Peut-être que l'Egliſe Romaine étant le centre des traditions Apoſtoliques, n'avoit pas beſoin de ces ſecours, pour conſerver la pureté de la Religion, & qu'il luy ſuffiſoit de s'en tenir exactement à la doctrine qu'elle avoit reçûë par la prédication des ſaints Apôtres.

L'Ecole d'Alexandrie a été ſi célébre, à cauſe des grands hommes qui en ſont ſortis, qu'elle n'a pas beſoin qu'on la faſſe connoître. Quant à celle de Niſibe, elle n'a pas fait tant de bruit, ſoit parce qu'elle étoit établie pour des Juifs, & qu'elle n'étoit pas fort fréquentée par les Chrétiens, quoi-qu'il y en eût quelques-uns qui allaſſent s'y faire inſtruire, ſoit parce que cette Ville étoit à l'extrémité de l'Empire Romain, dans le voiſinage des Perſes, aux inſultes deſquels elle a été ſouvent expoſée. Junilius Evêque Africain a néanmoins fait mention de cette Ecole, dans un Ouvrage ſur l'Ecriture ſainte, qu'il adreſſa à Primaſius Evêque d'Adrumet, qui a écrit ſur l'Apocalypſe. Junilius le fait reſſouvenir, qu'étant tous deux à Conſtantinople, il luy avoit parlé d'un Perſan nommé

L. de part. div. legis.

Paul, *qui avoit été instruit dans l'Ecole des Syriens de Nisibe, où la Loy divine étoit enseignée par les regles, comme l'on enseigne communément la Grammaire & la Rhetorique.* Ce passage de Junilius prouve que les Chrétiens alloient aussi se faire instruire dans ces Ecoles de Nisibe, parce que Paul dont il parle, étoit Chrétien. Neanmoins elles étoient principalement pour des Juifs, comme le montre l'antithése que Cassiodore fait entre l'Ecole des Juifs ou des Hébreux dont il parle, & celles des Chrétiens.

Professos Doctores scholæ potiùs acciperent Christianæ.

IV. Cassiodore n'eut pas moins de soin de procurer aux Romains les secours temporels, dont ils avoient un extréme besoin, que les biens spirituels. La cherté étoit grande dans Rome, & l'on y craignoit la famine. Le Préfet du Prétoire ne se contenta pas d'écrire aux Gouverneurs & aux Officiers qui étoient soûmis à son autorité, d'y pourvoir promptement. Il fit plusieurs voyages fort incommodes dans un âge aussi avancé que le sien, pour remédier à ce mal. Il tint là-dessus divers conseils; enfin il ne se donna aucun repos, qu'il n'eût pourvû aux nécessitez de cette grande Ville. Il a si bien peint

les ſentimens de ſa charité en une lettre à Ambroiſe ſon Lieutenant dans Rome, qu'on ſera bien-aiſe d'en lire icy quelques extraits.

Il luy marque d'abord qu'il ne peut luy faire ni de préſent plus agreable, ni de plaiſir plus ſenſible, que de procurer l'abondance à la ville de Rome. Que c'eſt pour cela que luy même s'eſt expoſé aux incommoditez des voyages, & qu'il eſt entré dans tant d'agitations, de ſollicitudes & de différentes penſées, voulant qu'un peuple accoûtumé depuis ſi long-temps aux délices, en jouïſſe encore durant les tres-heureux temps du regne de leurs Princes, & qu'il ne ſoit pas réduit à la néceſſité. A Dieu ne « plaiſe, dit-il, que je mange juſqu'à me « raſſaſier, tandis qu'il y aura un ſeul des « Romains qui aura faim. Je regarde leur « indigence comme la mienne propre. Je « ne ſçaurois goûter la joye à moins que « je n'aprenne qu'ils ſe réjouïſſent, & que « la triſteſſe eſt bannie de leur Ville. « Qu'on ait donc ſoin de faire, avec toute « la diligence poſſible, une grande pro- « viſion de froment, & qu'il ſoit ſi bon « que le pain qu'on en fera, bien loin « de donner de l'horreur, puiſſe être « mangé avec delices. Qu'on le faſſe de « L. xii ep. 5.

» juste poids..... Eloignez-vous d'un lu-
» cre criminel, d'un gain sordide. Tout
» ce qu'on entreprendra & tout ce qu'on
» fera mal-à-propos là-dessus, m'offen-
» sera & me blessera jusqu'au vif. Que
» personne ne croye légere une pa-
» reille faute. Je consentirois plûtôt à me
» voir mal-traité en ma personne, qu'à
» souffrir qu'on diminuât quelque chose
» des avantages des Romains.

» Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que je re-
» cherche leur faveur ni leurs applaudis-
» semens. Je n'ay nul autre motif que de
» remplir à leur égard tous les devoirs
» de la charité & de l'amitié que j'ay pour
» eux ; ce que je tâcheray d'accomplir
» toûjours, avec le secours de Dieu. Car
» si tous les citoyens doivent être traitez
» favorablement, les Romains méritent
» encore quelque chose de plus que tous
» les autres. Cette Ville ornée de tant
» d'excellens personnages, & de tant d'il-
» lustres Senateurs, heureuse par la no-
» blesse de ses peuples, ne doit rétentir
» que des loüanges de nos Princes, en-
» sorte que les étrangers qui y demeurent,
» en soient ravis d'étonnement.

Il témoigne ensuite sa reconnoissance envers cette Capitale du monde, des souhaits & des vœux qu'elle avoit fait

pour son élevation à la Préfecture du Prétoire, & il recommande à Ambroise de la gouverner en qualité de son Lieutenant avec tant de douceur, qu'elle ne rabatte rien de cette affection qu'elle a conçûë pour luy. Il finit cette lettre par une priere qu'il fait à Dieu pour la conservation des Princes, & pour l'abondance, & par une exhortation à la confiance en la divine misericorde.

Quelques soins que nôtre illustre Préfet du Prétoire se fût donné pour préserver Rome du cruel fleau de la famine, il ne s'en attribua point l'honneur; mais il le déféra tout entier aux prieres du Pape Jean, & aux bonnes œuvres du Clergé, comme il le marque dans sa lettre à ce Pape: Nous vous sommes redevables de toute nôtre prosperité, luy écrit il, vos jeûnes & ceux de vôtre Clergé ont délivré le peuple de la faim. La tristesse qui défiguroit toutes choses, & qui en ternissoit tout l'éclat, a été bannie par de précieuses larmes; & nous avons été déchargez promptement par vos travaux, de ce fardeau qui nous incommodoit si fort.

L. XII ep. 2.

V. Nous verrons bien-tôt Cassiodore apporter les mêmes soins pour soula-

ger la Ligurie, l'Emilie & le païs de Venise, dans le temps d'une grande disette. Il eut même la prévoyance de Joseph, pour faire amasser des bleds, & en remplir les magazins, dans une année où l'on en avoit recueilli une grande abondance, afin de les reserver pour les années suivantes, qu'il conjecturoit devoir être mauvaises, soit que ses conjectures fussent fondées sur la parfaite connoissance qu'il avoit de l'Astronomie & de la disposition de l'air & des elemens, soit qu'il penetrât dans les desseins des ennemis de l'Etat, qu'il prévoyoit devoir bien-tôt éclater; ce qui attireroit immanquablement sur l'Italie, la famine & tous les autres malheurs qui sont des suites de la guerre. Il ne se trompa pas dans sa conjecture, comme la suite nous le fera voir.

L. XII. ep. 25. La lettre qu'il adressa au même Ambroise son Lieutenant dans Rome, pour luy donner ordre de faire ces provisions, nous apprend que dans l'année qu'il écrivoit, on avoit eu en Italie un temps à peu-prés semblable à celuy que nous avons éprouvé depuis peu en France, durant plus de dix huit
An. 536. mois; un printemps sans nulle douce temperature, un esté sans chaleur, un

fort grand froid pendant les mois qui devoient cuire & meurir les fruits ; un ſoleil affoibli & preſque éteint, non dans le ſeul moment d'une éclipſe, mais pendant le cours de toute une année. Cette alteration des ſaiſons luy faiſoit prévoir quelque grande [a] révolution. Les hommes, dit-il, ſont «
dans de grandes inquietudes, lorſqu'ils «
voyent l'ordre des choſes changé : car «
il n'arrive rien ſans cauſe, & le monde «
n'eſt pas gouverné ni conduit par le «
hazard, mais par les ſages conſeils de «
Dieu. Si donc nous ſommes étonnez «
lorſque nous remarquons que les Rois «
renverſent ce qu'ils ont eux-mêmes é- «
tabli, quand même ce ne ſeroit qu'un «
changement de peu de conſéquence, «
comme lorſqu'ils s'habillent d'une autre «
maniere qu'ils n'ont accoûtumé : quelle «
doit être nôtre frayeur & nôtre ſurpriſe, «
lorſque nous obſervons tant de chan- «
gemens conſidérables dans le premier «
des aſtres, que nous voyons privé de «

a Procope rapporte la même choſe au l. 11. de l'hiſtoire de la guerre des Vandales, c. 14. & dit que l'année où cela arriva, étoit la x. de l'Empire de Juſtinien, qui ſe rencontre avec l'année 536. de nôtre Seigneur. Cét Hiſtorien dit qu'aprés cela l'on ne vit que malheurs, la guerre, la famine, & tous les maux imaginables.

ſa lumiere & de ſa chaleur; dans la lune, & dans les étoiles ?

VI. Nôtre ſage Miniſtre qui n'avoit de vûës que pour le bien de l'Etat qu'il gouvernoit, & pour le ſoulagement des peuples, crût ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour eux, que d'empêcher par ſa vigilance & par ſon autorité, qu'ils ne fuſſent vexez des Juges & des Officiers du Roy. C'eſt-pourquoi non ſeulement il vouloit les connoître d'une probité achevée avant que de les établir en Charge, mais il éclairoit encore de prés leur conduite aprés leur reception, de peur qu'ils ne ſe corrompiſſent. C'eſt de quoi pluſieurs de ſes lettres font foy, particulierement celles qui ſont adreſſées à divers Chanceliers de Provinces, dans les livres XI. & XII.

L. XII. ep. 26. Il eut auſſi beaucoup de compaſſion pour les peuples dans l'impoſition des tailles, & il en déchargea ceux qui avoient été réduits à la pauvreté par des « années ſteriles : Car, dit-il, c'eſt une » conduite cruelle de demander des ſub- » ſides à ceux qui ſont eux-mêmes dans » la néceſſité de mandier, & de les for- » cer de donner les choſes, dont ils ont » un preſſant beſoin. C'eſt vouloir é- » xiger des larmes pour tout tribut, que

de charger d'impôts un peuple, qui est dans l'impuissance de les payer, & qui ayant tout perdu, n'a plus que des larmes pour déplorer sa misere.

Il usa particulierement de cette moderation, à l'égard de certaines Religieuses pauvres, qui n'avoient pas de quoy payer les tailles qu'on leur demandoit, à cause des terres qu'elles possedoient, parce qu'elles avoient été désolées par une inondation qui avoit été suivie de la sterilité. L'Empereur Justinien les avoit recommandées à Theodat, & ce Prince renvoya l'affaire à son Préfet du Prétoire. Il ne pouvoit choisir un Ministre plus disposé à soulager ces saintes filles dans leurs disgraces. L. x. ep. 26.

Il étoit l'ennemy déclaré des gens d'affaires qui s'enrichissoient des miseres publiques. Il appelle *détestables* toutes leurs industries, & toutes ces voyes indirectes qu'ils prennent pour satisfaire leur avarice. On s'avance davantage par la « voye de la justice, écrit-il à des Juges, « que par les rapines. Comment peut- « on se persuader qu'on gagne quelque « chose lorsqu'on perd la bonne con- « science? Ne comptez pas pour une légere « ou pour une médiocre récompense les « thrésors de l'innocence, dont la con- « L. XI. ep. 7.

» ſcience eſt enrichie. Je promets cepen-
» dant de recompenſer encore ceux que
» je ſçauray s'être comportez avec hon-
» neur & en gens de bien.

Une des choſes qu'il recommandoit davantage aux Juges & aux Intendans des Provinces, étoit qu'ils fiſſent connoître les beſoins des peuples, & qu'ils luy envoyaſſent les Requêtes qu'ils leur préſentoient, afin d'y avoir égard; bien loin d'étoufer par des menaces les plaintes dans le ſein de ceux qui ſouffroient, & qui étoient opprimez, & de punir comme des cris ſéditieux les gemiſſemens exprimez par le ſeul ſentiment de la miſere. Enfin il regardoit tous les Officiers comme établis pour procurer le repos de ceux qui étoient ſoûmis à leur authorité.

L. XI. ep. 6.

Ibid ep. 5.

Afin de ne rien oublier de ce qui pourroit contribuer à leur ſoulagement, il eut ſoin de mettre un prix moderé aux vivres, en ſorte que ceux qui les vendoient n'y perdiſſent pas, mais auſſi n'y gagnaſſent que raiſonnablement; & que ceux qui les achetoient, n'euſſent pas occaſion de ſe plaindre. Dans l'Edit qu'il fit ſur ce ſujet il ſpecifia toutes les differentes denrées, & taxa leur prix, condamnant ceux qui y

Ibid. ep. 11

contreviendroient, à une amende de six[a] sous d'or pour chaque contravention, & même au supplice des bastonnades, afin que tout ensemble la crainte dela perte du bien, & celle de la peine corporelle, reprimât la cupidité, & servît de frein à l'avenir. Et parce que ceux qui tenoient les hôtelleries, interpretoient mal cét Edit, prétendant qu'il n'étoit fait qu'en faveur des citoyens, & non pas des étrangers qui logeoient chez eux, de sorte qu'ils refusoient de se réduire à leur égard au prix porté par l'Edit, Cassiodore en donna un second, par lequel il leur étoit enjoint *Ibid.* 12.

a Quoi-que nous ne lisions pas (sous d'*or*,) néanmoins il a fallu l'entendre ainsi, afin que l'amende dont il est icy parlé, fût un peu considerable. Il semble même que Cassiodore parle toûjours des sous d'or, comme l. 1. ep. 10. *Sex millia denariorum solidum esse voluerunt, scilicet ut radiantis metalli formata rotunditas, ætatem mundi quasi sol aureus convenienter includeret.* Ce sou étoit d'or, comme il paroît assez, *l.* v. *ep.* x. Theodoric ordonne que pour empêcher l'armée des Gepides de faire des desordres, on leur donne par tête trois sous chaque semaine. Ces sous étoient aussi d'*or*: car les troupes étoient alors fort bien entretenuës, & avoient une grosse paye, n'étant composées que de personnes de condition libre & même nobles, ensorte qu'alors être soldat & être noble étoit la même chose. Peut-être même le Etrangers étoient-ils des-lors sur le pied où sont parmi nous les troupes étrangeres, qui ont double paye. La lettre qui suit immédiatement celle-là ne laisse aucun scrupule: *In auro vobis tres solidos per hebdomadam eligimus destinare*, écrit Theodoric aux Gepides.

de se soûmettre au premier, sous les mêmes peines qui y étoient portées.
» Car si l'on a reglé un juste prix en fa-
» veur d'un peuple qui vit en repos dans
» son païs & dans sa Ville, à combien
» plus forte raison, dit Cassiodore, doit-
» on avoir compassion des étrangers &
» des passans, qui souffrent assez d'ailleurs,
» & pourvoir à leurs besoins? La bonne
» réception qu'on leur fait, ajoûte t-il,
» doit calmer leurs inquiétudes, & adou-
» cir leurs chagrins. Qu'on prenne donc
» garde, qu'il n'arrive que ce qui a été
» établi pour le soulagement des peuples,
» ne soit une occasion de leur faire souf-
» frir de cruelles véxations, & ne les ex-
» pose à un traitement tyranique. Que
» les hôtes soient reçûs en ne payant que
» le prix reglé. Que celuy qui est invité
» à l'hospitalité, comme à une grace & à
» une faveur qu'on veut luy faire, ne de-
» vienne pas la proye d'une avarice in-
» juste. C'est imiter les voleurs de grand
» chemin que d'attirer chez soy les voya-
» geurs, dans le dessein de les depoüil-
» ler. Qu'on ne s'imagine pas être à cou-
» vert des recherches de la Justice, par
» l'éloignement des lieux. Enfin il ordonne qu'on n'excede pas le prix qui sera fixé par les Gentils-hommes qu'il

envoyera ſurles lieux, pour regler toutes choſes de concert avec les Bourgeois & les Evêques, afin que ceux qui tiennent hôtellerie ſe contentent de gagner honnêtement, & qu'on ne puiſſe pas dire d'eux qu'ils demeurent ſur les paſſages, comme des voleurs & des bandis qui aſſiegent les chemins, & y exercent leurs brigandages.

VII. Il eut toûjours égard au merite dans la diſtribution des dignitez. Il croyoit que l'on devoit choiſir les Avocats qui avoient fait l'honneur du Barreau, préferablement à tous les autres, pour remplir les charges de la Republique. Auſſi les honneurs de la Magiſtrature ſont-ils la juſte récompenſe des travaux de cette profeſſion glorieuſe mais penible; & comme dit [a] Sidoine Apollinaire, les dignitez & les emplois commencent où les actions de la plaidoirie finiſſent : c'eſt-à-dire qu'on ne quittoit l'exercice d'Avocat que pour entrer dans les Charges & dans les Magiſtratures.

L. xii. ep. 4.

Il donna des avis importans à tous ceux qui étoient pourvûs des Charges; preſque toutes ſes lettres en ſont rem-

a. *Advocationes cùm finiuntur, tunc incipiunt Dignitates.* Sidon, l. 1. ep. 11.

plies, & particulierement celles qu'il écrivit comme Préfet du Prétoire aux Chanceliers de diverses Provinces, & à d'autres Officiers.

Il vouloit qu'ils fissent gratuitement toutes les expéditions, & que non seulement ils fussent exempts de tout ce qui pouvoit ressentir la rapine & le gain sordide, mais qu'ils obligeassent aussi tous leurs officiers & leurs domestiques, à ne rien prendre : Car il est inutile, dit-il, qu'un Juge s'abstienne de prendre[a] des presens, s'il donne à plusieurs autres la permission d'en recevoir. Leçon importante pour tant de Magistrats & d'Officiers qui se flattent de desintéressement & d'intégrité, parce que leurs mains ne prennent rien des parties, pendant qu'ils les laissent piller par les mains de leurs Secrétaires, & que depuis le premier jusqu'au dernier de leurs domestiques, tous ont part à la proye, qui peut-être même leur tient lieu de gages & de récompense.

Ib. ep. 6. *Ib. ep. 8.*

L. x. ep. 6. On apprend d'une lettre de Cassiodore, que les Préfets du Prétoire

a Pierre de Blois décrit ainsi ces abus : *Evasisti terribiles virgas ? si nihil dederis ostiario, nihil actum est.* Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras. *Post primum Cerberum superest alius horribilior*, Ep. ad Sacell. aulicos Regis Angl.

avoient leurs Chanceliers, qui étoient comme les Huissiers du Conseil. Il appelle leur état une espéce de milice domestique. Ils présentoient au Préfet ceux qui avoient obtenu audience de luy, & même ils leur servoient d'interpretes, & exposoient leurs Requêtes. Ils étoient obligez au secret : ils expedioient les Ordonnances des Préfets, sans rien prendre. Leur nom étoit tiré des *Chanceaux* ou des ballustrades faites en façon de treillis, où ils se tenoient à la porte des Princes, ou des Prefets du Prétoire. « Faites réflexion sur le nom de Chancelier que vous allez porter, écrit-il à Jean qu'il élevoit à cette Charge ; ce que vous ferez dans vos [a] chanceaux ne pourra pas être caché : vous gardez des portes qui sont à jour, des clôtures ouvertes : vos portes sont toutes percées de petites fenêtres... on vous voit de tous les endroits. »

Cependant on envoyoit de ces Chanceliers dans les Provinces, pour y porter & y exécuter les ordres du Conseil, pour y terminer les affaires, pour y lever les tailles, & on leur donnoit des

a *Latere non potest quod inter cancellos egeris. Tenes quippe lucidas fores, claustra patentia, fenestratas januas,*

gardes appellez *Saions*, qui uſoient de contrainte contre ceux qui refuſoient d'obéïr.

Selon Caſſiodore, ce n'étoit pas aſſez pour un Juge, d'être exempt de crime, s'il n'étoit même à couvert de tout
Ibid. ep. 9. » ſoupçon. Celuy, dit-il, qui eſt ſuſpect,
» & que le public accuſe, n'eſt gueres
» different de celuy qui eſt criminel. Il exhorte ceux qui ſont dans les Charges, à s'en acquiter ſi dignement, que l'année de leur adminiſtration paroiſſe courte, & qu'ils s'épargnent la peine de briguer d'autres Charges, par l'empreſſement que les peuples auront à les demander pour eux.

Lorſque les avertiſſemens ne ſuffi-
l. XII, ep. 6. ſoient pas pour arrêter l'avarice & les autres vices des Juges, il employoit les menaces. Il déclare à ceux qui amaſſoient de l'argent, pour racheter leurs crimes par de groſſes ſommes, que leurs richeſſes mal acquiſes ne leur ſe-
» ront d'aucun ſecours. Nous ne ven-
» dons pas ceux qui commettent des fau-
» tes puniſſables, dit-il, nous ne les relâ-
» chons pas pour de l'argent ; ce ſeroit
» faire un trafic de leurs crimes : mais
» nous nous déclarons leurs perſécuteurs.

Il avoit un ſoin tout particulier de

faire garder la discipline dans les troupes, en quoy il fait consister leurs principales forces. Lors toutefois que nonobstant ses ordres & ses précautions, il arrivoit que les gens-de-guerre fissent quelque degât dans les Provinces, il le réparoit, soit en diminuant les tailles à proportion, soit même en distribuant des sommes considérables. *Ibid. ep. 5. & 7.* *L. XII. ep. 15. & 16.*

Afin de soulager les peuples dans le payement des impôts, & de les tirer d'entre les mains des Receveurs & des Traitans qui les exigeoient, & qui abusoient ordinairement de leur autorité, il permit aux particuliers de porter eux-mêmes leurs taxes dans les coffres du Roy, afin de s'exempter ainsi des vexations ordinaires de ces sortes d'Officiers. *Ibid. ep. 18.*

Ayant appris que sous le nom des Maîtres des [a] Comptes, ils retranchoient aux Eglises, une partie de ce que la liberalité des Princes leur avoit accordé, il en fut tellement touché, qu'il ordonna qu'on privât des honneurs de la milice, & qu'on dégradât de noblesse, ceux qui commettroient de semblables fautes ; & que l'on confisquât leurs biens mal acquis. Il regardoit Dieu of- *Ibid. ep. 13.*

a Numerariorum,

fensé dans la personne de ses Ministres. Et comme le bien des Eglises est le patrimoine des pauvres, il avoit horreur de ces hommes barbares, qui ont la cruauté de s'enrichir des aumônes qui leur ont été données, & de faire servir à leur luxe, ce qui est destiné au soulagement des plus pressantes nécessitez de ces miserables.

L. XII. ep. 11. Il y avoit des Officiers établis dans Rome pour distribuer au peuple des vivres, que la liberalité des Rois leur avoit accordez. Cassiodore sçavoit que les bienfaits des Princes diminuënt & s'altérent, en passant par des mains étrangeres, à moins qu'elles ne soient
» bien nettes, comme, dit-il, l'eau la
» plus pure & de la meilleure source,
» contracte de la corruption, en passant
» par des endroits bourbeux. C'est-pourquoy il prit connoissance de la maniere dont se faisoient ces distributions, & donna ordre que personne n'en profitât que les véritables Romains, à l'exclusion des esclaves, & de tous ceux qui n'avoient pas droit de Bourgeoisie dans Rome.

L. XI. ep. 40. Par un motif de piété, il délivroit quelquefois les prisonniers, afin de se rendre par-là digne de la miséricorde

du Sauveur des hommes, & de pouvoir arriver à luy par une voye si sûre.

VIII. Au reste l'attachement que le Préfet du Prétoire avoit pour ces actions de pieté, de charité & de justice, n'empêchoit pas qu'il ne s'acquitât avec toute l'activité possible, des affaires de la guerre. Il s'y prépara en faisant travailler aux fortifications des places, qu'une longue paix avoit fait negliger. Il fit en plusieurs endroits de grands magasins de bleds & d'autres munitions. Il eut soin de remplir les coffres du Roy. Enfin il disposa les peuples à tenir de puissantes armées sur pied, & fit tout ce qu'il pût pour les rendre affectionnez à leur Prince, parce que leur zéle & leur fidélité sont les principales forteresses du Royaume. Mais Cassiodore travailloit en vain, pour fermer aux ennemis l'entrée de l'Italie & des autres Provinces, que le crime de Theodat leur avoit livrées : car ce miserable Prince arma contre soy-même le Ciel & la terre, par son ingratitude, & sa cruauté envers Amalasonthe, comme nous allons voir.

L. XII. ep. 17. 22. 25.
Ibid. ep. 10.

CHAPITRE V.

I. Justinien se prépare à venger la mort d'Amalasonte. II. Soûmissions que fait Theodat pour détourner la guerre. III. Les Romains attaquent la Dalmatie & la Sicile, & s'en rendent les maîtres. IV. Theodat fait demander la paix par le Senat & par le Pape, qui va à Constantinople. V. Vaisseaux sacrez reportez à l'Eglise de S. Pierre par ordre de Cassiodore. VI. Naples prise par les Romains, sans que Theodat se fût mis en peine d'aller la secourir. VII. L'armée le prive de la Couronne. Sa mort.

I. AMALASONTHE avoit fait la félicité des peuples pendant son regne ; & sa mort tragique fut le commencement des calamitez du Royaume d'Italie, & de la ruine de l'Empire des Gots. L'Empereur Justinien entreprit de venger le sang de cette Princesse, pour laquelle, à ce qu'on en peut juger par les apparences, il [a] sentoit tout ce

a Elle-même luy écrit ces paroles : *Adeo clementissime Principum, vobis amore inhæsimus, &c.* l. x. ep. 1. L'Impératrice Theodora en eut de la jalousie se-

qu'un grand mérite peut faire sentir à un cœur aussi généreux que le sien. Quand même il n'auroit pas été sensible à sa perte, la politique vouloit qu'il se servît d'un prétexte si favorable, pour délivrer l'Italie & tant d'autres Provinces du joug des Gots.

Il sçavoit que Theodat n'étoit en nulle considération parmy eux; qu'il passoit pour bon œconome, mais pour méchant Capitaine, & pour plus mauvais soldat; que son application à l'étude n'avoit fait de luy qu'un Pédant, à qui la pourpre ne convenoit pas, parmy une nation belliqueuse; que son crime commis contre Amalasonthe détacheroit de luy tous les partisans de cette Princesse, & qu'on n'auroit qu'à se presenter, pour être reçû à bras ouverts de la moitié du Royaume.

Sans toutes ces circonstances il auroit été dangereux d'attaquer les Ostrogots, dans un temps où la guerre d'Afrique contre les Vandales n'étoit pas encore terminée.

Le Royaume de Theodat comprenoit non seulement l'Italie, la Sicile,

lon Procope dans ses Anecdotes, & fut cause de sa mort.

a l'Istrie, la [a] Dalmatie, une partie de l'Illyrie & de la Pannonie, mais aussi la Provence dans les Gaules, la Norique ou la Baviére, la Soüabe, & le Païs des Grisons.

Toutes les forces que cette vaste étenduë de païs pouvoit fournir au Roy, auroient été formidables à Justinien, s'il n'avoit connu par de secrettes intelligences, qu'elles ne s'uniroient jamais en faveur d'un Prince aussi haï & aussi méprisé que celuy-là, & que même plusieurs Seigneurs du Royaume se joindroient aux Romains.

L'Empereur avoit alors sur pied de puissantes armées commandées par des Généraux expérimentez, & déja victorieuses des Perses & des Vandales, ausquels Belissaire avoit depuis peu enlevé presque toute l'Afrique. Jamais Prince ne fut plus heureux que Justinien, soit dans la paix, soit dans la guerre.
b Quoi-qu'il ait passé pour fort [b] igno-

a Outre ce que nous avons dit, l. I. ch. 5. §. 3. lisez ces Epîtres, l. III. ep. 50. l. VII. ep. 4. & 24. Le Païs des Grisons étoit gouverné au nom du Roy par un Duc, & la Dalmatie par un Prince. Voyez aussi Procope, *l. I. de bello Got. c.* 6. Nous comprenons sous le nom de Dalmatie, la Liburnie, qui étoit entre l'Istrie & la Dalmatie, sur la Mer Adriatique ou le Golfe de Venise, ce qui fait présentement partie de l'Etat des Venitiens.

b On l'appelle communément *Analphabet*, comme ignorant même son Alphabet; Cependant c'est une méprise; & on luy attribuë ce qui a été dit de Justin

tant, il fit d'excellentes loix, par le conseil des habiles Jurisconsultes qu'il choisit pour cela, & c'est à luy qu'on est particulierement redevable du corps du Droit Civil : & sans avoir jamais parû à la tête de ses armées, il fit de si grandes conquêtes, qu'on vit de son temps l'Empire Romain reprendre presque ses anciennes limites.

II. Theodat se voyant menacé de la guerre de la part de ce Prince, employa tous les moyens imaginables pour l'éviter. Il écrivit à l'Empereur, & dépêcha vers luy Ambassadeurs sur Ambassadeurs, pour luy demander la paix, que ses prédecesseurs avoient fait acheter autrefois aux Empereurs, à forces de prieres. Mais faire tant d'instances & de soûmissions pour l'avoir, étoit le veritable moyen de ne

L. x. ep. 19. 20. 21. 22. 23. 24.

son predécesseur. Procope qui dit beaucoup de mal de Justinien dans ses Anecdotes, ne dit rien de son ignorance; au contraire il le blâme d'avoir trop penetré dans les secrets de la Theologie. Le même Procope attribuë à Justin ce qu'on a crû de Justinien depuis la version de Suidas par Calcondille, où le traducteur a pris Justinien pour Justin. Les manuscrits du Vatican ont *Justin* & non pas Justinien. Agapet Diacre de l'Eglise de Constantinople le louë de son application à la Philosophie, *in Parænesi*, & Agathias l. 2. dit qu'il y avoit alors trois Princes Philosophes, Justinien, Chosroas Roy des Perses, & Theodat Roy des Gots. Le même Theodat appelle Justinien Prince sçavant, *l. 10. Var. ep. 22.*

rien obtenir, parce qu'il faisoit trop connoître par là son foible. La Reine Gudeline qui avoit beaucoup d'esprit & d'adresse, écrivit aussi non seulement à l'Imperatrice Theodora, mais aussi à Justinien. Ils choisirent pour Ambassadeurs des Evêques recommandables par leur science & par leur vertu, croyant que leurs éminentes qualitez jointes à la sainteté de leur caractere, les feroit écouter favorablement. Gudeline qui n'ignoroit pas que Theodora gouvernoit l'esprit de l'Empereur, employa toutes les flatteries imaginables pour s'insinuer dans l'amitié de cette Princesse. Elle luy écrivit, que quoi-qu'il n'y ait rien au dessus de la Royauté, elle regardoit neanmoins son amitié, comme un bien beaucoup plus considérable pour elle que la Couronne: Qu'elle ne souhaitoit briller que du rejalissement de son éclat & de sa lumiere: Que l'Imperatrice ne devoit pas luy refuser cette grace, parce que les astres ne perdent rien de leurs richesses en les communiquant, & que c'est même ce qui fait leur principale gloire.

Comme on n'étoit pas sûr du succés de ces Ambassades, Theodat donna son application à se fortifier au dedans de son Royaume. Il

Il apprit que les Romains avoient conçû quelques ſoupçons contre luy. Il en écrivit au Senat pour tâcher de diſſiper tous leurs ombrages, & toutes leurs apprehenſions. Mais comme tout dépendoit de la conſervation de la ville de Rome, il envoya une armée pour la défendre, au cas qu'elle fût attaquée. Il ne voulut pas toute-fois que les troupes fuſſent à charge au peuple, & il les fit camper hors la ville, ordonnant que le ſoldat ne prît rien qu'en payant.

L. x. ep. 15. & 18

Ayant ſçû que des Elephans de bronze, qui avoient été autrefois placez dans la ruë appellée **ſacrée*, étoient prêts à tomber de vieilleſſe, & craignant que ſi cela arrivoit, le peuple ne prît cét accident pour un funeſte pronoſtic, il ordonna à Honorius Préfet de la ville, de les faire attacher avec des crampons de fer pour prévenir leur chûte.

L. x ep. 38.

* Parce qu'elle étoit deſtinée à l'exercice de pluſieurs ſuperſtitiós Payennes.

Afin de ſe rendre agréable aux provinces, il aſſiſta celles qui ſouffroient la [a] diſette, particulierement la Ligu-

a C'eſt apparemment de quoy Caſſiodore parle dans la 28. lettre du 12. livre : *O certamen toto orbe prædicandum ! Contra indigentiam ſævam glorioſi Principis pugnat humanitas. . . . Neſcio quæ Principis noſtri bella mundus potiùs admiretur. . . . In uſum eſt viris fortibus feliciter egiſſe pugnas ; ſed ſuprà humanitatem virtutem eſſe conſtat viciſſe penuriam.* Paroles ſi belles, qu'il eſt à

rie & le païs de Venise, comme il paroît par une lettre adressée à Cassiodore, & il y fit distribuer des bleds & du pain.

l. x. ep. 27.

Ce grand homme étoit encore Préfet du Prétoire, Theodat l'ayant toûjours conservé dans cette haute dignité. Rien n'est plus surprenant parmi tant de différentes révolutions de l'Etat & de la Cour, que de voir qu'il n'ait éprouvé ni revers ni changement de fortune, & que luy-même n'ait point changé, toûjours également fidele aux bons & aux mauvais Princes qu'il a servis. Mais il faut considerer qu'en leurs personnes il servoit Dieu seul, qui ne change point, & qu'il avoit toûjours le même motif de donner son application aux affaires.

Les choses commençoient à tourner fort mal pour les Gots. Justinien amusoit Theodat par ses Ambassadeurs, sous prétexte de négotiations, & feignoit d'être persuadé des raisons que ce Prince alleguoit pour se disculper

propos de les traduire. *O combat digne d'être publié & d'être loüé dans tout l'Univers! L'humanité de ce glorieux Prince le fait combattre contre une cruelle disette..... Je ne sçay quelles guerres & quelles expiditions de ce Conquerant le monde admirera davantage.... Ce n'est pas une chose extraordinaire que les hommes courageux combattent avec succés; mais vaincre la disette, c'est l'effet d'une vertu au dessus de la vertu humaine.*

de la mort d'Amalasonthe : Mais ce n'étoit que pour avoir le temps de faire avancer des troupes , & d'équiper une flotte, avant que de declarer la guerre.

III. Procope dit que cette guerre commença la neuviéme année de l'Empire de Justinien, qui se rencontre avec l'an de Nôtre-Seigneur 535. Mais il faut remarquer que Procope compte par années militaires, qui commencent dans le temps de l'ouverture de la campagne. L'Empereur fit donc entrer en Dalmatie l'armée d'Illyrie commandée par Mundus, qui étoit Gouverneur de cette Province. Il étoit étranger ; mais l'Empereur avoit éprouvé sa fidelité & son zele en diverses occasions. D'ailleurs il étoit grand Capitaine & fort experimenté. Il ne fut pas plûtôt entré en Dalmatie, qu'il mit en fuite les Gots qui oserent luy faire tête , & prit la ville de Salone Capitale de la Province.

An. 535.

Procopius l. 1. de bello Goth c. 5. & seq.

Belissaire eut en même temps ordre de se rendre maître de la Sicile avec la flotte qu'il commandoit. Afin de couvrir son dessein, il fit répandre le bruit que cét armement étoit destiné contre Carthage, & contre ce qui restoit de l'Afrique aux Vandales ; car il y en avoit déja reconquis une grande par-

tie, & même fait priſonnier le Roy Gilimer, qui avoit ſervi d'ornement à ſon triomphe dans Conſtantinople. Il approcha donc de Sicile ſous prétexte d'y prendre des proviſions pour ſa flotte, mais en effet avec deſſein de s'emparer de cette Iſle, s'il voyoit jour à cette entrepriſe ; & n'ayant point rencontré d'obſtacle à la deſcente qu'il fit heureuſement, à ſon arrivée il prit Catane; de là il tourna toutes ſes forces contre Syracuſe, qu'il prit avec la même facilité. Alors preſque toutes les autres villes ſe rendirent. Palerme ſeule qui avoit de bonnes murailles & des fortifications, fit quelque réſiſtance ; mais Beliſſaire l'ayant attaquée du côté de la mer, qui étoit ſans défenſe, le peuple épouventé de ſe voir accablé des fléches, qu'on tiroit ſur la ville, des hunes, ou d'une eſpece de petites tours élevées au haut des mats, fut obligé de ſe rendre.

Cette réduction de la Sicile qui donna le mouvement à tout le reſte, fut d'autant plus facile à executer, que les eſprits des peuples de cette Iſle étoient fort diſpoſez à la revolte contre les Gots, & avoient déja tâché de ſecouër leur joug, comme nous avons dit. Juſtinien, pour faire une puiſſante diver-

L. I. c. III. ſ. 2.

ſion, avoit écrit aux Rois qui regnoient en France, afin de les engager à attaquer les Gots de leur côté. Il leur avoit même envoyé beaucoup d'argent, avec promeſſe d'une ſomme encore plus conſidérable, lorſqu'ils auroient commencé la guerre. Theodebert Roy d'Auſtraſie reçut ſon argent, & prit auſſi celuy des Gots, auſquels il envoya quelque ſecours. Il paſſa luy-même en Italie lorſque la guerre y fut plus allumée, & ſe declara indifferemment contre les Gots & contre les Romains. Mais la diſette & les maladies qui affoiblirent fort ſon armée, le punirent de ſa trahiſon, ſans effacer la honte d'avoir manqué de foy aux uns & aux autres.

Theodat étonné du ſuccés des armes des Romains, prit le parti d'abandonner tout à Juſtinien, à condition que l'Empereur luy payeroit une groſſe penſion. Il luy en fit porter la parole, excuſant ſa lâcheté ſur l'amour qu'il avoit pour la Philoſophie Platonicienne, qui ne luy permettoit pas de répandre le ſang humain, pour ſe conſerver un peu de terre. Mais il changea de réſolution, ſi-tôt qu'il eut appris que les Romains avoient été chaſſez de Salone, & preſque tous tuez avec Mundus

& ſon fils Maurice, par une puiſſante armée de Gots, dont les Chefs étoient Aſinarius & Grippa. Procope dit que leur mort avoit été prédite par un vers
a des Sibylles, qui marquoit qu'aprés la priſe de l'Afrique, Mundus & ſon fils periroient; ce que l'on avoit expliqué juſqu'alors de la fin du monde. Cependant cét avantage des Gots ne fut pas de longue durée; car Conſtantinien reprit bien-tôt Salone avec tout le reſte de la Dalmatie & de la Liburnie, avant même la fin de la premiere campagne.

Pour Beliſſaire il laiſſa de fortes garniſons dans Syracuſe & dans Palerme, & ayant fait voile du port de Meſſine, il vint prendre terre à Regio dans l'ex-
An. 536. tremité de la Calabre. Il fit par là l'ouverture de la ſeconde campagne. Comme les Gots n'étoient pas aimez dans cette Province, qui d'ailleurs étoit fort portée à la revolte, auſſi bien que la Sicile, les peuples accoururent en foule pour ſe rendre à ce General, & même Ebrimire gendre de Theodat ſe declara pour les Romains: Enſuite l'armée Romaine vint mettre le ſiege devant Naples.

IV. Theodat craignant tout, non ſeu-

a *Africa capta, Mundus cum nato peribit.*

lement pour son Royaume, mais encore pour sa personne, aprés avoir manqué de parole à l'Empereur, au lieu d'aller faire lever le siége de cette ville, qui fit une longue & une vigoureuse résistance, eut recours aux prieres & aux soûmissions. Il crut que si le Senat de Rome, & le Pape se joignoient à luy pour demander la paix, Justinien ne pourroit pas la luy refuser.

Afin de se rendre le Senat favorable, il fit épouser une Princesse de son sang au Senateur Maxime, qui étoit de l'auguste maison des Anices, & parent ou allié de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le Senat. Il le fit en même tems [a] Primcier des Domestiques. Dans la lettre qu'il luy adressa pour luy marquer qu'il luy conferoit cette dignité, il donne de grands éloges à la famille Anicienne, & l'egale presque aux maisons Imperiales. On accuseroit, « dit-il, nôtre siecle d'injustice, si une famille « si célebre demeuroit dans l'obscurité. «

L. xi ep. 11. & 12.

En une autre lettre qu'il écrivit au

a Primcier étoit celuy qui étoit le premier sur l'Etat, *primus in ceram & tabulas relatus.* Les Domestiques étoient les Gardes à cheval du Prince : les Gardes à pied s'appelloient *Protectores.* Ainsi le Primcier des Domestiques étoit le premier Capitaine des Gardes. *Vide Bulenger. l. 3. de Imp. Rom. c. 38.*

Senat ſur le même ſujet, il s'excuſe de ce qu'il a fait Primcier Maxime, qui avoit été déja Conſul, & qui pouvoit regarder cette nouvelle dignité comme
» au deſſous de luy. Mais, dit Theodat, il
» n'y a point de charges qui ne ſoient con-
» ſiderables dans la Republique, pourvû
» qu'on s'en acquite bien. Il ajoûte que Maxime ayant exercé le Conſulat dans un âge peu avancé, il n'étoit pas à propos de le laiſſer ſans employ, par cette raiſon qu'il n'y en avoit point qui ne fût au deſſous de la dignité de Conſul: Qu'au reſte il a relevé la charge qu'il lui a conferée, par l'alliance qu'il luy a fait prendre dans la maiſon Royale: Que cét honneur ſe répand ſur tout le Senat, puiſqu'il n'a point eu d'autre deſſein que de s'unir par-là plus étroitement à cét au-

An. 536. guſte corps.

Le mariage ſe fit l'année 536. comme on l'apprend des deux lettres que nous venons de citer, parce qu'elles ſont dattées de l'indiction 14. qui ſe rencontre avec cette année. Ce fut peu de temps aprés que le Senat écrivit cette lettre fort touchante à l'Empereur, pour
l. 11. » le porter à la paix: Il n'y a point d'af-
ep. 13. » faire plus digne d'être récommandée à
» un Empereur Romain, que celle de la-

quelle dépend toute la sûreté de la Republique Romaine, & nôtre propre liberté. Vous avez, Seigneur, cet avantage singulier entre tous ceux que vous tenez de la main liberale de Dieu, qu'il vous est facile de faire tout ce qui plaît à V. M. parce que vous étes au dessus de tous les hommes. Rien ne peut être plus glorieux pour vous. Usez donc de ce souverain pouvoir, Prince tres-clement, pour donner la paix à nôtre Roy. Nous vous tendons les mains comme suplians, du milieu du Senat.... Ecoutez les prieres que Rome nôtre chere patrie vous fait... Ne me soyez pas la cause d'une cruelle destruction, vous dit-elle. J'ay vû doubler le nombre de mes enfans pendant la paix; j'ay retrouvé un nouvel ornement dans la multitude de mes citoyens: mon Senat s'est toûjours accrû en honneurs & en dignitez, ses richesses augmentent continuellement. Je vous conjure, grand Prince, de ne me pas faire perdre par la guerre, ce que vous devriez vous-même me conserver par les armes.

J'ay eu bien des Rois, mais je n'en ay jamais eu de plus sçavant que Theodat. J'en ay eu de bien sages, mais nul ne luy est comparable en érudition &

» en pieté. J'aime ce Prince de la race
» d'Amale, qui a été nourri de mes ma-
» melles, élevé dans ma discipline, formé
» selon les mœurs des Romains. Ne dites
» pas, victorieux Empereur, que vous vou-
» lez me posseder, & que c'est un effet
» de l'amour que vous me portez : car si
» vous employez la voye des armes pour
» me rechercher, vous ne retrouverez
» plus que des ruines au lieu de moy.
» Au reste je vous appartiens toûjours
» par le devoir de l'amour & de la cha-
» rité. Ainsi ne commandez pas qu'on
» arrache mes membres, qu'on déchire
» mes entrailles.... C'est, illustre Con-
» querant, la priere que vous fait Rome,
» par la bouche de ses Senateurs ... Si
» cela ne vous touche pas encore, écou-
» tez la voix des bien-heureux Apôtres
» Pierre & Paul, qui vous demandent
» grace pour une ville, qu'ils ont si sou-
» vent défenduë contre les ennemis qui
» ont été assez téméraires pour l'attaquer,
» &c. Cette lettre fut portée par un Am-
» bassadeur du Roy.

Theodat eut recours à un autre moyen qu'il crut encore plus efficace. Ce fut d'obliger le Pape Agapet d'aller à Constantinople pour demander la paix On ne doit pas prendre cela pour une marque du peu de respect du Roy

envers le ſouverain Pontife. Au contraire il ne le choiſit pour cette Ambaſſade, que parce qu'il ſe promit que l'Empereur accorderoit tout en ſa conſidération; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que ces Princes Ariens ayent traité ſi reſpectueuſement ceux qu'ils regardoient comme les chefs d'une Religion ennemie. *L. VIII ep. 24. & l. X. ep. 19.*

V. Agapet comme un bon Paſteur zélé pour ſon troupeau, ſe mit en devoir d'obéïr au Roy; mais n'ayant pas d'argent pour faire ce grand voyage, afin d'en obtenir des Tréſoriers de l'Epargne, il fut obligé de leur donner en gages les vaſes ſacrez de l'Egliſe de S. Pierre. Caſſiodore l'ayant ſçû, aprés avoir remontré au Roy l'indignité de cette action, envoya ordre aux Tréſoriers de rendre ces vaiſſeaux ſacrez qui ſervoient au [a] divin Miniſtére, & de les faire reporter avec reſpect par les mains des Diacres; renchériſſant ſur la piété qu'on avoit autrefois admirée dans Alaric, lorſqu'ayant ſçû que ces mêmes vaiſſeaux ſacrez avoient été pris dans *L. XII. ep. 20.*

a *Optata referantur manibus Levitarum* MINISTERIA *toto orbe narranda.* C'eſt le nom qu'on donnoit aux vaiſſeaux ſacrez, deſtinez à la celebration du S. Sacrifice, comme l'ont remarqué les Sçavans qui ont traité des matieres de Liturgie.

le ſacagement de Rome, il les fit reporter en cérémonie à l'Egliſe de S. Pierre, par les mains de ceux qui les avoient enlevez.

Les Romains accoururent en foule, pour admirer ce ſpectacle ſi glorieux à la Religion, & pour honorer cet illuſtre triomphe de la piété de Caſſiodore. Il voulut encore que l'on rendît aux Procureurs de l'Egliſe de S. Pierre, l'obligation du ſaint Pape. Ce qui me paroît de plus loüable dans cette action, c'eſt que Caſſiodore en donna toute la
a gloire au Roy, non ſeulement par a modeſtie, mais auſſi afin d'attirer à ce Prince l'eſtime & la conſidération des peuples, dans un temps où il en avoit ſi grand beſoin, & de faire ceſſer les murmures que l'action de ſes Tréſoriers avoit excitez contre luy.

Ce fut auſſi en partie par le même motif, que ce vertueux & ſage Miniſtre porta le Roy à ſoulager les Provinces affligées de la guerre & de la ſtérilité, ſur tout la Ligurie, le païs de Veniſe & Milan. Il remit les tailles, & fit diſtribuer des bleds aux peuples de

L. x. ep. 27. l. xii. ep. 26. & 27.

a On peut dire de ſa modeſtie ce que Tacite dit d'Agricola : *Ipſa diſſimulatio famæ famam auxit.* In vita Agricolæ.

la campagne, n'étant pas juste que ceux qui cultivent les terres, & dont les travaux avoient rempli les greniers, mourussent de faim, pendant que les magasins du Roy regorgeoient de bleds, particuliérement ceux de Pavie & de Tortone. C'est d'où il fit tirer les provisions qui furent distribuées aux pauvres.

Mais afin que la distribution de ces bleds se fist avec justice, il en donna le soin à Dacius Evêque de Milan, Prélat recommandable par sa sainteté, auquel il écrivit sur ce sujet une excellente lettre, qui est un illustre monument de la charité & de la prudence de nôtre sage Ministre. Quelques-uns croyent que ces distributions se firent par l'ordre de Vitiges, pendant le siége de Rome, parce que toute l'Italie, & particuliérement le Milanez souffrit alors une si horrible famine, qu'on fut obligé de manger de la chair humaine. Mais il ne paroît pas par les lettres de Cassiodore, que la disette dont il y parle, ait été jusqu'à cette extrémité. D'ailleurs cette horrible famine qui désola toute l'Italie, arriva la quatriéme année de la guerre, & Dacius dés la troisiéme année avoit traité avec Be-

L. XII. ep. 27.

Procop. l. 2 de bello Goth. c. 7.

lissaire de la reddition de Milan & de la réduction de toute la Ligurie. Ainsi Cassiodore n'auroit pas dû s'adresser à luy un an aprés, comme à un Evêque fidele aux Gots, pour s'en servir à soulager la misere des peuples.

Le Pape fut reçû avec honneur dans Constantinople ; mais il n'obtint rien de ce qu'il demandoit, peut-être parce qu'il se montra inflexible sur l'affaire d'Anthime, à qui il refusa sa communion, parce qu'il avoit passé du siége de Trebisonde à celuy de Constantinople, contre les Canons, & particuliérement parce qu'il ne le croyoit pas orthodoxe. Il le déposa même, & il ordonna Mennas en sa place ; ce qui fut une marque éclatante de la jurisdiction des Papes sur les Eglises Patriarchales, dont Constantinople étoit alors la premiere aprés Rome. Justinien favorisoit Anthime, & Theodora étoit encore plus dans les interêts de ce Prelat ; ainsi sa déposition ne pouvoit leur être agréable, quoi-qu'il semblât que l'Empereur y eût donné les mains.

Liberat. Breviarii c. 2

VI. Agapet étant mort dans cette Ambassade, Theodat mit Silvere en sa place sur la Chaire de S. Pierre, de sa propre autorité. Ce Prince étoit venu

à Rome plûtôt pour être ſpectateur du ſiege de Naples, que pour le faire lever, ce qui luy auroit été facile, s'il eût voulu ſeconder le courage des Aſſiégez, qui furent animez par les diſcours de deux excellens Profeſſeurs de Rhetorique grand partiſans des Gots. Cependant aprés un ſiege fort opiniâtré, la Ville fut priſe plûtôt par hazard que par force, un ſoldat Iſaurien ayant découvert un aqueduc, par lequel il fut facile à Beliſſaire de faire gliſſer des ſoldats dans la place & de s'en rendre maître. Ce qui fit perdre cœur à Theodat, ce fut qu'étant inquiet touchant le ſuccés du ſiege, & de toute cette guerre, il alla conſulter un Magicien Juif, qui luy fit connoître qu'il ſeroit fort malheureux, ce qui arriva : car Dieu voulant punir les Princes qui s'arrétent à ces ſortes de ſuperſtitions auſſi vaines qu'impies, permet que les malheurs qui leur ont été prédits au hazard, s'accompliſſent & en trompent d'autres auſſi peu religieux. *Procop. l. 1. c. 9.*

Les Gots furent irritez de cette perte jusqu'à la fureur; & ne voyant point que Theodat ſe mît en devoir d'aller au devant des ennemis, ni de leur faire tête, ils entrerent en quelque ſoupçon *Procop. l. 1. c. 2.*

qu'il ne fût d'intelligence avec l'Empereur. La desertion d'Ebrimire son gendre, dont nous venons de parler, augmenta leurs défiances. Peut-être aussi avoient-ils eu connoissance du Traité qu'il avoit conclu avec l'Ambassadeur de l'Empereur, mais qu'il n'accomplit pas, luy ayant manqué de parole. Les articles de ce Traité étoient, qu'il abandonneroit la Sicile à l'Empereur : qu'il luy donneroit tous les ans une Couronne d'or du poids de trois cens livres : qu'il luy fourniroit trois mille Gots des meilleures troupes à son choix, quand l'Empereur en auroit besoin : qu'il ne pourroit ni faire mourir aucun des Ecclésiastiques, ou des Senateurs, ni confisquer leurs biens : qu'il ne luy seroit pas permis d'élever quelqu'un à la dignité de Patrice ou de Senateur, sans la permission & le brevet de l'Empereur : que le nom de Justinien Auguste, seroit toûjours prononcé le premier dans toutes les acclamations publiques, soit au théatre, soit au cirque, soit ailleurs, & ensuite celuy du Roy Théodat : qu'on ne dresseroit point de statuë au Roy, qu'on n'en érigeât en même temps une à l'Empereur, laquelle on placeroit au côté droit.

Procop. l. 1. c. 6.

Dés ce même temps furent frappées des médailles au côté droit desquelles on lisoit, *D. N. Justinianus P. Augustus* ; & au côté gauche, *D. N.* [a] *Theodahatus Rex*. Il y en eut d'autres qui représentoient Justinien avec cette legende, *D. N. Justinianus Augustus*, & au milieu du revers, *D. N. Theodahatus Rex*. Ainsi le traité n'avoit pas été si secret, que les Gots n'en eussent eu quelque connoissance.

Conradus Peutinger a

Baroni ad anni 536. Occo, &c.

VII. Theodat qui se regardoit déja comme perdu, & comme compagnon de fortune du Roy des Vandales, mené en triomphe à Constantinople, craignant que l'Empereur n'agreât pas le traité, s'offrit même de luy abandonner tous ses Etats, en se réservant une pension de douze cens livres d'or, & luy envoya des Ambassadeurs pour en faire la proposition. Quoi-qu'il eût changé de résolution aprés la défaite de l'armée Romaine en Dalmatie, néanmoins les principaux Officiers de l'armée ayant tenu un Conseil de guerre à quarante milles de Rome, conclurent qu'il falloit déposer un Prince si lâche, & luy

a C'est ainsi que se devroit écrire le nom de ce Prince ; mais les Grecs & les Latins l'ont écrit & prononcé autrement, & en ont usé de même à l'égard des autres noms Gots ; à quoy nous nous sommes conformez.

ôter d'entre les mains le Gouvernement dont il étoit si peu capable. Sa déposition fut bien-tôt suivie de sa mort, Vitiges qui luy fût donné pour successeur, ayant dépêché aprés luy Optaris qui le tua dans le chemin de Ravenne, où il s'enfuyoit. Il avoit regné trois ans.

On peut dire de ce Roy qu'il ne fut revêtu de la pourpre que pour la deshonorer. Il n'étoit ni homme de tête, ni homme de main, incapable de prendre de luy-même un bon conseil, ou d'en recevoir d'autruy; & moins capable encore de l'execution. N'étant point propre à bien gouverner, il ne pouvoit souffrir les personnes qui auroient pû le faire en son nom; & c'est ce qui luy fit prendre le dessein de perdre Amalasonthe. Il n'avoit ni assez de courage pour faire la guerre, ni assez d'habileté pour conduire une négotiation, ni la bonne foy necessaire pour entretenir un traité de paix. Enfin il fit peu d'honneur à la Philosophie Platoniciene, dont il avoit embrassé la profession & il démentit cette sentence de son maître: *Que les Etats seroient heureux lorsque des Philosophes en deviendroient Rois, ou que les Rois deviendroient Philosophes.* Il laissa un fils

nommé Theodegisile, que Vitiges se contenta de tenir prisonnier. On dit neanmoins qu'il mourut de poison.

CHAPITRE VI.

I. Vitiges fait Roy, écrit une lettre circulaire aux Gots. II. Il demande la paix à l'Empereur. III. Il se retire à Ravenne, pour se préparer à la guerre. IV. Il continuë Cassiodore dans la charge de Préfet du Prétoire. V. Ouvrages que Cassiodore composa dans ce temps-là. VI. Paix faite avec les François. VII. Soin de Cassiodore pour empêcher l'oppression des peuples.

VITIGES fut élû en la place de Theodat, & élevé sur un bouclier dans le Camp au milieu d'une haye d'épées, selon l'ancienne coûtume. Il n'étoit pas d'une naissance fort illustre, 537.
mais il s'étoit signalé en plusieurs combats, particulierement contre les Gépides, sous le regne de Theodoric. Il étoit [a] Ecuyer de Theodat, dans le temps L. x. ep. 31. a

a La charge d'Ecuyer (*Armigeri*) étoit apparemment fort considérable sous le regne des Gots. Theodoric fit Regent du Royaume d'Espagne Theudis son Ecuyer, selon Jornandés, *c.* 58. & nous voyons icy un Ecuyer de Theodat couronné Roy.

qu'il fut choisi pour remplir la place de ce Prince.

L. I. ep. 31. Si-tôt qu'il se vit sur le Thrône, il écrivit une lettre circulaire à tous les Gots, pour leur donner avis de son élection. Aprés avoir rendu graces à Dieu, de sa promotion, parce qu'il est l'auteur de toutes choses, & qu'il prend un soin tout particulier de donner des Rois de sa main, il marque dans cette lettre que l'armée l'a élevé sur le Trône, afin d'honorer en sa personne la profession des armes, dans laquelle il s'est acquis quelque réputation: Qu'on n'est pas venu le chercher dans un lieu de délices, pour le faire Roy, mais qu'il a été choisi dans le Camp au son des trompettes, & parmi le bruit des armes: Qu'il étoit venu à l'armée attiré par le seul desir d'exposer sa vie pour ses freres, lorsqu'il s'est vû mis en la place d'un Prince qui n'étoit pas digne de commander à une nation guerriere : Qu'il tâcheroit de reparer les pertes que l'Etat avoit fait par sa mauvaise conduite: Qu'ils devoient tous y contribuer de leur part : Qu'il n'auroit pas besoin qu'on luy rendît compte de leurs belles actions, parce qu'il en seroit luy-même spectateur, ayant résolu d'être toûjours

à la tête des troupes: Qu'il n'auroit devant les yeux que l'utilité publique, & l'honneur de la nation: Qu'il feroit en ſorte qu'on ne le jugeroit pas indigne d'être ſucceſſeur du grand Theodoric: Que n'ayant pas l'avantage d'être fils de ce Prince par le ſang, il s'efforceroit de le devenir par l'imitation & par la reſſemblance.

On reconnoît au ſtyle de cette lettre, que Caſſiodore y avoit mis la main; auſſi ſe trouve-t-elle parmi ſes autres lettres, avec celles que Vitiges adreſſa ſoit à l'Empereur, par des Ambaſſadeurs, pour luy demander la paix, ſoit aux Evêques, pour leur recommander ces Ambaſſadeurs, & l'importante affaire de la paix, & pour leur demander le ſecours de leurs prieres. Il écrivit encore au grand Maître des Offices, & au Gouverneur de Theſſalonique dans le même deſſein. *Ibid. ep. 32. 33. 34 & 35.*

II. Dans ſa lettre à l'Empereur, aprés avoir dépeint l'état déplorable où l'Italie avoit été reduite par cette guerre, il demande la paix, & montre qu'on ne peut la luy refuſer avec juſtice. Si c'eſt « contre Theodat que Vôtre Majeſté a pris « les armes, & ſi elle veut tirer vengeance « de luy, dit-il à Juſtinien, j'ay mérité «

» vôtre amitié, puiſque je vous ay vengé
» de ce tyran en le faiſant mourir. Si c'eſt
» la conſidération d'Amalaſonthe, d'éter-
» nelle memoire, qui vous a fait entre-
» prendre la guerre, ayez de la bonne
» volonté pour la Princeſſe ſa fille : Il
» ſemble que vous devriez ſouhaiter de
» la mettre ſur le Trône de la Reine ſa
» mere, pour ſatisfaire au devoir de l'a-
» mitié ; c'eſt ce que j'ay fait en l'épou-
» ſant, ne la faites donc pas deſcendre du
» Trône qu'elle partage avec moy.

Cela nous apprend que cette lettre ne fut écrite qu'aprés que Vitiges eut épouſé la Princeſſe Mathaſonte, fille d'Amalaſonthe, & petite fille du grand Theodoric, afin de ſe faire conſiderer davantage des Gots. Le mariage ſe fit à Ravenne, où Vitiges jugea à propos de ſe retirer, juſqu'à ce qu'il eût mis ſur pied des troupes capables d'arrêter Beliſſaire.

III. Cette retraite auroit pû paſſer pour un effet de ſa timidité. C'eſt-pourquoy il crut devoir y préparer l'armée par une harangue, dans laquelle il fit remarquer, que les deſſeins précipitez n'avoient jamais réüſſi, & qu'ils avoient ſouvent ruïné les affaires : Que quoi-qu'il ſemblât plus honorable d'aller

chercher les ennemis, ce n'étoit pas toutefois le plus sûr : Que les principales forces de l'Etat étoient où dans le païs de Venise, où dans les Gaules occupées contre les François : Qu'il falloit avant toutes choses terminer la guerre qu'on avoit contre eux, afin de combattre ensuite Belissaire avec toutes les troupes : Qu'il n'ignoroit pas que quelques-uns appelleroient cette retraite une fuite honteuse ; mais qu'il sçavoit aussi qu'un bon Capitaine ne doit pas regler ses desseins sur ce qui se dira, ni s'arrêter aux bruits populaires : Que ce n'étoit pas le commencement, mais la fin qui décideroit de toutes choses : Qu'on ne devoit pas être en peine de la ville de Rome : Qu'il y laisseroit une forte garnison : Que quand même les ennemis s'en rendroient maîtres, il n'y exerceroient aucunes violences, regardant les Romains comme leurs amis : Que si le peuple Romain conservoit quelque bonne volonté pour les Gots, comme il falloit l'esperer aprés les obligations que Rome leur avoit, il leur seroit facile d'y rentrer.

Aprés ce discours, le Roy donna le Gouvernement de Rome à Leuderis, & y laissa au moins quatre mille hom-

mes en garnison. Ensuite il exhorta le a Pape Silvere, le Senat & tout le peuple à demeurer fideles aux Gots, les priant de se souvenir de Theodoric qui les avoit gouverné avec tant de douceur & d'équité. Il leur fit prêter serment de fidelité, & pour s'assûrer de leur foy, il emmena plusieurs Senateurs en ôtages à Ravenne.

IV. Etant arrivé dans cette Ville, aprés avoir donné quelques jours aux divertissemens de ses nôces, il fit mettre sous les armes tous ceux qui étoient en état de les porter, & donna ordre aux affaires avec un soin infatigable, aidé particuliérement de Cassiodore. Il luy conserva la Préfecture du Prétoire, avec la même autorité qu'il l'avoit possedée sous tant de Rois précédens. C'est dans ce temps-là que ses amis l'exhorterent à publier ses lettres, quoiqu'ils n'ignorassent pas qu'il manquoit

a Dans la traduction de Procope faite par Raphaël de Volterre, au lieu de Silverius il y a Liberius; mais c'est une faute du Copiste, dans laquelle il a été facile de tomber à cause de la ressemblance des noms *Silberios*, & *Liberios*. La même faute se trouve dans Leonard d'Arezze qui a extrait de Procope, avant qu'il fût traduit l'histoire des guerres d'Italie contre les Gots. Voyez la traduction de Raphaël de Volterre de l'édition de Basle 1576, où se trouve aussi imprimé Leonard d'Arezze.

de

de loiſir, [a] étant occupé la plus grande partie de la journée en des conferences avec les Rois, pour le bien public, ce qui luy étoit fort honorable.

Jamais il n'eut plus à travailler que dans ces temps ſi fâcheux, où il falloit tout enſemble lever des troupes, les armer, les exercer, trouver des fonds pour les faire ſubſiſter, retenir les peuples dans l'obéïſſance, avoir toûjours les yeux ouverts, & ſe trouver par tout préſent, pour empêcher les ſurpriſes des ennemis; enfin ſe tenir en garde contre les intelligences ſecrettes qu'ils pouvoient avoir chez les Italiens mêlez parmy les Gots. Il ſemble luy-même peindre au naturel, dans ſa préface ſur les douze Livres de ſes lettres, les différentes agitations qui le partageoient alors.

On accorde neuf années entieres aux « Auteurs pour compoſer leurs ouvrages, « & je ne puis pas même trouver des mo- « mens pour travailler aux miens, dit- « il à ſes amis, afin de s'excuſer de publier le recueil de ſes lettres, comme

a *Regum quinetiam glorioſa colloquia pro magna diei parte in bonum publicum te occupari noverunt. Præf. in Var.* Par ces Rois il faut entendre Vitiges & la Princeſſe Mathaſonte, à qui la Couronne appartenoit.

ils le souhaitoient avec beaucoup d'em-
» pressement. Si-tôt que j'ay pris la plu-
» me, on m'étourdit à force de clameurs,
» & je me vois pressé de tant d'endroits,
» que je ne puis achever tranquillement
» ce que j'ay commencé. L'un me fati-
» gue par des sollicitations importunes,
» l'autre vient m'accabler du poids de
» l'extréme misere qui le presse ; d'au-
» tres mêmes m'environnent & m'assié-
» gent de discours seditieux & pleins de
» fureur. Parmi tous ces embarras qui
» me permettent à peine de parler, com-
» ment voulez-vous que je trouve le loi-
» sir de dicter & d'écrire avec politesse ?
» Des inquiétudes inexplicables ne me
» laissent pas le moindre repos pendant
» les nuits, ayant à donner ordre que
» toutes les villes soient suffisamment
» pourvûës de munitions de bouche.
» Ainsi je me vois contraint de parcou-
» rir en esprit toutes les provinces, & de
» prendre garde si l'on execute les ordres
» que j'ay donnez

Ses amis ne cedérent pas à ces raisons, quoi-qu'elles leur parussent tres-fortes. Nous ne sçavons point qui étoient ces amis. Nous croyons qu'un d'eux étoit Felix dont il parle dans sa préface sur les deux derniers Livres de ses let-

tres, parce qu'il y témoigne qu'il n'entreprenoit rien ſans le conſulter, le connoiſſant pour un homme tres-ſage, de fort bonnes mœurs, parfaitement habile dans la Juriſprudence, éloquent, poli, n'employant que des termes choiſis; enfin doüé dans ſa jeuneſſe de toutes les bonnes qualitez des vieillards. Des amis de ce caractére avoient beaucoup d'autorité ſur ſon eſprit, & ſurmonterent enfin ſa réſiſtance.

Tout le monde ſçait, luy dirent ils, « que vous exercez la Préfecture du Pré- « toire, dignité qui eſt comme aſſiégée « de tous les ſoins & de toutes les affai- « res de la République, qui la ſuivent « par-tout. Car c'eſt à un Préfet du Pré- « toire qu'on s'adreſſe pour la ſubſiſtan- « ce des armées & des peuples, en quel- « que temps que ce ſoit. Il eſt encore « chargé de l'adminiſtration de la Juſti- « ce, dont le ſeul poids devroit ſuffire. « Les loix ſemblent luy avoir impoſé un « fardeau immenſe, lorſqu'elles ont or- « donné, pour luy faire honneur, que « preſque toutes choſes dépendiſſent « de luy. Quel temps pouvez vous dé- « rober à ces travaux, que le public exi- « ge de vous, renfermant dans vôtre « ſeule tête tous les ſoins qui concernent «

„ le bien public & l'utilité de l'Etat ? Il
„ faut ajoûter encore à cela, qu'étant sou-
„ vent chargé des emplois de la Questu-
„ re, vôtre temps est partagé par tous
„ les embarras & toutes les inquiétudes
„ que cette dignité renferme.
„ Vous étes, par dessus tout cela, obligé
„ à veiller sur la conduite des Officiers
„ qui vous sont soûmis ; la confiance que
„ les Princes ont prise en vous, les ayant
„ obligé à mettre sur vos épaules, tout
„ ce qui est de plus difficile dans les au-
„ tres Charges, & ce que ceux qui les
„ exercent ne peuvent pas bien execu-
„ ter. C'est de quoy vous vous acquittez
„ parfaitement bien.... Mais cela ne
„ doit pas vous détourner de mettre au
„ jour ce que nous demandons de vous.
„ Au reste rien ne vous sera plus glo-
„ rieux, que d'avoir donné au public
„ parmi tant de travaux & d'affaires, des
„ Ouvrages aussi dignes d'être lûs que
„ les vôtres.

V. Cassiodore vaincu par les priéres & par les importunitez de ses amis, publia donc ses douze Livres de lettres, parmi tous les troubles de ces temps pleins d'horreur, & de cette funeste guerre, cherchant à se délasser des fatigues des affaires, & à se consoler des

chagrins que luy causoient plusieurs mauvais succés, dans la retraite & dans l'étude, autant que sa Charge le luy pouvoit permettre. Il y a cependant sujet de croire qu'il n'avoit alors qu'à donner la derniere main à cet Ouvrage, & à mettre en ordre les differentes piéces qui y sont rassemblées, parce qu'il les avoit déja composées en divers temps, & que même il en avoit retouché une bonne partie, dans les momens de loisir qu'il avoit pû prendre sur les fonctions de ses Charges. Mais ceux qui ont éprouvé ce que c'est que de revoir un ouvrage, pour l'exposer ensuite au jugement du public, sçavent combien il y a encore à travailler & à ajoûter.

Ce qui doit nous surprendre davantage, c'est que Cassiodore composa encore pendant ce temps de trouble & d'agitation, à la priere de ses amis, son excellent Traité de l'ame, qui semble n'avoir pû être conçû que dans un profond repos, & par une méditation tranquille & continuelle. C'est un des meilleurs Ouvrages non seulement de ce grand homme, mais de presque tous les anciens Auteurs, & un des plus dignes d'être lû, quoi-qu'il l'ait composé dans

un temps où il n'avoit pas le moindre loisir de lire, comme il nous l'apprend dans la seconde préface sur ses lettres. Nous en donnerons l'abregé dans le quatriéme Livre, où nous parlerons de tous ses autres Ouvrages.

VI. Toute l'Italie étoit alors pleine des divers mouvemens, qu'une guerre où il s'agit de tout l'Etat, a coûtume de causer. Vitiges avoit fait la paix avec les François, ou plûtôt il l'avoit achetée en leur abandonnant ce que les Gots possedoient dans les Gaules. Theodat leur avoit auparavant promis de les en rendre maîtres, s'ils luy envoyoient du secours; mais cela n'avoit point encore été executé. Si
a Amalasonthe leur avoit cedé [a] la Provence dés le commencement de sa régence sous Athalaric, comme Jor-
c. 59. nandés le dit, les Gots y étoient apparemment rentrez depuis, & peut être étoit-ce le sujet de la guerre qu'ils avoient à soûtenir contre les François,

a Nous avons déja touché *p.* 129. la difficulté qu'il y a à mettre d'accord les Historiens sur ce point. Ce qui l'augmente, c'est qu'il est certain que Liberius Patrice étoit Préfet des Gaules pour le Roy des Gots en 529. que fut tenu le 2. Concile d'Orange, auquel il souscrivit. Cela me confirme dans ma premiere opinion, que si les Gots avoient auparavant abandonné la Provence, ils la reprirent ensuite.

quand Belissaire entra en Italie.

Une lettre de Cassiodore fait mention d'une grande victoire remportée par les Gots sur les Bourguignons, environ ce temps-là, & de la fuite des Allemans. Il appelle peut-être Bourguignons & Allemans, les François qui occupoient alors la Bourgogne, & qui tenoient aussi une grande partie de l'Allemagne Il y avoit aussi dans les armées des François, beaucoup de Bourguignons, comme nous allons voir dans la suite, & des troupes auxiliaires d'Allemans. Il est constant par la lettre de Cassiodore, que la victoire dont il parle, arriva au temps que la disette étoit fort grande dans la Ligurie & dans l'Emilie : ce qui luy fait dire que l'on a moissonné bien des ennemis dans ces [a] campagnes, où l'on n'avoit point cueilli de bleds, & qu'elles étoient devenuës fertiles en triomphes. Il faut que cette stérilité soit celle dont nous avons parlé cy-dessus, & non pas celle qui arriva depuis, environ l'an 538. parce que les

L. XII. ep. 28.

a

C. V. §. 2.

a *Nunc melius culta Liguria, cui negato fructu segetis, messis provenit hostilis.* . . . Ces paroles me semblent dites pour la France dans cette année 1693. stérile en bleds & en fruits, mais féconde en victoires & en conquêtes sur terre & sur mer, comme le prouvent quatre places importantes prises, deux grandes batailles gagnées, une flotte entierement défaite.

François étoient alors amis des Gots. En effet, ils leur promirent un ſecours de dix mille Bourguignons, & l'envoyerent aprés que la ceſſion de la Provence leur eût été faite. Ils ne voulurent pas toutefois fournir des troupes de leur nation, de peur de donner ſujet de plainte à Juſtinien qui les avoit auſſi recherchez, & même leur avoit fait toucher de l'argent, pour acheter leur alliance & leur amitié.

VII. La paix étant concluë de ce côté-là, Vitiges fit revenir en Italie l'armée des Gaules, que le General Martias commandoit. Il venoit de toutes parts des troupes tant des vieux corps, que des nouvelles levées. Il étoit bien difficile que tant de gens de guerre vécuſſent autour de Ravenne &
l. XII. ep. 5. dans les Provinces voiſines, ſans cauſer beaucoup de deſordres. Caſſiodore s'appliqua tout entier à leur faire garder une exacte diſcipline, & à leur perſuader que c'eſt en quoy conſiſte la principale force d'une armée. Ce fut une choſe merveilleuſe de voir les Italiens jouïr des avantages de la paix, dans le temps que les Gots faiſoient la guerre, & les loix ne ſouffrir point de la licence des armes. Les peuples étoient con-

servez, & cependant les armées ne se sentoient point de la disette.

Comme l'Abruzze & la Lucanie avoient reçû à bras ouverts l'armée Romaine commandée par Belissaire, ces Provinces méritoient d'être punies, & qu'on y laissât vivre le soldat à discretion. Cependant le Préfet du Prétoire l'empêcha, par la compassion qu'il eut pour sa patrie, & par l'amour qu'il conserva toûjours pour l'ordre. *Ibid.*

La nécessité des temps l'obligea à éxiger les tailles avec un peu de rigueur; néanmoins ce fut toûjours en ménageant les forces des peuples, & avec tous les égards imaginables pour ceux qui n'étoient gueres en état de payer. C'est ce qui paroît en plusieurs de ses lettres. Cette conduite d'un premier Ministre si sage & si approuvée par tout le monde, la valeur & l'expérience du Roy, la multitude de ses troupes, ses grands préparatifs devoient être suivis des plus heureux succés selon toutes les apparences. Mais ce que nous allons voir doit nous convaincre, que les évenemens dépendent plûtôt de la providence de Dieu, que de la prudence & de la prévoyance des hommes. *L. XII. ep. 16. Ibid. ep. 5. 7. 8.*

CHAPITRE VII.

I. Rome renduë à Belissaire. II. Vitiges l'y assiege, & emporte d'abord le Pont sur le Tibre. III. Ordres donnez de part & d'autre pour la défense, ou pour l'attaque de la Ville; & divers combats entre les Romains & les Gots. IV. Vitiges prend Porto. V. Il leve le siege de Rome, & va punir les Milanois, dont il fait un grand carnage. VI. Il est assiegé & obligé de se rendre. VII. Suite de l'histoire des Gots.

I. PENDANT que le Roy d'Italie se préparoit à reparer les pertes que le Royaume avoit faites sous Theodat, Belissaire se présenta devant Rome, qui luy ouvrit ses portes, ne voulant pas s'exposer au même malheur que la ville de Naples avoit souffert, pour avoir été fidele aux Gots. Lorsque l'armée Romaine entroit par la voye Latine qui est le grand chemin de Capouë, & par la porte appellée *Asinaria*, la garnison des Gots sortit par la porte *Flaminia*, pour aller à Ravenne. Leuderis qui la commandoit eut néan-

moins honte d'abandonner si lâchement sa place, & aima mieux être fait prisonnier par Belissaire, qui l'envoya à Constantinople avec les clefs de la Ville. Ainsi Rome fut remise entre les mains des Empereurs l'année 11. de Justinien, 60. ans aprés qu'elle eut été prise par Odoacre.

Belissaire eut soin d'en faire reparer les murailles, & d'y ajoûter des fortifications fort regulieres. Cette conquête fut suivie de la reddition de plusieurs autres Villes dans le païs des Samnites & dans la Toscane. Les principales furent Narni, Spolete & Perouse. Quelques Seigneurs Gots vinrent aussi se soûmettre; Belissaire les reçut humainement, & même donna un petit corps d'armée à commander à Pitzas le plus considerable de tous.

II. Vitiges apprit ces fâcheuses nouvelles qui le mirent presque au desespoir. Il n'avoit pas encore reçu toutes les troupes qu'il attendoit. Cependant il jugea bien qu'un plus long retardement acheveroit de ruiner les affaires; ainsi il prit la résolution d'aller droit à Rome chercher Belissaire, & fit en même temps entrer une puissante armée en Dalmatie, avec ordre de faire le siege

de Salone que sa flotte devoit aussi bloquer du côté de la mer. Il avoit dans son armée cent cinquante mille hommes tant Infanterie que Cavalerie. La plûpart de ses cavaliers étoient armez de cuirasses, & leurs chevaux étoient bardez. Il avoit tant de peur que Belissaire ne luy échappât, qu'il laissa toutes les places qu'il auroit pû reprendre sur la route. Mais ce General avoit résolu de défendre Rome en propre personne, & de ne pas abandonner sa conquête.

Il avoit fait faire une redoute pour défendre le pont sur le Tibre, & y avoit mis garnison. Les Gots emporterent d'abord ce poste, la garnison épouventée de la multitude des Ennemis, l'ayant abandonné; de sorte qu'ils passerent la riviere sans trouver la moindre résistance. Belissaire ne sçachant pas que la redoute eût été forcée, sortit de la Ville avec mille chevaux pour aller tracer un Camp entre la Ville & le Tibre, & tomba sur les ennemis, dont le nombre étoit fort superieur à celuy des Romains. Les Gots a ertis par des transfuges qu'il étoit monté sur un [a] che-

Procop. l. 1. c. 18.

a Les Gots appelloient ces sortes de chevaux *Valas* ou *Balas* en leur Langue.

val * alezan qui avoit une grande marque blanche depuis les oreilles jusqu'aux naseaux, firent tous les efforts imaginables pour percer jusqu'à luy, & pour l'accabler de leurs fléches. Cependant ses gardes le couvrirent, & repousserent même les Gots jusqu'à leur Camp : mais leur Infanterie qui n'avoit pas encore combattu, les força de reculer, jusqu'à une petite éminence, où le combat recommença entre la Cavalerie. Néanmoins les Ennemis étant beaucoup plus forts, les Romains furent chassez jusqu'au pied des murailles de la Ville. * ou bay.

Les Assiegez craignant que les Gots n'entrassent pêle-mêle avec les fuyards, refuserent de leur ouvrir les portes. Dans cette extrémité le General fit un nouvel effort, & chargea les ennemis avec tant de vigueur qu'ils plierent, & prirent la fuite, s'étant imaginé que Belissaire avoit reçû des troupes toutes fraîches. Le combat avoit duré depuis le soleil levé jusqu'à la nuit.

III. Belissaire étant rentré dans la place en distribua tous les quartiers aux meilleurs Officiers, mit à toutes les portes des Capitaines dont il étoit assûré, posa des sentinelles, & fit allumer

de grands feux dans toute la Ville pendant la nuit. Les ennemis firent sept attaques, & prévoyant que le siege seroit long, ils se retrancherent dans leurs Camps, mais ils ne purent pas enfermer toute la Ville, à cause de sa vaste étenduë; & ce fut la cause du mauvais succés de cette entreprise.

Procop. l. 1. c. 20. Dés le commencement du siege, les Samnites conjecturerent par ce qui arriva dans leur païs, qu'il seroit funeste aux Gots. Plusieurs petits Bergers joüant ensemble, choisirent entre eux deux des plus forts, dont l'un fut nommé Belissaire, & l'autre Vitiges. Ils les firent battre l'un contre l'autre; Vitiges fut vaincu. Ses compagnons le pendirent à un arbre sans aucun dessein de luy faire mal, & seulement par jeu; mais un loup ayant alors paru, tous ces enfans prirent la fuite, & laisserent suspendu le pauvre Vitiges, qui n'ayant pû se détacher, & personne ne pensant à luy, mourut dans cette espece de supplice. Le peuple qui sçut cét accident, le prit pour un [a] présage du suc-

a Les Allemans ou les anciens peuples de la Germanie s'arrêtoient à de semblables présages : *Ejus gentis cum qua bellum est, captivum quoquo modo interceptum cum electo popularium suorum, patriis quemque*

cés qu'auroit le ſiege de Rome.

Procope qui accompagnoit Beliſſaire par ordre de Juſtinien pour l'aider de ſes conſeils, & qui fut témoin de tout ce qui ſe paſſa des deux côtez, en a fait une relation exacte, qu'on peut regarder comme le journal de ce ſiege.

Il y en a eu peu où il ſe ſoit fait de ſi belles actions. Rien ne fut plus merveilleux que d'y voir Chorſamantas de la nation des Maſſagetes, appellez enſuite Turcs, qui étoit un des gardes de Beliſſaire, ſortir vainqueur d'un combat qu'il avoit ſoûtenu ſeul contre ſoixante & dix cavaliers Gots, aprés en avoir tué pluſieurs. L. III c. I.

Il s'en fallut peu que la Ville ne fût priſe du côté du tombeau d'Adrien, appellé depuis le Château S. Ange, Vitiges ayant fait une fauſſe attaque d'un autre côté pour tromper les aſſiegez. Cependant il fut repouſſé, mais au grand dommage des Romains, parce qu'ils furent obligez de briſer les plus belles ſtatuës de marbre, qui ſervoient d'ornement à ce monument antique, afin de ſe ſervir de ces précieux morceaux pour ſe défendre; perte que les

armis committunt. Victoria hujus vel illius pro præjudicio accipitur. Tacit. l. de morib. Germ.

curieux des ouvrages de l'antiquité eſtimeront plus grande que celle de la plus importante place.

Beliſſaire ayant remarqué que les murs étoient tout ouverts du côté de l'Egliſe de S. Pierre, voulut les faire réparer; mais les Romains s'y oppoſerent, & l'aſſurérent que S. Pierre auroit ſoin de les garder: ce qui arriva, les ennemis n'ayant jamais oſé attaquer la Ville par cet endroit, qu'ils voyoient pourtant être le plus foible.

Procope qui rapporte ce fait comme témoin oculaire, l'attribuë à la profonde vénération que les Gots avoient pour le Prince des Apôtres. Ils n'oſerent non-plus toucher à l'Egliſe de S. Paul, qui étoit hors la Ville, & durant tout le ſiége ils donnerent aux Clercs qui la deſſervoient, une entiere liberté d'y faire toutes leurs fonctions.

Les aſſiégez firent ſouvent de vigoureuſes ſorties, & l'on compta pendant le ſiége juſqu'à ſoixante-ſept combats, dans l'un deſquels ils tuérent trente mille des ennemis. Cependant ils auroient ſuccombé ſous le grand nombre, la garniſon n'étant que de cinq ou ſix mille hommes de troupes réglées, ſi l'Empereur ne leur avoit

envoyé du secours. Il fut facile de le faire entrer dans la place, parce que les Gots n'avoient pas eu la prévoyance d'en occuper toutes les avenuës. Belissaire fit sortir & conduire à Naples avec la même facilité, les femmes, les enfans & toutes les bouches inutiles. Il envoya aussi en exil dans la Gréce le Pape Silvére, qu'il accusa d'avoir voulu livrer la Ville aux ennemis. Il luy étoit peut-être suspect, parce qu'il avoit été mis sur la Chaire de S. Pierre par Theodat. On croit néanmoins que la véritable cause de cette violence exercée contre un si saint Pontife, fut sa fermeté à refuser la Communion à 538.
Anthime, que l'Impératrice Theodora favorisoit. Vigile usurpa le S. Siége aprés la sortie du légitime Pape.

IV. Vitiges se repentit, mais trop tard, de la faute qu'il avoit faite, de ne s'être pas rendu d'abord maître de *Porto*, par où tout ce qui venoit de la mer à Rome, devoit passer nécessairement. Il attaqua cette Ville, & l'emporta d'abord, parce que Belissaire n'y avoit point mis de garnison : en quoy il manqua beaucoup, selon Procope, trois cens hommes ayant pû conserver un poste si avantageux, dont la perte in-

commoda extrémement Rome.

La longueur du siége y causa la famine & la peste. Ces fleaux donnerent lieu à une sédition des Romains, qui vouloient qu'on donnât bataille aux Gots, à quelque prix que ce fût, pour décider tout d'un coup du sort des uns & des autres. Belissaire les appaisa néanmoins, & leur fit entendre qu'il attendoit pour combattre, une grande armée que l'Empereur envoyoit au secours de la Ville, & une flotte si puissante, que jamais les Empereurs n'en avoient équipé de semblables. Au même instant il fit partir Procope pour Naples, afin de faire hâter le secours, & charger de bleds grand nombre de vaisseaux pour Rome. Peu de temps aprés il fit sortir de la Ville, sa femme Antonine, & l'envoya à Naples avec une escorte de mille chevaux. Les dangers de la guerre, & la contagion le faisoient craindre pour une personne qui luy étoit si chere.

Les maladies contagieuses gagnérent aussi le camp des Gots, particuliérement le quartier qui occupoit la voye *Appia*. Vitiges ne pouvant se venger de ces disgraces sur tous les Romains, déchargea sa colere sur les Senateurs qu'il

avoit en ôtages, & les fit massacrer cruellement.

Belissaire étoit devenu plus fort qu'auparavant, ayant reçû cinq ou six mille hommes, & il se préparoit à tirer vengeance du sang de ces Senateurs, lorsque les ennemis parlerent de paix. Une tréve fut enfin concluë, mais mal observée, parce que les Romains occuperent pendant ce temps-là *Civita-Vecquia* & *Porto*, d'où les Gots s'étoient retirez. Ceux-cy ayant repris les armes aprés cette infraction, il s'en fallut peu qu'ils ne devinssent enfin maîtres de la Ville par un aqueduc; & déja ils y étoient entrez, lorsque Belissaire en fut averti assez-tôt pour les en chasser.

Il avoit à se défendre dans Rome contre un des principaux Officiers, nommé [a] Constantin. Cet homme seditieux prit querelle avec luy pour une bagatelle, & eut l'insolence de tirer l'épée contre son Général, qui le fit punir de mort pour servir d'exemple. C'est l'unique occasion où sa justice l'emporta sur sa clémence.

V. Vitiges voyant que ni ses efforts, ni ses artifices n'avoient pû le rendre

a On croit que c'est le même que Procope appelle Constantinien ailleurs *Voyez p.* 222.

maître de Rome , aprés plus d'un an de ſiége ; & d'ailleurs ayant appris que les Milanois avoient traité avec Beliſſaire, par le moyen de Dacius leur Evêque, que Mathaſonte qu'il avoit épouſée par force, le trahiſſoit , & qu'en s'opiniâtrant à vouloir forcer Rome , il couroit riſque de perdre ce qui luy reſtoit , il ne penſa plus qu'à retourner à Ravenne. Sa retraite ſe tourna en fuite , & les Romains profitans de l'épouvente des Gots, en tuerent un fort grand nombre. Il y en eut auſſi pluſieurs qui perirent dans le Tibre , y étant tombez du haut du pont, par où ils ſe preſſoient de ſe ſauver.

Le Roy arrivé à Ravenne pourvût à la conſervation des meilleures places qui luy reſtoient , & y mit de fortes garniſons. Pour punir les Milanois de leur rebellion , il alla mettre le ſiége devant leur Ville avec une puiſſante armée. Theodebert Roy d'Auſtraſie luy avoit envoyé un ſecours de Bourguignons. La Ville fut priſe & ruinée vers
438. gnons. La Ville fut priſe & ruinée vers
la fin de la quatriéme année de la guerre. Il y eut trois cens mille hommes paſſez par le fil de l'épée, ſans compter les femmes que les Gots firent eſclaves, & qu'ils abandonnerent la plûpart aux

Bourguignons, pour les récompenser du secours qu'ils leur avoient donné. Quant à Dacius, il se refugia dans Constantinople, où sa sainteté éclata par des miracles que S. Grégoire le Grand rapporte.

Greg. l. III. Dial. c. 4.

En ce temps-là toute l'Italie fut affligée d'une si cruelle [a] famine, & particuliérement la Ligurie où le Milanez étoit compris, que les hommes s'entremangerent. Deux femmes tuerent dix-sept hommes pour s'en nourrir; mais elles furent tuées par le dix-huitiéme qu'elles avoient attaqué.

Quoi-que l'histoire de Cassiodore ne doive pas m'engager à faire icy une description exacte de toutes les horreurs de cette guerre, qui l'obligérent à quitter le monde, pour se chercher du repos dans la solitude, (car c'est en ce temps-là qu'il abandonna toutes choses pour embrasser la vie Monastique) je ne puis toutefois me dispenser de marquer en abregé le succés & la suite des choses dont j'ay déja conduit si loin la narration.

VI Vitiges, pour donner de l'occupation au Romains ailleurs qu'en Ita-

a S. Gregoire parle de cette famine dans la vie de Saint Benoist, l. II. Dial. c. 28.

lie, envoya des Ambassadeurs à Chosroës Roy des Perses, & le sollicita si fortement de déclarer la guerre à l'Empire, que la résolution en fut prise; mais avant que les Perses pussent faire une puissante diversion, le Roy d'Italie se vit forcé à défendre sa liberté & sa vie, dans Ravenne qui étoit la capitale de son Royaume. Enfin il fut obligé de se rendre, & fut mené à Constantinople avec la Reine Mathasonte, par Belissaire le vainqueur & le triomphateur des Rois. Ce Prince avoit de bonnes qualitez. Il étoit vaillant, laborieux, vigilant, habile à negotier; mais il estoit fort sujet à la colere. Justinien le traita humainement, & le créa Patrice. Etant mort deux ans aprés, l'Empereur fit épouser Mathasonte à Germain son frere, qui étoit Patrice. Il laissa un fils posthume, [a] en qui les maisons d'Amale

540. (margin, beside "sa vie, dans Ravenne")

Jornand. c. ultimo. (margin)

a Justinien & Germain son frere n'étoient point de la famille Anicienne, mais de basse naissance, selon les Anecdotes de Procope. Mais on prétend que Justin oncle de Justinien étant fait Senateur, fut adopté dans la famille des Anices. *Vide Gab. Trivorium observat. Apolog. adv. Procopii Anecdota*, c. 6.

L'Auteur des Actes de saint Placide, le fait sortir de la famille Anicienne, & dit que de ce côté-la il étoit parent de l'Empereur Justinien. Cette famille avoit déja été alliée à la maison Royale d'Amale par le mariage de Maxime avec une Princesse du sang de Theodat. *Voyez cy-dessus p. 225.*

& des Anices furent reünies. Germain fut depuis envoyé en Italie, afin que la considération de Mathasonte obligeât les Gots à se soûmettre à luy.

Belissaire à qui l'Empire avoit de si grandes obligations, fut plus mal reçû tout victorieux qu'il étoit, que les vaincus mêmes. Il avoit refusé le Royaume d'Italie, que les Gots luy avoient offert. Cependant ses jaloux firent concevoir du soupçon de luy à la Cour, où de grands services & un mérite éclatant nuisent quelquefois davantage, & rendent plus coupable que de veritables crimes. Ce grand Capitaine fut rappellé d'Italie sous prétexte de le faire Général contre les Perses. Ensuite même, selon plusieurs Historiens, on vit dépouïllé de tous ses biens, demander l'aumône celuy qui avoit enrichi Constantinople de tous les trésors de Genseric & de Theodoric. Ce fait néanmoins paroît douteux, parce que Procope n'en dit rien, & qu'Agathias rapporte qu'il fut Général dans la guerre contre les Huns, lorsqu'il étoit déja fort avancé en âge. Il est toutefois constant qu'il eut toûjours le malheur d'être exposé à l'envie, par la gloire de ses belles actions, que

Zonare, Cedren. Const. Manass.

les courtisans s'efforçoient d'obscurcir & de détruire.

Il eut pour successeur dans la conduite de cette guerre d'Italie Alexandre
a [a] Logothete, Seigneur fort avare & presque aussi cruel ; ce qui ruina les affaires des Romains, & donna lieu aux Gots de se relever.

VII. Ils voulurent faire Roy en la place de Vitiges *Vraias* fils d'une sœur de ce Prince ; mais il refusa la Couronne, & conseilla aux Seigneurs & aux Officiers de l'armée, d'élire *Thibaud*, qui étoit neveu de Theudis Roy des Visigots, de qui l'on pouvoit espérer de grands secours dans cette guerre. Son avis fut suivi de tous, & l'on fit venir de Verone Thibaud, qui en étoit Gouverneur, pour le revêtir de la pourpre.

Avant que de l'accepter, il voulut que l'on offrît une seconde fois le Royaume à Belissaire, qui n'étoit pas encore parti pour Constantinople. Mais sa fidélité fut à l'épreuve des sollicitations les plus pressantes, quoi-qu'il eût sujet d'être fort mécontent des soup-

a C'est à dire Contrôlleur général des Finances. Depuis le Logothete est devenu ce que nous appellons Chancelier. *V. Codin. de officiis, 6. 2.*

çons où l'on étoit entré contre luy. Peut-être que Thibaud n'avoit point d'autre intention que de les augmenter par ces offres reïterées de la Couronnne.

Le nouveau Roy remporta d'abord un avantage considérable sur les Romains; mais ayant fait tuer Uraias, pour venger l'injure que la Reine se plaignoit d'avoir reçûë de la femme de ce Seigneur, *Bellas* un de ses amis eut la hardiesse de venir couper la tête au Roy pendant la réjouïssance d'un festin, quoi-qu'il fût environné de ses gardes. Cette mort arriva sur la fin de la sixiéme année de 540.
la guerre.

Totila neveu de Thibaud fut créé 541.
Roy en la place de son oncle, & rétablit la gloire de sa nation. Il eut beaucoup à travailler; mais le travail & l'occupation faisoient tout son divertissement & tout son [a] plaisir. Il reprit plusieurs Villes, entre autres Naples & Rome par deux fois; mais il usa de ses Victoires en Prince clement & moderé, ayant profité des remonstrances que S. Benoist luy avoit faites, en même temps qu'il luy avoit prédit tout ce qui devoit luy arriver. Suivant ces prédictions,

a *Negotia pro solatiis accipiens*, dit Tacite de l'Empereur Tibere, l. 4. Annal. §. 13.

il passa la mer, fit une descente en [a] Sicile, pilla cette grande Isle sans aucune opposition, revint en Italie chargé de

a C'est dans la même année que les Historiens marquent la descente de certains pirates en Sicile, où ils firent souffrir le martyre à saint Placide, & détruisirent son Monastere bâti proche de Messine. L'Auteur de la vie de ce Saint fait venir ces pirates d'Espagne, On pourroit croire que c'étoit un secours envoyé à Totila, par Theudis Roy des Visigots en Espagne, qui étoit proche parent de Totila : car ce Prince étoit neveu de Thibauld son prédecesseur, lequel étoit neveu de Theudis ; & ce fut en vûë du secours que Thibauld pouvoit esperer du Roy des Visigots, qu'il fut élû Roy.

Il est vray que les actes de saint Placide, font venir ces pirates de la part du Roy *Abdala*. Mais c'est un endroit qu'il faut attribuer au corrupteur de ces actes, & non pas à l'Auteur : car ils ont été corrompus de l'aveu de tout le monde. Quelque ignorant ayant sçû que les Arabes avoient été maîtres de l'Espagne, & y avoient même excité de grandes persécutions contre les Chrétiens, sans avoir égard au temps, s'est imaginé que les pirates venus d'Espagne, qui firent souffrir le martyre à Saint Placide, étoient de ces Arabes, & leur a donné pour Roy un *Abdala*, nom Arabe.

Les Gots d'Espagne aussi-bien que ceux d'Italie ont pû comme Ariens, faire souffrir la mort à saint Placide, & à ses Compagnons pour la Foy Catholique. Saint Gregoire le Grand assure que ce fut pour le même sujet, que les Ostrogots persécuterent saint Dacius Evêque de Milan ; ce qui l'obligea à se réfugier auprés de l'Empereur Justinien. Comme Placide & ses freres étoient d'une des plus illustres maisons du Senat de Rome, peut-être que les Gots furent bien-aises de venger sur eux l'injure qu'ils croyoient avoir reçûë des Romains, qui les avoient trahis en ouvrant leurs portes à Belisaire. Ce fut pour cette raison que Vitiges fit mourir les Senateurs qu'il avoit en ôtages. Il peut se faire que Totila n'ait eu aucune part à ce massacre, mais qu'il n'ait pû l'empêcher. Il est constant, selon Procope, que la ville de Messine fut assiegée par l'armée de Totila, lorsqu'il passa en Sicile ; &

dépouïlles, se rendit maître des Isles de Sardagne & de Corse, & jetta l'épouvente jusque dans Constantinople, par la puissante flotte qu'il envoya faire le dégât dans les Isles, & sur les côtes de la Grece. Cependant aprés avoir rempli l'Europe du bruit de ses grandes actions, & de la réputation de ses armes, il fut vaincu dans une bataille, donnée presque au commencement de la dix-neuviéme année de la guerre, & il mourut de ses blessures. C'est avec raison que Procope le propose pour exemple de l'inconstance des choses humaines. Ce Prince donna de grands exemples non seulement de valeur, mais aussi de temperance, ayant dans ses victoires pourvû à la pudicité des femmes, & puni severement ceux qui avoient osé y attenter. 553

c'est peut-être pendant ce siege, que le Monastere de saint Placide qui étoit aux portes de Messine, fut pillé par les Gots. Comme les Perses qui étoient idolatres, étoient liguez avec les Gots contre les Romains, on pourroit encore conjecturer que ces desordres seroient arrivez de la part de quelques troupes envoyées aux Gots par le Roy de Perse.

La défaite de la flotte de Totila qui arriva peu de temps aprés le pillage de la Sicile, a pû donner lieu à ce que rapportent les actes de saint Placide, que les pirates qui avoient détruit son Monastere & causé tant de desordres, firent naufrage.

Les Romains coulerent à fond ou prirent tous les vaisseaux de la flotte de Totila, excepté onze, & tuerent tout ce qu'ils trouverent dans ces vaisseaux selon Procope.

Il eut pour ſucceſſeur *Teias*, lequel donna des preuves d'une valeur extraordinaire dans une bataille, qui décida, & qui ruïna ſans reſource les affaires des Gots en Italie. Ce Prince y perdit enfin la vie aprés avoir tué luy-même pluſieurs des ennemis, & changé cinq ou ſix fois de boucliers, qu'il rendoit à ſes Ecuyers tout hériſſez des fléches qu'on luy avoit tirées.

563. La fin de cette guerre ne procura pas pour long-temps le repos à l'Italie: car les Lombards appellez par le General Narſés, qui avoit terminé la guerre des Gots, entrerent bien-tôt aprés dans ces belles Provinces, & ſe rendirent maîtres de preſque toutes les Villes, à la reſerve de Rome & de Ravenne.

Mais ſortons du tumulte de ces guerres pour ſuivre Caſſiodore dans le repos qu'il ſe procura dés l'an 538. ou 39. par ſa retraite dans un Monaſtere, enſeveliſſant avec luy la dignité de Préfet du Prétoire, & tant d'autres qu'il avoit exercées avec honneur, ou pour mieux dire toute la gloire & toute la felicité du Royaume des Gots en Italie.

Fin du ſecond Livre.

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE TROISIE'ME,

QUI COMPREND

Son Hiſtoire depuis ſa retraite juſqu'à ſa mort.

CHAPITRE I.

I. Refléxions ſur la conduite de Caſſiodore. II. Motifs de ſa retraite. III. Origine de la vie Monaſtique. IV. Elle eſt fondée ſur l'Evangile. V. Si les ſolitaires dont parle Philon, étoient Moines. VI. Divers ſentimens touchant l'origine des Moines. VII. Progrés de l'état Monaſtique dans l'Orient. VIII. Et dans l'Occident. IX. Si

S. Augustin a été Religieux. X. Etablissement de l'état Monastique à Rome & dans toute l'Italie. XI. Particulièrement au commencement du sixiéme Siecle.

I. NOus venons de représenter la chûte de la Monarchie des Gots. Un des plus grands malheurs qui luy arriva avant son entiere décadence, fut la perte qu'elle fit de son premier Ministre en la personne de Cassiodore. Il y avoit long-temps qu'il se regardoit comme captif, au milieu des engagemens honorables qui l'attachoient à la Cour, & qu'il demandoit à Dieu la grace de briser ses chaînes. Les malheurs continuels que le Royaume d'Italie éprouvoit, ne firent donc pas naître le dessein de sa retraite ; mais ils luy présenterent l'occasion de l'accomplir. Il les prit pour le signal que Dieu luy donnoit de penser uniquement à son salut particulier, abandonnant à sa justice une nation qu'il avoit résolu de punir, & même de détruire.

Cassiodore envisagea la décadence, & prévit la ruine totale de l'Empire des Ostrogots, avec les yeux d'un Phi-

losophe Chrétien, & ne pensa qu'à se jetter dans le port assuré de la solitude, pour éviter le commun naufrage. Il adora Dieu, qui ne se fait jamais mieux connoître pour Roy des Rois, que lorsqu'il les dépouïlle de la pourpre, qu'il fait passer leurs Etats en d'autres mains, & qu'il se jouë des couronnes & des sceptres; & aprés avoir servi fidélement tant de Rois dont il avoit vû la fin malheureuse, il résolut de consacrer ses services pour le reste de ses jours, à celuy dont le regne ne finira jamais. Son pere & son proche parent l'illustre Heliodore, luy avoient déja donné l'exemple d'une retraite presque semblable; & la pieté qui étoit héréditaire en sa famille, auroit suffi seule pour luy faire prendre une résolution si généreuse & si Chrétienne.

Il avoit déja vêcu prés [a] de 70. ans, & il en avoit passé plus de cinquante dans tous les plus importans emplois de la Cour & de la Republique. Au milieu du tumulte des affaires, il s'étoit ménagé du temps pour méditer l'Ecriture sainte, afin de la prendre pour

a Il y a une lettre de Cassiodore *l.* XII. 22. dattée de l'an 519. Ainsi il ne s'est retiré qu'en ce temps-là ou aprés.

la regle de ſa conduite. Il avoit mieux aimé être averti & repris que flatté, comme il paroît par les lettres qu'il écrivit au Pape & aux Evêques, afin de leur demander leurs avis charitables; & par cette diſpoſition, il avoit mérité que la vérité ne s'éloignât pas de luy.

L. xi. ep. 2. & 3.

Il avoit modéré par la raiſon, cette puiſſance preſque Souveraine, à laquelle il avoit été élevé, & la Foy qui ſervoit de frein à ſon autorité, la luy avoit fait enviſager, comme une ſervitude éclatante. Il ne s'étoit pas conduit dans le [a] gouvernement, par un eſprit de domination; mais par un deſir ſincere de procurer du bien aux autres. Il ne s'étoit pas laiſſé emporter à l'orgueil qui ſe plaît à commander; mais il avoit ſuivi les ſeuls mouvemens de la charité, qui l'excitoit à pourvoir aux beſoins de ſes concitoyens.

II. Des ſentimens ſi ſages, ſi modeſtes & ſi humbles, luy avoient attiré la grace puiſſante, qui l'avoit ſoûtenu au milieu de tant de dangers, dont la Cour n'eſt jamais exempte, & l'y avoient

a *Neque enim dominandi cupiditate imperant, ſed officio conſulendi; nec principandi ſuperbiâ, ſed providendi miſericordiâ*, Aug. l. 19. de Civit. c. 14.

fait admirer comme un prodige de vertu. Cependant il ne crut pas que la vie si réguliere qu'il avoit menée jusqu'alors, le dispensât de travailler encore plus sérieusement à l'affaire capitale de son salut, dans le repos de la retraite. Il crut qu'il falloit mettre quelque intervalle entre la vie tumultueuse de la Cour, & cette paix souveraine que les Saints goûtent dans le Ciel, parce qu'on ne va pas de plein-pied de l'une à l'autre, & que les agitations inséparables du ministere, ne sont pas de bonnes dispositions, pour se préparer à la tranquilité qui fait la felicité des Bien-heureux.

Voilà le motif qui luy fit embrasser la vie Monastique, dont il avoit eu toûjours une idée tres-avantageuse, comme il paroît par son [a] histoire *Tripartite*, dans laquelle il emprunte de Sozomene les endroits où il en a fait les plus magnifiques éloges. Mais avant que nous parlions de ce changement d'état de Cassiodore, il est à propos de remonter jusqu'à l'origine de la profession Monastique, & de faire remar- a

a Voyez le chap. 11. du 1. Livre de cette histoire, où sur le témoignage de Sozomene il dit de l'origine des Moines, presque tout ce que nous en allons rapporter.

quer les progrés qu'elle avoit fait particulierement en Italie, lorſque ce grand homme en devint un des principaux ornemens.

III. Comme il y a eu dans le Judaïſme & ſous l'ancien Teſtament, pluſieurs Chrétiens par anticipation, leſquels ne ſe conduiſoient pas par la crainte, mais par l'amour, qui eſt l'eſprit de l'Evangile ; on peut dire auſſi qu'il y a eu dés-lors des Moines, ſelon l'eſprit, qui ont pratiqué les vertus propres à l'état Monaſtique, le renoncement à toutes choſes, & mêmes à la propre volonté, l'obéïſſance, les jeûnes, l'abſtinence, la retraite, la pauvreté, la ſimplicité, &c. Tels ont été les Prophetes ſous la diſcipline d'Elie & d'Eliſée, les Eſſéniens, les Nazaréens, & ſur tout les Réchabites, ces hommes ſi dignes d'admiration par leur auſterité de vie, & par le généreux mépris qu'ils témoignoient de toutes les choſes humaines.

Cela a fait dire à quelques-uns des ſaints Peres, qu'Elie, Eliſée, les enfans des Prophetes, & Jean Baptiſte ont été les prédéceſſeurs & les Patriarches des Moines. Néanmoins on ne peut pas marquer avant J. C. l'inſtitution de l'état Monaſtique, en pluſieurs

choses qui luy sont essentielles, les vœux & le célibat. A parler donc exactement, il faut dire que cét état si saint n'a précedé dans l'ancienne Loy, qu'en figure, comme tout le reste de ce qui appartient à la Loy nouvelle. Mais il faut examiner s'il a commencé aussi-tôt que le Christianisme, & si les regles Monastiques sont aussi anciennes que l'Evangile.

IV. Il est certain que toute la perfection de l'état Monastique est fondée sur l'Evangile, & sur les conseils dont les Apôtres ont embrassé les premiers la pratique, ayant renoncé à toutes choses, vivant en commun, & faisant administrer les biens de leur societé, par des Officiers communs, & par des OEconomes, qui étoient chargez de donner aux particuliers toutes les choses dont ils avoient besoin. Les premiers disciples, à leur exemple, ou plûtôt à l'imitation de J. C. vêcurent aussi en Communauté, dans l'Eglise de Jerusalem.

Voilà ce qui a fait dire au Concile de Thionville, *que l'Ordre Monastique*, qu'il appelle *sacré, a été inspiré de Dieu, & fondé par les Apôtres mêmes*. Le Concile de Meaux enseigne la même

An 844. c. 3.

An 845. c. 9.

Bern. c. 9. Apol. doctrine. C'est aussi celle de S. Bernard dans son Apologie. On peut lire avec plaisir cette matiére éloquemment traitée dans le Livre de la sainteté & des devoirs de la vie Monastique, dont le sçavant & l'illustre Auteur n'a eu garde de s'éloigner des sentimens de S. Bernard.

V. Cependant il faut avouër qu'on ne voit pas dés ces commencemens de la Religion Chrétienne, l'état Monastique entierement formé. On n'y trouve pas cét engagement des vœux, qui en fait toute l'essence. Il est vray que Cassien ce grand maître de la vie Monastique, & quelques autres, ont cru que ces solitaires & ces contemplatifs, dont Philon a décrit la maniere de vie, si approchante de celle des plus parfaits solitaires, étoient des Religieux formez dans l'école de S. Marc, qui annonça le premier l'Evangile en Egypte, & fut Evêque d'Alexandrie. Mais cette opinion, quoy-qu'elle ait été suivie de plusieurs Peres, est combattuë par les sçavans modernes, qui prétendent avoir de fortes raisons de douter même si ceux dont parle Philon, ont été Chrétiens. C'est un fait que l'on verra sçavam-

ment examiné dans la nouvelle édition de S. Athanase, à l'occasion de la vie de S. Antoine écrite par ce Pere.

VI. Quelques [a] Canonistes rapportent l'origine de la vie Monastique, aux Chrétiens, qui s'étant retirez dans les deserts & dans les lieux écartez, pour fuir la persécution, prirent goût à la vie solitaire, & s'y engagerent ensuite volontairement. Il est certain que S. Paul qu'on appelle le premier Ermite, le devint par une pareille occasion; mais cét exemple unique ne suffit pas pour établir une opinion. a

Il est donc plus croyable, que quelques fideles zelez, voyant le refroidissement de la charité dans le monde, & l'affoiblissement de la discipline, depuis que les persécutions furent rallenties, comme S. Cyprien s'en plaint, & jugeant combien il étoit difficile d'y vivre conformément à la perfection de l'Evangile, renoncerent à la vie séculiere, & chercherent les solitudes, où la corruption n'avoit pas encore penetré, se proposant d'imiter Elie, Jean Baptiste, & sur tout JESUS-CHRIST même dans sa retraite. Ce fut le motif

a Cassiodore propose aussi cette opinion dans l'histoire Tripartite aprés Sozomene.

qu'eurent dans leur converſion & dans leur changement d'état S. Pacôme & S. Antoine ſuivis de tant d'autres, qui ſont regardez comme leurs enfans. En effet ces ſaints Inſtituteurs des Moines, & leurs diſciples, s'appliquerent à faire refleurir dans les Monaſteres les pieux exercices qui avoient été autrefois pratiquez communément par les Chrétiens, & qu'ils voyoient négligez ; le travail des mains, les veilles & les prieres à certaines heures, les jeûnes, ſur tout du Mercredy & du Vendredy.

Voyez les mœurs des Chrétiens de M. l'Abbé Fleury p. 346. & ſuiv.

VII. Comme ceux qui nous ont donné la vie de S. Pacôme & de S. Antoine, ne diſent point qu'ils ayent été les premiers à embraſſer la profeſſion Monaſtique, il eſt difficile de fixer préciſément le temps auquel elle a commencé. Mais ſi ſes commencemens ſont obſcurs, il n'y a rien de plus éclatant que ſes progrés, ſur tout dans l'Egypte & dans le Thébaïde, où l'on vit ſous la conduite de S. Pacôme grand nombre de Monaſteres aſſociez & unis en Congrégation, habitez par pluſieurs milliers de Moines tres-parfaits. S. Pacôme fonda auſſi des Monaſteres de filles, auſquelles il donna de ſes Religieux pour Directeurs.

De l'Egypte & de la Thébaïde la profeſſion Monaſtique paſſa bien-tôt dans la Paleſtine, la Syrie, la Perſe, l'Armenie, le Pont & la Cappadoce, où S. Baſile devint le maître & le pere d'une infinité de Moines, auſquels il donna des Regles & des Conſtitutions. Depuis ce temps-là l'Ordre Monaſtique devint ſi célebre en Orient, qu'on tira des Cloîtres preſque tous les Prélats pour gouverner les Egliſes; ce qui ſe pratique encore aujourd'huy.

S. Baſile parle en termes formels de la profeſſion qui engage & qui lie à un nouvel état, & il ordonne que les vierges ne faſſent profeſſion qu'à l'âge de ſeize ou dix-ſept ans, & qu'on ne reçoive pas pour bonnes toutes celles qui ſe font dans un âge moins avancé, plûtôt à la ſollicitation des parens qui ont des vûës humaines ſur leurs enfans, que par le propre choix de celles qui s'engagent. Enſuite S. Baſile parle des profeſſions des hommes, & défend d'en recevoir, s'ils ne s'engagent dans l'ordre Monaſtique. Il ordonne auſſi que ceux de l'un & de l'autre ſexe qui auront renoncé au celibat, & violé leur profeſſion, ſoient punis ſans miſericorde. Mais paſſons d'Orient en Occident.

Ep. 2. Can. 18. & 19.

VIII. On y vit l'état Monaſtique multiplié preſque par tout, vers la fin du IV. Siecle. En Afrique il y avoit des Monaſteres à Cartage, à Tagaſte, à Bonne, à Adrumet. S. Auguſtin eut beaucoup de part à ces établiſſemens; & même Petilien, Donatiſte qui étoit l'ennemi juré des Monaſteres, & le calomniateur des Moines, luy reprocha qu'il étoit l'Inſtituteur de cette maniere de vie, comme nous l'apprenons de S. Auguſtin même. Sur quoy l'on me permettra de remarquer que la plûpart des hérétiques ont haï mortellement ceux qu'ils voyoient engagez dans une profeſſion ſi ſainte, & leur ont déclaré la guerre par des calomnies. On ſçait à quel excés de fureur ſe ſont portez contre eux les hérétiques des derniers ſiecles. Nous verrons bien-tôt comment les Ariens les ont traitez, ſur tout en Afrique. Les Iconoclaſtes ſe laiſſerent encore emporter à de plus grandes inhumanitez contre les ſaints Moines qui étoient les généreux défenſeurs des Images. Conſtantin Copronyme Empereur Iconoclaſte leur cruel perſécuteur, les tournoit en ridicules, à cauſe de leur habit vil & mépriſable, qu'il appelloit un vêtement de tenebres;

Aug. contra lit Petil. l. 3 cap. 40.

ce qui obligea le ſecond Concile de Nicée, à condamner par un Canon exprés, ceux qui ſe mocquent de l'habit des Moines. C'eſt ſur quoy devroient faire réfléxion tant de gens du monde, qui font ſans ſcrupule, de mauvaiſes plaiſanteries ſur cet habit. Can. 16.

IX. S. Auguſtin ne deſavouë pas ce que Petilien luy avoit reproché, qu'il étoit Inſtituteur de Moines & de Monaſteres ; mais il ſe contente de répondre que celuy qui luy fait ce reproche, ou ne ſçait pas ce que c'eſt que le genre de vie des Moines, ou feint de l'ignorer, quoi-que ce ſoit une choſe connuë de toute la terre. Cette maniere de répondre a fait croire, que S. Auguſtin avoit luy-même été Moine. On voit d'ailleurs avec quel zéle & quel ſoin il a fait l'apologie des Moines, & ſoûtenu leur honneur contre les inſultes des Donatiſtes. Il juſtifie l'uſage qu'ils avoient de ſe ſaluër, en diſant *Deo gratias*, Rendons graces à Dieu : En effet je ne ſçay comment on peut ſans impiété, condamner une ſi ſainte pratique qui eſt encore en vigueur. Il dit que ſi le nom de Monaſtere, ou de Communauté de Moines, eſt nouveau, la maniere de vie des Moines eſt an-

cienne, ayant été formée sur l'exemple des Apôtres & des premiers Chrétiens. Enfin il fonda plusieurs Monasteres.

Il en bâtit un à Tagaste, n'étant encore que laïque. Ayant été fait Prêtre, il en établit un autre à Bonne, dans lequel il vécut avec des serviteurs de Dieu. C'est le nom qu'on donnoit alors aux Moines. Ces Religieux étoient même si retirez, que S. Augustin ne voulut pas qu'on exerçât l'hospitalité dans leur Monastére, de peur d'en troubler le repos & la solitude. Enfin étant devenu Evêque de cette Ville, il fit un Monastere de Clercs, dans sa maison Episcopale, où l'on recevoit les étrangers & les passans. Ces Clercs étoient Religieux, mais moins retirez que les premiers, & d'ailleurs destinez particuliérement aux fonctions Ecclesiastiques.

On tire de là de fortes conjectures, que S. Augustin a fait profession de la vie Monastique, & ce qu'on y oppose ne semble pas être de si grand poids.

Il est vray que Possidius qui a écrit la vie du Saint, donnant le catalogue de ses Ouvrages, les partage en trois classes, par rapport à ces trois états, de

laïque, de Prêtre, & d'Evêque, ſans faire mention de ſon état de Moine. Mais il peut être compris dans les deux premiers, & cét argument négatif ſemble devoir ceder aux preuves poſitives qu'on tire de Poſſidius même. Car, ſelon luy, S. Auguſtin a été aſſocié à des *ſerviteurs de Dieu*, & a vécu dans des *Monaſteres*. Or on ne trouve point en ce temps-là, dans les Conciles ni dans les Ecrivans d'Afrique, le nom de *Monaſtere* donné à des Communautez de perſonnes de piété, qui ne fuſſent pas Moines ; & S. Auguſtin n'entend jamais que des Moines par le nom de *ſerviteurs de Dieu*. Je ne fais que propoſer les raiſons de part & d'autre, ſans entreprendre de décider cette fameuſe queſtion, que je touche ſeulement en paſſant.

Au reſte, Saint [a] Auguſtin parle en pluſieurs endroits de l'engagement des vœux Monaſtiques, qu'on ne peut violer ſans ſe rendre coupable de damnation éternelle, & ſans ſe priver par-là du Royaume des Cieux. a

La vie Monaſtique ſe conſerva & fleurit en Afrique, aprés la mort de S. Auguſtin, malgré la perſécution des

a *In Pſ.* 75. *n.* 16. & *in Pſ.* 83. *n.* 4.

Vandales, lesquels estant Ariens, ravagérent ces Monasteres, & firent souffrir le martyre à plusieurs Moines. On vient de nous donner une histoire exacte de cette persécution, dans une nouvelle édition de Victor de Vite, qui l'a décrite. C'est des Monasteres de cette Province, que sortirent les principaux défenseurs de la Religion contre les Ariens, entre autres S. Fulgence, qui devint depuis Evêque de Ruspe.

Comme il me faudroit trop de temps pour parcourir tout le reste de l'Occident, & pour y remarquer le commencement & le progrés de l'état Monastique, il doit me suffire de parler de l'Italie.

X. S. Athanase Evêque d'Alexandrie, persecuté pour la foy de la consubstantialité, étant venu à Rome afin d'implorer la protection du S. Siége, mena dans sa compagnie deux illustres Moines d'Egypte, Ammon & Isidore, lesquels donnerent aux Romains connoissance de l'admirable vie de S. Antoine, qui vivoit encore alors dans la basse Thebaïde.

Hieron. ep. 16. ad Princip. & ep. 26. ad Pammach.

Pierre successeur de Saint Athanase obligé de demander aussi le secours du Pape contre les Ariens, vint à Rome,

& y confirma tout ce que S. Athanase & les compagnons de son voyage avoient rapporté, de S. Antoine, & des autres Moines qui vivoient en Egypte. Il parla aussi de S. Pacôme, & de cette grande multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui avoient embrassé son Institut, lequel florissoit principalement dans le Monastere de Tabenne. Ces discours édifiérent & enflammerent tellement quelques personnes de piété, qu'elles voulurent s'engager dans le même genre de vie. Ainsi l'on bâtit à Rome des Monasteres, que l'on vit bien-tôt remplis de personnes de grande naissance, & des plus illustres Romains, qui avoient vécu dans le siécle avec beaucoup d'autorité, & dans une grande réputation de sagesse.

Hieron. ad Pammach.

De Rome cét Institut se répandit dans toute l'Italie : à Nole, où S. Paulin sorti d'une Maison tres-illustre, méprisant l'honneur du Consulat, & ses richesses immenses, embrassa & pratiqua la vie Monastique dans un Monastere voisin de l'Eglise de S. Felix : à Milan, durant l'Episcopat de S. Ambroise : à Verceil, sous S. Eusebe, qui composa même son Clergé de Moines : à Aquilée, où vécut Rufin autrefois ami

intime de S. Jérôme , célébre par le voyage qu'il fit en Orient, & par le recueil qu'il donna des Regles de S. Basile, lesquelles il traduisit en Latin pour l'Occident : enfin dans les Isles de Dalmatie, & dans plusieurs autres Isles voisines d'Italie, sur tout dans Capraria. On peut mettre de ce nombre la fameuse Isle de Lerins, qui n'est pas éloignée d'Italie , laquelle fut aussi peuplée de Solitaires si parfaits , que toutes les Eglises des Gaules s'empressoient d'avoir des Pasteurs tirez de cette excellente école. Je ne parle point des autres Monasteres des Gaules , dont le plus célébre fut celuy de S. Martin, qui produisit de si grands hommes, que la plûpart devinrent Evêques.

XI. Les guerres continuelles qui affligerent l'Italie sous les derniers Empereurs, & les ravages que les barbares y firent dans toutes les Provinces , furent un obstacle à l'accroissement de l'état Monastique, au cinquiéme siécle. On le vit fleurir davantage dans le sixiéme, & produire une grande multitude de Saints.

Le plus illustre de tous fut S. Benoist. Il nâquit au païs de Norsie vers la fin du cinquiéme siécle, environ l'an

480. dans un temps déplorable où l'héréſie étoit preſque par-tout ſur le trône, nul des Princes qui regnoient ſoit en Orient, ſoit en Occident, n'étant Catholique. Il y en avoit même encore quelques-uns engagez dans les impiétez du Paganiſme. Au milieu de tant d'épaiſſes ténébres, Benoiſt répandit bien-tôt dans tout l'Occident, un merveilleux éclat, même du fond de la retraite obſcure & inacceſſible aux hommes, qu'il avoit choiſie, & malgré les voiles de la modeſtie & de l'humilité dont il ſe couvrit.

Pour contenir le grand nombre de diſciples qui venoient à luy de toutes parts, il bâtit douze Monaſteres dans le territoire de Sublaque, d'où enſuite Sobiago.
il paſſa au Mont-Caſſin. Il y établit ce Monaſtere ſi célébre dans tout le monde, & y écrivit ſa Régle, que les Conciles & les ſaints Peres ont loüée. Il la vit embraſſée pendant ſa vie de pluſieurs Moines, non ſeulement en Italie, mais en Sicile & en France. Il mourut, à ce que l'on croit, l'an 543. cinq ans aprés la retraite de Caſſiodore, qui ſans doute ne pouvoit par ignorer ni ſon genre de vie, ni ſa ſainteté, ni les miracles que Dieu opera par luy,

pour la faire connoître aux hommes. S. Grégoire le Grand a écrit sa vie, & quoi-que ce saint Pape ait aussi composé celle de plusieurs autres Moines éminens en sainteté, toutefois il s'est beaucoup plus étendu sur S. Benoist, que sur les autres, ayant employé un Livre entier de ses Dialogues, à faire son histoire.

Ce saint Docteur a parlé particuliérement de S. Honorat Abbé de Fondi, mort quelque temps aprés S. Benoist; de S. Equice, qui fut fondateur de plusieurs Monasteres dans la Province de Valerie, & qui eut une mission extraordinaire pour prêcher, aussi-bien que S. Benoist, dont il étoit contemporain; des saints Spes & Suran Abbez, & de plusieurs autres, mais dont la plûpart ont vécu aprés Cassiodore: ainsi nous n'en parlerons pas.

Voilà ce que ce grand homme avoit devant les yeux, lorsqu'il méditoit sa retraite, & quand il accomplit son généreux dessein. Il avoit aussi sans doute connu S. Ilar, qui avoit fondé le Monastere de Galliata proche de Ravenne, & vêcu du temps du Roy Theodoric. Ainsi l'Italie autrefois arrosée du sang de tant de Martyrs, étoit deve-

nuë encore fertile en sainteté, par les larmes que tant de saints pénitens versoient sans cesse dans la solitude. Cassiodore avoit eu pendant son ministere, d'étroites liaisons avec de saints serviteurs de Dieu, qui luy avoient inspiré un ardent desir d'imiter leur maniere de vie. Il étoit particulierement ami intime de S. Dacius, qui de Moine & d'Abbé étoit devenu Evêque de Milan. Les exemples qu'il avoit souvent devant les yeux, de Princes & de Princesses, qui renonçoient à la Cour, pour embrasser la vie Religieuse, comme il le dit luy-même, étoient fort propres pour luy inspirer le mépris du monde, & l'amour de la retraite. Voyons comment de l'estime & de l'admiration qu'il eut pour l'état Monastique, il en vint à la pratique, dans un âge fort avancé, qui auroit été pour un autre un prétexte de s'en dispenser.

In Ps. xliv. v. 10.

Chapitre II.

I. La retraite de Cassiodore a été volontaire. II. Erreur de Tritheme sur le sujet & le lieu de sa retraite. III. Description de son Monastere. IV. Il étoit en

Calabre. V. Magnificence de ce Monastere. VI. Ce qui excuse Cassiodore d'avoir été si magnifique. VII. Grands revenus dont il le dota. VIII. Il s'y fit Religieux. IX. S'il en fut d'abord Abbé.

SI rien ne fut plus funeste pour la Monarchie des Gots en Italie, que la retraite de Cassiodore, qu'on vit bien-tôt suivie de la prise de Ravenne, & de la captivité du Roy même, rien au contraire ne fut plus glorieux ni plus avantageux pour l'Ordre Monastique, que l'acquisition qu'il fit par cette retraite, d'un de ses plus illustres sujets.

Il n'apporta pas dans le Cloître les restes languissans d'une vie mondaine & déréglée, un esprit corrompu, par les maximes d'une politique toute payenne, un corps usé de débauches & de délices, des mains coupables de mille larcins, commis sur le public & sur les particuliers, une conscience chargée de mille crimes, une tête redevable à la justice divine & humaine. La conduite qu'il tint toûjours, & que nous avons tâché de représenter fidelement dans les deux Livres précédens, suffit pour nous

répondre de ſon innocence & de ſa ſainteté.

Il ne fut pas redevable du deſſein de ſa retraite, à de fâcheuſes expériences, qu'il eût faites par luy-même, des chûtes déplorables qui arrivent ſi ſouvent dans le monde; il en avoit toûjours uſé comme n'en uſant pas. Il n'y avoit poſſedé des biens immenſes, que pour les employer au ſervice de ſes Princes, & au ſoulagement de leurs ſujets. Il ne recevoit les profonds & ſinceres reſpects qu'on luy rendoit, que pour ſe ſouvenir de rendre continuellement des adorations à la ſouveraine Majeſté. Sans ſe laiſſer éblouïr de l'éclat des dignitez qui l'environnoient, il avoit coûtume de dire à Dieu : *Seigneur, il eſt plus avantageux de vous ſervir, que de poſſeder les Royaumes de la terre.* Il vaut mieux vous adorer en eſprit & en vérité, que de ſe voir adoré par des ſujets flateurs & idolâtres.

L. de Anima in fine.

I. Il ne faut donc pas prendre cette retraite volontaire, pour une fuite forcée, ainſi qu'ont fait les Centuriateurs de Magdebourg. Caſſiodore n'avoit rien à craindre, ni de la part des Rois Gots; il leur avoit toûjours été tres-agréable, & tres-néceſſaire : ni de la part des

peuples, qui ſouvent n'ont point d'autres raiſons de haïr les Miniſtres, que parce qu'ils les voyent en faveur auprés des Rois; comme il fut toûjours le pere des peuples, il s'en vit auſſi toûjours chéri & reſpecté: ni de la part des Romains mêmes, & de l'Empereur Juſtinien; il étoit d'une des plus illuſtres maiſons de l'Empire Romain, & parent de tout ce qu'il y avoit de plus conſiderable dans le Senat de Rome. Il avoit toûjours eu des bontez paternelles, pour tous les Citoyens de cette premiere Ville du monde. Juſtinien connoiſſoit parfaitement ce qu'il valoit, & ſans doute il auroit compté l'acquiſition qu'il auroit faite de ſa perſonne, pour ſa plus grande conquête. Si nous voulons en croire Caſſiodore, ce fut luy-même qui [a] repouſſa les dignitez, qui ſembloient s'attacher à luy, malgré qu'il en eût, bien-loin d'attendre que le monde & la Cour le congediaſſent.

L. XI. ep. 5.

a

Si donc nous devons le regarder dans le ſacrifice qu'il fait de ſoy-même, comme une victime ſainte & ſans tache, par l'innocence de ſa vie, & par l'in-

a *Repulſis aliquando in Ravennati urbe ſollicitudinibus dignitatum . . . cùm Pſalterii cæleſtis animarum mella guſtaſſem, &c.* Præf. in Pſalt.

tégrité de ses mœurs, il faut aussi reconnoître qu'il est une hostie volontaire & parfaitement libre, conduite à l'Autel non par une dure nécessité, mais par son propre choix.

II. On ne réfute point icy le sentiment de Tritheme, qui veut que la mort de Boëce, arrivée par les soupçons mal-fondez, que le Roy Theodoric conçut contre luy, ayant fait connoître à Cassiodore le danger qu'il y avoit à servir un si cruel maître, & à vivre dans une Cour teinte du sang des plus illustres Senateurs, il prit la résolution de s'en retirer, & de se chercher un azyle dans la solitude. Cette opinion a été parfaitement détruite, par tout ce que nous avons dit dans le second Livre, où il a paru que ce grand homme a vêcu encore aprés la mort de Theodoric, à la Cour des trois Rois d'Italie ses successeurs.

L. 3 de vir. illust. Ord. S. Bened. c. 7.

Le même Tritheme ne s'est pas moins trompé, lorsqu'il a dit que Cassiodore prit l'habit de Religieux, dans un Monastere proche de Ravenne; ce qu'ont assuré plusieurs autres Auteurs aprés luy. Mais il n'y a pas d'apparence, que s'étant proposé de sortir de l'embarras des affaires, il eût choisi sa retraite si

Rubée, Ughelle, Cuspinien &c.

proche de la Ville capitale du Royaume d'Italie, où la Cour étoit presque toûjours, & sur laquelle il pouvoit prévoir, que tomberoit bien-tôt tout l'effort de la guerre sanglante, qui étoit allumée en Italie. Plusieurs autres raisons me déterminent à rejetter cette opinion.

1. Il est constant que Cassiodore choisit pour le lieu de sa pénitence, un Monastere qu'il avoit fait bâtir, comme il paroît par tout ce qu'il en dit dans son Livre de l'Institution. Cependant il n'en a point fondé ni à Ravenne, ni dans le voisinage. Celuy de *Galliata* eut pour fondateur S. Ilar, comme nous l'avons dit, & d'ailleurs il subsistoit dés le temps du Roy Theodoric. Celuy de S. Apollinaire de Classe, à une lieuë de Ravenne, ne fut bâti que l'année 545. & l'Eglise n'en fut consacrée qu'en l'an 549. D'ailleurs ce ne fut qu'en 595. qu'on mit des Moines pour servir cette Eglise, en la place des Chanoines ou des Clercs qui y étoient auparavant.

Memoires de Raven par Fabri, pag. 103. 113. & 339.

2. Le Monastere de Cassiodore étoit en partie sur une montagne, selon la description qu'il en fait, & que nous allons rapporter, ce qui ne peut convenir à aucun Monastere du voisinage

de Ravenne, dont le terrain eſt bas & marécageux.

3. Enfin la deſcription de ce Monaſtere que nous avons dans le Livre de l'Inſtitution, eſt ſi conforme à ce que nous liſons de la ſituation de *Squillacci*, & des ouvrages que Caſſiodore y avoit fait faire dans une de ſes maiſons, qu'il n'y a pas ſujet de douter que ce ne ſoit le même lieu, qu'il choiſit pour ſa retraite. C. 29. L. XII. ep. 15.

III. La ſituation du Monaſtere de Viviers, dit-il à ſes Moines, vous invite & vous engage à préparer bien des ſoulagemens, pour les étrangers & pour les pauvres. Vous avez des jardins arroſez de pluſieurs canaux, & le voiſinage du petit fleuve *Pellene* qui eſt fort poiſſoneux, & qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ſes eaux, quoy-qu'il en ait aſſez pour n'être pas à mépriſer. On a ſçû le conduire, pour vôtre commodité, par tout où l'on a jugé ſes eaux néceſſaires. Il ſuffit pour arroſer vos jardins, & pour faire tourner les moulins de vôtre Monaſtere. On le trouve fort à propos, lorſqu'on en a beſoin, & aprés qu'il a rendu le ſervice qu'on en attendoit, on le voit

» se retirer. Il est, pour ainsi dire, entie-
» rement dévoüé à tous les ministeres de
» vôtre Maison . . . Vous avez aussi la
» mer au bas du Monastere, & vous pou-
» vez y pêcher commodément, en plusieurs
» manieres. Vous avez encore des [a] vi-
» viers, pour y conserver en vie le pois-
» son de vôtre pêche. Car j'ay fait faire
» avec l'aide de Dieu, de fort beaux ré-
» servoirs, où une grande quantité de
» poisson peut être renfermée. Je les ay
» fait creuser dans la concavité de la
» montagne, de sorte que le poisson
» qu'on y met, ayant la liberté de s'y pro-
» mener, d'y prendre sa nourriture or-
» dinaire, & de se cacher dans les creux
» des rochers, comme auparavant, ne
» sent pas qu'il est pris.

Voilà ce que Cassiodore dit de son Monastere de Viviers, & c'est la même chose que ce qu'il a écrit dans une de ses lettres, en faisant la peinture de sa *L. IX ep. 15.*
» maison de Squillacci. Elle jouït abon-
» damment des délices de la mer, par
» le moyen des reservoirs, que j'ay fait
» faire tout auprés, même dans la mer.
» car j'ay fait creuser au pied du mont

a C'est ce qui donna le nom au Monastere. On appelloit aussi *Viviers*, des Parcs, où l'on enfermoit des bêtes sauvages.

Moscio, dans les rochers, & j'ay fait en- «
trer dessous, l'eau de la mer. On voit «
là des troupes de poissons se jouër dans «
une espece de captivité libre ; ce qui «
présente un spectacle agréable, & mê- «
me donne quelque sorte d'admiration. «

IV. Il paroît donc constant que c'est [a] Squillacci, ou quelque maison proche de cette Ville, que Cassiodore choisit pour y faire sa retraite, afin que le même lieu qui luy avoit donné la premiere naissance, luy donnât aussi la seconde. Cela paroîtra encore plus clairement dans la suite.

L'unique difficulté que le Cardinal Baronius ait rencontrée dans nôtre sentiment, quoi-qu'il se soit déclaré en sa

a De la maniere dont S. Bruno fait la description du lieu de sa retraite, dans le voisinage de Squillacci, on pourroit croire qu'il n'étoit pas éloigné du lieu du Monastere de Cassiodore. 1. Il étoit vers l'extrémité de la Calabre, *in finibus Calabriæ*, & par conséquent sur le bord de la mer. 2. Dans un lieu tres-agreable, d'un air fort temperé, & fort sain, *de cujus amœnitate aërisque temperie & sospitate*, *&c.* 3. Il étoit environné de collines qui s'élevoient doucement, *aut collium undique leniter se erigentium prospectum*. Cassiodore parle de l'air temperé de Squillacci & de ces collines d'une pente aisée, dans sa lettre 15. du Liv. XII. *Voyez cy-dessus*, *p.* 15. 4. Il étoit arrosé de ruisseaux & de fontaines, *cum amabili fluminum, rivorum, fontiumque copia*. 5. Il étoit orné de jardins & de vergers agreables, arrosez de canaux, *nec irrigui desunt horti, diversarumque arborum fertilitas*. Ep. S. Brun. ad Radulphum apud Sur. Tom. V.

faveur, c'eſt qu'il n'eſt fait mention en aucun Auteur, de la riviere de Pellene, dont il eſt parlé dans la deſcription que Caſſiodore fait de ſon Monaſtere. Mais il eſt certain par ce qu'en diſent ceux qui ont été ſur les lieux, que Pellene eſt le petit fleuve qui porte le nom de Squillacci, dont il arroſe les campagnes, & les plaines voiſines du Monaſtere de Viviers. S'il n'en eſt fait mention nulle part, ce qui ſeroit long à examiner, c'eſt parce que ce n'eſt qu'un ruiſſeau. Les cartes de la Calabre marquent deux petites rivieres qui ſe joignent un peu au deſſous de Squillacci, & qui ſe déchargent dans la mer.

L. 7. Ind. 1. ep. 31. & 33. Au reſte je trouve toutes les difficultez levées, par deux lettres de S. Gregoire le Grand. Nous en apprenons que le Monaſtere de Caſtel étoit proche de Squillacci. Or nous verrons dans la ſuite, que ce Monaſtere étoit le même, que celuy de Viviers; parce que Caſſiodore fit un Monaſtere double, l'un au bas de la montagne pour les Cénobites, l'autre pour les Ermites ſur le haut, qui s'appella *Caſtelleſi*, ou Caſtel, du nom de la montagne même, où il étoit ſitué.

V. Comme il y avoit long-temps

qu'il méditoit le dessein de sa retraite, il avoit fait travailler à loisir dans Viviers, & disposé toutes choses pour en faire un Monastere accompli; afin que les Moines ne manquant de rien, n'eussent nulle nécessité d'en sortir, & de se dissiper dans le monde. S. Benoist a voulu que ses Monasteres fussent aussi construits de cette sorte, & qu'on y eût même des moulins, comme il y en avoit à Viviers, afin de retrancher toute occasion & tout prétexte de sortir. *Reg. c. 66.*

Outre donc la commodité des bâtimens, l'agréable vûë, la beauté des jardins, les eaux, les canaux, les réservoirs remplis de poisson de mer, & les moulins dont nous avons déja parlé, il avoit fait faire des bains pour l'usage des infirmes, & conduire pour cela des fontaines d'une eau excellente à boire, & salutaire à ceux qui usoient de ces bains. Cela est encore conforme à la regle de S. Benoist. Il avoit pourvû son Monastere d'horloges, dont les unes marquoient les heures au soleil, les autres par le moyen de [a] l'eau *De Instit. c. 29. & 30.* *C. 36.*

a Les anciens se servoient de *clepsydres*, qui mesuroient les heures avec de l'eau à peu-prés comme on les mesure aujourd'huy avec du sable. *Aquis ductantibus*

qui imitoit le cours du Soleil, & servoit pour la nuit aussi bien que pour le jour. On y voyoit des [a] lampes perpetuelles faites avec un merveilleux artifice, qui conservoient toûjours leur lumiere, & se nourrissoient d'elles-mêmes, sans qu'on y touchât, ou qu'on les remplît d'huile.

Je ne dis rien icy de la riche bibliotheque de Viviers, où rien n'avoit été épargné ni pour le choix des livres, ni pour la beauté des manuscrits, ni pour les ornemens de la couverture & de la relieure, parce que nous aurons encore occasion d'en parler.

VI. On pourroit sans doute blâmer cette magnificence de Cassiodore, dans

horarum spatia terminantur. L. I. Var. ep. 46. Cesar en parle dans ses Commentaires: *Nos nihil de eo percunctationibus reperiebamus, nisi quod certis ex aqua mensuris breviores esse noctes quàm in continente videbamus.* L. V. de bello Gall. c. 5.

a On voit aujourd'huy des phosphores qui ont quelque rapport avec ces lampes. Il y en a principalement de deux sortes, l'un qui est une espece de mastic, l'autre en liqueur, qu'on met dans une bouteille de verre, ne la remplissant qu'à demi. On la tient ordinairement bouchée, & lorsqu'on la débouche, on voit cette liqueur s'enflammer, & jetter une grande lumiere, sans que la liqueur se consume. Voyez le traité de Jean Elhoz imprimé à Berlin en 1676. où l'on marque 4 differentes manieres de phosphores. La meilleure est celle du phosphore que l'Auteur appelle *phosphorus fulgurans.* Il consiste en une liqueur, qui luit d'elle-même continuellement la nuit.

l'ameublement de ſon Monaſtere (car la pauvreté & la ſimplicité doivent être les principaux ornemens des maiſons Religieuſes) s'il n'y avoit ſujet de croire qu'il tira de ſon Palais, tout ce que nous venons de marquer de plus curieux, & qu'il le fit transporter à Viviers. Néanmoins il eut peur que ſes Freres n'attachaſſent leur cœur à ces choſes ſenſibles; c'eſt-pourquoy aprés leur avoir dit que leur Monaſtere étoit ſi abondamment pourvû de toutes choſes, qu'ils n'avoient pas lieu de deſirer de paſſer en d'autres Maiſons, mais que les autres Moines au contraire recherchoient le ſejour de Viviers, il les avertit que le plaiſir qu'ils peuvent prendre dans l'uſage de ces biens, eſt fragile & paſſager, & que ce n'eſt pas en cela que les fideles doivent mettre leur eſperance, mais en ce qui eſt éternel, & qu'il faut qu'ils portent & qu'ils élevent tous leurs deſirs vers ce qui peut leur mériter de regner avec J. C.

Ce qui peut encore excuſer Caſſiodore là deſſus, c'eſt que luy-même avoit fait de ſes propres mains ce qu'on voyoit de plus curieux dans ſon Monaſtere, ces horloges & ces lampes; ce qu'il ne jugeoit pas indigne de ſon oc- *L. de Inſt. c. 30.*

cupation, aprés que Boëce avoit donné à ces travaux une grande partie de ſon loiſir. Car le Roy Theodoric le pria par une lettre de faire deux horloges, l'une au Soleil, l'autre à l'eau, que le Roy de Bourgogne luy avoit demandées, à quoy il obéït; ce qui marque qu'il avoit coûtume de donner une partie de ſon temps à ces ſortes d'ouvrages, ſans quoy il n'auroit pas été ſi adroit, & il n'auroit pas paſſé pour le plus habile ouvrier. On dit que le premier qui donna l'invention des clepſydres ou horloges à eau, fut Scipion Naſica Cenſeur.

L. 1. ep. 45. & 46.

Cenſorinus de Div. nat.

Le Monaſtere de Viviers étoit ſi vaſte, que ſon fondateur luy donne le nom de Ville. Auſſi étoit-il double, & outre les édifices qui étoient deſtinez pour les Cénobites, il y avoit ſur la montagne des cellules ſéparées comme autant d'Ermitages, pour ceux qui aimoient le genre de vie des Anachoretes. Ce Monaſtere haut s'appelloit Caſtel ou Caſtelleſi, comme nous avons déja dit. Ce n'eſt plus qu'une ferme d'une ſituation fort agréable, qui a paſſé en mains ſeculieres. Pour le Monaſtere bas appellé Viviers, il ſubſiſte encore, & l'Egliſe en eſt dédiée à Dieu ſous l'in-

De Inſt. c. 32.

vocation de S. Gregoire Thaumaturge, mais il eſt bien déchû de ſon ancienne ſplendeur, ayant été ſouvent pillé & ruiné, ſur tout par les Saraſins.

Caſſiodore appelle tantôt Viviers & Caſtel, deux Monaſteres, & tantôt il n'en fait qu'un ſeul. C'étoient deux Monaſteres, à cauſe des differens exercices qu'on pratiquoit dans l'un & dans l'autre, & même à cauſe des deux Abbez qui les gouvernoient ſéparément. Cependant ce n'étoit qu'un Monaſtere dans un ſens, parce que ces deux maiſons étoient enfermées de la même clôture. On voit en Eſpagne le Monaſtere de Mont-ſerrat de l'Ordre de S. Benoiſt, qui eſt ainſi double, & telles ſont pluſieurs maiſons des Camaldules, qui font auſſi profeſſion de la Regle de S. Benoiſt. *Ibid. c. 32.*

VII. Il falloit de grands revenus pour l'entretien de ce Monaſtere. Nôtre ſaint Solitaire eut auſſi ſoin de le doter fort richement, luy laiſſant une grande partie de ſes biens. Comme pluſieurs vaſſaux en dépendoient, il ordonna à ſes Religieux & aux Abbez qui les gouvernoient, d'avoir un extrême ſoin d'inſtruire les païſans, qui étoient leurs ſujets, de les former dans les bonnes mœurs, de veiller ſur leurs actions,

d'empêcher leurs vols, & leurs superstitions, de les faire assembler souvent dans le Monastere, pour les avertir de leur devoir, & pour leur donner une regle de vie; mais il recommande en même temps à ses enfans, de ne point charger leurs vassaux, & de ne rien exiger d'eux que ce qu'ils étoient obligez de payer.

VIII. Ce n'étoit pas assez pour la pieté de Cassiodore, d'avoir employé ses biens à fonder le Monastere de Viviers. Rien n'est plus ordinaire que de voir des Ministres & des favoris des Princes, employer une partie de leurs richesses en de pieuses fondations : si toutefois on doit appeller *des fondations pieuses* ces établissemens, qui sont plûtôt des monumens de leurs rapines, que de leur religion. Nôtre Ministre Chrêtien n'avoit point de bien d'autruy, dont il fût obligé de faire une honorable restitution, par de pareilles fondations. Mais il ne se contenta pas d'avoir doté son Monastere de ses grands biens, il voulut encore en être une colomne vivante, & y faire profession de la vie Religieuse.

L. 1. c. 25. Nous avons là-dessus non seulement le témoignage de Paul Diacre, qui l'appelle Moine, dans son histoire des

Lombards, & celuy de plusieurs [a] manuscrits de ses Ouvrages, dans le titre desquels il est appellé *Convers* ou converti, & serviteur de Dieu ; mais son propre témoignage, parce qu'il parle de sa conversion dans sa Préface sur le Livre de l'Orthographe, en faisant le dénombrement des Ouvrages qu'il a composez depuis son changement d'état. On sçait que le mot de [b] *Conversion* signifie la profession Religieuse, & que l'on appelloit [c] *Convers* ceux qui avoient renoncé au monde, pour embrasser cette profession, afin de les distinguer des enfans qui avoient été offerts ou donnez au Monastere par leurs parens. Aussi un des vœux qu'on fait selon la

a Sanderus dans sa Bibliotheque Belgique, dit qu'il en a vû un ancien dans l'Abbaye de saint Amand, où il est appellé Moine Benedictin.

b Particuliérement dans la Regle de saint Benoist : *Noviter quis veniens ad conversionem*, cap. 58 *Ordines suos in Monasterio ita conservent, ut conversionis tempus & vitæ meritum discernit*, c. 63. *Reliqui omnes ut convertuntur*, &c *ibid*. Voyez aussi Bede, l. 4. hist. Eccl. c. 5 & les Capitulaires de Charles-Magne, l. 1. c 63. *de conversione liberi hominis*. C'est aussi le langage des Rituels dans les prieres pour la reception des Novices, & pour leur profession. Salvien, *l.* 4. *ad Eccl. Cath.* & S Greg le Grand, *l.* 7. *ep.* 11. entendent ainsi le mot de conversion & le nom de converti. Voyez encore la Regle de saint Isidore, c. 4. & celle de saint Fructueux, c. 21. & 22.

c *V. S. Greg. Mag. l. 2. Dial. capp.* 17. *&* 18. *S. Lanfranc. in Decretis. S. Ansel. l. de similitud.* c 78. *de contentione inter Monachos nutritos & conversos.*

Regle de S. Benoît, est celuy de la conversion des mœurs.

Ce souhait que Cassiodore fait dans sa Préface sur l'explication des Pseaumes, est encore une preuve de la vie réguliére & Monastique qu'il a menée.
» Dieu nous fasse, dit-il, la grace d'être
» semblables à des bœufs infatigables,
» pour cultiver le champ de nôtre Sei-
» gneur, avec le soc de l'observance &
» des exercices réguliers. Aussi les Centuriateurs de Magdebourg & Cuspinien n'ont-ils jamais douté, qu'il n'ait été Moine ; & je ne sçay sur quoy peut être fondé le doute de quelques critiques modernes.

Il étoit âgé d'environ 70. ans, lorsqu'il embrassa ce nouvel état ; mais il étoit encore assez vigoureux, pour en accomplir exactement tous les devoirs, & pour ajoûter même aux travaux de sa pénitence, ceux de la composition d'un fort grand nombre d'Ouvrages. Aussi vêcut-il au moins encore vingt-trois ans, puisqu'il ne commença son Traité de l'Orthographe qu'à quatre-vingts-treize ans, comme il le marque dans sa Préface.

IX Quelque droit qu'un âge si avancé, sa sagesse consommée, la sain-

teté de ses mœurs, & sa qualité de Fondateur luy donnassent, d'exercer la supériorité dans sa Maison, il ne voulut pas en être Abbé d'abord, ne croyant pas qu'il fût bien séant d'être Maître avant que d'avoir été disciple, & de devenir pere sans avoir commencé par être enfant.

Lorsqu'il composa son Traité de l'Institution des saintes lettres, ses Monasteres avoient pour Abbez Chalcedonius & Geronce, qu'il appelle hommes tres-saints. Ce Traité fut le second Ouvrage qu'il composa depuis sa conversion, selon le catalogue qu'il nous a donné de ses OEuvres dans son Livre de l'Orthographe. Il avoit auparavant achevé son excellent Commentaire sur les Pseaumes, le plus considérable & le plus ample de ses Ouvrages, qui luy coûta sans doute plusieurs années à composer. On peut croire que pendant tout ce temps-là il ne fut pas Abbé. Car les Abbez étant alors ordinairement perpétuels, s'il l'avoit été dans le commencement de sa conversion, il auroit encore conservé ce titre lorsqu'il travailloit à son Institution, & nous sçavons pourtant le contraire. c. 5

S'il donne des avis à Chalcedonius & à Geronce, qui ont été les premiers Abbez de Viviers & de Castel, selon toute apparence, c'est toûjours avec beaucoup de respect. Quelque droit qu'il eût sur ces Monasteres comme Fondateur, il n'a garde de s'en dire le Maître, mais il veut qu'ils leur appartiennent. Cependant il en fut enfin Abbé vers la fin de sa vie, à ce que nous en pouvons conjecturer de sa maniere de parler, parce que dans son Traité de l'Orthographe, qu'il n'écrivit que 23. ans aprés sa retraite, il appelle les Moines de Viviers, *ses Religieux*, & Viviers même *son Monastere* ; langage qui ne luy est pas ordinaire ailleurs. Ce n'est donc pas en qualité de Fondateur qu'il parle ainsi, mais comme Abbé : car s'il avoit parlé de cette sorte comme Fondateur, il n'auroit jamais tenu d'autre langage.

Ad Monasteriũ vestrum pertinẽt.

Malgré toute sa modestie, qui luy fit rejetter d'abord la dignité d'Abbé, il ne put se dispenser de regler bien des choses, touchant la discipline de son Monastere, parce que la confiance que les Religieux avoient en luy, les disposoit à recevoir mieux de sa part que de toute autre, les réglemens & les avis qui leur étoient né-

ceſſaires, dans la naiſſance, & pour ainſi dire, dans la premiére formation de leur Inſtitut. On en trouve un ſi grand nombre dans ſon Livre de l'Inſtitution, qu'il ſemble y avoir renfermé les Conſtitutions qu'il leur a données. Nous allons les examiner exactement, pour apprendre quel étoit l'ordre que l'on gardoit dans ſes Monaſteres ; & par-là nous pourrons mieux juger de la queſtion qu'on fait, ſi la Regle de S. Benoiſt y étoit gardée, ce que je ne crois pas d'aſſez grande importance, pour en faire un ſujet de diſſertation,

---

CHAPITRE III.

I. Caſſiodore établit des Cénobites & des Anachorétes. II. Comment il a reglé l'Office divin. III. Ses pieux ſentimens touchant le Pſeautier & le reſte de l'Ecriture ſainte. IV. Il recommande la lecture des ſaints Peres, & ſur tout de Caſſien. V. Comment il veut qu'on évite la pareſſe. VI. Il préfere le travail de tranſcrire les livres à tous les autres. VII. Leçons qu'il fait de l'Orthographe,

VIII. Il apprend à relier les livres. IX. Sa charité envers les pauvres & les malades. X. Jeûnes gardez dans son Monastere. XI. S'il a parlé de S. Benoist, & s'il a suivi sa Regle.

I. SAINT Benoist propose dans sa Regle quatre sortes de Moines; mais il ne donne son approbation qu'aux *Cénobites* & aux *Anachoretes* ou Ermites, lesquels n'étant pas emportez par une ferveur de Novices, mais instruits au combat contre le démon, par une longue épreuve dans les exercices du Monastere, sont devenus capables de combattre seuls contre les vices, avec le secours de Dieu.

De Insti. c. 29. C'est à peu-prés ce que Cassiodore établit dans son Monastere de Viviers: » Aprés, dit-il, que vous aurez été suffisamment instruits & formez dans » les exercices de la vie Cénobitique, » comme nous croyons qu'il arrivera » par le secours de la grace divine, si » vous aspirez à quelque chose de plus » parfait, ayant l'ame purifiée, vous » avez l'agréable solitude du Mont-Castel, où secondez & favorisez de Dieu, » vous pouvez mener la vie heureuse » d'Anachoretes : car le lieu est fort re-

tiré, & ressemble fort à la demeure des «
Ermites, quoi-qu'enfermé dans la clô- «
ture des anciens murs. Aprés donc que «
vous aurez été exercez & éprouvez, il «
sera fort à propos que vous choisissiez «
ce sejour, pourvû qu'auparavant vous «
ayez preparé intérieurement ce qui «
vous est nécessaire pour vous élever à «
cet état. «

II. Comme l'Office divin tient le premier rang entre les exercices de la vie Monastique, Cassiodore eut soin de le regler, ou plûtôt de faire observer ce que S. Benoist en a ordonné. Il reconnoist sept heures differentes destinées à la psalmodie pendant la journée, & il explique à ce sujet, comme fait S. Benoist, ce Verset du Ps. 118. *J'ay chanté vos loüanges sept fois le jour.* Ces heures sont Laudes, qu'il appelle Matines aussi-bien que Saint Benoist; Tierce, Sexte, None, Vêpres qu'il appelle l'Office qui se fait à la lumiere des cierges; Complies, à quoy il joint les Nocturnes, ou les veilles de la nuit.

In Ps. 118. v. 164.

Reg. c. 16.

Lucernaria.

Quoi-qu'il ne parle point de Prime en cet endroit, néanmoins il marque assez ailleurs que l'on chantoit cette heure dans son Monastere : car aprés avoir parlé des Laudes qui sont com-

Præf. in Psalt. posées de Pseaumes, il ajoûte que les Pseaumes consacrent aussi Prime ou la premiere heure. Il fait ensuite mention de Tierce, de Sexte, de Nones, des Vêpres qui finissent le jour, & des Complies qui se chantent au commencement de la nuit. A la fin de l'explication du Ps. 90. il ordonne qu'il soit chanté à Complies, pour terminer toutes les actions de la journée, & à l'entrée de la nuit. C'est aussi un de ceux que S. Benoist a designé pour être chanté à cette heure.

Les Complies ainsi marquées formellement entre les heures destinées à la Psalmodie & à la priere publique, ne sont pas une petite preuve que Cassiodore se soit conformé à la Regle de S. Benoist, parce que tous les Commentateurs de cette Regle, & presque tous ceux qui ont traité de l'Office divin, demeurent d'accord que S. Benoist est le premier qui ait établi les Complies, & que c'est de luy que l'Eglise Romaine les a prises. C'est le sentiment du Cardinal Bellarmin, du sçavant Pere Ménard, & du Cardinal Bona qui a traité cette matiére avec beaucoup d'érudition.

L. de Div. Ps. c. 10.

Cassiodore fait assez connoître de

quels

quels sentimens il étoit vivement pénétré dans la Psalmodie, & comment il vouloit que ses Enfans s'en acquitassent, lorsqu'il dit : Pendant le silence « de la nuit, la voix des hommes éclate « dans le chant, & par des paroles chan- « tées avec art & mesure, elle nous fait « retourner à celuy de qui la divine pa- « role nous est venuë, pour le salut du « genre humain... Il ne se forme qu'une « seule voix, de tant de personnes qui « chantent, & nous mêlons nôtre musi- « que avec les loüanges de Dieu, que « chantent les Anges, quoi-que nous ne « puissions pas les entendre. S. Benoist dit « presque les mêmes choses que ce grand homme. Ce fut par respect pour l'exercice angélique de la Psalmodie, qu'il composa un Livre du chant ou de la musique.

Præf. in Psal.

Reg. 1. c. 2

Afin de pouvoir mieux regler les heures de l'Office divin dans son Monastere, il le pourvût, comme nous avons vû, d'horloges de plusieurs sortes, dont il fait la description dans son Institution : Nous vous les avons « procurées, dit-il à ses Moines, afin que « les soldats de J. C. avertis par des si- « gnes certains, comme par des trom- « pettes résonnantes, soient appellez & «

C. 30.

» assemblez pour célébrer le Service di-
» vin. Paroles qui nous font connoître, ou que ces horloges sonnoient comme présentement, ou qu'on se servoit dés lors de [a] cloches pour assembler les Moines à l'oratoire, aux heures de la célébration de l'Office divin. S Benoist veut aussi que l'on sonne l'Office fort exactement aux heures, & a fait
c. 47. un Chapitre de sa Regle exprés pour charger l'Abbé de ce soin, ordonnant que s'il s'en décharge, ce ne soit que sur un des Freres, qui soit fort exact. Que s'il arrive quelque faute, & qu'on se leve trop tard pour les veilles & pour l'Office de la nuit, il commande que celuy par qui la faute sera arrivée, soit mis en pénitence.

III. Un des motifs que Cassiodore eut en composant son Exposition ou son Commentaire sur les Pseaumes, fut sans doute d'en donner l'intelligence à ses Freres, afin qu'ils trouvassent plus de goût spirituel dans la Psalmodie, & qu'ils s'en acquittassent avec plus de ferveur. Si-tôt qu'il se fut débarassé du soin des affaires séculiéres, il trouva

a Quelques-uns rapportent l'usage de convoquer le peuple par le son des cloches, au temps d'Auguste. Voyez M. du Cange dans son Glossaire, au mot *Campana*.

des délices infinies dans la méditation des Pseaumes. Afin donc de faire passer dans le cœur de ses Religieux, le même plaisir qu'il éprouvoit & qu'il ressentoit, il crût devoir leur communiquer ses lumiéres, en leur mettant entre les mains son Commentaire, qu'il dit en effet avoir composé pour leur usage. Il n'y a rien de plus grand, rien de plus digne de la Majesté de Dieu, que ce qu'il nous fait envisager dans les Pseaumes, plûtôt instruit par l'onction de la grace, que par le travail de l'étude. *Præfat. in Psalt.*

Il n'avoit pas des sentimens moins vifs & moins nobles, pour tout le reste de la sainte Ecriture, qu'il veut être luë par ses Religieux, avec l'explication & l'exposition des saints Peres, qui ont mieux travaillé sur un si digne sujet. Mais il ordonne qu'on rejette tout ce qui a été fait par des auteurs suspects, qui s'éloignent des regles communes, & de la doctrine des Peres. S. Benoist s'est servi de la même précaution, lorsqu'il a ordonné que l'on lût l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec les Expositions ou les Commentaires, que les plus célébres Docteurs orthodoxes & Catholiques en ont écrit. *Institut. cc. 24. & 32.* *Reg. c. 9.*

IV. Comme S. Benoist nous renvoye aux SS. Peres, pour y apprendre le chemin d'une plus haute perfection, qu'il dit par humilité ne se rencontrer pas dans sa Regle : aussi Cassiodore propose par-tout à ses Religieux, la lectu-re des Ouvrages de ces excellens Maîtres de la perfection Chrêtienne, comme le moyen le plus asfûré, & la voye la plus abregée pour s'avancer dans la vertu. Il leur recommande particuliérement de lire Cassien avec application, & d'être attentifs à la lecture qui s'en faisoit. Selon la Regle de S. Benoist, on doit lire avant Complies les Conférences de Cassien, ou les vies des Peres du Desert : Lisez soigneusement, dit Cassiodore, & écoutez volontiers lire le Prêtre Cassien, qui a écrit de l'Institution des Moines fidéles. Il fait connoître huit principaux vices qu'il faut éviter, & qu'on doit combattre dés l'entrée en Religion, & dés le commencement de sa conversion. Cet Auteur dépeint si naturellement les mouvemens déréglez de l'ame, qu'il semble faire voir à l'œil, & même toucher sensiblement aux hommes, leur propres défauts & leurs excés : & pour ainsi dire, les forcer à

Instit. c. 29.

Reg. c. 2.

s'en donner de garde, au lieu qu'auparavant, leurs ténebres & les nuages qui les environnoient, les empêchoient de s'en appercevoir. Toutefois Cassien, ajoûte-t-il, a été repris à bon droit par le Bien-heureux Prosper de n'avoir pas eu de bons sentimens, ni parlé comme il devoit du libre arbitre. C'est pourquoy nous vous avertissons de le lire avec circonspection, dans les endroits où il s'éloigne de la vraye doctrine. Mais Victor Evêque de [a] Martyrit en Afrique, en a retranché les erreurs, avec l'aide de Dieu, & a même suppléé ce qui manquoit à ses ouvrages, en sorte qu'il a remporté la palme sur tous les autres, qui avoient traité la même matiere. Nous attendons au premier jour que son livre nous vienne d'Afrique avec plusieurs autres.

Aprés avoir parlé de Cassien, il recommande aussi la lecture des vies des Peres, des actes des Martyrs, &c. Il avertit les Religieux, comme fait *Inst. c. 32.* *c. 16.*

a On ne connoît point cét Auteur. Le nom de la Ville dont il étoit Evêque, est marqué differemment *Martyrit*, *Martarit*, *Mattarit*. Apparemment c'est la ville de *Mattara* ou *Mactara* dans la Province Bizacene. Voyez les notes sur la Notice d'Afrique, qu'on trouve a la fin de l'hist. de la persecution des Vandales par D. Th. Ruinart.

S. Benoist, de fuir la paresse & l'oisiveté, sans laquelle, dit-il, on n'auroit nulle occasion de pecher. Il les exhorte à s'appliquer particulierement à la méditation de l'Ecriture sainte, parce, dit-il, que nôtre ennemy ne trouvera pas le moyen de nous séduire par les mauvaises suggestions, pendant que l'esprit ne sera occupé que de J. C. *Aimez la lecture de l'Ecriture sainte*, ajoûte-t-il aprés S. Jerôme, *& vous n'aimerez pas les vices de la chair.* Il compare l'Ecriture sainte & les Commentaires qui en découvrent le sens, à un champ couvert de fleurs, & rempli de fruits d'un goût excellent, dont les ames doivent faire leur nourriture, & où elles trouverront tous les remedes nécessaires à leurs infirmitez. Enfin rien ne nous donne une idée plus digne de la divinité de l'Ecriture sainte, que ce qu'on en lit dans la plûpart des Ouvrages de ce pieux & sçavant Auteur.

V. Afin de préserver ses Religieux de l'oisiveté, que Dieu, dit-il, a extrémement en horreur, il voulut qu'ils donnassent à l'étude des saintes lettres, tout le temps qui leur restoit aprés les Offices divins, & que même ils étudiassent les lettres humaines & les

Instit. c. 62.

Auteurs profanes, mais toûjours par rapport à l'Ecriture sainte, dont les profanes peuvent quelque fois faciliter l'intelligence.

Pour ceux qu'il ne juge pas capables de ces études profondes, il leur marque certaines lectures à faire, & les occupe le reste du temps à des travaux corporels. Il veut que ceux qui ne pourront pas instruire les autres par leur science, les instruisent par leurs exemples, & les édifient par la sainteté de leurs mœurs. Nous serons obligez de traiter en particulier des études qu'il établit dans son Monastere; mais il faut parler icy des travaux des mains qu'il voulut aussi être pratiquez par ses Freres.

Si, dit-il, un temperament froid « *Inst. c. 28.* qui glace le sang dans les veines, com- « me parle Virgile, & qui assiége le cœur, « empêche quelques uns des Freres de « devenir parfaitement sçavans dans les « lettres sacrées, ou dans les sciences « humaines, il faut qu'aprés avoir acquis « une science médiocre, qui leur serve « de fondement, ils prennent pour eux « ce que le même Poëte chante: *Que* « *les champs me plaisent, & les ruïsseaux* « *qui arrosent les plaines.* En effet ce n'est «

» pas une occupation contraire à l'état
» des Moines de cultiver les jardins,
» de labourer la terre, de se réjouïr de
» l'abondance des fruits qu'on recueille,
» parce que nous lisons dans le Pseaume
» 127. *Vous vivrez des travaux de vos*
» *mains, & en cela vous serez bien-heu-*
» *reux, & vous vous en trouverez bien.* Il
marque ensuite les Auteurs qui ont
écrit de la maison rustique, de l'agri-
a culture, des jardins, & il nomme[a] *Gar-*
gilius Martial, qu'il avoit donné
à sa bibliotheque, Columella & Æ-
» milien, qu'on croit être Palladius Ru-
» tilius Taurus Æmilien qui est impri-
» mé. Ces Illustres Ecrivains ont traité,
» dit-il, de la maniere de cultiver la
» terre, d'élever des abeilles, de nourrir
» des pigeons, & même des poissons; &
» ils ont composé sur ce sujet, l'un, sça-
» voir Columella, seize livres avec beau-
» coup d'éloquence, & Æmilien seule-
» ment douze. La bibliotheque de Vi-
» viers étoit pourvûë de tous ces livres.

VI. Néanmoins entre tous les travaux
des mains, il donna toûjours la pré-
b ference, à celuy de[b] transcrire des livres,

a Lampridius parle de cét Auteur dans la vie d'A-
lexandre Severe, p. 159.

b On peut lire ce que Richard de Buri Evêque de

comme il s'en explique dans un Chapitre exprés de son Institution. La raison qu'il en apporte est que les Moines en lisant & en relisant si souvent les saintes Ecritures, ce qui est nécessaire pour les transcrire, non seulement s'en remplissent l'esprit, & s'instruisent eux-mêmes, mais encore répandent par tout la doctrine sacrée, comme une semence celeste, qui fructifie dans les ames. Il n'y a point d'éloges qu'il ne donne à cét art. « Que le dessein en est beau, s'écrie-t-il! Que l'assiduité à écrire est loüable! Quoy! prêcher aux hommes de la main seule, leur annoncer le salut en silence, faire la guerre au demon par la plume & l'encre. Satan reçoit autant de blessures, qu'un habile copiste écrit de paroles du Seigneur. Sans sortir de sa place il court diverses Provinces, par le moyen de ses ouvrages, qui se répandent en divers endroits. Son travail est lû dans les lieux saints. Les peuples en entendent la lecture, & ils apprennent par là à se convertir & à

C. 30.

Durrham & Chancelier d'Angleterre sous Edouard III. a dit à la loüange de ce travail, dans son *Philobiblion*, c. 5. *De quorum* (Monachorum) *laboribus hodie in plerisque splendent Monasteriis illa sacra Gazophilacii Cherubicis litteris plena*... *O labor manualis felicior omni cura Georgica! &c.*

» ſervir Dieu avec une conſcience pure.
» Je n'oſe preſque dire, qu'on ne peut le
» recompenſer dignement de tant de
» biens qu'il procure par ſon art, pourvû
» toute-fois qu'il agiſſe avec une grande
» pureté d'intention, & non pas par am-
» bition ou par cupidité. L'homme par
» le moyen de cét art, multiplie la divine
» parole. On écrit avec trois doigts des
» oracles prononcez par toute la ſainte
a » Trinité. On ſe ſert de [a] cannes & de
» roſeaux pour écrire des paroles celeſtes,
» afin d'employer contre le diable, ce
» que luy-même fit employer par ſes mi-
» niſtres pour outrager J.C. dans ſon divin
» chef, à ſa Paſſion. Pour ne laiſſer rien à
» dire, les écrivains imitent Dieu même,
qui a écrit ſa Loy de ſon propre doigt.

Aprés ces loüanges, Caſſiodore donne à ſes Religieux des regles & des inſtructions, pour s'acquiter bien d'un ſi important travail, pour écrire correctement, & pour corriger prudemment
b les fautes qui ſe ſeroient peut-être gliſſées dans leur original ; [b] ce que des ignorans, & des écrivains peu habiles ne ſçauroient entreprendre, ſans s'ex-

a On ſe ſervoit de cannes qu'on tailloit à peu prés comme des plumes.

b *Dum alienos errores nituntur emendare, oſtendunt ſuos.* Hieron. ep. ad Lucin.

poser à tout gâter. En effet c'est d'où sont venuës tant de fautes dont plusieurs manuscrits sont remplis.

VII. Pour les instruire de l'orthographe, il les renvoye à plusieurs anciens Auteurs, qu'il avoit ramassez dans sa bibliotheque, dont on sera peut-être bien-aise de sçavoir ici les noms, Velleius Longus, Curce Valerien, Papyrien, Adamantius Martyrius, Eutyche & Focas, Diomede & Theoctiste. Mais afin d'épargner à ses disciples la peine de lire & de consulter tant de differens Auteurs, ce qui auroit pû jetter certains esprits dans l'embarras, & leur causer de la confusion, il composa luy-même un Traité de l'Orthographe, qui en comprend toutes les regles, avec beaucoup d'exactitude, & leve toutes les difficultez.

Il a abregé dans cét Ouvrage les Auteurs que nous venons de nommer, & quelques autres, sçavoir Cnæus Cornutus, Cesellius, & Priscien. Il paroît par sa Préface sur ce Traité, qu'il ne l'entreprit qu'aprés avoir achevé celuy de l'Institution, & même aprés plusieurs autres composez encore depuis la publication de l'Institution, étant alors âgé de quatre-vingt-treize ans.

Cependant il fait mention de ſon Livre de l'Ortographe dans celuy de l'Inſtitution même. Cela me fait croire que Caſſiodore ayant revû ſes premiers Ouvrages, aprés avoir compoſé celuy de l'Ortographe, ajoûta à ſon Inſtitution ce que nous y liſons touchant le Livre de l'Orthographe ; d'où l'on peut inferer qu'il vécut encore quelque temps aprés 93. ans.

Inſt. c. 15. Outre les écrivains que Caſſiodore appelle *antiquaires*, il établit des Correcteurs ou reviſeurs, pour relire les manuſcrits, & il les prie de ne rien corriger, qu'aprés avoir conſulté les gens habiles. Il veut auſſi que dans les corrections qu'ils feront, ils imitent la main de l'écrivain du manuſcrit, afin que rien n'en gâte la beauté. Et pour encourager à ce travail ceux qui en étoient chargez, il leur dit : Conſiderez
„ attentivement que ce qui vous eſt confié,
„ eſt l'utilité commune des Chrétiens,
„ le treſor de l'Egliſe, & la lumiere
„ des ames.

VIII. Aprés l'art d'écrire, Caſſiodore n'en eſtima point de plus conforme à l'état de ſes Religieux, que celuy de relier les livres, de les couvrir, & d'en enrichir la couverture, afin que le de-

hors même répondît à la beauté inestimable des sacrez écrits qui étoient renfermez au dedans. Afin qu'ils réüssissent mieux dans ce travail, il se donna la peine de dessiner les différentes manieres des couvertures de livres, afin que chacun pût choisir celle qui luy agréeroit davantage.

IX. Quoy-que ce saint homme tâchât d'enflammer ses enfans, dans l'amour de ces travaux, qui avoient rapport à l'étude de l'Ecrirure sainte, & de la vraye Théologie, néanmoins il ne négligea pas les autres, sur tout ceux qui concernent davantage les devoirs de charité. Il voulut qu'on eût un soin particulier des pelerins, des pauvres, & des malades ; ce que la Regle de S. Benoist recommande aussi par dessus toutes choses : Recevez & logez les pelerins & les voyageurs avant toutes choses, dit Cassiodore à ses Freres & aux Abbez qui les gouvernoient : faites l'aumône, revêtez les nuds, donnez du pain à ceux qui ont faim.

C. 28. & 29.

« C. 32.

Un chapitre entier de son Institution, est adressé aux Religieux chargez du soin des malades, comme il y en a aussi un dans la Regle de S. Benoist. Non seulement Cassiodore veut

Inst. c. 31.

Reg. c. 36.

que les Infirmiers servent les malades, mais il souhaite encore qu'ils se rendent
a tres-habiles dans la [a] Medecine & la Pharmacie ; & pour cela il leur pres-
b crit [b] les livres tant Grecs que Latins qu'ils doivent lire. Sa bibliotheque en étoit bien garnie. Cependant il les avertit de ne pas mettre leur confiance en leur art, mais d'attendre la santé des malades, de Dieu plûtôt que de leurs soins, leur expérience & leur habileté.

C. 28. Il dit ailleurs que ce qu'on prépare pour les malades & pour les pélerins, tout corporel & terrestre qu'il soit, devient celeste par la récompense qu'on en recevra. Il ne vouloit pas que ceux qu'on recevoit par charité dans le Monastere, fussent nourris de restes dégoûtans; mais à l'entendre parler, ne se contentant pas de la simple nécessité, on devoit leur servir des viandes même *délicieuses* (Escas suavissimas.), sans doute en vûë de J. C.

a Le Concile de Rome tenu sous Innocent II. l'an 1139. défend aux Moines & aux Clercs par le Canon 9. d'exercer la Medecine. Mais jusqu'à ce temps-là on le leur avoit permis, comme il paroît par deux lettres de S. Bernard, la 67. & la 68. où il parle d'un Moine de l'Abbaye de S. Germer qui étoit occupé par son Abbé à la Medecine, & qui vint se faire Religieux à Clairvaux

b *Hippocr. & Galenus, seu Therapeut. Gal. ad Glaucor. & anonym. Aurel. Cælius, Hippocr. de herbis & curis, &c.*

qu'on reçoit en leur personne.

X Pour la nourriture des Religieux, elle étoit frugale & conforme à leur état de pénitence. Il semble dire dans sa Préface sur le Pseautier, qu'ils jeûnoient ordinairement jusqu'à l'heure de None, c'est à dire jusqu'à trois heures du soir, parce qu'il marque que cette heure de l'Office étoit le signal pour rompre le jeûne. On sçait que c'est aussi l'heure que S. Benoist désigne pour la réfection, les jours des jeûnes prescrits par la Regle.

XI. C'est tout ce que j'ay pû recueillir de la maniere de vie que Cassiodore fit garder à Viviers. Le rapport naturel qu'on y trouve avec la Regle de S. Benoist, a fait dire à presque tous les Auteurs qui ont parlé de luy, qu'il avoit fait profession de cette Regle. Le Cardinal Baronius qui rejette cette opinion, n'est fondé pour la combattre, que sur cet argument négatif, que Cassiodore n'a point parlé de S. Benoist. Mais outre qu'il a pû en parler dans quelques Ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous, ou qui n'ont pas encore été découverts, & que d'ailleurs il n'est pas nécessaire qu'il ait parlé de S. Benoist, pour avoir embrassé son In-

Ad ann. 494.

ſtitut, il me ſemble qu'on peut entendre S. Benoiſt par le mot de *Précepteur* ou de *Legiſlateur propre*, qui eſt au
» Chapitre 32. de ſon Inſtitution : Vous
» tous, dit Caſſiodore, qui étes enfer-
» mez dans la clôture du Monaſtere, ayez
» ſoin de garder ſoit les Regles des Peres,
» ſoit les commandemens de vôtre *pro-*
» *pre Précepteur*, & faites volontiers ce
» qui ne vous eſt ordonné que pour vôtre
» ſalut. Car on ſe rend digne d'une gran-
» de récompenſe en obéïſſant ſans aucun
» murmure, à des préceptes ſi ſalu-
» taires.

Par les Regles des Peres, il entend S. Baſile, & les autres Peres dont Saint Benoiſt parle au Chapitre 73. de ſa Regle, & qu'il propoſe à ſes enfans, comme des modeles d'une plus haute perfection ; & par les commandemens ou les préceptes de leur *propre Maître*, il entend la Regle de S. Benoiſt, qui dit au commencement de ſon Prologue : *Ecoutez, mon fils, les préceptes de vôtre Maître.* Si l'on n'explique ainſi Caſſiodore, je ne voi pas quel ſens on peut donner à ſes paroles. Il eſt ſans doute trop modeſte, pour s'appeller luy même le Précepteur & le Maître de ſes Religieux, dans un temps où ils

avoient d'autres Supérieurs. Il ne peut pas aussi désigner Chalcedonius & Géronce, qui étoient alors Abbez de Viviers & de Castel ; car il ne fait mention que d'un Précepteur, & non pas de deux.

L'établissement de deux Abbez, l'un à Viviers, & l'autre à Castel, n'est pas contraire à la Regle de S. Benoist : car si le Vénérable Bede dit dans la vie de S. Benoist Biscop, qu'il ne fit rien contre cette Regle, lorsqu'il prit un second Abbé pour collégue dans son Abbaye de Wiremuth, & s'il justifie sa conduite par l'exemple de S. Benoist, qui divisa en plusieurs Communautez les Religieux qu'il avoit assemblez à Sublaque, & établit un Abbé sur chacune, il est visible que cét exemple est encore plus favorable à Cassiodore.

Il faut ajoûter à ces conjectures, que la Regle de S. Benoist s'acquit d'abord tant d'estime, que presque tous les Monasteres d'Italie l'embrasserent ; ce que l'on doit croire particuliérement de ceux qui étoient peu éloignez du Mont-Cassin, comme Viviers.

Si l'on veut voir cette question plus sçavamment traitée, on peut lire la Dissertation qui est à la tête des OEu-

vres de Cassiodore, de la derniére édition, on y trouvera plusieurs autres raisons, que je n'ay pas crû devoir en emprunter, mon dessein n'ayant été que d'exposer simplement le genre de vie observé à Viviers, selon Cassiodore, & de marquer en même temps les rapports plus sensibles qu'il avoit avec la Regle de S. Benoist, sans entreprendre de décider. Afin même de ne me pas laisser prévenir, je n'ay lû la Dissertation dont je viens de parler, qu'aprés avoir achevé les remarques que j'ay faites sur cette matiére, & que je soûmets volontiers au jugement du Lecteur.

Au reste, il n'est pas fort important de sçavoir ce qui en est, sur tout si l'on considere que dans ces temps-là, on ne regardoit tout l'état Monastique, que comme un seul Ordre, sans toutes ces distinctions qui ont été introduites depuis.

Je sçay qu'on peut objecter, que des études si vastes établies par Cassiodore dans son Monastere, ne sont pas conformes à la Regle de S. Benoist. Mais il est aisé de répondre, que ces études, quelque étenduë qu'on leur donne, ont toutefois rapport à celle de l'Ecri-

ture sainte, selon le dessein de Cassiodore même. Or l'étude des saintes lettres est fort conforme à l'esprit de Saint Benoist. Il est certain d'ailleurs, que dés le temps de S. Benoist, & selon sa Regle, on élevoit des enfans de qualité dans ses Monasteres, & qu'on les instruisoit dans les lettres, c'est-à-dire, à peu prés dans tout ce qui s'enseignoit à Viviers. Mais quand même la Regle de S. Benoist ne pourroit pas être accordée facilement avec ces études multipliées, on pourroit répondre à ceux qui nous feroient cette objection, que Cassiodore les auroit ajoûtées, comme elles ont dû l'être ensuite, selon eux, dans les Monasteres de S. Benoist, qui sont devenus des Académies publiques.

CHAPITRE IV.

I. Cassiodore traite des sept arts libéraux. Sentimens des SS. Peres sur les lettres profanes. II. Ce qu'il a fait sur la Grammaire. III. Sur la Rhétorique. IV. Sur la Dialectique. V. Sur les Mathématiques. VI. Methode d'étudier l'Ecriture sainte, selon son

Livre de l'Institution. Il veut qu'on commence par le Pseautier. VII. Ses travaux sur l'Ecriture. VIII. Auteurs qui ont écrit sur les huit premiers Livres. IX. Sur les Rois & les Prophétes. X. Sur le Pseautier. XI. Sur les Livres de Salomon. XII. Sur les Agiographes.

I. CASSIODORE avoit travaillé inutilement pour établir à Rome des Ecoles de la sainte Ecriture, comme nous l'avons dit; mais il accomplit en quelque sorte ce dessein si glorieux pour luy, & si utile à toute l'Eglise, en faisant de son Monastere une illustre Académie, où luy & Denys le Petit, dont nous ferons connoître le mérite dans la suite, enseignerent avec un travail infatigable, les saintes lettres, & même les sciences profanes, afin de préparer par-là les esprits à l'intelligence des Livres divins. Ce fut pour cela que Cassiodore mit entre les mains de ses Freres, deux differens Traitez qu'il avoit composez exprés; le premier, de l'*Institution*, ou de la maniere d'enseigner & d'apprendre *les lettres divines*; le second, *des arts & des disciplines des lettres humaines*. Nous commencerons

par expliquer le second, parce que l'ordre veut qu'on soit instruit dans les arts liberaux, & qu'on sçache les lettres humaines, avant que de s'élever à l'étude de l'Ecriture sainte, selon même Cassiodore, qui n'a placé son Traité de l'*Institution*, avant celuy des *arts liberaux & des disciplines*, que parce qu'il traite une matiere plus importante.

Ce grand homme n'a pas été le premier qui ait crû que les lettres humaines & profanes, servent beaucoup pour acquerir la science sacrée. [a] Tertullien les reconnoît comme nécessaires non seulement dans le commerce des hommes, mais aussi dans nos études à l'égard de Dieu. Et S. Basile conseille aux jeunes gens, la lecture des livres profanes, avec choix néanmoins de ceux qui louënt la vertu & qui nous y portent : sur quoy il employe la comparaison de ceux qui teignent les étoffes, & qui d'abord leur donnent une foible couleur, pour les disposer à en recevoir une autre plus belle, & qui par degrez arrivent enfin à la plus éclatante. Ainsi, dit ce Pere,

a C. 302

Hom. 24. de legẽdis lib. gent.

a *Litteras necessarias confitebor, & commerciis, & nostris erga Deum studiis.* Tert. de Idol.

les ſciences humaines ſont une premiére teinture, qui nous diſpoſe à recevoir les couleurs vives de la véritable ſcience, qui eſt celle des ſaintes lettres. Mais cette matiere a été déja traitée ſi ſçavamment, que je la croi épuiſée. Contentons-nous donc d'expliquer en peu de mots le deſſein de Caſſiodore dans ſon Livre des arts & des diſciplines.

Il en comprend ſept, la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, l'Arithmetique, la Muſique, la Géometrie, l'Aſtronomie.

II. Comme le nom de Grammaire vient du mot Grec qui ſignifie lettre, Caſſiodore marque d'abord que l'invention des lettres eſt duë à Cadmus, qui en inventa ſeulement ſeize; enſuite il nomme les Auteurs qui ont mieux écrit de la Grammaire, ſçavoir Hélenus & Priſcien, Auteurs Grecs, Palemon, Phocas, Probus, & Cenſorinus, Grammairiens Latins; mais il s'arrête ſeulement à Donat, comme au plus méthodique & au plus propre pour aider les commençans. Il nous apprend même qu'il avoit fait deux Commentaires ſur ce Grammairien, & que S. Auguſtin avoit auſſi écrit ſur cette matiére.

Il y a parmy les OEuvres de S. Augustin, un Traité de la Grammaire, qu'on a rejetté dans l'Appendice du premier Tome. S. Augustin parle dans ses Rétractations d'un de ses Ouvrages sur la Grammaire ; mais ce qu'il en dit, ne convient pas à celuy qui nous reste. Cassiodore fait aussi mention d'un Auteur nommé *Sacerdos*, qui avoit fait un recueil des figures au nombre de quatre vingt-dix-huit ; mais les figures appartiennent plûtôt à la Rhétorique qu'à la Grammaire. Nous n'avons qu'imparfait ce que Cassiodore en a écrit en cet endroit : on peut y suppléer par le Traité qu'il a donné sur les huit parties de l'Oraison.

III. Ce qu'il nous a laissé sur la Rhéthorique est plus achevé. Il dit d'abord que trois choses font l'Orateur ; le genie naturel, l'art, & l'exercice. Il donne ensuite plusieurs divisions de la Rhétorique, il en explique toutes les parties dans un bel ordre, il propose à lire les Auteurs qui en ont traité plus sçavamment : Ciceron qui en a composé deux Livres commentez par Marius Victorinus : Quintilien Auteur des douze Livres des Institutions, & Fortunatien Ecrivain moderne, qui avoit

renfermé en trois volumes tout ce qui concerne cette matiere ; c'eſt-pourquoy Caſſiodore en conſeille la lecture, & le louë pour ſa grande netteté dans un ſtyle fort coupé, diſant préciſément tout ce qui eſt néceſſaire, mais rien davantage. Dans le troiſiéme volume Fortunatien traitoit de la mémoire, de la prononciation, & de la voix, & Caſſiodore marque l'uſage que les Moines doivent faire de ſes préceptes, pour imprimer dans leur mémoire la loy divine, & pour en parler dignement. Il eſt encore plus moral dans ce qu'il dit de la Dialectique & de la Philoſophie.

IV. Il définit la Philoſophie la méditation de la mort, & la reſſemblance de l'homme avec Dieu, autant que cela eſt poſſible ; ce qui convient aux Chrêtiens, qui doivent imiter icy-bas la vie des Bienheureux dans le Ciel, afin de pouvoir dire avec l'Apôtre :
2. Cor. 10. *Quoi-que nous marchions dans la chair.*
Phil. 3. 20. *nous ne combattons pas ſelon la chair,* Et ailleurs : *Nôtre converſation & nôtre vie eſt dans le Ciel.* Il propoſe Ariſtote comme le plus grand Maître de la Dialectique, laquelle n'eſt differente

de

de la Rhétorique, selon [a] Varron & selon Zénon, que comme une main fermée est différente de la même main lorsqu'elle est étenduë. Il parle de l'Introduction de Porphyre, de sept Livres composez sur celuy de l'Interprétation d'Aristote par Boëce, qu'il appelle *homme magnifique*; ce qui est un titre d'honneur fort considérable, comme on l'apprend du Code Theodosien. Il parle encore d'un Traité d'Apulée de Madaure, intitulé aussi De l'Interprétation, qu'il dit être fort subtil; d'un autre Livre de Marius Victorin Des Syllogismes hypothetiques, & de Tullius Marcellus de Carthage, qui avoit aussi écrit presque sur le même sujet. Il nous fait connoître qu'il avoit écrit d'amples Commentaires sur le Livre de l'Interprétation d'Aristote, & composé un Livre De la Division, qu'on explique en Logique aprés la Définition, & que son ami le Patrice Boëce avoit traduit l'Introduction de Porphyre, les Catégories d'Aristote, son Livre de l'Interprétation, & les huit Livres des Topiques.

Tome 2. p. 304. c. 2.

V. Cassiodore traite de l'Arithmé-

a Il avoit composé, selon Cassiodore, neuf Livres *Des disciplines*.

tique, de la Musique, de la Géométrie & de l'Astronomie, comme d'autant de parties des Mathématiques. Il prétend que l'Arithmétique a été fort estimée & fort cultivée par Pythagore, qui avoit coûtume de dire que Dieu avoit créé toutes choses en nombre & avec mesure ; pensée qu'il croit avoir été empruntée par ce Philosophe, du Livre de la Sagesse, où nous lisons presque la même chose. Aprés avoir expliqué fort réguliérement toute cette science, il nous renvoye à Nicomaque Auteur Grec, qui en a fort bien traité, & qui avoit été traduit en Latin premiérement par Apulée de Madaure, & ensuite par l'illustre Boëce, à qui, selon luy, le public a de grandes obligations de ce travail, à cause de la nécessité indispensable où l'on est de sçavoir l'Aritmétique, dans l'usage & dans le commerce ordinaire du monde.

Sap. 11.

Nôtre excellent Philosophe parle de la Musique en Maître tres-habile ; il en attribuë l'invention à Pythagore, sur le témoignage d'un Auteur nommé Gaudentius, qu'un de ses amis appellé Mutien, homme tres-éloquent, avoit traduit en Latin. Clement d'Aléxandrie tire l'étymologie de la Musique, du

nom des Muſes, dit ce grand homme. Cenſorinus en a traité dans un Ouvrage adreſſé à Q. Cérellius. Varron atrribuë à cét art de merveïlleux effets, ſur tout pour appaiſer les mouvemens des eſprits violens & emportez. Sans parler de la lyre d'Orphée, ni du chant des Syrénes, choſes toutes fabuleuſes, David, remarque Caſſiodore, délivra Saül de l'agitation du malin eſprit, par l'harmonie de ſa harpe. On dit auſſi qu'un medecin fort habile au ſentiment des anciens nommé Aſclepiades, gueritun frénétique & le remit en ſon bon ſens, par le moyen d'une ſymphonie.

Les autres Auteurs qui ont mieux écrit de la Muſique, ſelon Caſſiodore, ſont Alypius, Euclides, & Ptolomée entre les Grecs; & parmi les Latins, outre ceux que nous avons déja nommez, Albinus perſonnage illuſtre & magnifique, & S. Auguſtin, qui a compoſé ſix Livres ſur cette matiere. Ils ſont dans le premier Tome des OEuvres de ce ſaint Docteur. Albinus dont il eſt icy parlé, eſt ſans doute cét illuſtre Senateur qui avoit été Conſul, que Boëce défendit contre la calomnie de Cyprien, qui l'avoit accuſé devant le Roy Theodoric du crime de leze-Majeſté, De Conſol. Phil.

comme nous l'apprenons de Boëce même. *Lib. 1. prosa 4.*

Ce que Caſſiodore dit de la Géométrie & de l'Aſtronomie, eſt fort abregé. Il ſe déclare ouvertement contre l'Aſtrologie judiciaire, qu'il dit être contraire à la Foy ; ſur quoy il cite S. Baſile & S. Auguſtin.

VI. Nous devons regarder le Livre de l'Inſtitution comme le principal que Caſſiodore ait fait pour l'inſtruction de ſes Enfans. Son but, ainſi qu'il le dit dans ſa Préface, eſt de donner les principes de la ſcience de l'Ecriture ſainte, & même des lettres humaines, ne ſuivant pas les lumieres de ſon propre eſprit, mais la doctrine des anciens Peres, dont les Commentaires ſur les Livres ſacrez conduiſent, ſelon luy, à la contemplation de Dieu. *De Inſt. Praf.*

Il eſt d'avis qu'on commence la lecture de l'Ecriture ſainte, par les Pſeaumes, qu'il veut même qu'on apprenne par cœur. Il ne faut ſe ſervir, au moins dans les commencemens, que d'exemplaires fort correcꝫts, de peur que l'on ne prenne les fautes des Copiſtes pour l'Ecriture. Il recommande auſſi d'apprendre par cœur toute l'Ecriture ſainte, & il dit qu'il a vû des per-

ſonnes devenuës ſi habiles dans l'intelligence des Livres ſacrez, par ce moyen, que lorſqu'on leur propoſoit quelque queſtion ſur le ſens d'un paſſage, ils en citoient pluſieurs autres ſemblables, & de-là inferoient par la comparaiſon qu'ils faiſoient des uns avec les autres, comment on devoit les entendre. En effet, dit-il, ce qui eſt obſcur en un endroit, eſt énoncé plus clairement en d'autres, & il faut expliquer ce qu'il y a de moins clair, par ce qui l'eſt davantage.

Aprés s'être ainſi parfaitement rempli de l'Ecriture ſainte, & en avoir acquis l'intelligence par ſon travail, autant qu'il eſt poſſible, il faut, ſelon Caſſiodore, conſulter les ſaints Peres qui l'on expliquée, ſçavoir entre les Grecs, Clement d'Alexandrie, S. Cyrille Evêque de la même Ville, S. Jean Chryſoſtome, S. [a] Gregoire, S. Baſile. Il parlera dans la ſuite fort amplement des Peres Latins. Il avouë que quelques-uns, ſans le ſecours des lettres humaines, ſont devenus ſçavans dans l'Ecriture ſainte. Mais il ajoûte ſagement, qu'il ne faut pas pour cela negliger l'étude,

a Il ne deſigne point de quel S. Gregoire il parle, Apparemment c'eſt de S. Gregoire de Nazianze.

& se promettre qu'on deviendra habile, sans son secours : car ce seroit tenter Dieu, & il est bien plus à propos de demeurer dans la voye commune d'apprendre & de se faire instruire ; ce qui n'empêche pas qu'on n'ait recours aux lumieres du saint Esprit, & qu'on n'adresse à Dieu ces paroles du Prophete
Ps. 118. v. 73. Roy qui étoit déja si éclairé : *Donnez-moy l'intelligence, afin que j'apprenne vos Commandemens & vôtre sainte Loy.*

VII. Il faut donc joindre l'étude à la priere, comme faisoit Cassiodore même, qui travailla particuliérement avec beaucoup d'application sur le Pseautier, les Prophetes & les Epîtres des Apôtres, parce qu'il s'y rencontre de plus grandes difficultez que dans tout le reste de l'Ecriture. Cela n'empêcha pas qu'il ne collationnât tout le vieux & tout le nouveau Testament, sur d'anciens manuscrits. On a vû l'Empereur Charlemagne s'occuper à de semblables exercices, selon les anciens Auteurs de sa vie ; ainsi nous ne devons pas être surpris de voir Cassiodore s'y employer. C'est un travail tres-utile à l'Eglise, dont ce grand homme, la gloire de l'Ordre Monastique, nous a donné l'exemple, que nous nous efforçons d'imiter, en

donnant des éditions plus correctes, non-seulement de l'Ecriture sainte, mais aussi des Ouvrages des SS. Peres.

Dans cette revision & cette nouvelle édition de l'Ecriture, Cassiodore imita S. Jerôme, pour les distinctions [a] des versets, les points & les virgules, & il fit garder les regles de l'orthographe, autant qu'il fut possible dans un temps où l'orthographe Latine n'étoit pas encore bien reglée, quoy-que celle de la Langue Grecque l'eût été déja. a

Il est à propos de remarquer pour l'édification des Lecteurs, que Cassiodore mêle dans tout ce qu'il donne d'instructions & de leçons, en son Livre de l'Institution, plusieurs prieres & plusieurs élevations vers Dieu, & souvent des réfléxions morales, pour empêcher que le cœur trop occupé de l'étude, ne se desseche.

VIII. Aprés sa Préface il parle de l'*Octateuque*, c'est-à-dire des huit premiers Livres de l'ancien Testament: qui sont les cinq de Moïse, Josué, les Juges, & le petit Livre de Ruth. Il désigne les saints Peres qu'on doit lire sur chaque Livre. Sur le commence-

a *Colis & commatibus.* Sur quoy il faut lire les Prolegomenes de la nouvelle édition de S. Jerôme.

ment de la Genese, neuf Homélies de Saint Basile, traduites en Latin par
a [a] Eusthatius; S. Ambroise qui a écrit, aussi-bien que S. Basile, sur l'Ouvrage des six jours ou l'*Hexaemeron*; S. Augustin de qui nous avons plusieurs Traitez sur toute la Genese, que Cassiodore préfere hautement à ceux de ces deux grandes lumieres de l'Eglise, S. Basile & S. Ambroise. Je ne donne point ici les titres de ces Traitez qui sont assez connus. Cassiodore avoit eu soin de faire relier ensemble tout ce que ces Peres avoient fait sur le même sujet. Il propose encore à lire S. Ambroise dans les sept Livres qu'il a fait sur les Patriarches: S. Jerôme dans un Ouvrage où il explique plusieurs questions sur la Genese, & dans un autre où il interprete
b les noms Hebreux: S. Prosper [b] dans trois Livres divisez en cent quarante-trois Titres, & Origene dont il dit que

a Cette traduction a été imprimée à Paris par les soins de M. le Fevre, Précepteur du feu Roy Louis XIII.

b On ne croit pas que cét Ouvrage, qui est apparemment celuy *De prædiction. & promiss. Dei* attribué à S. Prosper, soit de S. Prosper d'Aquitaine; mais d'un autre Prosper venu d'Afrique en Italie, poussé par la tempête de la persécution des Vandales: car il témoigne qu'il a vêcu à Cartage étant jeune, ce qui ne convient pas à S. Prosper d'Aquitaine.

les Homélies ſont fort éloquentes. Mais parce qu'il avoit été condamné pour pluſieurs erreurs, & même depuis peu par le Pape Vigile, ce ſçavant homme avoit marqué les endroits dangereux & ſuſpects de ſes Ouvrages, de peur que ſes Religieux ne donnaſſent dans des écueils. Il dit de luy ce que Virgile diſoit du Poëte Ennius, qu'il y cherchoit de l'or dans l'ordure: *Aurum in ſtercore quæro*, & il le compare à ces bouquets d'herbes d'une odeur forte qu'on met dans les ſauſſes, pour leur donner bon goût, mais qu'on en ôte enſuite, & qu'on jette avec les balieures, aprés en avoir tiré le ſuc, parce que ſes Homélies contribuënt beaucoup à faire goûter l'Ecriture ſainte, quoy-que luy-même ait été rejetté.

Caſſiodore avoit raſſemblé tout ce qu'Origéne a fait ſur l'Octateuque; mais n'ayant pû trouver ſes Homélies ſur le Livre de Ruth, il perſuada au Prêtre Bellator d'écrire ſur ce ſujet; ce qu'il fit en deux Livres, qui furent joints au recueil des Ouvrages d'Origene ſur les Livres précédens. On entendra parler encore dans la ſuite de cét Auteur, qui a beaucoup écrit ſur la ſainte Ecriture, quoi-qu'il ſoit fort peu connu.

IX. Aprés l'Octateuque Cassiodore parle du Livre des Rois, dans lequel il comprend les quatre, c'est-à-dire les deux premiers appellez par les Hébreux *Livres de Samuël*; & les deux autres appellez proprement *les Rois*. Comme il n'y avoit du temps de Cassiodore aucun Commentaire suivi sur ces Livres, il [a] en avoit composé un de plusieurs piéces détachées des plus habiles Auteurs, qu'il avoit eu soin de rassembler, pour n'en faire qu'un corps. Il avoit placé à la tête quatre Homélies d'Origene, ensuite S. Augustin sur six questions qu'il explique écrivant à Simplicien Evêque de Milan, & quelques autres morceaux; S. Jérôme sur trois questions envoyées à Abundantius, que nous n'avons pas aujourd'huy; quelques autres piéces de S. Jérôme, de S. Ambroise & de S. Augustin. Cassiodore avoit fait la même chose sur les Paralipoménes, & les avoit divisé par Chapitres & par Titres.

L'Octateuque & les Rois faisoient deux volumes dans la bibliothéque de Cassiodore. Le troisiéme volume comprenoit tous les Prophétes, avec les pe-

a Il parle encore de cet Ouvrage au ch. 15. de l'Institution.

tites remarques de S. Jérôme, qui sont fort utiles pour les commençans. Cela étoit suivi des Commentaires fort amples de ce même Pere, sçavoir de dix-huit Livres sur Isaye, six sur Jérémie, quatorze sur Ezéchiel, trois sur Daniel, que les Hébreux ne rangent toutefois pas parmy les Prophétes, mais parmy les *Agiographes*, comme le remarque Cassiodore, & vingt sur les petits Prophétes. S. Jérôme avoit composé vingt Livres sur Jérémie, à ce que croit ce sçavant Theologien ; mais il n'en pût recouvrer que six, & il fit chercher les autres avec grand soin. Nous n'avons encore présentement que ces six Homélies, & l'on ne croit pas que S. Jérôme en ait fait davantage, quoi-qu'il en eût formé le dessein. On avoit ajoûté à ces Commentaires quatorze Homélies d'Origene sur Jérémie, traduites en Latin par S. Jérôme, comme il le témoigne luy-même dans la Préface de son Commentaire sur Ezéchiel, & dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques. Origéne avoit fait quarante-trois Homélies sur Jérémie. Cordier a fait imprimer sous le nom de S. Cyrille d'Aléxandrie dix-neuf Homélies Grécques & Latines sur Jérémie, dont il y en a

douze traduites par S. Jérôme. Mr Huet maintenant Evêque d'Avranches les a restituées à Origéne.

Quæ vobis magno studio quærenda dereliquo

Cassiodore ayant appris que Saint Ambroise avoit aussi fait des Commentaires sur ces Prophétes, n'épargna rien pour les avoir, afin d'en enrichir sa bibliothéque ; mais ne les ayant pû découvrir, il recommanda à ses Freres de les rechercher avec toute la diligence possible. On ne les a point encore, & l'on ne sçait même s'il en a fait.

X. Le quatriéme volume de l'Ecriture sainte, selon Cassiodore, comprenoit le Pseautier commenté par S. Hilaire, S. Ambroise, & S. Jérôme en partie, & tout entier par S. Augustin. Cassiodore parle en cet endroit du Commentaire qu'il avoit aussi entrepris sur les Pseaumes, empruntant beaucoup de S. Augustin. Il dit qu'il a fait voir dans cet Ouvrage, que les Maîtres des sciences séculiéres, ont tiré beaucoup de choses des Pseaumes, pour en enrichir leurs écrits. Il parle aussi d'un Ouvrage de S. Athanase Evêque d'Alexandrie sur les Pseaumes, adressé à Marcellin. On ne croit pas qu'il soit de S. Athanase, à cause de la diversité du style, & pour plusieurs autres raisons, qu'on

C. 4.

verra expliquées dans la nouvelle édition des OEuvres de ce Pere, qui paroîtra bien-tôt. Le dessein de mon Histoire ne me permet pas d'entreprendre la critique de tous les Traitez dont Cassiodore parle, ce qui me meneroit trop loin. Il faut pour s'en instruire, consulter les nouvelles éditions de la plûpart des saints Peres, à qui ces Traitez appartiennent, ou sont attribuez.

Je passe aussi en cet endroit les éloges magnifiques que nôtre pieux & sçavant Ecrivain donne au Livre des Pseaumes, le comparant tantôt au firmament orné d'une infinité d'étoiles, tantôt à un paon paré d'une merveilleuse variété de couleurs, tantôt à un jardin rempli de toutes sortes de fruits tres-excellens. Cassiodore ordonne qu'outre les Pseautiers ainsi disposez avec leurs Commentaires, & partagez en trois volumes pour l'usage & la commodité des Freres, on en garde toûjours un fort correct, qui ne sorte point de la bibliothéque, afin que s'il s'est glissé quelques fautes dans les autres, on puisse avoir recours à celuy-cy pour les corriger.

XI. Le cinquiéme volume contenoit les Livres de Salomon. Le premier est les Proverbes, qui ont été commen-

a Cap. 5. tez par Didyme. [a] Epiphane ami de Caſſiodore avoit traduit ſon Commentaire en Latin. S. Antoine appelloit Didyme l'aveugle clairvoyant, parce que ſon aveuglement ne l'avoit pas empêché d'apprendre la plûpart des arts & des ſciences. » Cela m'auroit paru incroyable, dit Caſſiodore, ſi je n'avois » vû un nommé Euſebe venu d'Aſie, qui » tout aveugle qu'il étoit dés l'âge de » cinq ans, avoit rempli ſa mémoire qui » luy tenoit lieu de bibliothéque, de » tant d'Auteurs & de tant de livres, » qu'il poſſédoit parfaitement toutes les » diſciplines, & les expliquoit d'une ma» niére ſi claire, qu'il répandoit la lumié» re ſur les plus grandes difficultez. Il » connoiſſoit ſi bien les livres, qu'il mar» quoit exactement l'endroit de ceux » qu'il avoit citez. Caſſiodore a la mode» ſtie de reconnoître qu'il avoit appris » de luy quelle étoit la figure du Taber» nacle & du Temple de Jéruſalem, qu'il » avoit fait deſſiner dans un grand livre » Latin. Béde en parle, & en fait beau» coup de cas dans ſon Livre Du Temple

a C'eſt ſans doute Epiphane le Scholaſtique qui traduiſit l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Socrate, Sozomene, & Theodoret, redigée enſuite par Caſſiodore.

de Salomon, où il se regle sur cette peinture, & sur le témoignage d'un si sçavant homme, qu'il se persuade n'avoir pû se tromper. Cassiodore dit aussi que cet Eusebe luy avoit découvert plusieurs mystéres, qui étoient signifiez par les ornemens sacrez du Grand Prêtre dans l'ancienne Loy, selon même Josephe, Origene & S. Jérôme, & qu'il avoit par son moyen connu plusieurs anciens Ouvrages, dont il n'avoit jamais entendu parler.

L'Ecclésiaste est le second Livre de Salomon. Cassiodore propose à lire pour Interprétes de ce Livre Saint Jérôme & [a] Victorin devenu d'Orateur Evêque. Le troisiéme Livre est le Cantique des Cantiques. Origene l'a expliqué en deux Homélies traduites par S. Jérôme, que Cassiodore louë d'avoir enrichi la Langue Latine de tant de traductions. Rufin avoit aussi fait un Commentaire sur les Cantiques jusqu'au 15. verset du second Chapitre. S. Epiphane Evêque

a Il y a plusieurs Auteurs Ecclesiastiques appellez Victorins. Celuy-cy est apparemment ou Marius Victorin dont Cassiodore a parlé cy-dessus *p.* 335. Il avoit enseigné la Rhetorique, & ne se mit à écrire sur les choses saintes, que dans sa vieillesse S. Jerôme parle de luy dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques : ou Victorin de Petavv, dont nous parlerons.

dans l'Isle de Chypre l'avoit expliqué tout entier, dit Cassiodore, qui prend peut-être Philon ordonné Evêque de Carpase en Chypre par S. Epiphane, pour S. Epiphane même : car, selon le témoignage de Suidas, ce Philon est Auteur du Commentaire sur les Cantiques, dont nous venons de parler. Cassiodore en fit faire la traduction par son ami Epiphane, & recueillit tous ces Commentaires en un seul volume. L'Ouvrage de Philon étoit en manuscrit dans la bibliothéque de feu M[r] Bigot.

Quoi-que Cassiodore ne reconnoisse pas le Livre de la Sagesse pour un Ouvrage de Salomon, & qu'il soit d'avis avec S. Jérôme qu'il a été composé par un sçavant Juif nommé Philon, néanmoins il en parle aprés les trois autres Livres précédens, & il dit que le Prêtre Bellator l'avoit expliqué en huit Livres. Pour l'Ecclésiastique, c'est l'Ouvrage de Jesus fils de Sirac, selon S. Jérôme, qui appelle ce Livre, *toute vertu*, parce que toutes les vertus y sont renfermées. D'ailleurs il est si clair par luy-même, qu'on n'a pas besoin d'Interprétes pour l'entendre.

XII. Le sixiéme volume de l'Ecri-

ture renfermoit tous les *Agiographes*, au *Inst. c. 6.*
nombre de huit Livres, avec leurs Commentaires. Le premier est Job traduit en Latin sur l'Hebreu par S. Jerôme, dans lequel Cassiodore remarque aprés ce saint Docteur, la Poësie devenuë le langage du S. Esprit, & la Dialectique la plus exacte employée dans le raisonnement. Le passage le plus convaincant pour prouver la resurrection, que
nous ayons dans tout l'ancien Testament, est tiré de Job; c'est-pourquoy *Job. 19. 25.*
Cassiodore le rapporte [a] dans les mêmes termes que nous le lisons présentement dans la Vulgate. Ce Livre sacré avoit été commenté par un anonyme, & nôtre habile Critique juge par la ressemblance du style, que c'étoit S. Hilaire.

Les sept autres *Agiographes* sont Tobie, Esther, Judith, deux Livres des Machabées, & deux d'Esdras. Le Prêtre Bellator avoit fait des Commentaires ou travaillé sur tous ces Livres sacrez. Il avoit composé sur Tobie cinq

a Dans le beau manuscrit de l'Abbaye de Mairmoutier sur lequel on a fait imprimer la version de Job faite ~~sur l'Hebreu~~ par S. Jerôme. *salvatorem meum*, ne se trouve pas; le passage n'en est pas moins fort pour prouvers la résurrection des morts.

Livres, ſur Eſther ſix, ſur Judith ſept, ſur les Machabées dix. Pour les Livres d'Eſdras il s'étoit contenté de traduire deux Homélies Grecques d'Origene. Caſſiodore remarque fort à propos que ces Livres hiſtoriques, par les faits qu'ils rapportent, nous inſtruiſent & nous forment dans toutes les vertus, la patience, l'eſperance, la charité, la force à ſouffrir les perſécutions, la générosité, l'intrépidité, dont même les ſaintes femmes nous donnent de merveilleux exemples, que les perſonnes de leur ſexe doivent imiter.

Il eſt fort ſurprenant que le Prêtre Bellator ayant laiſſé un ſi grand nombre d'Ouvrages ſur l'Ecriture ſainte, il ait été ſi peu connu des Auteurs des Bibliotheques. Pluſieurs n'en parlent point, & ceux qui en diſent quelque choſe, le [a] font avec peu d'exactitude, faute d'avoir conſulté ſon ami Caſſiodore. Ils luy attribuënt ſeulement ſept Livres ſur la Sageſſe, & diſent qu'il a fleuri au 9. ſiécle environ l'an 840.

Voilà ce que Caſſiodore dit dans ſon Inſtitution, touchant les Livres de l'ancien Teſtament. On ne peut aſſez loüer

a Voyez Sigebert, Tritheme, Aubert, le Mire & Poſſevin.

ses soins & ses travaux, pour procurer la science de l'Ecriture sainte à ses Religieux. On va voir encore dans la suite quel a été son zele sur ce sujet. Sans doute il étoit du sentiment de Vincent Moine de Lerins, qui regardoit le port tranquille & assuré de l'état Monastique, ou, comme parle ce grand homme, *de la* [a] *Religion*, comme un lieu fort convenable pour s'occuper à de pareilles études. *Sed & propositi nostri ratio in id convenit; quippe qui cùm aliquandiu variis ac tristibus sæcularis militiæ turbinibus volveremur, tandem nos in portum Religionis cunctis semper fidissimum, Christo aspirante, condidimus.* *In Præf. Commonitorii.*

a Le R. P. Mabillon remarque sur la vie de Sainte Radegonde, écrite par une Abbesse qui vivoit de son temps, que le mot de *Religion* étoit deslors employé pour signifier l'état Religieux, *Tom.* 1. *Act.* p 326. Mais voicy une preuve bien plus ancienne & d'un plus grand poids.

CHAPITRE V.

I. Suite du même sujet. Comment il faut étudier l'Evangile II. Les Epîtres Canoniques. Auteurs qui les ont mieux expliquées par des Notes courtes. III.

Et par d'amples. Commentaires. IV. Actes des Apôtres. Apocalypse. Quels sont les meilleurs Interpretes de ces Livres. V. Cassiodore recueille les Auteurs qu'il appelle Introducteurs à l'Ecriture. VI. Conciles Généraux. VII. Canon de l'Ecriture selon Saint Jerôme & S. Augustin. Regles pour bien entendre l'Ecriture. VIII. Lecture des Peres recommandée aux Moines. IX. Et des Historiens sacrez. X. Bibliotheque de Cassiodore. XI. Il veut qu'on étudie la Geographie. XII. Denys le Petit enseigne à Viviers. XIII. Priere nécessaire à l'étude.

I. C'AUROIT été peu pour le zele de Cassiodore d'avoir procuré à ses Enfans l'intelligence de l'ancien Testament, s'il ne les avoit aussi instruit de la maniere de lire utilement le nouveau, auquel l'ancien se rapporte, & sur tout de la methode de lire l'Evangile.

Instit. c. 7. Les quatre Evangiles composoient le septiéme volume de l'Ecriture sainte, selon l'ordre que Cassiodore avoit gardé. Afin de donner entrée dans le sens de ces Livres divins, il désigne les Au-

teurs qui en ont été les plus habiles Interprétes, & dont il avoit recueilli les Ouvrages, pour la commodité de ses Freres. Il nomme sur S. Mathieu, Saint Jérôme, S. Hilaire, & Victorin devenu d'Orateur Evêque : sur S. Luc Saint Ambroise, qui l'a, dit-il, admirablement expliqué : sur S. Jean S. Augustin, qui a fait outre cela une Concorde des Evangelistes. Avant ce Pere Eusebe de Césarée avoit fait à peu prés la même chose, selon Cassiodore. S. Jérôme le dit aussi, & témoigne que cet Ouvrage étoit intitulé, *De la différence ou des variations des Evangiles*, qu'il concilioit.

II. Le huitiéme volume de l'Ecriture dans la Bibliotheque de Cassiodore comprenoit les Epîtres *Canoniques*. Il entend par ce nom toutes les Epîtres des Apôtres. Cet habile Critique avoit trouvé sur treize Epîtres de S. Paul des Notes qui étoient si estimées, qu'on en faisoit Auteur le Pape Gélase : car c'est la coûtume de revêtir de l'autorité d'un grand nom ce qui ne vaut rien, afin de le faire passer pour bon, dit nôtre sçavant Théologien, qui avoit un zéle incomparable pour la pureté de la foy. Mais aprés un sérieux exa- C. VIII.

a men, il découvrit que ces [a] Notes qui étoient fort courtes & fort ingénieuſes, étoient infectées du venin du Pélagianiſme. Il prit donc ſoin de retrancher toutes les erreurs qui étoient répanduës dans l'explication de l'Epître aux Romains, & il laiſſa aux plus habiles de ſes Religieux, le ſoin de corriger les autres ſur le Commentaire d'un anonyme qu'il avoit heureuſement trouvé. Il n'étoit que ſur treize Epîtres de Saint Paul.

Pour l'Epître aux Hébreux, il fit traduire en Latin par ſon ami Mucien les trente-quatre Homélies compoſées par S. Jean Chryſoſtôme. On croit que ce Mucien eſtimé par Caſſiodore pour ſon éloquence, eſt celuy contre qui Facundus a écrit ſur l'affaire des trois Chapitres, pour juſtifier le refus que l'Egliſe d'Afrique avoit fait de les condamner; ce que Mucien traitoit de ſchiſme, employant contre les Evêques Africains les mêmes raiſons dont Saint Auguſtin s'étoit ſervi contre les Donatiſtes. On a des manuſcrits de ſa traduction des Homélies de S. Chryſoſtô-

a Voyez le R. P. Garnier ſur Marius Mercator, p. 367. & ſuivantes.

me en plusieurs bibliothéques, sur tout dans celle de M. Colbert, & en Sorbonne. Colb. 81 823.

Cassiodore avoit sur la premiére Epître de S. Pierre, sur la premiére & la deuxiéme de S. Jean, & sur celle de S. Jacques, certaine explication de Clément d'Aléxandrie, qu'il avoit fait tourner du Grec en Latin, aprés y avoir corrigé quelques expressions qui étoient échapées par mégarde à cet Auteur. Cette même Epître de S. Jacques a été expliquée par S. Augustin, avec l'exactitude qui luy est ordinaire, dit nôtre sçavant Bibliothéquaire, aussi bien que la premiére de S. Jean en dix Sermons, où il traite particuliérement de la Charité. Didyme avoit expliqué en Grec les sept Epîtres *Canoniques*, par lesquelles il faut entendre toutes celles qui ne sont pas de Saint Paul, comme a fait le Concile de Laodicée. Cassiodore obtint un exemplaire de son Ouvrage, & Epiphane le traduisit en Latin.

Ce Pere si zélé pour l'avancement de ses Enfans, mit encore entre leurs mains un volume des Epîtres de Saint Paul, avec des Notes fort courtes, qu'on attribuoit à Saint Jérôme, & il fit venir

a d'Afrique un [a] Commentaire ſur les mêmes Epîtres, composé par Pierre Abbé dans la Province de Tripoli, & tiſſu des ſeuls paſſages de S. Auguſtin, ſans qu'il eût rien ajoûté du ſien. On voyoit une ſi grande liaiſon entre toutes ces piéces rapportées, qu'il ſembloit que ce fût un ſeul Ouvrage de S. Auguſtin, & non pas un aſſemblage de ce qu'il a dit en tant d'autres. Le commerce que Caſſiodre avoit en Afrique, comme il paroît par pluſieurs endroits de ſes Ouvrages composez depuis ſa retraite, a fait conjecturer qu'il avoit pris l'Inſtitut de quelque Communauté de cette Province, mais ſans beaucoup de fondement, ce commerce n'ayant conſiſté qu'en ce qui regarde

a Le Cardinal Baronius croit que ce Commentaire, eſt celuy qu'on voit parmi les OEuvres du Venerable Bede, lequel n'eſt composé que des paſſages de Saint Auguſtin. Cependant il paroît être de Bede qui même en fait mention dans ſon Catalogue.

Il y a plus d'apparence que ce Commentaire eſt celuy qu'on voit ſous le nom de Florus Auteur du 9. ſiécle, dont il eſt fait ſi ſouvent mention dans la nouvelle édition des OEuvres de Saint Auguſtin. Néanmoins ce n'eſt qu'une conjecture, parce que Pierre, Bede & Florus ont pû avoir un même deſſein, de faire des collections des Commentaires de Saint Auguſtin. Sigebert dit de Florus : *Epiſtolas Pauli ex integro expoſuit, qui nihil à ſe dicens, ſed omnes Auguſtini Libros revolvens, & Capitula Epiſtolarum Pauli ab Auguſtino diverſis locis expoſita recolligens, &c.* l. de Viris ill. c. 93.

la

la littérature. Caſſiodore en avoit dans tous les endroits d'Occident, & même d'Orient, pour en faire venir des livres. Ayant oüi dire que Saint Ambroiſe avoit laiſſé de petites remarques ſur les Epîtres dont nous venons de parler, il les fit chercher avec toute la diligence poſſible.

III. Outre toutes ces explications, dont nous avons fait mention, que nôtre illuſtre Sçavant traite de Notes abregées, il avoit fait ramaſſer les Commentaires plus amples ; celuy d'Origene ſur l'Epître aux Romains en vingt Livres réduits en dix par Rufin qui les avoit traduits ; celuy que S. Auguſtin avoit commencé ſur la même Epitre, d'un ſtyle ſi étendu, qu'il avoit composé un Livre entier ſur le ſeul titre de cette Epître, ce qui luy fit peur, & l'empêcha de continuer ce travail ; les Queſtions du même ſaint Docteur adreſſées à Simplicien ſur cette Epître; les Commentaires ſur l'Epître aux Galates, ceux de S. Jerôme en trois Livres ſur la même Epître, & ſur celle qui eſt adreſſée à Philemon. N'ayant pû trouver les Commentaires qu'on croyoit que ce Saint Docteur avoit faits ſur le reſte des Epîtres de S. Paul, il envoya Cap. 8.

les chercher en divers endroits du monde, ce qui paroîtra peut-être incroyable, n'épargnant ni les ſoins ni la dépenſe, pour enrichir ſa bibliotheque d'un ſi rare tréſor. Il fut plus heureux à déterrer un Commentaire de S. Chryſoſtome ſur ces Epîtres, qu'il mit parmy les manuſcrits Grecs. Quoiqu'il préferât les anciens aux modernes, il ſouhaitoit néanmoins qu'on lût les ouvrages de ceux cy, & qu'on ſe ſervît de leurs travaux.

c. 9. IV. Le neuviéme volume de la Bible, ſelon le partage qu'il en avoit fait, renfermoit les Actes des Apôtres, & l'Apocalypſe. Il avoit fait traduire en Latin par ſes amis les Commentaires de S. Jean Chryſoſtome ſur les Actes en 55. Homélies, qu'il avoit auſſi conſervées en Grec. Sur l'Apocalypſe, on avoit une explication courte des endroits difficiles faite par le même Victorin, dont Caſſiodore a déja parlé pluſieurs fois, & qu'il dit avoir été ordonné Evêque, aprés avoir fait profeſſion de la Rhétorique. Cependant il y a lieu de croire qu'il s'eſt trompé, & qu'il a pris Victorin Africain auparavant Maître de Rhétorique, pour Victorin Evêque de Petavv en Afrique & Martyr, qui avoit

écrit ſur pluſieurs Livres de la Bible, entre autres ſur l'Eccléſiaſte, & ſur l'Apocalypſe. Ce Victorin a paſſé long-temps pour Evêque de [a] Poitiers. Quelques a
Auteurs l'ont fait auſſi Evêque de Petavv en Pannonie. On peut lire là-deſſus la Diſſertation de M. de Launoy qui le croit Evêque de Petavion, comme nous avons dit, & le diſtingue dans une autre Diſſertation, de quatre autres Victorins. [b] Vigile Evêque Africain a- b
voit auſſi écrit ſur le regne de mille ans, dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe, & Ticonius Donatiſte contre lequel Saint Auguſtin a écrit, n'avoit pas mal réüſſi à expliquer ce Livre, en de certains endroits ; c'eſt-pourquoy Caſſiodore ne voulant pas priver ſes Freres de ce ſecours, s'étoit contenté de mettre des marques, pour diſcerner dans cet Ouvrage ce qui en étoit bon, d'avec ce qu'il avoit de dangereux. Enfin il parle des cinq Livres ſur l'Apocalypſe de
[c] Primaſe Evêque en Afrique, qui vi- c

a *Petabionenſis, Petavionenſis, Pictabienſis, Pictabionenſis* Les manuſcrits luy donnent tous ces différens noms.

b C'eſt peut-être Vigile Evêque de Tapſe, qui a fleuri ſous Juſtinien.

c Evêque d'Adrumet dans la Province Biſacene. Il a fait encore d'autres Commentaires & d'autres Ouvrages. Caſſiodore l'appelle Evêque de Juſti-

voit de ſon temps, que nous conſervons encore aujourd'huy, & de ce que Saint Auguſtin en a auſſi touché dans ſes Livres de la Cité de Dieu.

V. On ne peut faire réfléxion ſur ce que nous venons de rapporter, ſans reconnoître qu'il ne s'eſt jamais trouvé perſonne dans l'Egliſe, qui ait autant travaillé que Caſſiodore, à établir ou à faire fleurir l'étude des ſaintes lettres. Ce fut encore dans le même deſſein qu'il eut ſoin de recueillir en un corps les Auteurs qu'il appelle *Introducteurs de l'Ecriture*, parce qu'ils préſentent pour ainſi dire la clef qui en ouvre les myſtéres, & qu'ils font entrer dans ſes différens ſens; ſçavoir Ticonius, S. Auguſtin dans ſes Livres de la Doctrine Chrétienne, Adrien, Eucher, & Junilius Evêque d'Afrique, le même qui adreſſa à Primaſe un Traité des parties de la divine Loy. C'eſt une introduction fort méthodique à l'étude de l'Ecriture. Junilius dit qu'il avoit appris ce qu'il enſeigne, d'un Perſan nommé

nianopolis (*in Pſ.* 118. *v.* 2.) Ce nom ou celuy de Juſtiniene qui eſt la même choſe, fut donné à Adrumet en l'honneur de l'Empereur Juſtinien, aprés qu'elle eut été repriſe ſur les Vandales *Voyez Baronius à l'an* 535. Carthage fut auſſi appellée Juſtiniene dans le même temps, & pour la même raiſon.

Paul, qui avoit étudié dans l'Ecole publique de Nisibe, où l'on enseignoit l'Ecriture sainte.

Cassiodore veut que non seulement on consulte ces Auteurs, mais aussi qu'on ait souvent des conférences sur les difficultez de l'Ecriture, avec des vieillards éclairez, & consommez dans l'étude; & il avouë qu'il a appris bien des choses par cette voye.

VI. Aprés l'Ecriture, il n'y a rien qui doive nous être plus vénérable que les Conciles généraux. Aussi Cassiodore place-t-il immédiatement aprés les Livres du nouveau Testament, les quatre Conciles OEcuméniques qui avoient été déja tenus. Il ne parle point en cet endroit du cinquiéme, qui est le second de Constantinople, soit parce qu'il n'avoit peut-être pas encore été tenu ou publié, car il ne fut célébré qu'en l'an 553. quatorze ou quinze ans aprés la retraite de Cassiodore, qui apparemment avoit déja composé son Livre de l'Institution, lequel est le second de ceux qu'il fit aprés son changement d'état; soit parce que ce Concile n'avoit fait aucune décision de foy, mais seulement condamné quelques personnes & quelques Ouvrages. On C. 11.

peut néanmoins conjecturer qu'il parle de ce Concile, lorsqu'il dit au Chapitre premier de son Institution, que la décision de plusieurs Peres a declaré Origéne hérétique, & que tout récemment il a été condamné par le Bienheureux Pape Vigile. Comme le Concile de Chalcedoine étoit celuy qui avoit souffert plus de contradiction, il fit traduire un Ouvrage Grec qui contenoit plusieurs piéces, lesquelles en étoient la justification. Le Cardinal Baronius croit que c'est un recueil de lettres écrites par plusieurs Evêques de ces temps-là, pour la confirmation de ce Concile, que l'Empereur Leon fit ramasser.

Comme l'hérésie dominante de ce temps-là étoit celle d'Eutyches condamnée par le Concile de Calcedoine, Cassiodore eut toûjours un soin particulier de la combattre ; ce qui paroît en plusieurs endroits de son Commentaire sur les Pseaumes. *La Divinité*, dit-il sur le Ps. 11. *s'est uni la nature humaine, mais en sorte qu'elle ne puisse être confonduë ni mêleé avec cette nature inférieure. L'une & l'autre se conserve entiere & sans confusion dans cette union.* Il ajoûte que cette doctrine du Pape Leon & de tout le Concile de Calcedoine, est celle de

S. Athanase, de S. Hilaire, de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Jérôme, & de S. Cyrille.

VII. On peut voir dans la suite du Livre de l'Institution le Canon des Livres de l'Ecriture sainte, selon S. Jérôme. Il paroît plus correct dans la nouvelle édition des OEuvres de ce Pere, où l'on n'a pas manqué de marquer ce qu'il y a de défectueux dans celuy que Cassiodore a rapporté. S. Augustin a suivi un autre ordre dans son Canon, & dans la division qu'il a faite de l'ancien & du nouveau Testament, dont il a compté soixante & onze Livres, comme le rapporte Cassiodore, qui parle ensuite du Canon de la sainte Ecriture selon l'ancienne version, & selon celle des Septante.

C. 12. C. 13. C. 14.

Jusques icy ce grand homme si zélé pour l'étude de l'Ecriture sainte, adresse son Livre de l'Institution à tous ses Freres; mais dans le Chap. 15 il ne parle qu'aux plus habiles, qu'il avoit chargez du soin de revoir les Livres sacrez, & d'en corriger les fautes. Il leur donne d'excellentes régles pour s'acquiter dignement d'un travail si important. Il veut qu'ils conservent les *Idiotismes* ou les proprietez de la Langue Hebraïque

C. 15.

ou Grecque, & les manieres de parler qui ſont conſacrées dans l'Ecriture ; qu'ils n'alterent point les noms Hebreux, ce qui pourroit en changer la ſignification, laquelle ſouvent eſt fondée ſur quelque raiſon marquée dans l'Ecriture, comme ſont les noms de *Seth, de Noë, &c.* & qu'ils ne préſument pas de changer même certaines expreſſions, qui ſont contre les Regles de la Grammaire, parce qu'elles nous font mieux entendre les ſens de l'Ecriture, qui eſt aſſez belle par elle-même, ſans emprunter de l'éclat des arts liberaux. Il marque comment on doit entendre quelques termes qui ſont familiers aux Ecrivains ſacrez. Par exemple, il dit que laver ſes mains, marque n'avoir point de part à quelque choſe; que *ſemel* une fois, ſignifie une réſolution conſtante & immuable, comme
Verſ. 36. au Pſeaume 88. que jurer quand il eſt attribué à Dieu, veut dire ſeulement confirmer. Il compare l'Ecriture à la robe ſans couture du Fils de Dieu, & il dit que ſi les ſaints Peres ont eu le ſoin de ne jamais déchirer ce vêtement précieux, il ne faut pas que nous ſoyons moins religieux que les anciens. Dans le reſte du Chapitre il donne des pré-

ceptes de Grammaire & de Critique pour bien corriger les Livres, & il exhorte ses enfans à poursuivre courageusement le grand travail qu'il a commencé sur l'Ecriture.

VIII. Dans le seiziéme Chapitre & dans les autres suivans il représente à ses Disciples la force de l'Ecriture sainte. Il les exhorte à la lecture des saints Peres, sur les matieres de dogme & de discipline, entre autres de S. Hilaire, de S. Cyprien, de S. Ambroise, de S. Jerôme & de S. Augustin, leur donnant à chacun des éloges convenables avec beaucoup d'éloquence. Il dit par exemple de Saint Cyprien, qu'aprés avoir fait plusieurs Martyrs par ses prédications, il est devenu luy-même Martyr, afin que ses actions ne fussent pas au dessous de ses paroles ; & de S. Jerôme, qu'il explique, qu'il orne & qu'il embellit tous les sujets qu'il traite, & que quelque diffus qu'il soit, on le lit aussi agréablement à la fin qu'au commencement. Mais c'est particulierement pour Saint Augustin qu'il est rempli de vénération & d'admiration, & sur tout pour ses Livres des Retractations, dans lesquels il s'est, dit-il, luy-même corrigé, avec une exactitude incroyable, parce que

perſonne n'étoit capable de le reprendre.

Ce ne fut qu'aprés avoir preſque achevé ſon Inſtitution, qu'il rencontra l'Epître de Saint Jerôme à Paulin, qui eſt une inſtruction ſur l'Ecriture ſainte, & une eſpece d'introduction; & il dit que s'il l'avoit lûë auparavant, il ſe
c. 21. ſeroit peut-être abſtenu de traiter la même matiere. Cependant il ajoûte que ſon Ouvrage eſt fort different de celuy de ce Pere.

c. 17. IX. Il veut que ſes Religieux étudient non ſeulement l'Ecriture, les Peres, les Dogmes & la Diſcipline Eccleſiaſtique, mais auſſi l'Hiſtoire Sainte; & il fait voir comment on y trouve abondamment de quoy nourrir la ſolide pieté, dans la conſidération des divers évenemens, qu'on doit rapporter tous à la divine Providence. Il place à la tête des Hiſtoriens Ecclésiaſtiques Joſephe qu'il appelle le ſecond Tite-Live, ſelon la penſée de Saint Jerôme qui le nommoit le Tite-Live des Grecs. Il nous apprend que ce Pere n'avoit oſé entreprendre de traduire les Antiquitez des Juifs, à cauſe de la longueur du travail. Caſſiodore fit faire par ſes amis cette traduction, en 22. Livres. Pour

les ſept Livres *de la captivité des Juifs*, c'eſt-à-dire de la guerre des Romains contre les Juifs, qui fut ſuivie de la deſtruction de Jéruſalem, & de la captivité de tout le peuple qui échappa du glaive & de la famine, il dit que les uns les croyoient traduits par Saint Jérôme, les autres par S. Ambroiſe, & d'autres par Rufin.

Aprés Joſephe il fait venir ſur les rangs Euſebe, dont il dit que l'hiſtoire a été traduite & continuée par Rufin en onze Livres, Socrate, Sozomene, & Theodoret, leſquels il avoit fait traduire par ſon ami Epiphane, & rédiger en un ſeul corps d'Hiſtoire composé de douze Livres : c'eſt ce qu'on appelle l'*Hiſtoire Tripartite*. Il parle enſuite d'Oroſe, de Marcellin, de la Chronique d'Euſebe traduite & continuée par S. Jérôme, de celles du Comte Marcellin, & de S.[a] Proſper ; celle-cy comprenoit tout le temps depuis a

a Caſſiodore ne diſtingue pas ce S. Proſper de celuy dont il a parlé cy-deſſus p. 344. qui eſt aſſurément l'Africain, ce qui me fait croire qu'il a crû que c'étoit luy, & non pas S. Proſper d'Aquitaine, qui étoit l'Auteur de cette Chronique ; c'eſt pourquoy il fait mention de Genſeric Roy d'Afrique, & dit que c'eſt juſqu'à luy que Proſper a continué cet Ouvrage. Cependant on le donne communément à S. Proſper défenſeur de la doctrine de S. Auguſtin & Secretaire du Pape Leon, qui n'avoit pas demeuré en Afrique.

Adam jusqu'à Genseric Roy des Vandales en Afrique, qui prit Rome. Enfin il ajoûte à tout cecy les Livres de S. Jérôme & de Gennade, qui traitent des Ecrivains de l'Eglise.

Au Chap. 28. il conseille l'étude des profanes, à l'exemple de S. Augustin, qui propose les avantages que S. Cyprien, Lactance, Victorin, Optat, & S. Hilaire en ont tirez. Consultez Saint Augustin au l. 2. de la Doctrine Chrétienne, c. 40. Cassiodore le joint avec raison à ces Peres, aussi-bien que Saint Ambroise, S. Jérôme, & un nombre infini de Grecs qui ont tous cultivé les belles lettres.

Ce que nous venons de tirer du Livre de l'Institution de Cassiodore, fait voir que ne se contentant pas d'enrichir la République des lettres, de ses propres Ouvrages, il engageoit tous ses amis qu'il croyoit capables d'écrire, à travailler chacun selon son talent, les uns en traduisant, les autres en abregeant les Ouvrages des Peres, & en faisant des Collections de leurs écrits, quelques-uns même en composant sur des matiéres importantes. Jamais on ne vit tant de zéle dans un particulier, pour amasser une riche bibliothéque.

X. Nous venons de faire presque le catalogue de celle de Cassiodore, en marquant tant de differens Ouvrages, qu'il avoit eu soin de ranger selon l'ordre des matiéres. Nous avons fait connoître la peine qu'il avoit prise d'envoyer chercher des livres dans tous les divers endroits du monde, même depuis qu'il eut embrassé la profession Monastique. On peut croire qu'ayant toûjours eu le même goût pour les lettres, soit profanes, soit sacrées, il avoit employé son crédit pendant prés de cinquante ans qu'il fut premier Ministre des plus puissans Rois du monde, à faire apporter des différentes bibliothéques d'Italie, de Sicile, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Dalmatie, de la Pannonie ; en un mot, de toute l'Europe, de tout l'Occident, & même de l'Orient, ce qu'elles avoient de plus curieux en livres, soit pour les placer dans la sienne, soit pour les faire transcrire.

Il nous apprend dans ce qu'il a écrit sur la Musique, qu'il avoit eu dans Rome une bibliothéque, avant sa retraite. Il ne faut pas douter qu'il n'en eût une encore plus nombreuse à Ravenne, où il faisoit son sejour ordi-

naire, & où il travailla à plusieurs C vrages, ce qu'on ne peut faire sans le secours de beaucoup de livres. Ce fut de ces deux magnifiques bibliothéques qu'il forma celle de Viviers; mais il l'augmenta toûjours depuis tandis qu'il vécut, comme il est aisé de le recueillir de ce que nous venons de dire, & il eut soin de recommander à ses Freres de continuer à l'accroître aprés sa mort.

Son dessein étoit d'aider par-là ses Religieux dans leurs études, & de les rendre capables de servir ensuite l'Eglise par leurs travaux, & par leurs » écrits: Hâtez-vous, mes chers Freres, » de faire de grands progrés dans la » science des saintes Ecritures, leur dit- C. 33. il à la fin de son Livre de l'Institution, » & animez-vous y, en considérant que » c'est pour vous remplir de doctrine, » que j'ay amassé un si grand nombre de » livres, & de livres si bien condition» nez & si bien choisis.

Comme il connoissoit les différens génies, il voulut avoir de toutes sortes de livres. Il ne négligea pas même les Abreviateurs, & ceux qui avoient fait des Collections des Peres. Il louë entre autres *Eugippe* Prêtre & Abbé du

Monastere de Lucullan ou de Saint Severin proche de Naples, qu'il avoit connu. Il dit que quoy-qu'il fût peu versé dans les lettres profanes, il s'étoit fort rempli de la lecture de l'Ecriture sainte & de Saint Augustin, des Ouvrages duquel il avoit composé comme un corps de Théologie divisé en 38. Chapitres, où plusieurs questions étoient traitées, & l'on y trouvoit réduit dans un seul volume, ce qu'à peine on auroit trouvé dans une grande bibliotheque. Il avoit dédié cét Ouvrage à la vierge Proba, parente de Cassiodore si connuë dans ce siécle, à qui S. Fulgence adressa ensuite deux Traitez de la Virginité. Cét Abbé est peut-être le premier qui ait commencé à donner ainsi Saint Augustin redigé en lieux communs; mais depuis nous avons vû des [a] Philosophies, des Theologies, & des Traitez de toutes les Controverses composez des seuls passages de ce Saint Docteur. a

XI. Comme la Cosmographie ou la Géographie peut être fort utile à ceux

a Il y en a une faite par un Pere de l'Oratoire, & un Traité de toutes les Controverses sous le titre de *Confessio Augustiniana* par un Jesuite. Il y a aussi des Théologies entieres, mais qui ne sont pas imprimées.

qui étudient l'Ecriture ſainte, Caſſiodore ne fit pas ſcrupule de permettre, ou plûtôt de recommander à ſes Religieux de lire les bons Auteurs qui en traitent. Il nomme l'Orateur Julius. Il veut parler ſans doute de Julius Titianus le pere, qui fut précepteur du fils de l'Empereur Maximin, & Auteur de pluſieurs Ouvrages de Coſmographie, de Rhétorique & de belles lettres, dont Capitolinus, Auſone & Sidonius font mention. Il louë particulierement le Comte Marcellin qui avoit fait une deſcription exacte de Conſtantinople & de Jeruſalem en 4. Livres; la Table de Denys, & Ptolomée qui parle ſi pertinemment de tous les lieux du monde, qu'il ſemble n'être étranger » nulle part. Ainſi demeurant toûjours » dans un même lieu (comme il eſt con- » venable aux Moines) vous parcourrez » en eſprit ce que tant de differens Au- » teurs ont recueilli des travaux de leurs » longs voyages, dit Caſſiodore à ſes diſciples. Il ne négligea pas de leur donner des livres d'Agriculture, de
C. 28. Plantes, de Médecine, pour s'accommoder au goût de tout le monde.

XII. Les livres ne ſuffiroient pas pour rendre ſçavant, ſi l'on n'avoit

d'habiles Maîtres ; c'eſt-pourquoy Caſſiodore en chercha d'excellens pour inſtruire ſes Religieux, & pour tenir les ſaintes Ecoles qu'il avoit établies, ne ſuffiſant pas ſeul pour un ſi pénible travail, dont il voulut néanmoins avoir ſa part, ſans conſiderer que ni ſon âge avancé ne luy laiſſoit aſſez de forces pour de ſi grandes fatigues, ni ſes compoſitions & les exercices reguliers aſſez de temps.

Il ſe chercha un excellent Collégue, dans la perſonne de l'Abbé Denys ſurnommé le Petit, dont il nous a laiſſé l'éloge. Il étoit Moine, & Scythe de nation ; mais il avoit toutes les mœurs & toute la politeſſe d'un Romain. Il étoit fort ſçavant dans les Langues Grecque & Latine. Nous avons parlé cy-deſſus de certains Moines Scythes, qui étoient ſçavans, & qui avoient de grandes liaiſons avec les plus illuſtres Evêques d'Afrique, auſquels ils envoyerent les livres de Fauſte, que S. Fulgence réfuta depuis. Denys le Petit pouvoit être de ces Religieux, mais encore jeune en ce temps-là ; c'eſt-pourquoy il n'eſt pas parlé de luy, comme de Jean Maxence, de Pierre Diacre, & de quelques autres qui ſe ſignalerent entre ces Moines, par leurs écrits.

C. 23.

P. 187.

Il n'étoit pas du nombre de ceux qui étant remplis des lumieres de la verité, la tiennent captive ſous l'injuſtice d'une conduite toute oppoſée ; mais il rendoit par ſes actions, toute l'obéïſſance quil devoit à la Loy de Dieu, & il repréſentoit dans ſa vie toute la perfection qu'il avoit appriſe dans les Livres ſacrez. Il avoit étudié ſi à fond l'Ecriture ſainte, & il en avoit acquis une ſi parfaite intelligence, que lorſqu'on luy demandoit l'explication de quelques difficultez, il répondoit ſur le champ à toutes les queſtions, & en donnoit la ſolution, quelque difficiles qu'elles puſſent être. Cependant il s'étoit réduit par humilité & par complaiſance pour ſon amy Caſſiodore, à enſeigner la Dialectique ; à quoy il donna pluſieurs années, l'ayant pour Collegue dans cét employ. Enfin il employa le reſte de ſa vie dans ces fonctions. Caſſiodore dit par une extrême modeſtie, qu'il ne ſe ſouvient jamais de cét illuſtre Collegue, ſans rougir de ſe voir ſi éloigné de ſon mérite.

Il avoit ſçû allier en ſa perſonne une grande ſageſſe, avec une grande ſimplicité, une profonde ſcience, avec une humilité plus profonde, une

merveilleuſe éloquence, avec un extréme amour du ſilence & de la retraite. Il méritoit que les Rois l'honoraſſent de leur familiarité ; néanmoins il auroit crû faire un crime de ſe préferer aux derniers des ſerviteurs. Il compoſa un [a] Code de pluſieurs Canons tirez des exemplaires Grecs, qu'il avoit traduits à la priére d'Etienne Evêque de Salone en Dalmatie. Son ami dit qu'on fit tant de cas de cét Ouvrage, que l'Egliſe Romaine l'adopta, & s'en ſervit dans l'uſage ordinaire, en ayant fait une partie de ſon droit Eccléſiaſtique. Auſſi recommande-t-il fort à ſes Religieux, de le lire avec aſſiduité, de peur qu'ils ne ſe rendent coupables, en ignorant ces regles de l'Egliſe ſi utiles pour le ſalut. L'Egliſe Gallicane ſe ſervit auſſi de ce Code peu de temps aprés qu'il eut paru, comme on le prouve par le troiſiéme Canon du Concile III. d'Orleans, qui eſt pris de ce Code. C'eſt le ſentiment d'Hincmar. a

a Ce recueil des Canons comprend outre ceux de l'Egliſe univerſelle, les 50. premiers des Apôtres, ceux du Concile de Sardique, & 138. des Conciles d'Afrique. M. Juſtel le fit imprimer en 1628. Denys fit encore une Collection des Epîtres Decretales des Papes, qui commence à Sirice. Elle a été inſerée par Juſtel dans ſa Bibliotheque du Droit-Canon.

Denys avoit enrichi l'Eglise de plusieurs autres traductions. Il étoit si sçavant en Grec & en Latin, qu'en ouvrant les livres Latins, il les lisoit couramment en Grec, comme si effectivement il avoit eu le Grec devant les yeux; & il traduisoit le Grec avec la même facilité.

Ses vertus égaloient ou surpassoient même sa science. Cassiodore le louë de son affabilité à l'égard de tout le monde, de sa modestie & de sa retenuë avec les personnes de différent sexe, de sa douceur parmi les hommes les plus furieux, de son admirable abstinence, même au milieu des délices. Il versoit des larmes de componction & de pénitence, lorsqu'il entendoit les discours insensez des personnes séculiéres, qui s'abandonnoient à la joye. Sa foy n'étoit pas moins pure que ses mœurs, & quoi-qu'il fût un prodige en science, il n'avançoit rien de luy-même; mais il se tenoit inviolablement attaché aux Regles des anciens Peres. Il y eut des hommes mal-intentionnez qui voulurent se servir de son glorieux nom, pour appuyer leurs erreurs, qu'ils luy attribuoient par une » insigne calomnie. Ils ne réüssirent pas

dans leurs mauvais desseins; mais déli- «
vré de leurs embûches & de la mali- «
gnité du siécle, il faut croire qu'il jouït «
présentement de la compagnie des ser- «
viteurs de Dieu dans le Ciel, dit Cas- «
siodore; & il ajoûte que ce qu'il a rapporté de luy, n'est qu'une partie de ce qu'il en auroit pû dire. Enfin cet intime ami qui le connoissoit si parfaitement, est tellement persuadé de sa sainteté, qu'il ne fait pas difficulté de l'invoquer aprés sa mort, & qu'il espére d'être aidé de ses mérites & de ses priéres, auprés de Dieu.

Sa qualité d'Abbé n'est pas une preuve qu'il ait été Supérieur d'une Communauté Monastique. On sçait que les simples Moines étoient appellez *Abbez*, c'est-à-dire *Peres* par les Grecs, chez lesquels sans doute Denys le Petit avoit embrassé la profession Religieuse, & que ceux que nous appellons Abbez ou Supérieurs, étoient connus & distinguez par le titre d'*Archimandrites*, ou d'*Hegumenes*.

XIII. Tous les secours de l'étude, des Bibliothéques & des Maîtres sont inutiles pour acquerir les sciences, si le Maître intérieur ne nous enseigne. «
C'est-pourquoy Cassiodore veut que «

ſes diſciples ſe tournent continuellement vers luy, pour implorer les lumiéres de ſa grace, & la force de ſon bras contre l'ennemi qui ne cherche qu'à nous ſéduire, & à nous faire abuſer des dons de nôtre Créateur. Il compoſa une priére qu'il ſeroit à propos de
C. 33. réciter tous les jours pour ſe préparer à l'étude & à la lecture; en voicy le commencement.

» Seigneur, donnez à ceux qui liſent » & qui étudient, l'avancement & le » progrés. Accordez à ceux qui cherchent » l'intelligence de vôtre ſainte Loy, le » pardon & la rémiſſion de leurs pechez, » afin que deſirant avec tant d'ardeur » d'arriver à la lumiére, & à la claire » connoiſſance de vos ſaintes Ecritures, » nous ne ſoyons engagez dans les téné- » bres d'aucuns pechez qui nous couvrent » de nuages Employez vôtre toute-puiſ- » ſance pour nous attirer à vous. Ne nous » abandonnez pas à nôtre propre volon- » té, aprés nous avoir rachetez de vôtre » Sang précieux. Ne permettez pas que » vôtre image qui eſt gravée en nous, ſoit » défigurée, & perde la beauté de ſes » traits, qu'elle ne peut conſerver, ſi » vous ne la défendez des inſultes de » l'ennemy. Ne ſouffrez pas que le dia-

ble ou nous-mêmes nous corrompions «
vos dons en nous, & que nous abu- «
ſions de vos bien-faits. Tout ce qui oſe «
s'oppoſer à vous eſt foible, & rien ne «
peut réſiſter à vôtre force. Ecoutez- «
nous, Roy tres-clement, & ſoûtenez- «
nous contre les attaques de nos pechez: «
éloignez-lés de nous, avant que le «
temps vienne de les examiner, dans le «
jugement rigoureux, & de les condam- «
ner.... Qu'il ſuffiſe à nôtre ennemi de «
nous avoir fait une bleſſure mortelle, «
dans la perſonne d'Adam. Pourquoy «
nous pourſuit-il ce calomniateur im- «
pie, & pourquoy employe-t-il tous «
les jours, de nouvéaux moyens pour «
nous ſurprendre & pour nous trom- «
per? &c. Et ailleurs: Prions, dit-il à « *Præf. Inſt. C. 28.*
ſes Freres, que ce qui nous eſt fermé, «
nous ſoit ouvert & révelé. Et dans un autre endroit, il veut qu'on joigne les bonnes œuvres à la priére.

Il avoit ſans doute fait luy-même l'expérience de ces moyens, & c'eſt par-là qu'il étoit arrivé à un ſi haut degré d'érudition & de piété. Il en avoit auſſi connu l'efficace dans les autres. Il en rapporte des exemples dignes d'admiration, qu'il tire de Caſſien & de S. Auguſtin. L'un eſt qu'un certain *Caſſian Collat*

vieillard fort ſimple ayant été interrogé ſur le ſens d'un paſſage tres-difficile de l'Ecriture ſainte, le comprit & l'expliqua par le ſeul ſecours de la priére. L'autre eſt qu'un ſerviteur barbare fort ignorant, qui ne ſçavoit pas lire, obtint à force de prier, la facilité de lire ſur le champ & ſans nulle préparation, un livre qu'on luy avoit préſenté, comme s'il l'avoit étudié longtemps.

Aug. in Praf. l. de Doctrina Chr.

On ne peut, ce me ſemble, douter que les Religieux de Viviers aidez de tant de ſecours, & conduits dans leurs études par un ſi habile Maître, n'ayent fait de grands progrés dans les lettres. On doit regarder Caſſiodore comme le reſtaurateur des ſciences dans le ſixiéme ſiécle, & comme le grand Heros des bibliotheques. Il n'y en a point de conſidérables qui ne luy ayent des obligations infinies, puiſque c'eſt par ſes ſoins, qu'on a conſervé pluſieurs Oûvrages des anciens, qui auroient péri par les cruelles guerres dont l'Italie, la Sicile, l'Afrique, & pluſieurs autres Provinces furent déſolées de ſon temps, s'il n'avoit été auſſi zelé qu'il le fut à les faire tranſcrire pour les multiplier, & s'il n'avoit donné l'exemple

ple à la posterité, particuliérement aux Moines, de s'occuper à ce travail honnête & utile à la République des lettres. Il n'y a donc point de grandes bibliotheques où l'on ne dût luy ériger une statuë, par une juste reconnoissance.

CHAPITRE VI.

I. Derniers Ouvrages de Cassiodore, & sa mort. II. Eloges qui luy ont été donnez aprés sa mort par le Vénérable Bede, & par Paul Diacre. III. Par Alcuin, Hincmar, Sigebert, Robert du Mont, & par les Auteurs qui ont traité des Ecrivains Ecclésiastiques. IV. Par ceux qui ont écrit la Vie des Saints, qui l'ont placé dans le Martyrologe. V. Par le Cardinal Baronius. VI. Par M. Godeau Evêque de Vence.

I. CASSIODORE passa le reste de ses jours dans les saintes & sçavantes occupations où nous venons de le voir employé; mais nous ne sçavons pas jusques à quelle année cette grande lumiere éclaira l'Eglise, ni quand

R

elle s'éclipsa ; & l'on ne peut s'empêcher d'accuser de négligence les Ecrivains de son temps, qui ont gardé un profond silence, sur ce qui concerne ce grand homme. En effet, ni Procope, ni Jornandés même n'en ont parlé, & il ne se trouve aucun Ecrivain voisin de son temps, qui nous instruise des circonstances soit de sa vie soit de sa mort. Il est certain qu'il avoit quatre-vingt-treize ans, lorsqu'il mit la main à son Traité de l'Orthographe, puisque luy-même nous en assure. Si donc il est né en 469. ou 470. comme nous l'avons dit au commencement de son Histoire, ce fut en l'an 562. ou 63. qu'il composa cét Ouvrage. Mais ce ne fut pas le dernier, si nous en croyons le Cardinal Baronius, puisqu'il composa encore aprés, selon ce sçavant Annaliste, un [a] Comput ou Calcul Ecclésiastique, pour trouver le jour de Pâques, les Epactes, les Indictions, &c. On l'a mis parmy ses OEuvres dans les éditions de

Ibid.

Ad ann. 562

a Dans ce Comput Cassiodore commence l'Ere Chrétienne à l'Incarnation de Nôtre Seigneur, & non pas à sa Naissance, comme on compte communément. Ainsi l'année que nous comptons 562 commença à être 563. au 25 de Mars, selon Cassiodore. Comme il ne fait pas mention de ce Comput au commencement de son Traité de l'Orthog. parmi ses autres Ouvrages, on peut croire qu'il ne l'avoit pas encore fait alors.

Paris, de Genéve, & dans la derniére faite à Rouën. Il ſemble même qu'on ne puiſſe pas l'attribuer à un autre qu'à luy, ſi ce n'eſt à Denys le Petit, qui étoit auſſi fort habile en ce genre de ſciences; mais ſon ami Denys étoit déja mort en l'an 562. & même long-temps auparavant, puiſque Caſſiodore parle de ſa mort dans ſon Livre de l'Inſtitution, compoſé long-temps avant celuy de l'Orthographe, & avant l'année 562. dans laquelle il paroît que ce Comput fut fait.

D'ailleurs, il eſt conſtant que Caſſiodore, aprés ces derniers Ouvrages, eut encore le loiſir de revoir les premiers, & d'y ajoûter quelque choſe, comme il paroît qu'il fit dans ſon Livre de l'Inſtitution, où il parle de ſon Traité de l'Orthographe compoſé long-temps aprés. Ainſi l'on ne ſçauroit luy donner gueres moins de cent ans, comme a fait le célebre Chancelier Bacon. Il ne faut pourtant pas inferer qu'il ait vêcu cet âge, de ce qu'il dit à la fin de ſon Commentaire ſur le Pſeaume 110. Etant ſujet au peché, comme « je ſuis obligé de le confeſſer, j'ay hon- « te de dire que je ſuis arrivé à la fécon- « dité du nombre de cent, & que quoi- «

Hiſt. vitæ & mortis, p. 534.

» qu'indigne, j'ay reçu ce qui a été at-
» tribué aux mérites des Saints. Car il me ſemble faire ſeulement alluſion au centuple, accordé à ceux qui ont quitté toutes choſes, comme il avoit fait, ou au grain qui porte cent pour un, ſelon une parabole de l'Evangile ; ce qui convient, dans le ſentiment de Caſſiodore, aux Martyrs & aux Vierges, & même à tous ceux qui tiennent un rang éminent de mérite & de vertu dans l'Egliſe.

Luc. 8. 4.

Caſſiodore rend donc humblement graces à Dieu en cét endroit, de ce que nonobſtant ſon indignité, il luy a plû luy accorder un de ces degrez, c'eſt-à-dire, comme je croy, celuy de la Virginité.

En quelque temps que ſa [a] mort ſoit arrivée, nous devons préſumer d'une vie auſſi innocente, & d'ailleurs auſſi pleine de bonnes œuvres que la ſienne, que la fin en a été heureuſe, & qu'elle l'a conduit au repos éternel, aprés lequel il ſoupire avec tant d'ardeur preſque à chaque page des écrits

a Elle arriva ſous le Pontificat de Iean III. Mais on ne ſçait ſi Juſtinien qui regna juſqu'en l'an 565. étoit alors Empereur, ou ſi c'étoit Juſtin le jeune ſon ſucceſſeur.

ausquels il travailla depuis sa retraite, & sur tout dans son excellent Commentaire sur les Pseaumes.

II. Il seroit difficile de recueillir icy tous les éloges qui luy ont été donnez aprés sa mort ; cela même seroit ennuyeux, parce que plusieurs n'expriment que les mêmes choses. Je rapporteray seulement les plus considerables, pour luy servir d'Epitaphes, & pour orner son tombeau.

Le Venerable Bede qui a fleuri longtemps dans le septiéme siecle, & qui mourut fort âgé environ l'an 731. ou 735. l'appelle Docteur de l'Eglise, & donne de grandes loüanges à son Commentaire sur les Pseaumes, dans lequel il dit qu'il a renfermé ce que Saint Ambroise, Saint Hilaire, Saint Augustin, Saint Cyrille, Saint Jean Chrysostome, & les autres Peres ont dit de meilleur sur ce sujet. *L. 2. in Ezram c. 7.*

Paul Diacre qui vivoit dans le huitiéme siecle, dit de ce grand homme, dans l'histoire qu'il a composée des Lombards, qu'il fut celebre par son sçavoir & par la parfaite connoissance qu'il avoit des lettres tant profanes que sacrées ; qu'entre plusieurs Ouvrages dignes de luy qu'il a laissez, il a fait *Lib. 1. de Gestis Long. c. 25.*

un Commentaire, où il explique avec une force merveilleuse d'esprit, les mysteres cachez sous la lettre des Pseaumes, & qu'aprés avoir été Consul & Senateur, il se fit Moine.

III Alcuin Ecrivain si fameux dans le huitiéme Siecle, & le restaurateur des lettres, le cite dans son cinquiéme Livre contre Felix Evêque d'Urgel. Jonas Evêque d'Orleans au neuviéme siecle, l'a fait aussi en parlant de la veneration duë aux saintes Images. [a] Il faut remarquer en passant qu'Alcuin le qualifie *Bien-heureux*, comme il fait Bede & d'autres que nous reconnoissons pour Saints.

De Div. & multip. animarat. c. 2. Hincmar de Moine de S. Denys devenu Archevêque de Reims sous Charles le Chauve, & mort en 882. cite le Traité de l'ame de Cassiodore, qu'il appelle homme d'un esprit fort pénetrant, & d'une singuliere érudition. Il employe aussi son témoignage dans le Livre de la Prédestination, & il y louë son Commentaire sur les Pseaumes. *c. 25. & 33.*

Sigebert de Gemblours qui a composé un Traité des Ecrivains Eccle-

a *Hujus locum Prophetiæ Beatus Cassiodorus ita declarat, &c.* sur le Ps. 49.

ſiaſtiques, y fait une honorable mention de ce grand perſonnage, & donne un catalogue aſſez exact de ſes Ouvrages, où il ne mêle aucun de ceux qui luy ont été ſuppoſez. Il eſt vray qu'il ne parle point des douze Livres de ſes lettres; mais la raiſon eſt que Sigebert n'entreprend de parler que des Auteurs Eccleſiaſtiques, & que Caſſiodore ne l'étoit pas quand il écrivit ſes lettres.

Robert du [a] Mont l'appelle homme tres-ſçavant en toute ſorte de ſciences. Je ne dis rien du témoignage d'Aimoin, d'Othon de Friſingue, d'Ordric Vital, d'Honoré d'Autun, de Vincent de Beauvais, de S. Antonin, & de Jourdain, qui ne luy ſont pas moins favorables. Je paſſe auſſi les témoignages de tant d'Auteurs qui nous ont donné des Bibliotheques, leſquels le comblent d'éloges, comme Geſner, Sixte de Sienne, Bellarmin, Poſſevin, le P. Labbe, Voſſius, &c. Enfin je ne rapporte point ce qu'en ont écrit les Hiſtoriens de l'Ordre de Saint Benoiſt, comme Tritheme, Antoine d'Yepez & Bucelin. Je me contenteray donc de

a *Inter op. Guiberti p. 718.*

a Du Mont S. Michel en Normandie.

faire connoître icy le jugement qu'en ont porté de célebres Ecrivains fort desintéressez.

P. 280. edit. 1519 IV. Pierre Noël appellé communément *de Natalibus*, qui a écrit les vies des Saints, place Cassiodore parmi les Confesseurs, & dit qu'aprés avoir beaucoup éclaté par sa sainteté de vie, & par sa science dans les lettres divines & humaines, il vit aprés sa mort par les miracles qu'il opere.

Bollandus, dans le recueil qu'il a fait des actes des Saints, en parle au 17. de Mars, & dit que Witford l'a inseré dans son Martyrologe, & l'a proposé à la vénération des Fideles comme Saint. Alcuin luy a donné le titre de Bien-heureux long-temps auparavant, ainsi que nous l'avons remarqué.

Epist. data 9. Idus Nov. 1528. Voicy ce que Jean Cochlée en a écrit au célebre Thomas Morus Chancelier d'Angleterre : J'ay découvert » dans la bibliotheque de S. Etienne la » Chronique de Cassiodore. C'est un » Ouvrage fort court à la vérité, mais » d'ailleurs tres-considérable & tres-di- » gne de la Noblesse Romaine. C'est avec » beaucoup de raison qu'il étoit desiré de » tous les sçavans.... Cet Auteur a don-

né des preuves certaines de son érudi- «
tion & de sa piété dans ses Commen- «
taires sur les Pseaumes. Mais si l'on «
veut connoître quelles ont été sa pro- «
bité, sa prudence, sa justice, son inté- «
grité, & dans l'exercice de quelles «
Charges il en a donné des marques, «
on n'a qu'à consulter les douze Livres «
de ses lettres, pourvû qu'on soit si heu- «
reux que de les posseder.... Il a cet «
avantage entre tous les *Docteurs de l'E- «
glise*, d'avoir été honoré des plus émi- «
nentes dignitez du siécle, & de s'en «
être acquité avec toute l'intégrité, la «
religion, & la piété imaginables. Car «
il a toûjours défendu la cause de l'E- «
glise Catholique, avec une fidelité & «
une perseverance inviolables, quoi-que «
les Rois qu'il servoit fussent Ariens... «
Mais ce qui est encore plus admirable, «
& ce qui prouve avec plus d'éclat sa «
religion & sa piété, c'est qu'ayant re- «
noncé au siécle, à toutes les dignitez, «
à tous les honneurs de l'Empire, il «
embrassa la vie Monastique. «

Gabriel Barri, ou plûtôt le sçavant Cardinal Sirlet Bibliothequaire du Vatican, dans une description qu'il a faite de la Calabre, parlant de la Ville de Squillacci, dit que Cassiodore cele- *L. 3. in fine.*

bre par sa science & par sa sainteté, y
» avoit reçû la naissance. . . . Il fut, ajoûte-t-il, sans contredit le plus sçavant
» de son siécle, dans les lettres humaines & séculiéres. Mais ayant méprisé
» les honneurs du siécle, & s'étant fait
» Moine de l'Ordre de S. Benoist, il
» éclata par sa science dans les saintes Ecritures; & par sa sainteté. Il mourut
» âgé de 96. ans, aprés avoir exercé à
» Rome toutes les premieres Charges.

» V. Il est temps, dit le grand Cardinal Baronius, que nous saluïons ce
» tres-sçavant & tres-saint personnage, la
» gloire de la Noblesse Romaine, Aurele Cassiodore, honoré pendant une longue suite d'années d'une infinité d'emplois & de dignitez, avant sa retraite,
» ensuite devenu Moine, non pas pour
» s'abandonner à l'oisiveté dans le Monastere qu'il bâtit, & où il se tint comme dans un port tranquille, aprés le
» naufrage des Rois des Gots, dont il
» avoit gouverné les Etats en qualité de
» Préfet du Prétoire; mais pour vivre à
» à Dieu, & pour vaquer aux lettres,
» le reste de sa vie. En effet, depuis ce
» temps-là jusqu'à sa mort, il donna
» toûjours au public quelque nouvelle
» production de son esprit, qui étoit

fort fertile, & même dans ſon extréme «
vieilleſſe; quoi-que cet âge ſoit ordinai- «
rement ſtérile, il fit paroître une fecon- «
dité merveilleuſe, par les fruits abon- «
dans de ſa plume. Il dit enſuite qu'a-
prés avoir employé la vigueur & la
force de ſon âge, à bien gouverner le
Royaume, de quoy il s'étoit acquitté
avec beaucoup d'avantage pour le pu-
blic, & d'honneur pour luy même, il
avoit conſacré ſes travaux aux choſes
divines, pendant ſa vieilleſſe, & qu'il
ne les interrompit jamais juſqu'à la
fin de ſa vie, qu'il termina ſainte-
ment.

VI. Finiſſons par ce qu'en dit M l'E-
vêque de Vence dans ſon Hiſtoire Ec-
cléſiaſtique: Caſſiodore, comme nous « *L. 11. du 6. ſiécle à la fin.*
avons dit, étoit Secretaire d'Etat de «
Theodoric Roy d'Italie. Son eſprit, ſa «
ſcience, ſa prudence, & ſa probité, le «
porterent par degrez à tous les hon- «
neurs de la République, & il les cou- «
ronna par le Conſulat. Mais la grace «
de J. C. luy en ayant fait connoître la «
vanité, & voyant les affaires des Gots «
en deſordre, ſous Vitiges leur Roy, il «
quitta le ſiécle, & ſe retira dans un Mo- «
naſtere qu'il avoit fait bâtir, à l'extré- «
mité de la Calabre. Il étoit accommo- «

» dé de toutes choses, & même embelli
» d'horloges au Soleil & à l'eau, de lam-
» pes qui ne s'éteignoient point, & d'u-
» ne bibliotheque choisie, où il ne va-
» qua plus qu'à la priere & à l'étude. Il
» composa plusieurs Livres, pour l'instru-
» ction de ceux qui étudioient les sain-
» tes lettres.

» 1. Un Commentaire sur les Pseau-
» mes, &c.

» Il mourut dans la trentiéme ou tren-
» te-sixiéme année de l'Empire de Justi-
» nien. Heureux d'avoir quitté la Cour
» & les affaires du monde, pour se dis-
» poser, par la vie pénitente, à compa-
» roître devant celuy, qui examinera si
» sévérement la vie des Ministres des
» Princes, & qui les jugera non pas par
» les raisons d'Etat, mais par les véritez
» de son Evangile, dont d'ordinaire ils
» font si peu de compte.

Mais allons chercher dans les vertus que Cassiodore a pratiquées durant sa vie, de quoy le couronner aprés sa mort.

CHAPITRE VII.

I. Vertus principales de Cassiodore. Sa foy. II. Son amour pour Dieu, & sa charité pour le prochain. III. Son humilité. Sentimens qu'il a de cette vertu. IV. Ce qu'il dit de la pénitence. V. Combien il a estimé la profession Religieuse. VI. Et les vertus qui luy sont propres, le silence & la retraite. VII. La pauvreté Evangelique. VIII. Combien il étoit ennemi de la vertu orgueilleuse. IX. Son assiduité à la priere. X. Abregé de la priere qu'il fait à la fin de son Traité de l'ame.

I. COMME la foy est le fondement de toutes les vertus Chrétiennes, c'est par elle que nous commencerons l'examen des vertus dont Cassiodore a donné de si grands exemples dans les differens états de sa vie. Rien n'est plus ordinaire que de voir les Courtisans & les Ministres des Princes, regler leur religion & leur foy par leurs interêts, & n'assujettir jamais leurs interêts propres ou ceux de l'Etat, à

leur religion. Cassiodore détesta pendant toute sa vie cette pernicieuse conduite, & il eut toûjours un extréme soin de conserver la pureté de la foy, au milieu d'une Cour Arienne, & parmi les contestations dont l'Eglise fut troublée de son temps, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au Pape Jean II. Voyez p. 192. Ce fut encore dans le dessein de soûtenir & de faire fleurir la véritable foy, qu'il souhaita d'établir à Rome des Ecoles publiques, où l'on enseignât les saintes lettres ; ce qu'il executa ensuite dans son Monastere. Nous venons de voir quel soin il eut de ne mettre entre les mains de ses disciples, que des livres dont la doctrine fût orthodoxe : ou, s'il étoit obligé de leur faire lire des Auteurs condamnez, il les avertissoit de leurs erreurs, afin qu'ils s'en donnassent de garde.

Ce fut par la protection qu'il donna publiquement à la Religion Catholique, qu'elle trouva de l'appuy dans des Rois infectez de l'hérésie, que les Papes & les Evêques furent respectez par ces Princes, & que les priviléges des Eglises furent conservez. Il s'est dépeint luy-même en expliquant ce
V. 12. » verset du Pseaume 21. *Mes pieds sont*

toûjours demeurez dans la voye droite, «
je beniray le Seigneur dans les Eglises. «
L'homme vrayement Catholique, «
peut à bon droit tenir ce langage, au «
milieu des assauts que les hérétiques «
luy livrent, & des persécutions vio- «
lentes qu'il éprouve de la part du «
monde, dit Cassiodore, parce que ses «
pieds n'ont point été ébranlez, & qu'il «
est toûjours demeuré ferme. Quoi-qu'il «
soit agité par des tribulations impor- «
tunes, il ne sçait ce que c'est de se lais- «
ser émouvoir par les plus pressantes né- «
cessitez, lorsqu'il s'agit de la foy. C'est «
de cet homme fidele & des personnes «
qui luy ressemblent, que le Seigneur a «
dit : *Je me suis réservé sept mille hom-* « 3. Reg. 19. 18.
mes qui n'ont pas fléchi le genoüil devant «
Baal. «

Il fait encore connoître ses sentimens là dessus, en plusieurs endroits, & particuliérement lorsqu'il explique ces paroles du Pseaume 118. *Je vous* V. 7.
confesseray dans la droiture de mon cœur.
La droiture du cœur, dit-il, consiste «
dans la sainte regle de la foy Catho- «
lique, parce que la finesse trompeuse «
des hérétiques, qui est toute tortuë, & «
qui s'éloigne fort de cette regle, ne «
peut pas confesser Dieu. «

II. Il ne jugeoit pas que la foy pût avoir la solidité qui luy est nécessaire, si elle n'étoit jointe à l'amour de Dieu & à une crainte salutaire de sa souveraine Majesté. La foy, dit-il, est alors solide, quand elle est soûtenuë d'un amour chaste, & d'une frayeur respectueuse de la Majesté divine. Il enseigne que l'ardeur de la foy croît à proportion qu'on diminuë le feu & la chaleur de la concupiscence; & que pour approcher de Dieu, il faut qu'une sainteté tres pure nous y dispose, & nous en rende dignes.

In Ps. 6, v. 8.

In Ps. 118. v. 83. & 21.

Selon luy, la charité est toute la loy de J. C. & ce qui sauve les Chrétiens; c'est elle qui supporte tout, qui souffre tout, qui affermit l'espérance dans l'attente de ce qu'on desire, qui embrase d'une flamme salutaire les cœurs des fideles, & qui éleve les Chrétiens à la perfection. Tout son Commentaire sur les Pseaumes est rempli de traits & d'étincelles de l'amour divin.

In Ps. 130. v. 4.

La charité pour le prochain doit, selon luy, être jointe à l'amour de Dieu, sans quoy cet amour n'est qu'illusion. Nous avons vû dans sa vie comment il a pratiqué cette charité,

In Ps. 12. v. 2.

même avant sa retraite, envers des Provinces entieres, soit en les déchargeant des impôts & des tributs, soit en les dédommageant par des sommes considérables, des pertes qu'elles avoient souffertes, soit en y faisant distribuer des bleds, dans le temps des grandes nécessitez. Ayant fondé le Monastere de Viviers, il voulut qu'il fût ouvert aux étrangers & aux pauvres, pour qui l'on réservoit tout ce qu'il y avoit de meilleur & de plus delicat, pendant que luy & ses Religieux gardoient une rigoureuse abstinence. *Instit. c. 28.*

III. Son renoncement à toutes les grandeurs du monde répond de son humilité. Il n'eut pas de peine à quitter les pompes du siécle, parce qu'il n'y avoit jamais attaché son cœur, & que sous l'habit & sous tout l'exterieur magnifique d'un grand Seigneur, il avoit toûjours conservé les sentimens de l'humilité Chrêtienne, qui l'abaissoit à mesure qu'il se voyoit élevé. Il ne fonda pas un Monastere pour y commander avec empire, mais pour y obéïr, & pour exercer les fonctions les plus pénibles & les plus humiliantes, s'étant réduit à enseigner même la Grammaire aux jeunes gens, & de-

venant, pour ainsi dire, enfant avec les enfans. Voicy l'éloge qu'il fait de l'humilité, dans son Livre de l'ame, qu'il composa lorsqu'il exerçoit encore la haute dignité de Préfet du Prétoire.

» L'ame devient grande, elle est » riche & d'un prix inestimable, lors- » qu'elle reconnoît que d'elle-même elle » est pauvre. Elle devient puissante, si » elle ne fuit pas une salutaire humilité. » Enfin elle est heureuse, si elle conserve » dans la chair & sur terre, ce que les » Anges orgueilleux ont perdu dans le » Ciel. Car personne, Seigneur, ne peut » approcher de vous en s'élevant, & ce » n'est qu'en s'humiliant qu'on peut mon- » ter pour arriver à vous. Etant le tres- » haut, vous vous approchez de ceux » qu'une humble priere courbe devant » vôtre Trône. Nôtre humilité vous est » agréable... En effet elle est la mere de » nôtre vie *spirituelle*, la sœur de la Cha- » rité, le soûtien de l'ame agitée d'in- » quiétudes. C'est elle qui détruit l'or- » gueil; & comme ce vice est l'origine » de tous les crimes, par le moyen du » diable, au contraire l'humilité est de- » venuë par vous, Seigneur, la source » & le principe de toutes les vertus.

Voicy encore ce qu'il dit, en expli-

quant ces paroles du Pseaume 112. *Le Seigneur regarde favorablement ce qui est humble dans le Ciel & dans la terre:* Dieu jette les yeux sur les humbles « pour les élever fort haut par sa grace; « il se repose sur une pieuse humilité, il « la visite. Mais il ajoûte que cette hu- « milité consiste dans la disposition de l'esprit, & non pas dans la posture du corps. Que comme les Anges mêmes ont eu besoin de cette vertu, pour plaire à Dieu dans le Ciel, c'est elle aussi qui luy rend les Saints agréables sur terre. Qu'au contraire il a l'orgueil en horreur; que ce vice a fait tomber l'Ange, & qu'il entraîne les hommes dans l'abîme de l'enfer.

IV. Quoi-que Cassiodore n'eut pas commis de crimes, qui l'engageassent à une austere pénitence, ayant toûjours mené une vie fort reglée, & quoi-que son âge avancé fût d'ailleurs une raison légitime pour l'en dispenser, néanmoins il embrassa toutes les rigueurs & tous les travaux de la vie Monastique. Il dit que ce n'est que de la vallée des larmes, ou de l'humiliation du pénitent, qu'on peut s'élever au lieu qui nous est préparé, c'est-à-dire dans le Ciel. Selon luy jamais on ne

In Ps. 83. v. 7.

In Ps. 6. v. 10.

doit cesser de pleurer ses pechez, parce qu'on ne cesse jamais parfaitement de pecher, pendant qu'on est dans cette vie. Rien n'est plus beau que ce qu'il dit sur les Pseaumes de la Pénitence. Je me contenteray de rapporter quelque chose de son explication sur le premier qui est le sixiéme dans l'ordre des Pseaumes. Il remarque d'abord, sur la confession que le Prophete fait de son crime, que quoi-que cette voye d'avouër son peché, nous expose desarmez à la rigueur des jugemens des hommes, elle nous environne d'une défense invincible du côté de Dieu, en sorte que quand nous manquons de raisons, pour excuser nôtre peché, nous trouvons le moyen de nous en décharger, en le confessant avec sincerité, & nous obtenons l'absolution, en nous condamnant nous-mêmes. Que cependant le dessein de David n'est pas de demander à Dieu, qu'il ne soit pas repris de luy pour son peché, pendant sa vie, mais seulement qu'il n'en soit point puni au jour du jugement de rigueur & de sevérité : Car, ajoûte-t-il, être repris en cette vie c'est un effet de la misericorde de Dieu, pour plusieurs, & la cause de leur salut, selon ces pa-

roles de l'Apocalypse : *Je reprens & je châtie ceux que j'aime.* Apoc. 3. 19.

Ayez pitié de moy, Seigneur, parce que je suis malade. Cette confession de son infirmité, continuë t-il, est le moyen d'attirer la misericorde du céleste Médecin, & l'on obtient facilement de luy, les remedes, pourvû qu'on ne rougisse pas de luy découvrir ses playes. Lorsque David crie : *Guerissez-moy, parce que tous mes os sont troublez*; il fait entendre à son charitable Medecin, que le mal a gagné jusqu'au dedans, & jusqu'à la force de l'ame signifiée par les os ; c'est-pourquoy il ajoûte: *Mon ame est fort troublée.* Il ne dit pas, sauvez-moy, guerissez-moy à cause de mes mérites, mais à cause de vôtre misericorde, parce que la ferme esperance qu'on a dans cette misericorde, dispose à recevoir le pardon.

Il ne faut toutefois pas s'appuyer tellement sur la misericorde, qu'on neglige les œuvres de pénitence; c'est-pourquoi David pénitent dit : *J'ay étê exercé de travaux dans mon gémissement*, assûrant par là que son repentir a été suivi non pas de paroles inutiles, de promesses stériles & vaines, mais des plus rigoureux supplices embrassez volontaire-

» ment. Le gémissement dont il parle,
» signifie le cri plaintif, ou de ceux qui
» sont courbez sous un fardeau qui excede
» leurs forces, ou de ceux qui ont été
» blessez grièvement. Le Chrétien doit
» donc rechercher le gémissement, qui
» vient de la componction du cœur. Mais
» qu'il y a de douceur dans cette amer-
» tume! Que les larmes de cette pénitence
» & de ce gémissement renferment de
» bonheur! Que cette affliction est avan-
» tageuse, & qu'elle est aussi équitable.
» *Je laveray toutes les nuits mon lit, &*
» *je l'arroseray de mes larmes.* C'est avec
» justice qu'ayant souïllé sa couche, pen-
» dant la nuit, il se condamne à la laver
» de ses larmes. Aprés avoir dit qu'il *a*
» *vieilli parmi tous ses ennemis*, c'est-à-
» dire au milieu de la multitude de ses
» pechez, il forme la résolution de s'en
» séparer, & il dit: *Eloignez-vous de moy,*
» *vous tous qui operez le mal*, afin qu'ayant
» peché dans la compagnie des méchans,
» il s'attache aprés les avoir chassez, à
» la pratique des Commandemens de
» Dieu.

C'est l'abregé de ce que Cassiodore dit sur une partie de ce Pseaume, ce qui peut faire connoître en même temps les sentimens qu'il avoit de la péniten-

ce, & la maniere édifiante dont il a expliqué les Pſeaumes.

V. Il avoit de hauts ſentimens de la profeſſion Religieuſe. Il l'appelle une vie céleſte en terre. Il dit que c'eſt imiter les Anges fideles, que de vivre de l'eſprit dans la chair, & de n'aimer point les vices du monde ; de mépriſer la vie préſente, & d'aſpirer ſans ceſſe aux joyes de la felicité future ; de devenir le temple de celuy dont l'image a été imprimée dans l'homme, lorſqu'il a été créé. O l'agréable Paradis, s'écrie-t-il, dans lequel on recueille tant de merveilleux fruits des vertus ! Ces perſonnes Religieuſes font état de ſurmonter leurs ennemis, non pas en réſiſtant, mais en ſouffrant. Tous leurs triomphes conſiſtent à faire beaucoup ſouffrir leur propre corps. Quand ils cedent, quand ils ſuccombent par une loüable humilité, c'eſt alors qu'ils remportent une glorieuſe victoire ſur leurs ennemis. Généreux ſoldats de J. C. qui ne préſument point des forces humaines, mais ſe confient ſeulement de pouvoir ſurmonter tout ce qui leur eſt contraire, par la force de la grace du Seigneur. Ils n'ont jamais de démêlé avec les autres, mais ils ſont toûjours en

In Pſ. 103. v. 17.

» procés avec eux-mêmes ; ils ſe chi-
» canent ſur tout. Ils ont compaſſion de
» tous les autres, mais ils ne peuvent
» jamais ſe pardonner rien. Enflammez
» de l'ardeur d'une charité celeſte, ils
» s'efforcent de communiquer aux autres
» les biens qu'ils ſouhaitent pour eux-
» mêmes. Que c'eſt une grande gloire
» pour l'arbre qui a de ſemblables nids
» dans ſes branches! Il compare les Religieux à des oiſeaux ſolitaires, & leurs Monaſteres à des nids, au ſujet de ces paroles: *Illic paſſeres nidificabunt.* Les *paſſereaux feront là leur nid*; & il ajoûte que l'arbre qui porte ces nids, eſt planté de la main de Dieu, & qu'un païs eſt trop heureux d'avoir des perſonnes de cét Inſtitut. Caſſiodore parloit ainſi aprés l'expérience qu'il avoit faite de la vie Monaſtique. Il avoit devant les yeux pluſieurs parfaits imitateurs de ſes vertus, dont il ſemble avoir fait le portrait en cét endroit, & en pluſieurs autres.

VI. Il aimoit particulierement toutes les vertus qui ſont convenables à l'état Monaſtique. Il donne bien des loüanges au ſilence de ſon amy Denys le Petit; mais il ne fut pas moins attaché à cette vertu que luy, quoy-que rien ne

ne ſoit plus difficile à ceux qui ont vêcu long-temps dans ces grands mouvemens, que cauſent les premieres Charges d'une puiſſante Monarchie (& l'on peut dire la même choſe de tous les emplois fort occupans) que de ſe reduire à la ſolitude & au ſilence. Mais ce grand homme s'étoit bâti un lieu de retraite au fond de ſon cœur, pendant qu'il étoit plongé dans le tumulte des affaires, & nous avons remarqué que pendant ſon Miniſtere, & au milieu des plus grandes occupations, il avoit ſes heures de recueillement, qu'il emploioit à lire & à méditer l'Ecriture ſainte.

Voyez cy-deſſus, p. 139.

On n'a qu'à lire ſon Commentaire ſur le Pſeaume 38. pour être convaincu de l'eſtime qu'il faiſoit de la vertu du « ſilence. J'ay dit en moy-même, c'eſt- « à-dire dans mon cœur, où les hom- « mes ſages déliberent, avant que de par- » ler, j'obſerveray mes voyes (c'eſt la paraphraſe qu'il fait ſur les premieres pa- « roles de ce Pſeaume.) David ne dit pas, « je m'abſtiendray des crimes, parce « qu'il étoit déja ſaint, mais je m'inter- « diray même les paroles inutiles, que « celuy qui vit exempt des vices, a bien « de la peine à éviter, comme l'enſeigne « l'Apôtre S. Jacques : *Nul homme ne* «

Jacobi 3. 8.

» *peut dompter sa langue, quoi-que ce soit un*
» *fort petit membre.* . . Il est difficile que la
» langue qui est placée dans un endroit si
» glissant, garde l'exacte mesure de la vé-
» rité dans les paroles. Si vous luy lâchez
» la bride imprudemment, il vous arri-
» vera souvent de parler contre vous-mê-
» me. Car il est bien plus aisé d'éviter les
» fautes en se taisant, qu'en parlant. ...
» Mais si l'on doit ainsi retenir sa langue,
» c'est particuliérement lorsqu'un enne-
» mi envieux est devant vous, cherchant
» dans vos paroles, l'occasion de vous ca-
» lomnier. *Je me suis tû*, dit le Prophe-
» te, *je me suis humilié*, *& je me suis*
» *même abstenu des bons discours*. Il a pru-
» demment trompé ses ennemis. Lors-
» qu'ils cherchoient en luy des paroles,
» pour les interpreter malicieusement,
» ils ont trouvé un profond silence. Mais
» comme on peut quelquefois se taire
» par fureur & par passion, le Prophete
» aprés avoir dit, *je me suis tû*, ajoûte,
» *je me suis humilié*, afin que l'on con-
» nût que son silence n'avoit rien de
trompeur, & qu'il étoit tres-saint.

VII. Si l'on veut sçavoir combien il cherissoit la pauvreté Evangélique, on n'a qu'a lire ce qu'il dit des pauvres de J. C. en plusieurs endroits de son

Commentaire, particuliérement sur le « *Verſ.*
Pſeaume 21. *Dieu n'a pas mépriſé ni né-* « 27.
gligé la prière des pauvres. Ce qu'ont «
coûtume de faire ceux qui mettent leur «
gloire dans les honneurs du monde... «
Mais Dieu n'en uſe pas de la ſorte, dit «
Caſſiodore, il ne juge pas des prieres «
par la pompe des habits de celuy qui «
les luy preſente. Il n'honore par les ri- «
cheſſes, mais il exauce au contraire les «
vœux de ſes fideles pauvres. L'indi- «
gent eſt précieux à ſes yeux. Et plus bas, «
il fait cette deſcription des pauvres,
en les oppoſant aux riches : Les pau- «
vres louënt le Seigneur, les riches s'é- «
levent eux-mêmes ; ceux-cy amaſſent «
des treſors terreſtres, ceux-là ne ſont «
riches que de l'abondance des biens «
du Ciel. Comme leurs facultez ſont fort «
inégales, leurs conſciences ſont auſſi «
dans un état bien different. Les uns ſont «
riches des biens du monde, les autres «
ne ſont riches que de Dieu ; mais auſſi «
que leur ſort eſt oppoſé ! Les pauvres «
poſſedent ce qu'ils ne perdront jamais, «
les riches poſſedent ce qu'ils perdront «
infailliblement, au moins à la mort, & «
peut-être même pendant leur vie. «

VIII. Quelque véneration qu'il eût pour la vertu, il vouloit qu'elle fût ac-

compagnée d'humilité, & exempte de
» présomption. L'homme continent &
» tempérant est un Roy, selon le Pro-
Vers. 16. phéte, dit-il en expliquant le Pseau-
» me 32. Mais quoi qu'il soit devenu maî-
» tre de son corps, par la divine miseri-
» corde, & qu'il le conduise, bien loin
» de se laisser emporter à ses mouvemens
» dereglez, néanmoins il ne pourra se
» préserver des vices de la chair, s'il s'é-
» leve, & s'il luy arrive de présumer de
» sa vertu. Car c'est avec justice que Dieu
» abandonne la vertu des hommes, &
» qu'il la laisse tomber, lorsqu'ils ne
» rapportent pas à luy le don parfait
» qu'ils en ont reçû, & qu'ils l'attribuënt
» à leurs propres forces. Le Prophete
» veut qu'on entende aussi du *Geant*, ce
» qu'il vient de dire du *Roy*. Ce Geant
» est celuy qui s'est fortifié par une ver-
» tu éminente, & qui combat conti-
» nuellement contre le diable. . . Mais
» celuy là même qui a déja mis en fuite
» plusieurs esprits malins, par le secours
» de la grace, ne pourra être sauvé, si
» comme un Geant élevé par la superbe,
» il présume de ses mérites.

IX. C'est pour se préserver de ce malheur, que Cassiodore, aprés avoir acquis tant de vertus, & fait un si

grand fond de bonnes œuvres, avoit néanmoins ſans ceſſe recours à la priére. Il en recommandoit auſſi le frequent uſage à ſes diſciples, parce qu'il reconnoiſſoit que tout le bien vient de Dieu, & que c'eſt à luy qu'il faut s'adreſſer pour l'obtenir. On peut aſſûrer que la plus grande partie de ce qu'il a écrit depuis ſa retraite, éleve à Dieu, & que ce n'eſt preſque qu'une priere continuelle.

Avant même qu'il eût renoncé publiquement au monde, la priere étoit pour luy un exercice fort ordinaire. Il n'y a rien de plus touchant que la maniere dont il ſe tourne vers nôtre Seigneur J. C. à la fin de ſon Traité de l'ame, qu'il compoſa étant encore Prefet du Prétoire, & au milieu des troubles. Il faut en traduire icy une partie, pour faire connoître les ſentimens de piété, dont il étoit deſlors pénétré.

« Par vous, Seigneur, qui étes digne « d'admiration, ce qui auparavant étoit « une peine, eſt devenu le repos éter- « nel. La ſouffrance eſt un reméde, la « mort des fideles eſt l'entrée au ſalut. « Cette mort qui auparavant étoit le ter- « me de la vie, fait vivre éternellement... « Ayant été décernée contre l'homme,

» comme une marque d'infamie, elle eſt
» devenuë un honneur pour luy.... O
» Seigneur, vous étes véritablement tout-
» puiſſant, d'en avoir uſé avec tant de
» miſéricorde. Il n'y a point de Roy qui
» ſoit comparable à vos pauvres ; il n'y a
» point de pourpre qui égale le prix des
» filets de vos pêcheurs. La pourpre jet-
» te dans les tempêtes du monde, & ces
» filets nous conduiſent au port aſſuré
» de l'éternité bien-heureuſe. Vous avez
» voulu être pauvre, du côté de ce que
» vous avez pris de nous, étant d'ailleurs
» ſi riche, par ce que vous poſſedez de
» vous-même.

» Vous avez voulu être le compagnon
» de nôtre condition mortelle, afin de
» nous rendre participans de vôtre éter-
» nité. Vous avez gueri nôtre orgueil par
» vôtre humilité, & terraſſé la mort, en
» la ſouffrant, vous avez ſçû faire du
» bien par le moyen des méchans. Vous
» avez tourné à nôtre avantage, ce qui
» étoit préparé pour nous nuire, & vous
» avez crû donner de plus grandes mar-
» ques de vôtre puiſſance, en rendant le
» mal utile, qu'en arrachant par la ra-
» cine toute la cauſe des maux.

» Seigneur JESUS-CHRIST, qui avez
» eu tant de compaſſion pour nous, que

de daigner devenir homme, ne laissez «
pas perir en nous, ce que vous avez «
bien voulu prendre, & unir à vous par «
misericorde. Tout nôtre mérite vient «
de vôtre libéralité. Donnez-moi ce que «
vous voulez que je vous offre. Con- «
servez en moi ce que vous exigerez «
un jour que je vous rende; ensorte que «
vous couronniez vos dons & vos bien- «
faits. Surmontez en nous la puissance «
de l'ennemy plein d'envie, qui nous «
séduit par le plaisir qu'il nous fait goû «
ter, & qui flatte nôtre sensualité pour «
nous tuer. «

Seigneur, comme nous n'avons rien «
en nous-mêmes que vous puissiez ju- «
ger digne de quelque récompense, & «
que vous avez toûjours en vous, de «
quoy nous combler de faveurs; déli- «
vrez-moy de moy-même, arrachez-moy «
à moy-même, & conservez-moy en «
vous. Combattez & détruisez ce que j'ay «
fait, & conservez en moy ce qui est «
vôtre ouvrage. Je ne seray jamais plus «
parfaitement à moy-même, que quand «
je seray entierement à vous... Que «
la puissante protection de vôtre misé- «
ricorde s'éleve contre nos pechez. Nous «
osons vous faire ces prieres, parce que «
vous nous l'avez ordonné. Nous ne «

» frappons à vôtre porte, qu'aprés que
» vous nous l'avez commandé ... Il est
» impossible que nous obtenions quelque
» chose, si vous nous resistez. Cependant
» dant vous témoignez que nous pouvons
» vons vous faire violence par nos prieres.
» ... C'est donc avec confiance que nous
» vous disons ; remettez-nous ce que
» nous vous devons, (c'est-à-dire nos
» pechez qui nous rendent redevables
» à vôtre justice) & accordez-nous ce
» qui ne nous est pas dû .. Habile ar-
» tisan de l'homme, disposez en sorte
» l'instrument & la machine de nôtre
» corps, qu'il puisse être d'accord avec
» nôtre ame, & faire une bonne harmo-
» nie. Qu'il ne se fortifie pas trop, de
» peur qu'il ne devienne orgueilleux &
» qu'il ne se revolte : mais aussi qu'il ne
» devienne pas languissant jusqu'à suc-
» comber.

Organum corporis nostri.

J'ay crû ne pouvoir mieux faire connoître les dispositions & les sentimens de Cassiodore, à l'égard des vertus Chrétiennes & religieuses, que par ses propres écrits, dont nous allons faire un examen plus exact dans le Livre suivant. Mais je ne dois pas oublier icy cette reflexion, que si ce grand homme a été rempli des sentimens de pieté,

d'humilité, de renoncement à ſoy-même, que nous venons de voir exprimez, lors même qu'il étoit engagé dans le tumulte des affaires, on ne peut pas douter qu'il n'ait fait de merveilleux progrés dans toutes les vertus, aprés s'être deſoccupé de toutes choſes pour vacquer à Dieu & pour cultiver ſon ame.

Fin du troiſième Livre.

LA VIE DE CASSIODORE.

LIVRE QUATRIE'ME, Où l'on examine ses Ouvrages.

CHAPITRE I.

Des Lettres de Cassiodore recueillies en 12. Livres.

I. Style de ces lettres. Elles sont remplies d'érudition. II. Ce qu'il y a de plus considérable dans le premier Livre. III. Et dans le second. IV. Sentences de Cassiodore tirées de ce Livre. V. Examen du troisiéme. Eloquence de Cassiodore. VI. Sentences tirées de ce Livre, du quatriéme & du cinquiéme. VII. Formules contenuës dans les sixiéme & septiéme, d'où l'on apprend quelles dignitez étoient alors en usage,

VIII. Permissions alors accordées par le Roy. IX. Examen des autres Livres de lettres.

LA conduite de Cassiodore a toûjours été si reglée, qu'en quelque état que nous l'ayons consideré, nous n'avons trouvé à dire de luy que beaucoup de bien. Comme ses écrits ne sont pas si parfaitement exemts de défauts que sa vie, nous marquerons avec toute la *sincerité possible*, ceux que *nous y avons* trouvez, ou que *d'autres Critiques* y ont reconnus.

Pour faire une division exacte *de ses* Ouvrages, il faut les partager en deux Classes: La premiere, de ceux qui nous restent; la deuxiéme, de ceux qui se sont perdus, ausquels nous joindrons ceux qui luy ont été supposez. Ceux qui nous restent ont été écrits ou avant sa retraite ou aprés. C'est selon cét ordre des temps que nous allons les examiner. Cela n'empêchera pas que nous ne gardions aussi l'ordre des matieres, parce que les Ouvrages qu'il a mis au jour avant que d'embrasser la Profession Religieuse, sont ou de belles Lettres, ou de Philosophie, ou d'Histoire, & que les autres sont sur la sainte Ecriture, à

laquelle il consacra uniquement ses derniers travaux; car ce ne fut que par rapport à la sainte Ecriture qu'il composa ses Traitez des arts liberaux dont nous ne parlerons pas davantage, aprés ce que nous en avons dit assez amplement au Livre III.

Le plus considerable de tous les Ouvrages que Cassiodore donna au public, pendant qu'il fut engagé dans le monde, & chargé du poids de toutes les affaires d'une puissante Monarchie, est le recueil de ses lettres en douze Livres, Il les appella *Diverses*, soit à cause des divers sujets & de la varieté de la matiére, soit à cause des différentes personnes ausquelles elles sont adressées, ou au nom desquelles elles sont écrites. Les 5. premiers contiennent diverses lettres écrites au nom du Roy Theodoric, à l'Empereur, à divers Rois, au Senat de Rome, à des Evêques, à des Consuls, à des Préfets du Prétoire, ou à d'autres Officiers, à des Communautés, & à quelques particuliers.

I. On peut dire en général que le style de ces lettres se sent de la barbarie de leur siécle, & qu'il n'approche point de l'élégance & de la pureté du siecle d'Auguste. On y trouve une cadence rimée qui n'est pas agréable, mais

qui apparemment étoit du goût de ce temps-là. On y voit, comme dans tous les autres Ouvrages de Cassiodore, des [a] étymologies qui paroissent un peu tirées par force. Quelquefois l'érudition y est prodiguée mal à propos, & lors que le Prince devroit seulement donner ses ordres, & faire connoître ses intentions, il s'amuse à faire des descriptions, qu'on ne s'attend pas de trouver dans les lettres, ou dans les Edits d'un Roy, & qui n'y paroissent pas bien placées.

La seconde lettre du premier Livre me fournit un exemple là-dessus. Théodoric l'écrit à Théonius, qui étoit chargé du soin de fournir à la Cour la pourpre qui étoit nécessaire pour les vêtemens Royaux ; & il le reprend aigrement de sa négligence, jusqu'à user de menaces. Cependant comme si ce Prince n'étoit plus irrité contre luy, il se divertit à faire une longue description de la maniere de teindre les étoffes avec la pourpre, & nous instruit de ce que c'est. Mais il dit de si belles choses dans les lieux mêmes où il semble s'écarter de son sujet, que nous devons luy

a Par exemple qu'*uxor* vient de *ut soror* : *Beatus* de *bene aptus* : *Princeps* de *prima capiens*, &c.

avoir obligation de ce défaut.

Il dit que l'on trouva le ſecret de la pourpre à Tyr, par le moyen d'un chien, qui étant preſſé de la faim, ſe jetta ſur quelques coquillages que la mer avoit jettez ſur le rivage; & qu'en ayant broyé quelques-uns avec les dents, on vit ſa gueule teinte d'une merveilleuſe couleur. La mer d'Otrante fourniſſoit une grande quantité de ces ſortes de poiſſons à coquille appellez pourpres. Il y avoit un temps propre, pour en faire proviſion. Ce qu'on dit communément que la pourpre perd en mourant la liqueur qui ſert à la teinture, eſt détruit par ce que Caſſiodore en rapporte, comme une choſe digne d'admiration, ſçavoir qu'elle conſerve ſon ſang ſix mois aprés ſa mort, & qu'on l'exprimoit aprés tant de temps, par le moyen de certains preſſoirs faits exprés. Si on l'en croit, il falloit être fort chaſte pour travailler avec ſuccés à cette teinture. Il y avoit un Officier Royal de grande autorité, qui en avoit l'Intendance.

Ce ſeroit une trop grande entrepriſe, de vouloir faire un recueil exact de tout ce qu'il y a de curieux dans ces lettres. Je me contenteray donc de marquer ce qui m'a paru de plus con-

ſidérable en quelques-unes, ſans toucher à celles dont on a déja donné des extraits dans l'hiſtoire de Caſſiodore.

II. Dans la cinquiéme du premier Livre, Théodoric abrege les procédures qui alloient à l'infini, & dit qu'on doit forcer les chicanneurs à demeurer en repos contre leurs inclinations, comme les Medecins gueriſſent quelquefois les malades malgré eux.

Dans la ſixiéme Lettre ſuivante nous voyons le mot de *Bref*[a] ou de *Brevet* employé pour ſignifier une lettre du Roy. Caſſiodore & les Auteurs encore plus anciens s'en ſont ſervis, pour marquer toute ſorte de lettres & de memoires.

La neuviéme eſt remarquable, parce que Théodoric l'adreſſe à [b] l'Evêque

a *Brevem ſubter annexum.*

b Cét Evêque étoit Saint Euſtorge II. du nom, ſelon Ughelle, qui fait commencer ſon Epiſcopat en 514. Selon le même Auteur, Saint Euſtorge avoit dépoſé l'Evêque d'*Auguſta* pour ſes crimes, & Théodoric le fit rétablir. Il eſt plus vray-ſemblable que cét Evêque fut dépoſé par Théodoric comme ſuſpect d'avoir voulu trahir ſa patrie, mais que ſon innocence ayant été reconnuë, le Roy le fit rétablir, & fit punir par Saint Euſtorge les Clercs qui l'avoient accuſé. Il eſt à croire qu'il fut plûtôt accuſé devant le Roy que devant ſon Metropolitain, d'un crime d'Etat. Il y a eu deux Villes Epiſcopales nommées *Auguſta*, autrefois ſoûmiſes à la Metropole de Milan, ſçavoir *Auguſta Taurinorum*, Turin; & *Auguſta Prætoria*,

de Milan pour faire rétablir dans l'honneur de l'Episcopat l'Evêque d'Augusta accusé par ses Clercs d'avoir voulu trahir sa patrie. Ce Prince dit sagement à cette occasion, qu'il ne faut pas juger légérement de ceux qui sont élevez à une si haute dignité, & que même on doit à peine croire d'eux les crimes les plus manifestes & les plus clairement prouvez. Comme ces accusateurs étoient Clercs, le Roy n'entreprend pas de les punir ; mais il les renvoye à Eustorge Evêque de Milan, leur Métropolitain, pour leur faire leur procés : ce qui est digne de remarque dans un Prince Arien.

Dans la dixiéme adressée à Boëce, Cassiodore se déclare en faveur de l'opinion de ceux qui ont enseigné que le [a] monde ne dureroit que six mille ans. Cette opinion a été fort commu- a

Aouste, qui est presentement soûmise à l'Archevêque de Tarentaise. L'Evêque de Turin étoit en ce temps-la Rufus : celuy d'Aouste étoit peut-être Jocondus qui se trouve seul depuis 501. jusqu'à Lupus en l'an 755. *Italia sacra. T. 4.*

a *Sex millia denariorum solidum esse voluerunt, scilicet ut radiantis metalli formata rotunditas ætatem mundi, quasi Sol aureus convenienter includeret.* Cassiodore réfute cette opinion dans son Commentaire sur les Pseaumes, *in Ps. 6.* soit qu'il fût alors plus éclairé, soit que dans cette lettre écrite au nom du Roy Theodoric, il n'eût parlé que selon l'opinion vulgaire, & non pas selon son propre sentiment,

ne parmi les Juifs, & chez les Chrétiens. Les premiers ont compté deux mille ans avant la Loy, deux mille ans sous la Loy, & deux mille ans depuis la venuë du Messie.

La douziéme est adressée à un des plus fameux Avocats de ce temps-là, pour luy conferer la Charge de Maître des Offices. Cassiodore y releve la profession des Avocats comme une des plus honorables de la République. Il dit au nouvel Officier, qu'il doit être le Temple de l'innocence, le Sanctuaire de la temperance, l'Autel de la Justice ; & que c'est être engagé dans une espéce de Sacerdoce, que d'être au service d'un Prince pieux.

La 16. commence par cette sentence digne d'être gravée dans le cœur des Princes : *Nous comptons entre les avantages particuliers de la Royauté, le bien que nous pouvons faire par humanité & par misericorde.* Celle-cy n'est pas moins belle : *Un Prince augmente ses richesses, à mesure que négligeant l'argent qui ne mérite que du mépris, il acquiert les tresors de la réputation, qui sont plus dignes de son estime.*

Dans la 19. Theodoric dit que l'indigence d'un Prince, *qui est une suite*

nécessaire de ses profusions, luy tient lieu d'un pernicieux Conseiller, capable de le porter à tous les excés; & que le peu de biens est un mal tres-dangereux dans celuy qui regne, & qui a l'autorité en main.

Le devoir d'un bon Prince, dit-il dans la 30. *est non seulement de punir le crime, mais d'en retrancher toutes les occasions.* Il nous apprend au même endroit, que le mot de *pugna* combat, vient de *pugnus* le poing, parce qu'autrefois les hommes ne se battoient qu'à coups de poing, jusqu'à ce que Belus inventa l'épée & les autres armes: ce qui fit donner à la guerre le nom de *Bellum.*

La 35. fait mention du poisson appellé en Grec [a] *Echeneis*, en Latin *Remora*, qui arrête les vaisseaux au milieu de leur navigation; d'un autre poisson à coquille de la mer des Indes, qui produit le même effet, & de celuy qu'on appelle *Torpille*, qui engourdit la main du marinier qui le touche, Torpedo

a Du Grec ἔχειν τὴν ναῦν, d'où l'on a fait le mot Latin *Echinus*, qu'on trouve dans les bons Auteurs. On en marque trois especes. *L'Olechinus* est le plus grand. Lucain en fait mention.

Non puppim retinens euro tendente rudentes,
In mediis Olechinus aquis. L. 6. Pharſ.

quoi-que ce ne ſoit qu'avec quelque inſtrument.

Nous apprenons de la 37. qu'alors il étoit permis à un mari de tuer l'adultere qu'il trouvoit avec ſa femme. » Permettre l'uſage du glaive aux maris » pour défendre la pudicité, & pour » vanger l'honneur de leurs femmes, ce » n'eſt pas fouler aux pieds les Loix; mais » c'eſt en établir une tres-juſte, dit Caſ» ſiodore. Les Gots étoient fort chaſtes & fort ennemis des libertez & des deſordres contraires à la pudeur, ſelon Salvien. *Inter quos* (Gothos) *nulli ſcortatores, nulli impudici ſunt niſi Romani.*

l. 7. de Provid.

Dans la 45. Theodoric prie Boëce de travailler à deux horloges, l'une à l'eau, l'autre au Soleil, pour Gondebaud Roy des Bourguignons, qui les luy avoit demandées. Ces ouvrages de Boëce n'étoient pas indignes d'être envoyez en preſent à un Roy. Nous liſons qu'Aaron Roy des Saraſins, fit preſent à Charlemagne d'une horloge d'un merveilleux travail.

III. La troiſiéme lettre du Livre II. eſt remplie des loüanges d'un Gaulois nommé Felix, que Theodoric avoit fait Conſul, & de celles de ſon pere, qui avoit auſſi joüi de l'honneur du

Consulat, & qui s'en étoit rendu digne par ses mœurs reglées, qui le faisoient passer pour un Caton ; par son érudition & par son éloquence. La « mémoire en est encore fraîche, dit « Cassiodore, parce que ce qu'on fait de « glorieux ne vieillit point avec le temps. «

La lettre 4 employe le mot de *Monopole*, au même sens qu'on le prend encore aujourd'huy. On dit que ce mot étoit si odieux aux Romains, que l'Empereur Tibere voulant s'en servir, n'osa le faire qu'aprés en avoir demandé permission au Senat. Il se trouve encore dans la lettre 30. du même Livre, & nous lisons dans la 19. du Livre III. que le Roy Théodoric donna à Daniel habile ouvrier en marbre, le privilege de vendre seul des tombeaux de marbre. C'est ce qu'on appelle proprement Monopole selon la force du mot Grec.

La 8. lettre du Livre II. est fort remarquable, soit à cause de l'estime que Théodoric y fait paroître des personnes honorées de l'Episcopat, qu'il dit être les plus propres à rendre la Justice, par leur équité ; soit parce qu'on y voit que ce Prince avoit un soin extraordinaire de dédommager ses sujets des pertes que le passage de ses troupes

leur causoit, envoyant aux Evêques des sommes tres-considérables, pour les distribuer à ceux qui avoient souffert quelques dommages. Nous avons vû de nos jours un Prince grand par sa naissance, & plus grand encore par sa penitence, se dépoüiller de presque tous ses biens en faveur des Provinces entieres que les troupes qu'il avoit commandées, avoient fait beaucoup souffrir.

M. le Pr. de Comy,

La 10. appelle le Mariage un Sacrement, qu'on ne peut profaner sans une témérité criminelle, & ordonne qu'une donation faite par une femme, lorsqu'elle vivoit séparée d'avec son mary, sans qu'elle luy eût donné aucune occasion de séparation, soit cassée & déclarée nulle.

La 15. & la 16. sont pleines des loüanges de Venantius, & de Liberius son pere, que le Roy estime fort à cause de la fidélité qu'il avoit toûjours gardée pour le Roy Odoacre, même dans sa plus mauvaise fortune ; bien éloigné de prendre le party d'un transfuge, dont Théodoric appelle la condition tres-basse & tres-méprisable. Cela nous apprend, que les Princes qui aiment la trahison, & qui sont bien-aises d'en

profiter, ont toutefois les traîtres en horreur. Ce Liberius devenu Préfet du Prétoire, avoit trouvé moyen d'augmenter les finances du Roy, non pas en éxigeant de plus grands droits, mais en retranchant toutes les dépenses superfluës, & en ménageant sagement ses trésors. Ainsi bien loin de se faire haïr des peuples, il avoit mérité l'amitié de tout le monde.

La 17. décharge un Prêtre de la ville de Trente, du payement d'un certain droit, mais en même temps ordonne que ce qu'il auroit dû payer, ne retombe pas sur d'autres, *de peur que la grace qu'on fait à celuy qui l'a méritée, ne tourne au dommage de l'innocent, ce qui fait horreur à dire.* C'est sur quoy devroient faire réfléxion, ceux qui procurent des exemptions à leurs amis & à leurs vassaux, sans considerer que le poids dont ils les font décharger, accable de pauvres miserables, & que par là ce qu'ils regardent comme une action de charité à l'égard des uns, devient un crime à l'égard des autres.

La 29. lettre nous apprend, que l'Eglise de Milan avoit des terres & des fiefs dans la Sicile, dont Theodoric recommande la garde à un Senateur,

ajoûtant que la paix & la tranquillité des ſujets, eſt la gloire du Prince, & que les perſonnes qui appartiennent à l'Egliſe, doivent particuliérement être protegées en vûë de Dieu. La lettre ſuivante marque encore la bonne volonté de ce Prince envers les Egliſes de Milan & de Ravenne.

La 39. contient la deſcription d'une fontaine d'eau chaude appellée *Apone*, d'un mot Grec qui ſignifie *ſans travail*, ou *ſans douleur*, à cauſe des gueriſons qui s'y operoient, ſans qu'on ſouffrît de douleur. Entre autres ſingularitez que Caſſiodore rapporte de ces eaux minerales, il dit qu'il y avoit des bains ſéparez pour les hommes & pour les femmes, & que ſi les femmes entroient dans les bains des hommes, elles s'y ſentoient brûler; ce qui ſemble être conforme à un endroit de [a] Martial. Caſſiodore ordonne au nom du Roy, qu'on rétabliſſe les édifices qui étoient auprés de ces bains, entre autres le Palais du Prince. Ailleurs il parle d'une autre fontaine miraculeuſe de la Calabre appellée Marciliane, dont les eaux croiſſoient prodigieuſement la nuit de

[Marginal notes: ἄπονος (beside "fontaine d'eau chaude"); a (beside "conforme à un endroit"); L. VI. ep. ult. (beside "autre fontaine miraculeuse")]

a *Fontes Aponi rudes puellis*, 6. Epig. Ces eaux ſont proche de Padouë.

Pâques,

Pâques, lorſqu'on commençoit à donner le Baptême ſolemnellement, ſelon l'ancienne coûtume de l'Egliſe.

La lettre 40. eſt adreſſée à Boëce, que le Roy prie de choiſir un habile joueür de harpe, pour l'envoyer à Clovis Roy de France, qui en avoit ſouhaité un. Cette lettre eſt fort ſçavante, ſur ce qui concerne la Muſique tant des voix que des inſtrumens. Caſſiodore y rend raiſon de ce qu'une chorde ſeule étant touchée, celle qui en eſt proche réſonne auſſi.

IV. Voicy quelques ſentences de Caſſiodore tirées de ce Livre II

On ne peut donner atteinte au Gouvernement dans la moindre choſe, ſans ſe mettre en danger de le renverſer entierement. *Ep.* 12.

C'eſt une eſpece de piété, de punir avec rigueur ceux qui ont outragé la nature, & qui en ont troublé l'ordre par des actions criminelles. *Ep* 14.

Il eſt meſſeant que celuy qui doit être plein de zele pour la juſtice, ſoit convaincu publiquement par la perte d'un procés, d'en avoir entrepris ou ſoûtenu qui ne fuſſent pas juſtes. *Theodoric parle des Evêques.* Voyez auſſi la lettre 44. où il dit preſque la même choſe. *Ep.* 18.

24. Comme le Senat prescrit au peuple la regle de vie, il doit aussi luy donner l'exemple.

25. Nous avons en horreur l'oppression des miserables, nous sommes touchez des maux de ceux-mêmes qui ne s'en plaignent point ; la douleur qu'on étouffe par une longue patience, & qui se taît par une sage dissimulation, est celle qui se fait plûtôt entendre à nos oreilles... Nous croyons faire autant de pertes, qu'en souffrent les personnes même d'une condition médiocre.

26. Il n'y a que la justice qui puisse accroître les Républiques, & les rendre florissantes.

27. Les Rois ne peuvent pas commander d'embrasser une Religion. L'on ne croit pas p r contrainte, & Dieu ne veut point être servi par force. *On lit la même chose*, l. x. ep. 26.

28. Il faut récompenser les services de la milice. Laisser sans récompense celuy qui a bien servi, c'est le couvrir d'opprobre, & luy faire un reproche injuste de n'avoir pas fait son devoir. Mais les graces & les récompenses sont peu considérables, si elles ne s'étendent jusqu'à l'avenir.

38. Un Prince doit mettre au rang de

ſes plus grandes richeſſes le pouvoir qu'il a de rendre heureux, par le moyen de ſes tréſors, une infinité de miſerables.

V. La 5. lettre du Livre III. eſt un des plus éloquens panegyriques que nous ayons ; c'eſt-pourquoy j'en donneray les principaux endroits. Si vous « n'étiez recommandable que par vôtre « ſeule nobleſſe, ou par vôtre ſeul mé- « rite, écrit Theodoric à Importun, qu'il « crée Patrice, nous garderions quelques « interſtices, entre les dignitez dont nous « voudrions vous honorer, de peur qu'en « vous comblant ainſi de toutes à la fois, « les plus grandes mêmes ne perdiſſent « leur prix. Mais comme toutes les cho- « ſes qui peuvent faire eſtimer un hom « me, ſe rencontrent, pour ainſi dire, « entaſſées en vôtre perſonne, & que « vous raſſemblez en vous ſeul tout ce « qui peut en rendre pluſieurs recomman- « dables, il eſt juſte que nous ne gardions « aucune meſure, à vous donner des mar- « ques de nôtre liberalité Royale. Il ne « faut pas obſerver l'ordre commun pour « vous agrandir. S'élever peu à peu & « par degrez, c'eſt l'effet d'une médio « cre vertu. On attend de la vôtre, qu'el- « le arrive tout d'un coup au comble de « la perfection & de l'honneur qui en eſt «

» inséparable..... Les plus éminentes
» dignitez sont héréditaires dans vôtre
» famille. Pour ne pas remonter jusqu'-
» aux siécles éloignez, vous brillez de la
» splendeur de vôtre pere & de vôtre
» oncle, qui ont été l'ornement non seu-
» lement de leur famille, mais aussi de
» tout le Senat. Ils ont fait admirer en
» leur personne, dans ces derniers temps,
» les mœurs & la vertu des premiers sié-
» cles.... Et par-là ils sont arrivez au
» souverain degré de la felicité humai-
» ne, qui consiste à se voir élevé à une
» grande autorité, sans être exposé à l'en-
» vie, & à réünir en sa faveur, les vœux
» de tout le peuple, qui est si incon-
» stant... Ayant ainsi pour vous le mé-
» rite de vos illustres parens, & le vôtre
» propre, recevez les marques de la di-
» gnité de Patrice. Aprés avoir exercé le
» Consulat, qu'on voye, pour ainsi dire,
» dans l'adolescence, vôtre tête ornée
» des marques d'un honneur, qui n'est
» réservé qu'aux vieillards, parce que
» vous vous étes élevé au dessus de vôtre
» âge. Aprés ce que vous avez déja fait,
» ce seroit pour vous une espece de fau-
» te de vous contenter d'une perfection
» mediocre. Que n'attendons-nous pas
» de la maturité de vôtre âge, aprés vous

avoir vû faire dans l'enfance tant d'a- «
ctions dignes d'être publiées par-tout ? «

La lettre suivante adressée au Senat, n'est pas moins éloquente , ni moins remplie de loüanges données fort délicatement au même Senateur, qu'il dit être issu de la Maison des *Déces*, de laquelle , ajoûte-t-il , on ne voit sortir rien de médiocre. Autant d'hommes qu'elle a produits , ont été autant de Héros d'une vertu éprouvée. *Tot probati*, *quot geniti* ; & ce qui arrive tres-rarement , tout y est choisi , & tout y est fort nombreux. On y voit l'élite jointe à la multitude. On trouve aussi de beaux traits d'éloquence dans la lettre 12. en faveur d'Argolicus créé Préfet de la Ville de Rome , qui est loüé particuliérement d'avoir méprisé les richesses , dans un temps où l'avarice ne passoit pas pour un crime.

Nous apprenons de la 21. qu'il falloit en ce temps-là une permission expresse aux personnes de qualité , pour sortir de Rome, si l'on devoit faire ailleurs un sejour de quelque mois. On voit la même chose dans la Lettre 48. du Livre IV. & en plusieurs autres. Il y a dans le Livre VII. une formule du congé que le Prince donnoit. Théodo- *Form. 36.*

ric en uſoit ainſi, afin que cette Capitale du monde fût toûjours fort peuplée. C'eſt, dit-il, une eſpece de crime, de s'abſenter long-temps de Rome, lorſqu'on y poſſede un logis, & qu'on n'y eſt pas étranger. On voit en bien d'autres endroits, qu'il aimoit Rome.
L. I. ep. 32. Il l'appelle dans une de ses lettres la mere féconde de tous les honneurs.

VI. Je joindray à ces remarques quelques Sentences tirées de ce Livre & des deux autres ſuivans.

a L. III. ep. I. L. IV. ep. 12. [a] La juſtice rend les Rois plus forts & plus redoutables. Les armes les défendent au dehors, & les Loix les affermiſſent au dedans. Un Monarque doit ſe laiſſer ſurmonter par les Loix, afin d'être invincible à ſes ennemis.

L. III. ep. 11. Rien n'eſt plus glorieux à un Roy, que de rendre ſes ſujets heureux, & de n'accroître ſa puiſſance, que pour augmenter la félicité de ceux qui luy ſont ſoûmis.

ep. 27. Un Juge n'eſt digne de ſon nom, qu'autant qu'il obſerve les Loix de la Juſtice d'où il le tire, & l'orgueil n'eſt

a *Iniqua numquam regna perpetuò manent.* Seneca in Medea.

Vbi non eſt pudor
Nec cura juris, ſanctitas, pietas, fides,
Inſtabile regnum eſt. Seneca in Thyeſte.

pas propre pour luy conserver un titre qui n'est fondé que sur l'équité.

Les bons Princes croyent profiter des bienfaits, que leur liberalité leur fait accorder. Les dons & les bienfaits des 29.
Rois semblables à la sémence, veulent être répandus pour porter des fruits. Sans cela leurs richesses ne leur profitent point.

La connoissance des Lettres est glo- 33.
rieuse à l'homme, particulierement par-
ce qu'elle épure ses mœurs. Ailleurs L.x ep.3.
Cassiodore dit qu'il n'y a point de condition si élevée dans le monde, qu'elle ne puisse tirer un nouvel éclat, de la science & des lettres.

C'est un genre tout singulier de cruau-
té, de persécuter des miserables au-delà L. IV. ep 7.
du naufrage, & de leur faire payer la perte qu'ils ressentent les premiers.

Une armée pressée de la faim ne peut observer aucune discipline, & ceux qui
ont les armes à la main, sont en pos- Ep. 13.
session de prendre par force ce qui leur manque.

La gloire d'une Monarchie dépend 32.
de l'observation de la Justice. Un Prince doit tenir à honneur de s'assujettir aux Loix. [a] Celuy qui souffre que ses sujets a

a *Patimur superari salvâ æquitate per Leges, ut inter*

gagnent des procés contre luy, ne doit pas craindre que ses ennemis remportent des victoires sur luy.

39. L'avarice est toûjours pauvre ; & quoy qu'elle ravisse tout, elle manque néanmoins de tout.

Il n'y a point d'orphelins dans les
42. Etats d'un bon Prince, parce qu'il est le pere commun de tous ceux qui n'en ont point.

L. v, 10, Le premier degré de prosperité pour un Prince, est de ne faire point de tort à ses sujets. *Theodoric dit cela* aprés avoir ordonné qu'on payât exactement & largement ses troupes, afin de ne leur laisser nul prétexte de commettre des excés.

La vraye noblesse que personne ne
12. conteste, est celle qui vient de la vertu & des bonnes mœurs.

On goûte plus agréablement les
15. graces & les bienfaits, qui n'ont rien coûté à obtenir.

18. Si un Prince veut prouver efficacement que la Loy qu'il a établie n'a

arma semper possimus esse victores. Nam quem licenter subjectus superat, non debellat adversus. Pline louë l'Empereur Trajan d'avoir fait paroître la même modération.

Quæ præcipua tua gloria est, sæpius vincitur fiscus, cujus mala causa numquam est, nisi sub bono Principe. Plin. in paneg. Traj.

rien de trop difficile, il doit être le premier [a] à s'y soûmettre; & c'est presque a l'unique moyen de la faire observer.

Prenez garde qu'on ne puisse vous opposer vos propres sentimens, & qu'on ne vous reproche que vous n'y confor- 214 mez pas vôtre conduite : car il n'y a rien qui confonde davantage, que de se voir condamné de sa propre bouche.

Ce n'est pas assez qu'une chose soit bonne ; il faut encore qu'elle soit bien 22. placée. Les meilleures choses perdent leur prix si elles sont dérangées, & hors de leur lieu.

Celuy qui vit sans avoir l'honneur d'être connu de son Prince, n'est gueres different d'un homme mort. Peut-on 264 joüir de quelque gloire, lorsqu'on n'est pas éclairé de sa vûë ? Il faut qu'un Prince ait le soin de se faire informer des belles actions de tous ceux qui le servent à l'armée, afin que nulle ne soit mise en oubli, & ne demeure sans récompense.

Le repos des peuples & la tranquil- 392 lité des Provinces, sont les plus glorieux panégyriques d'un Roy.

a *Precipuus adstricti moris* (pour réprimer le luxe) *author Vespasianus fuit, antiquo ipse cultu victuque. Obsequium inde in Principem, & æmulandi amor validior quàm pœna ex legibus & metus.* Corn. Tacit. l. III. Ann. n. 55.

Ibid. C'eſt une action de pieté, d'étouffer le crime dans ſon enfance, de peur qu'il ne prenne des forces, & qu'il ne devienne grand.

VII. Les Livres VI. & VII. contiennent diverſes formules ſoit des brevets & des proviſions des Dignitez qui étoient alors en uſage, ſoit de quelques permiſſions qui devoient être accordées au nom du Roy. Nous allons rapporter ſeulement le nom des Charges ſelon leur ordre, & donner pour ainſi dire l'Etat du Royaume d'Italie, ſous les Rois Gots.

La premiere eſt le Conſulat ; celles qui la ſuivent ſont les dignitez de Patrice, de Préfet du Prétoire, de Préfet de Rome, dont l'autorité s'étendoit au-delà de la Ville l'eſpace de cent jets de pierre. De Queſteur, de Grand-Maître du Palais, de Comte des liberalitez du Roy, de Comte des revenus particuliers du Roy, de Comte de ſon patrimoine, de *Grand*; ce qui étoit un ſimple titre d'honneur ſans aucuns gages. Il y avoit auſſi deux autres titres à peu prés ſemblables qu'il eſt difficile d'exprimer en nôtre Langue. Celuy d'Illuſtre & celuy de Comte du premier ordre donnoient le privilege d'entrer au Palais,

Proceres

Spectabilitas.

Clariſſimatus.

& un rang parmy les hauts Officiers. Il y avoit aussi des Comtes du 2. & du 3. ordre. On voit encore les formules de Maître des Registres, qui étoit aussi fait Comte du premier ordre; des nouveaux Senateurs, qui ne pouvoient être reçûs au Senat qu'avec la permission du Roy; de [a] Vicaire ou Lieutenant de la Ville de Rome, de Notaire ou Secrétaire, de Réferendaire qui faisoit rapport au Roy des Requêtes qui luy étoient presentées, & signifioit ses intentions à ses Officiers. Il n'y avoit point de Charge qui donnât plus la facilité d'entretenir le Roy, que celle de Referendaire. On a appellé long-temps les Chanceliers Réferendaires. Ils seelloient de l'anneau du Prince les Ordonnances qu'il rendoit. a

De Préfet des vivres, qui étoit un Juge de Police, établi particulierement pour fixer le prix du pain, & tenir la main qu'il fût bon & de poids. De Comte des Médecins qui étoit com-

a Du mot de *Vicarius* a été fait *Viguier* qui est en usage en Languedoc, dans les Provinces voisines; & dans l'Arragon, le Comté de Barcelonne, &c. Ce mot signifie Lieutenant, & le Viguier est ce que sont les Lieutenans Generaux sous les Baillifs ou Sénêchaux. De là vient aussi *Viguerie*, en Latin *Vicaria* pour signifier un certain détroit.

me le premier Medecin, dont la charge étoit de veiller ſur la conduite des autres, & de terminer leurs conteſtations ſi préjudiciables aux malades. Il avoit droit d'entrer dans la chambre du Roy, quand il luy plaiſoit, ce que d'autres achetoient bien cherement: il jouïſſoit de ce Privilege comme premier medecin du Roy. Ceux qui étudioient alors en Médecine, s'engageoient par un ſerment qu'ils prétoient entre les mains de leurs Docteurs & de leurs Maîtres, de fuir le mal, & de s'étudier à la pureté des mœurs.

De Conſulaires qu'on envoyoit dans les Provinces avec une autorité approchante de celles des Conſuls. D'Intendans des Provinces, qui alloient y adminiſtrer la Juſtice, afin que les peuples n'euſſent pas l'incommodité de venir de bien loin la demander à Rome, ou à la Cour, & que les méchans fuſſent retenus par la crainte d'un prompt châtiment; au lieu qu'ils ſe flattoient de l'impunité, lorſqu'il n'y avoit pas de Juges ſur les lieux, pour y rendre la juſtice. De Comte ou de Gouverneur de Syracuſe, de Comte de Naples, de Comte d'une Province. Il y avoit le commandement des troupes,

& l'administration des armes. De Président qui étoit chargé particulierement de faire observer les Loix dans l'étenduë de son ressort. De Comtes des Gots qui étoient établis en chaque Province, pour prendre connoissance des affaires que les Gots avoient entre eux, ou avec les Romains, & les terminer. Quant aux procés que les Romains avoient les uns avec les autres, ils étoient de la compétence des Juges ordinaires. Ces Comtes avoient sous eux des *Vidames*. *Vice-domini. l. v. ep. 14.*

De Duc de la Rhetie ou du païs des Grisons, qui devoit garder les frontieres de la Monarchie de ce côté-là, & qui avoit pour cela des troupes sous son commandement. De premier Architecte, qui avoit soin des réparations du Palais & des maisons Royales, & donnoit tous les desseins, soit d'architecture, soit de sculpture en marbre ou en fonte, soit des ouvrages à la Mosaïque. On pourroit l'appeller Surintendant des bâtimens. Il portoit une regle d'or pour marque de sa Dignité, & il marchoit immédiatement devant le Roy, dans les grandes cérémonies. De Comte des Aqueducs, lequel devoit entretenir tous ceux de Rome, qui

étoient encore alors une chose merveilleuse à voir.

De Capitaine du guet de Rome, qui étoit établi pour la sûreté des Citoyens, afin d'empêcher les vols & les autres desordres pendant la nuit. De Capitaine du guet de Ravenne, de Comte du port de Rome, qui avoit soin de la Marine & du commerce, de Tribun des plaisirs, dont la charge étoit de retrancher des spectacles, tout ce qui pouvoit être contre l'honnêteté, sans néanmoins interdire la joye. C'est pourquoy l'amour de la chasteté luy est recommandé dans la formule de ses provisions ; & sans doute il en avoit un extréme besoin, étant mêlé parmy des
a Comédienes & [a] des femmes prostituées.

De Défenseurs de chaques Villes qui en étoient comme les Maires. Outre ces Officiers il y avoit encore un Curateur qui étoit Juge de Police. De Comte de Rome, de Comte de Ravenne. Leur charge étoit de veiller la nuit à la conservation des statuës dont on voyoit dans ces grandes Villes *un peuple nombreux*, dit Cassiodore. De Vicaire ou de Lieutenant du port, de Prince des Dalmaties qui étoit au dessus

a *Castitatem dilige, cui subjacent prostitutæ.*

des Comtes. Je ne parle point de quelques autres moindres Dignitez, dont on trouve encore les formules dans Caſſiodore. Dans la 31. du VII. Livre, qui eſt une des dernieres, il eſt fait mention d'un Prince *Cardinal* de Rome, qui ſuivoit toûjours le Roy, en la place duquel on établiſſoit un Lieutenant. Il y avoit encore pluſieurs autres Dignitez fort conſidérables, dont il n'eſt point parlé dans ces formules, ſçavoir celles de Préfet des Gaules, de Duc de Souabe, & de Préfet de Theſſalonique, dont il eſt fait mention ailleurs.

VIII. On apprend par les formules des permiſſions que le Roy donnoit, & qui ſont rapportées auſſi dans le Livre VII. que le Roy accordoit des diſpenſes d'âge, pour rendre capables d'agir & de contracter, ceux qui n'étant pas encore en âge de le faire, ſelon les Loix, avoient néanmoins la prudence & la maturité néceſſaires pour cela. Il y a auſſi une formule de ſauve-garde, une pour rendre valide un mariage, & les enfans qui en étoient nez, habiles à ſucceder; & même une pour rendre légitime le mariage contracté avec une [a] couſine a

a *Conſobrina*. C'eſt proprement la fille de la tante maternelle.

germaine ; en quoy le Roy pouvoit diſpenſer ſelon les Loix, dit Caſſiodore. Préſentement les Rois ne donnent point ces diſpenſes, & ce pouvoir n'appartient qu'à l'Egliſe.

Ces formules ne ſont pas ſi ſimples, que Caſſiodore n'y ait mêlé de riches penſées & d'excellentes maximes. Nous en rapporterons quelques-unes à la fin de ce Livre, où nous marquerons les maximes de Morale & de Politique de Caſſiodore, ſans toucher néanmoins à celles qui ont déja trouvé place en pluſieurs endroits. Nous joindrons à celles que nous liſons en termes formels dans ſes Ouvrages, celles qui n'y ſont qu'ébauchées, & qui me ſont venuës dans l'eſprit en les liſant. Je ne diray donc rien préſentement des autres Livres des lettres qui reſtent à examiner, réſervant ce qu'elles renferment de plus beau, pour enrichir ce Recueil.

Le Livre VIII. & le IX. ne ſont compoſez que des lettres écrites au nom du Roy Athalaric, ſi nous exceptons la 11. qui eſt d'un Patrice. Le X. contient les lettres d'Amalaſonthe, de Theodat, de la Reine Gudeline ſa femme, & de Vitiges. Enfin les Livres XI. & XII. comprennent toutes celles

que Caſſiodore a écrit en ſon propre nom, comme Préfet du Prétoire. Néanmoins la 13. du Livre XI. eſt écrite au nom du Senat de Rome. On trouve dans le Livre XI. pluſieurs formules de differentes Dignitez, dont il eſt vrai-ſemblable que les Prefets du Prétoire donnoient les proviſions au nom du Roy.

CHAPITRE II.

Du Traité de l'Ame, & de la Chronique de Caſſiodore.

I. Ce qui l'engagea à écrire le Traité de l'Ame. II. Excellence de ce Traité. III. Du nom de l'ame, & ſa définition. Sa ſpiritualité, & ſon immortalité prouvées. IV. Défauts de l'ame, qui prouvent qu'elle n'eſt pas une portion de Dieu. Elle n'eſt pas de la ſubſtance des Anges. Les ames n'ont pas préexiſté. V. Lumiére de l'Ame en quoy elle conſiſte. VI. Comment il faut expliquer les paſſages qui font l'ame corporelle. VII. Vertus morales de l'ame, ſes proprietez, ſon origine. VIII. En quelle partie du corps

elle réſide. IX. Elle n'a rien de bon ſans la foy. X. Quels ſont les ſignes d'une ame dans l'état du peché ou de la juſtice. XI. Etat de l'ame aprés la mort. XII. Si Caſſiodore a crû la gloire des ames differée juſqu'à la réſurrection. XIII. Chronique de Caſſiodore critiquée trop legerement.

I. LORSQUE Caſſiodore ſe promettoit un peu de repos, aprés avoir donné au public les douze Livres de ſes lettres, il ſe vit preſſé par ſes amis de travailler à un Traité *de l'Ame & de ſes facultez*, qui leur ſembloit fort néceſſaire, parce, diſoient-ils, qu'il n'y a rien de plus indigne de l'homme, que de ne pas connoître ſon ame, par laquelle il connoît tant d'autres choſes, & d'en négliger la connoiſſance, comme ſi elle nous étoit étrangere. Ils ajoûtoient que pour être inſtruit parfaitement de ce qui la concerne, on n'a qu'à la conſulter, & que pourvû qu'on ait le ſoin de l'interroger, elle ne manque pas de nous répondre, étant toûjours au milieu de nous. Si donc on étudie avec application le cours des aſtres, qu'on ne peut contempler que de fort loin, la nature

L. de anima in Præf.

des élemens, la cauſe des pluyes, des tempêtes, des vents, & des tremblemens de terre, les qualitez & les vertus des plantes; quelle excuſe peut-on alleguer, pour ſe diſpenſer de rentrer en ſoy-même, afin d'étudier & d'apprendre ce qu'eſt nôtre ame?

II. Voilà une partie des raiſons, que les amis de Caſſiodore employerent, pour l'engager à leur expliquer douze queſtions au ſujet de l'ame. La premiere, pourquoy l'ame eſt ainſi appellée; la deuxiéme, quelle eſt ſa définition; la troiſiéme, ſur ſa qualité ſubſtantielle; la quatriéme, ſi elle a quelque forme ou quelque figure; la cinquiéme, quelles ſont ſes vertus morales; la ſixiéme, de ſes vertus naturelles; la ſeptiéme, quelle eſt l'origine de l'ame; la huitiéme, en quelle partie du corps elle réſide particuliérement, quoi-qu'elle ſoit répanduë dans tous les membres; la neuviéme, de la diſpoſition du corps humain, qui eſt l'hôte de l'ame; la dixiéme, des ſignes auſquels on peut reconnoître l'état de l'ame du pecheur; la onziéme, quelles ſont les marques d'une ame juſte; la douziéme, ce que deviennent les ames aprés la mort, & quel eſt leur état.

Cassiodore, aprés s'être défendu modestement de répondre à ces questions si difficiles, qui demandoient un examen & une étude de plusieurs années, entreprit néanmoins d'y satisfaire dans son Traité de l'ame, où l'on voit une merveilleuse netteté, jointe avec beaucoup d'érudition. On peut dire qu'il s'y montre tout ensemble grand Philosophe & sçavant Théologien.

Cap. 1. III. Pour éviter tout équivoque, il déclare d'abord que par le nom d'*ame*, il n'entend proprement que celle de l'homme, parce que la vie des bêtes n'est que dans le sang, qui leur tient lieu d'ame, & que l'ame des hommes est entierement dégagée de sang; ce qui la fait appeller ἄναιμα, c'est-à-dire séparée du sang, en sorte qu'aprés la mort du corps elle est aussi entiere & aussi parfaite qu'auparavant. Pour l'esprit, il s'appelle, dit-il, *animus* en Latin, du mot Grec ἄνεμος, qui signifie vent, à cause de la promptitude de ses pensées.

ἄναιμος Exanguis.

Cap. 2. Cassiodore définit l'ame une substance particuliere, spirituelle, créée de Dieu, capable de donner la vie au corps, raisonnable & immortelle, mais indifférente au bien & au mal, pouvant

ſe déterminer à l'un ou à l'autre ; enſuite il prouve cette définition.

L'ame eſt ſpirituelle, dit-il, parce que tout eſt ou eſprit ou corps. L'ame n'eſt pas corps, parce que tout corps eſt étendu, ou en longueur, ou en largeur, ou en profondeur, ou même eſt compoſé de ces trois dimenſions enſemble. Or l'ame ne peut être conçûë ni comme longue, ni comme large, ni comme profonde. C'eſt donc une ſuite néceſſaire qu'elle ſoit eſprit, quoi-que la compagnie du corps ſemble l'appeſantir. D'ailleurs il eſt conſtant qu'elle a une idée claire des choſes ſpirituelles, ce qui ne peut convenir qu'à un être ſpirituel. C'eſt-pourquoy l'Ecriture ſainte veut qu'elle mépriſe toutes les choſes viſibles & ſenſibles.

Elle eſt créée de Dieu, parce que tout ce qui exiſte eſt ou Créateur ou créature, & que nul être créé ne peut créer : car n'ayant pû ſe donner l'être, comment le pourroit-il donner aux autres choſes ? L'ame n'ayant donc pû ſe créer, ni être créé par une créature, il s'enſuit qu'elle eſt redevable de ſa création à Dieu ſeul.

Elle eſt capable de vivifier & d'animer le corps, & c'eſt au ſujet de l'u-

nion qu'elle a contractée avec le corps, que Caſſiodore explique ſes differentes modifications : comment elle ſeule ſent la douleur & le plaiſir qu'on attribuë au corps, comment elle a des perceptions ſi diverſes, du ſon, de la lumiere, des couleurs, des ſaveurs, &c. ce qui réſulte des loix de l'union admirable que Dieu a établie entre l'ame & le corps.

Caſſiodore prouve que l'ame raiſonne, ſe ſervant preſque des mêmes argumens qu'il a employez pour montrer qu'elle eſt ſpirituelle, & ajoûtant à ces raiſons les expériences que nous en faiſons. Car il eſt certain que de deux choſes connuës, nous en inferons une troiſiéme qui nous étoit auparavant inconnuë, ce qu'on appelle raiſonner & diſcourir. C'eſt à l'ame que nous ſommes redevables des lettres & des arts, qu'elle n'auroit pû inventer, ſi elle n'étoit raiſonnable.

Quant à ſon immortalité, nôtre Philoſophe Chrétien la prouve particuliérement par ce raiſonnement. Tout ce qui n'eſt pas composé, mais parfaitement ſimple, eſt immortel, parce qu'il n'a pas en ſoy le principe de la corruption. Car tout ce que nous voyons périr, n'eſt détruit que par la diſſolution

& la desunion de ses parties. Or l'ame n'estpascomposée, mais un être fort simple, puisqu'elle est spirituelle, & qu'elle n'est pas une substance étenduë; donc elle est immortelle. Cette vérité est encore prouvée par le desir de l'immortalité bienheureuse, dont l'ame est touchée, & par la crainte des peines éternelles qui nous frappe; ce qui est fort conforme à l'Ecriture sainte, qui promet une éternité de peines, ou une éternité de récompense.

IV. L'ame quoi-qu'immortelle, est susceptible de plusieurs altérations, & de diverses passions, comme nous l'éprouvons si souvent; parce que Dieu ne luy a pas donné une prudence immuable, afin de l'obliger à se défier d'elle-même, & à ne s'attacher qu'à luy, qui est la souveraine sagesse.

Cassiodore prouve par ces défauts de l'ame, qu'elle n'est pas une portion de Dieu, comme [a] quelques-uns l'ont rêvé. Il dit aussi qu'elle n'est pas même une partie de l'Ange, parce que l'Ange n'est pas propre a faire société avec la chair, comme l'ame qui compose un

a C'est le sentiment de Seneque: *Quid est cur non existimes in homine divini aliquid existere, qui Dei pars est?* Ep. 92.

tout avec elle. Il ſe déclare en même temps contre l'opinion de ceux qui veulent que les ames ayent exiſté avant que d'être unies à tels & tels corps, & que les arts ne s'apprennent proprement que par *reminiſcence*, quelques occaſions réveillant en elles les idées qu'elles avoient reçûës avant que d'être enfermées en nos corps.

Cap. 3. IV. Quelques-uns ſe ſont imaginé que l'ame étoit de la nature du feu, à cauſe de ſa vivacité & de la promptitude de ſes mouvemens. Caſſiodore dit qu'il y a plus de raiſon à l'appeller lumiere, & que c'eſt par cette qualité qu'elle eſt l'image de Dieu, que l'Apôtre dit être placé dans une lumiere inacceſſible, & que même nous appellons lumiere, d'où vient que le Verbe eſt appellé par S. Jean une *lumiere qui éclaire tous les* » *hommes, lorſqu'ils entrent au monde*. Sor- » tons de nous-mêmes, dit à ce ſujet Caſ- » ſiodore ; élevons-nous au deſſus de » nous, par des ſentimens immenſes de » religion, dans un ſilence reſpectueux: » paſſons toutes les Puiſſances celeſtes, » pour tâcher d'expliquer qui eſt celuy » qui a operé de ſi grandes choſes, par ſon » commandement, par un pur acte de ſa » volonté, & dans un inſtant. Mais re-

connoiſſons

connoissons que ce que nous admirons, «
est encore plus digne d'admiration que «
nous ne le concevons ; que Dieu seul «
s'éleve au dessus des plus nobles sen- «
timens que nous puissions avoir de luy, «
& que la lumiere de l'ame raisonnable «
n'arrive point à la hauteur de la Majesté «
impénétrable de Dieu. Nous n'avons «
donc point d'autre parti à prendre, que «
celuy d'une vénération profonde pour «
le souverain Estre que nous ne pou- «
vons sonder, bien loin de rechercher «
avec curiosité, quel il est, & combien «
il est grand. «

La lumiere de l'ame consiste dans l'évidence de ses perceptions & de ses idées, dans je ne sçay quelle persuasion, je ne sçay quelle conviction intérieure de la vérité. Cette lumiere, dit Cassiodore, est fort augmentée par la grace, qui fait comprendre même plus facilement des secrets d'un ordre naturel.

VI. Dans le Chapitre 4. Cassiodore, après avoir appuyé les raisons dont il s'est servi, pour prouver que l'ame est spirituelle, & n'a point de figure, répond à quelques objections tirées des endroits de l'Ecriture sainte, qui semblent attribuer des membres à l'ame. *c. 4.*

Luc. 16. 23. 24. Par exemple, l'ame du mauvais riche prie que celle du pauvre Lazare luy apporte une goutte d'eau au bout de son doit, pour rafraîchir sa langue brûlée de l'ardeur des flammes ; comme si les ames avoient une langue, des mains, des doigts, &c. Mais Cassiodore répond qu'il faut entendre ces passages de la même maniere que nous en entendons d'autres, qui donnent à Dieu des yeux, des oreilles, des mains, des aîles, qui le font paroître en colere, &c. pour s'accommoder à la grossiéreté de nôtre esprit, & pour nous faire comprendre certaines choses spirituelles, que nous ne connoissons pas, par d'autres corporelles dont nous avons l'usage. Ce qu'il faut donc recueillir de la parabole du mauvais riche & du pauvre Lazare, c'est que les ames sont effectivement tourmentées dans l'enfer, même avant la réünion de leur corps, & que nous devons beaucoup craindre les flammes éternelles.

C. 5. VII. Le Chapitre 5. traite des vertus morales de l'ame, la Justice, la Prudence, la Force, la Temperance, & en donne les définitions. Cassiodore soûtient icy que toutes les ames sont semblables, & que la raison pourquoy

elles ne ſont pas les mêmes fonctions, ni dans le même degré de perfection, c'eſt parce qu'elles ne ſont pas dans des corps également bien organiſez & diſpoſez, les uns étant foibles, comme ceux des enfans, les autres bleſſez en quelques parties, ou chargez de mauvaiſes humeurs, comme ceux des inſenſez. Il prouve cela par l'exemple du feu, qui étant dans le fond d'un vaſe fort étroit & couvert, s'éteint, & n'a nulle force.

Ce qu'il dit des vertus ou des proprietez naturelles de l'ame au Chapitre 6. ne nous preſente rien de particulier à remarquer. *C. 6.*

Le 7. traite de l'origine de l'ame. Dieu, ſelon Caſſiodore, en eſt ſeul l'Auteur. Ce ſouffle de ſa bouche qui a inſpiré la vie à l'homme, ou qui luy a donné une ame vivante, n'eſt rien autre choſe que ſon commandement. Il propoſe l'opinion de ceux qui veulent que les ames des enfans ſoient engendrées de celles de leurs parens, ſans ſe mettre beaucoup en peine de la combattre, parce qu'elle eſt fort favorable à la doctrine de l'Egliſe, touchant le peché originel, & fort commode pour en prouver la communication, & la continuation depuis Adam juſqu'au *C. 7.*

dernier de ſes enfans ; & parce que Saint Auguſtin ce pere ſi ſçavant & toutefois ſi reſervé à décider, ſi retenu par une religieuſe modeſtie, non ſeulement ne s'eſt pas déterminé là-deſſus, mais même a témoigné qu'il n'étoit pas à propos de prononcer ſur ce point. Cependant Caſſiodore aſſure enſuite qu'il faut croire fermement & ſincerement que Dieu crée les ames, & que c'eſt par des raiſons juſtes quoy-que cachées, qu'il leur impute le peché du premier homme, & qu'elles en ſont coupables, ſi l'on excepte l'ame de J. C. qui a été conçu du ſaint Eſprit.

c. 8. VIII. Selon quelques Philoſophes, le ſiege particulier de l'ame eſt le cœur, où le ſang eſt plus pur, & où ſe forment les eſprits vitaux. Mais, dit nôtre ſçavant homme, il eſt beaucoup plus vray-ſemblable que c'eſt dans la tête qu'elle a établi ſon trône, & que de-là elle conduit & gouverne l'homme ; ce qu'on peut prouver par pluſieurs expériences. La plus convaincante eſt que lorſque nous voulons penſer ſérieuſement & attentivement à quelque choſe, nous ſentons que cette operation ſe fait dans la tête, & que l'ame, pour mieux s'appliquer, ferme pour ainſi dire toutes

les fenêtres & toutes les ouvertures de la chambre qu'elle occupe, c'est-à-dire les sens.

Le Chapitre 9. contient la descri- C. 9.
ption des principales parties du corps humain. Cassiodore semble insinuer en cét endroit, que les couleurs ne se forment & ne font impression sur les sens de la vûë, que par la modification de la lumiere, ou l'illumination de l'air. Ce Chapitre finit par un bel éloge du corps humain, lequel étant si materiel, ne laisse pas d'être employé dans les plus nobles fonctions. C'est en effet le corps qui chante les Pseaumes qui souffre le martyre, qui reçoit la visite du Seigneur, lequel a bien voulu s'unir à la chair, & qui devient le temple de la divinité, pourvû qu'il ne soit pas profané par des crimes.

IX. Toutes les ames, dit-il au Cha- C. 10.
pitre suivant, sont tres-méchantes & tres-criminelles sans la véritable foy, celles même des Philosophes, qui ne suivent pas la Loy du Créateur, mais l'égarement de l'esprit humain. En effet quoy-qu'ils se soient érigez en Docteurs & en Maîtres, pour enseigner les hommes, & qu'ils s'efforcent de se polir par l'exercice des sciences & des disci-

plines, ils n'évitent pas toutefois la rouïlle de la superstition. C'est, ajoûte-t-il, ce qui rend inutiles toutes leurs vertus morales. Leurs travaux sont sans fruit; ils marchent sans sçavoir le chemin, ils ouvrent les yeux sans être éclairez de la lumiere, ils pensent & raisonnent sans aucun goût de la sagesse & de la vérité. Ils fleurissent dans le siecle, mais sans porter de fruit.

Il dit dans la suite que ceux qui ont la véritable foy, mais qui ne s'abstiennent pas des vices, sont au même rang que ces Philosophes idolâtres, à moins qu'ils ne soient éclairez de la grace, & qu'ils ne fassent pénitence. Heureux lorsqu'ils pleurent, pour réparer par des larmes, ce qu'une joye criminelle leur a fait perdre. Ils se prosternent & s'humilient pour se relever.

c. 10. X. Or quoy-qu'il soit impossible à l'homme de voir naturellement l'état des ames engagées dans le peché, néanmoins on a des signes presque infaillibles pour les reconnoître. On ne voit jamais les méchans avoir un visage serein, même dans la beauté corporelle la plus accomplie; leur plus grande joye est toûjours mêlée de quelque tristesse. Si-tôt que l'emportement impetueux

du plaiſir les abandonne, ils tombent dans le chagrin & dans le repentir. On les voit rêveurs, changeans, inconſtans, irréſolus, inquiets, ſoupçonneux, ſans ceſſe occupez à s'informer de ce qu'on penſe d'eux. Ils commencent des diſcours ſans les achever. Ils ſautent à tout moment d'une occupation à une autre. Ils paroiſſent toûjours accablez d'affaires, lors même qu'ils n'en ont point. Ils vivent dans des frayeurs continuelles, quoy-qu'on les laiſſe en repos, & l'état de leur conſcience leur tient lieu de ſupplice.

On connoît par des marques toutes C. 11.
contraires l'état des ames des gens de bien, qui ont ſurmonté leur chair ; car, s'écrie Caſſiodore, malheur à la chair qui n'aura pas été domptée pendant cette vie. L'homme de bien donc qui vit dans l'innocence, ſçait ſe fixer & ſe borner. Il loüe tout le monde. Il s'accuſe luy-même comme criminel. Il plaît à tous, excepté à ſoy-même. Sa grandeur conſiſte à reconnoître ſa petiteſſe & ſa baſſeſſe. Il eſt maître de ſon corps. Il n'offenſe perſonne ; & lorſqu'il eſt offenſé, il pardonne généreuſement ; il rend même tous les devoirs de charité à ceux qui le haïſſent. C'eſt cét homme qu'on

peut appeller immortel, parce qu'il n'est sujet à aucun repentir, & que nulle tristesse ne l'abbat. Il trouve ses richesses dans la pauvreté. Il est joyeux au fond des prisons. On ne le voit point ployer sous les efforts de ses persécuteurs. Est-il accablé ? sa constance & sa magnanimité le relevent : il ne craint point la mort, parce qu'il regarde la fin de sa vie comme le commencement de son bonheur. Son visage est toûjours guay & tranquille, quoy-qu'ordinairement maigre & pâle. On voit couler de ses yeux des larmes qui ont leur source dans la joye de son cœur. Il est ami de la propreté sans aimer les parures & l'affectation. Ses yeux sont doux avec honnêteté, & joyeux avec modestie. Le ton de sa voix est reglé. Comme il ne parle pas si bas qu'on puisse dire qu'il garde le silence, il évite aussi d'éclater & de crier en parlant. Il n'a rien d'aigre dans ses discours ; il ne s'abandonne point à la joye. Il est toûjours égal. Son marcher est compassé, il n'a rien ni de trop lent ni de trop précipité. Il conseille, il enseigne le bien sans s'en faire accroire. Il est libre avec humilité, sévere avec charité. Il ne s'échauffe point à contester. Il ne se laisse

point enfler d'orgueil. A le voir on se sent tout réjouï, & sans être averti, on n'a pas de peine à reconnoître celuy que Dieu a comblé de tant d'avantages. Je suis persuadé que Cassiodore s'est dépeint luy-même dans ce portrait de l'homme de bien, sans y faire réflexion, & sans avoir dessein que nous l'y reconnussions.

Aprés la mort l'ame ne sera plus sujette aux sensations, qu'elle n'exerce qu'à cause de son corps. Elle ne fera même plus ni bien ni mal, dit Cassiodore, mais seulement elle éprouvera une continuelle douleur de ses mauvaises actions, ou elle ressentira de la joye du bien qu'elle aura fait. Elle demeurera dans cet état jusqu'au jour du jugement, & alors nous recevrons la *pleine* récompense de nos œuvres bonnes ou mauvaises. Les supplices des méchans & la felicité des Saints, auront divers degrez à proportion du bien & du mal qu'ils auront fait. Tous doivent ressusciter dans un âge parfait, qui sera le même à l'égard des uns & des autres, en sorte qu'on ne verra aprés la résurrection ni enfans ni vieillards, parce que ces diversitez d'âge viennent du changement qui n'aura plus lieu dans l'autre vie. c. 12.

Il eſt vray qu'il eſt fort difficile de comprendre comment les corps des damnez ſeront toûjours brûlez, ſans ſouffrir aucune diminution. Mais ne voyons-nous pas, dit Caſſiodore, des montagnes qui pouſſent ſans ceſſe des torrens de flammes, & néanmoins ſubſiſtent toûjours ? La Salamandre ſe nourrit de flammes. On voit auſſi certains petits vers vivre dans l'eau boüillante. Et d'ailleurs Dieu a pû inventer une maniere de ſupplice qui faſſe ſouffrir continuellement le pecheur ſans l'affoiblir.

Si la peine eſt éternelle, la récompenſe doit auſſi l'être, ſans quoy l'on ne ſeroit pas bien-heureux dans le Ciel; car on ne l'eſt que lorſqu'on voit ſon bonheur dans une parfaite aſſûrance, & qu'on goûte une paix exempte du moindre trouble. Là nous n'éprouverons plus la viciſſitude des choſes humaines, & nous reconnoîtrons que tout étoit vanité ſous le Soleil, mais ſans que nous y ſoyons aſſujettis. Au reſte le peu que nous concevons preſentement de cet état ſi avantageux, n'eſt rien en comparaiſon de ce que la divine lumiere nous en fera connoître, quand nous le goûterons, dit Caſſiodore.

Afin de conclure son Traité d'une maniere toute Chrêtienne, il avertit ses amis de s'élever au dessus de toutes les choses du monde, pour aller s'offrir à la divine miséricorde, de laquelle seule nos esprits peuvent recevoir une plénitude de lumiere. Connoissons Dieu, « dit-il, aimons Dieu, & alors devenus « intelligens par sa grace, nous aurons « une parfaite connoissance de nôtre ame. « Il est le seul Maître qui peut nous in- « struire parfaitement, en inspirant, en « suggerant la vérité à nôtre ame, & en « la luy faisant comprendre. Cette exhor- « tation est suivie d'une priere dont nous avons dêja donné une bonne partie cy-dessus. On peut juger par ce que nous venons de rapporter, que Cassiodore avoit quelque avant-goût de la gloire des Bien-heureux, lorsqu'il composoit ce Traité; on doit au moins être édifié de la piéte qu'il y fait paroître. Voilà quel étoit ce Courtisan, au milieu des plus difficiles affaires d'une Monarchie de si vaste étenduë qui demandoit tant de soins.

XII. Un tres-sçavant Théologien l'accuse d'avoir enseigné dans ce Traité, que les ames ne joüiront point de la vision de Dieu, avant le jour du Ju-

Le R. P. Alexandre dans son 6. siécle de l'Hist. Eccles.

gement dernier ; mais je n'y trouve nulle expression qui puisse luy faire attribuer cette opinion. Voicy ses propres paroles : [a] *In animæ nostræ natura jugiter perseverantes, nihil boni malique faciemus, sed usque ad tempus judicii aut de præteritorum actuum pravitate mœremus, aut de operationis nostræ probitate lætamur.... Tunc autem (enim) recipiemus factorum omnium* PLENISSIMUM *fructum, quando voce Domini aut repudiati fuerimus, aut ad regnum perennitatis admissi.*

Cela ne signifie pas que les ames des Saints soient privées de la félicité jusqu'au jour du Jugement, puisque même Cassiodore dit qu'elles sont dans la joye, qui fait toute leur occupation ; mais seulement que les Saints aprés la résurrection, joüiront d'une gloire plus parfaite, & d'un bonheur plus consommé, leurs corps étant bienheureux comme leurs ames.

Il ne faut toutefois pas dissimuler qu'on auroit pû trouver d'autres endroits dans les Ouvrages de Cassiodore, d'où il semble qu'on doive conclure qu'il a crû que la gloire des ames des

a On a donné cy-dessus la traduction de ces paroles : ainsi je ne la repete point.

Saints étoit suspenduë jusqu'au Jugement dernier. Voicy comme il s'en explique sur le Ps. 24. au sujet de ces paroles : *Anima ejus in bonis demorabitur.* Son *ame jouïra des biens dans son sejour*, dit le Prophéte, [a] parce que la félicité parfaite qui est promise aux Saints aprés la resurrection, ne sera pas d'abord accordée aux ames des justes, si-tôt qu'elles se seront dépouïllées du corps. Le Prophéte dit néanmoins que l'ame du juste peut demeurer alors dans la jouïssance des biens, parce que les ames des Saints se repaissent du plaisir de l'esperance tres-certaine qu'elles ont de la récompense à venir, quoique cette récompense soit differée encore ; ces biens *que ni l'œil n'a vû, ni l'oreille n'a entendu, &c.*

Vers. 12. a.

Il ne parle pas moins clairement dans un autre endroit de son Commentaire. [b] *Vous nous avez repoussez*, c'est-à-dire, b.

a *Quia justis hominibus exutis corpore non statim perfecta beatitudo datur, quæ sanctis in resurrectione promittitur, animam tamen ejus dicit in bonis posse remorari: quoniam etsi adhuc præmia illa suspensa sint quæ nec oculus vidit... modò tamen futuri præmii certissima spei delectatione pascuntur.* In Ps. 24. v. 12.

b Repulisti nos, *significat, distulisti, quia & ipsum ad glorificationem suam constat esse dilatum, cùm in hac vitæ moraretur; & omnium fidelium hodieque gloria suspenditur, donec ad resurrectionis præmia veniatur.* In Ps. 107. v. 11.

» *differez*, parce qu'il est constant que » J. C. même, *consideré comme Chef de* » *tous les fideles*, *a* été *repoussé*, c'est-à dire » que sa glorification a été differée » pendant cette vie ; & la gloire de tous » les fideles est encore aujourd'huy suspenduë, » jusqu'à ce qu'ils arrivent à la » récompense de la résurrection.

Pour éclaircir ces difficultez, il faut consulter les anciens Docteurs de l'Eglise, & sur tout S. Augustin, dont Cassiodore a suivi la doctrine. Il s'est particuliérement attaché à celle qui est répanduë dans tout le Commentaire de ce Pere sur les Pseaumes, que nous examinerons.

Comme je ne dois pas entrer dans un long examen de la doctrine des Peres sur ce sujet, il me suffira de remarquer en général que dans tous les Panegyriques qu'ils ont faits des Saints, & dans toutes les Oraisons funébres qu'ils nous ont laissées des personnes éminentes en piété, ils les placent dans le Ciel où ils jouissent de Dieu. C'est ce qu'on peut voir dans plusieurs excel-
a lentes piéces de [a] S. Gregoire de Na-

a *Greg. Naz. Orat. 20. de S. Basilio 10. In fratrem Cæsarium. 11 De Gorgonia. Greg Nyss. Orat. funebri in Pulcheriam Aug. Ambros. de obitu Theodosii, Satyri, Valentinian. Hieron. de obitu Lætæ, &c.*

zianze, de S. Gregoire de Nysse, de de S Ambroise & de S. Jerôme. Ils avoient puisé cette doctrine dans [a] l'Ecriture sainte & dans [b] les Ecrivains des premiers siecles, S. Ignace, Saint Irenée, Clement d'Alexandrie, Origene, S. Cyprien, &c.

Au contraire lorsque les SS. Peres *Mat. 20.* expliquent la parabole du Pere de famille qui paye tous ses ouvriers ensemble, le jour étant passé, ils enseignent que le dernier jour étant arrivé, Dieu rendra à chacun la récompense qui luy sera dûë, & qu'elle sera differée jusqu'à ce temps-là. Et comme il ne faut pas accuser de si grands hommes, d'être tombez dans des contradictions grossiéres, lorsqu'on trouve des voyes faciles de les accorder avec eux-mêmes, il me semble qu'on ne doit pas rejetter celle qui se présente d'elle même au sujet dont il s'agit.

L'homme étant composé de corps & d'ame, il ne peut jouïr d'une beatitude consommée, pendant que le corps est séparé de l'ame. Il est dans un état imparfait, qui ne peut pas s'accorder

a. *Luc. 23. ad Philip. 1. 11. Cor. 5.*

b *Ignat. Mart. Ep. ad Rom. & Ep. ad Trull. Irenæus l. 5. c. 31. Clem. l. 6. Strom. Origen. hom. 15. in Genes. Cyprian. l. de exhort. ad mart.*

avec une gloire accomplie. L'ame est toutefois bien-heureuse avant la résurrection. C'est à quoy les saints Peres ont eu égard dans les éloges qu'ils ont faits des Martyrs, ou des autres Saints; & c'est sur ce fondement qu'est établi le culte qu'on leur a toûjours rendu dans l'Eglise. Mais l'homme tout entier ne jouït pas encore du bonheur éternel, il ne subsiste plus même, & il faut que les deux parties qui l'ont composé, se réünissent pour le mettre en état de jouïr d'une felicité sans mélange & sans partage. Voilà ce qui a fait dire aux SS. Peres en quelques endroits, que l'homme attendoit la résurrection pour jouïr de la récompense, c'est-à-dire de la récompense *consommée*.

Nous pouvons aisément employer cette explication, pour éclaircir toutes les difficultez qui naissent touchant la doctrine de S. Augustin, sur la matiere que je traitte, & ensuite pour résoudre celles qu'on pourroit former sur les deux passages de Cassiodore, qui n'a fait que suivre S. Augustin.

Ce S. Pere reconnoît en plusieurs endroits, que les ames des justes jouïssent du souverain bonheur, avant qu'elles soient réünies à leurs corps. C'est ce

qu'il enſeigne ſur S. Jean. Il y réfute l'opinion de ceux qui ont crû que ce bien-aimé Diſciple, par un effet de l'amitié que luy portoit ſon Maître, n'étoit pas encore mort, *comme ſi c'étoit pour luy une grace d'être privé du bonheur de demeurer avec J. C. ce qui avoit été accordé à Pierre, & ce que Paul ſouhaitoit avec ardeur?* Paul ſouhaitoit d'être dégagé des liens du corps pour jouïr de J. C & de la ſouveraine felicité, qui ſelon S. Auguſtin luy fut accordée incontinent aprés ſa mort.

Le même S. Docteur dit dans ſon Traité de la prédeſtination des Saints, que les ames ſaintes arrivent à leur celeſte patrie, avant la réſurrection; & cite là-deſſus un beau paſſage de Saint Cyprien, qui enſeigne manifeſtement que ces ames voyent Dieu & ſont bienheureuſes. C. 14.

Cela n'empêche pas que [a] S. Auguſtin n'enſeigne en pluſieurs endroits que les ames ne jouïſſent pas encore de la félicité & de la vûë de Dieu, qui eſt re- a *In Pſ.* 36 & 43. *Enchirid.* c. 109.

a Aprés cette vie ſi courte vous ne ſerez point encore où ſeront les Saints, auſquels le Juge dira : *Venez vous qui avez été benis de mon Pere; poſſedez le Royaume, &c. In Pſ.* 36. Cette vûë de Dieu face à face, eſt reſervée à ceux qui ſeront délivrez dans la réſurrection. *In Pſ.* 43.

ſervée & differée au temps de la réſurrection. C'eſt auſſi ce que nous venons de voir enſeigné par Caſſiodore, qui a fait gloire de ſuivre Saint Auguſtin, ſur tout dans l'explication des Pſeaumes qu'il nous a donnée.

Afin donc de tirer Saint Auguſtin d'une contradiction viſible, il faut dire qu'il n'a parlé que de la conſommation de la gloire pour l'ame & pour le corps, dans les paſſages où il dit que les Saints ne ſont pas encore en poſſeſſion du ſouverain bonheur qu'ils poſſederont aprés la réſurrection. Leur felicité n'eſt pas conſommée, parce qu'ils n'en jouïſſent que ſelon l'ame, & que le corps attend encore ſa récompenſe. J'avouë même que Saint Auguſtin a toûjours douté ſi les ames des Saints jouïſſent dés à preſent de la viſion de Dieu auſſi parfaitement qu'elles en jouïront aprés leur réünion avec le corps, parce que le deſir naturel que l'ame ſent de regner dans un corps, retarde peut-être ſon activité, & trouble un peu ſa tranquillité. Ce ſaint Docteur marque ſon doute dans ſes Rétractations, & au douziéme Livre de la Geneſe. Il faut appliquer ce que nous venons de dire de S. Auguſtin, à Caſ-

L. 1. c. 14. L. 12. de Geneſi ad litt. c. 35.

ſiodore, & conclure qu'il n'exclut pas les ames des Saints de la gloire en général, mais ſeulement d'une gloire conſommée. Ses propres termes nous fourniſſent cette réponſe. *La felicité* PARFAITE *qui eſt promiſe aux Saints à la réſurrection, ne ſera pas d'abord accordée aux ames des juſtes*, dit-il dans le premier paſſage.

Il faut d'ailleurs obſerver qu'il parle du délai de la gloire pour les Saints, de la même maniere que du retardement de la gloire de J. C. qu'il dit avoir été *repouſſé*, ou, comme il s'explique, *differé* pendant ſa vie. Or la gloire n'a été déniée à J. C. pendant ſa vie, que par rapport à ſon corps; c'eſt donc au même ſens qu'il faut entendre ce qu'il dit des Saints.

C'eſt ce que j'ay crû devoir dire ſommairement, pour juſtifier ce grand homme d'une erreur dont j'ay lieu de le croire exempt, lors particuliérement que je lis au Ch 23. de ſon Inſtitution, qu'il [a] invoque Denys le Petit déja decedé, & qu'il demande ſon interceſſion, ce qui ſuppoſe ſa gloire. Il eſt

a *Interveniat pro nobis qui nobiſcum orare conſueverat; ut cujus hîc ſumus oratione ſuffulti, ejus poſſimus nunc meritis adjuvari.* De Inſtit. c. 23.

enfin tres-certain, que Cassiodore n'a donné nul sujet dans son Traité de l'ame, de l'accuser de cette erreur, quoi, qu'étant laïque lorsqu'il le composa, on dût luy pardonner s'il avoit parlé avec moins d'exactitude sur une matiere, qui n'étoit pas alors si éclaircie, qu'elle l'est présentement.

XIII. Ce fut encore pendant le temps de son engagement dans le siécle, qu'il composa sa Chronique. Elle est fort abregée. On y lit seulement les noms des Consuls, & les principaux faits. Il la dédia au Roy Theodoric. Ainsi l'on peut croire que c'est le premier de ses Ouvrages : car il ne donna son Traité de l'ame qu'un peu avant sa retraite, & lorsqu'il le commença, il y avoit peu de temps qu'il avoit publié son Recueil de lettres.

Onuphr. Panuin. Jos. Scaliger.

On luy reproche de n'être pas fort exact en Chronologie, dans cét Ouvrage qui est purement de Chronologie. C'est sur ce sujet que quelques Sçavans s'emportent contre ce grand homme avec trop de chagrin & d'aigreur. Ils l'accusent particuliérement de s'être trompé à marquer les Consuls depuis l'Empereur Tibere, jusques à Diocletien : mais on peut répondre à

cela, 1°. Qu'il ne s'eſt trompé qu'en ſuivant les plus éclairez des Peres, & les plus habiles Hiſtoriens, & particuliérement pour avoir deferé à l'autorité d'Euſebe, en marquant comme luy le Conſulat de Junius Brutus une Olympiade plûtôt qu'il ne falloit. 2°. Que toute la diverſité d'opinions entre les Hiſtoriens, vient de la broüillerie qu'a cauſé dans l'Hiſtoire cette multitude de a Conſuls, les uns ordinaires, les autres ſubrogez & ſubſtituez, qu'on trouve dans les mêmes années. On en a compté juſqu'à vingt-cinq faits en un ſeul jour. 3°. Que la plûpart des fautes qu'on impute à Caſſiodore, ſont du fait des copiſtes, qui ont corrompu les noms & changé les chiffres par ignorance ou par négligence. Dans la derniére édition l'on a eu ſoin de rétablir les Conſuls ſur les anciens Auteurs, & ſur les Tables des plus habiles Chronologiſtes. a

a Quelques Empereurs ont encore donné occaſion à ces mépriſes, en retenant preſque toûjours le Conſulat, ce qui a fait faire une année de pluſieurs : *Qui continuis Conſulatibus fecerat longum quemdam & ſine diſcrimine annum.* Plin. Pan. Traj. Ils vouloient par-là ſe mettre en poſſeſſion de toutes les années qui étoient marquées de leur nom : *Omnes annos poſſidere, ſummumque illud purpuræ decus præcerptum præſloratumque transmittere.* Ibid.

CHAPITRE III.

Du Commentaire de Cassiodore sur les Pseaumes, du reste de ses Ouvrages, & de ceux qui luy sont attribuez.

I. Occasion que Cassiodore eut de faire son Commentaire. Auteurs qu'il a consultez. II. Il s'est attaché particulièrement à S. Augustin & à S. Jérôme. III. Prolegomenes de ce Commentaire. Ce que c'est que Prophétie. L'esprit prophetique s'est quelquefois retiré des Prophetes. Tous les Pseaumes sont de David. IV. Diverses manieres de chanter les Pseaumes. V. Ce que c'est que le DIAPSALMA. *Plan de l'Ouvrage. VI. La Doctrine de Saint Augustin sur la Grace, &c. y est enseignée. Erreurs des Protestans qui y sont refutées. VII. Dernieres paroles de ce Commentaire édifiantes. VIII. Ce que c'est que l'Histoire Tripartite. On en justifie plusieurs endroits. IX. Ouvrages perdus. X. Ouvrages supposez.*

I. LE Commentaire de Cassiodore sur les Pseaumes est un des meil-

leurs Ouvrages que nous ayons ſur cette partie tres conſiderable de l'Ecriture ſainte. Il nous apprend luy-même au commencement de ſa Préface, le temps auquel il y travailla, & quelle en fut l'occaſion. Aprés, dit-il, avoir « enfin rejetté les embarras des honneurs, « & les ſoins des affaires ſeculiéres, qui « font reſſentir un plaiſir nuiſible, ſi-tôt « que j'eus goûté le miel des ames, qui « eſt renfermé dans le Livre céleſte du « Pſeautier, je m'y plongeay tout entier « par l'avidité que j'eus d'en rechercher « les myſteres, comme il arrive à ceux « qui ſont poſſedez d'un violent deſir: « & pour me dédommager de l'amertume « que j'avois éprouvée dans les occupations « du ſiécle, je m'appliquay à « me remplir agréablement des veritez « ſalutaires qui ſont renfermées dans les « Pſeaumes. Mais je trouvay d'abord un « obſtacle dans leur obſcurité, ce qui eſt « ordinaire aux commençans, parce que « le ſens en eſt embarraſſé par la diverſité « des perſonnes qui y parlent, & « voilé par les paraboles & par les figures. «

Il ajoûte que cela luy donna lieu d'avoir recours à la lecture du Commentaire de Saint Auguſtin ; mais y

ayant trouvé une abondance infinie de matieres, qu'il compare à une mer, il crut devoir l'abreger, & y ajoûter ses nouvelles découvertes, dont il parle avec une modestie tres-édifiante. Ainsi l'on ne doit pas le regarder comme le simple Abbréviateur de S. Augustin. En effet en lisant cét Ouvrage il est aisé d'y reconnoître que l'Auteur a profité non seulement des lumieres de Saint Augustin, mais aussi d'Origene, de Saint Cyprien, de S. Athanase, de S. Hilaire, de S. Ambroise, de Didyme, de Saint Jerôme, de S. Chrysostome, de Saint Leon, de Facundus, de Primase & de Sedulius. C'est ce que le Venerable Bede a remarqué touchant ce Commentaire qu'il appelle excellent; & s'il ne désigne pas en particulier tous les Auteurs dont nous venons de rapporter les noms, il les comprend néanmoins tous en géneral, en disant qu'il a consulté Saint Ambroise, S. Hilaire, &c. & tous les Peres. Aussi fut-il toûjours fort soigneux de se conformer au sentiment unanime des Saints Peres, ayant établi pour principe des études sacrées, de suivre pour regle comme quelque chose de divin, ce qui se trouve autorisé par eux, & d'éviter soigneusement tout ce

Voyez cy-dessus p. 389.

Instit. c. 24.

ce qui s'écarte de leur doctrine comme une nouveauté dangereuse.

II. Il est néanmoins constant qu'il s'est attaché à S. Augustin, plus qu'à aucun autre Pere, à cause de la profonde vénération qu'il avoit pour sa vertu & pour sa doctrine. Il l'a toûjours regardé comme le plus illustre Maître de toutes les sciences. On trouve, dit-il, dans son abondance une grande exactitude à traiter les matieres. Il ne donne jamais prise aux Hérétiques, il ne leur fournit point des armes, pour défendre leurs erreurs. Il est parfaitement Catholique, sa Doctrine est toute orthodoxe; il brille dans l'Eglise d'un éclat qui est tres-agréable, étant éclairé de la lumiere celeste.

Voilà ce qui luy fit préferer Saint Augustin aux autres Peres, sur tout dans son Commentaire sur les Pseaumes.

Cependant on peut remarquer une tres-grande difference entre ce Commentaire & celuy de Saint Augustin.

1. S. Augustin s'est servi de l'ancien Pseautier qui n'est pas fort correct, & Cassiodore du Pseautier Romain, comme il est aisé à reconnoître, en collationnant le texte des Pseaumes employé dans ce Commentaire, avec ce

Pseautier Romain donné depuis peu fort exactement dans le premier Tome des OEuvres de S. Jerôme.

2. Cassiodore prit la peine de consulter les exemplaires Hebreux, & les personnes sçavantes dans la Langue Hebraïque, particulierement pour regler les Versets.

3. Cassiodore a suivi tout un autre ordre & une autre methode que Saint Augustin.

Aprés ce Saint Docteur, il semble n'en estimer aucun plus que S. Jerôme. Quelques-uns même croyent que c'est à luy qu'il dédie son Commentaire par ces paroles de sa Preface. *Quocirca, Pater Apostolice, qui cælestes litteras moribus tradidisti, &c. . . . tua invitatione provocatus abyssos divinas ingrediar*; parce qu'immédiatement auparavant il a parlé de S. Jerôme, & que dans quelques manuscrits au lieu d'*invitatione* on lit *imitatione*, qui pourroit signifier que Cassiodore a travaillé sur cette partie de l'Ecriture, à l'exemple de S. Jerôme. Le mot même d'*invitatione* pourroit avoir presque le même sens, l'exemple de ce saint Docteur ayant été suffisant pour inviter Cassiodore à ce travail. Cependant il n'y a gueres d'ap-

parence qu'il ait voulu désigner ce Saint par le nom de *Pere Apostolique*, qui est consacré pour signifier le Pape, ou au moins un Evêque des premiers Siéges.

Il y a donc sujet de croire que c'est plûtôt au Souverain Pontife qu'il adresse son Ouvrage, par les paroles que nous avons rapportées ; peut être est-ce au Pape Vigile qui occupa la Chaire de S. Pierre aprés S. Silvere banni & chassé de Rome par Belissaire, pendant le temps que les Gots assiegeoient cette Ville en 538. & qui gouverna l'Eglise jusqu'à sa mort arrivée en 555. Les loüanges que Cassiodore donne à celuy à qui il parle, peuvent convenir à Vigile, lequel d'usurpateur qu'il étoit auparavant, devint aprés la mort de S. Silvere, un excellent Pasteur du troupeau de J. C. quoi-que quelques Auteurs ne luy rendent pas ce témoignage; mais ce n'est pas icy le lieu de les réfuter.

III. Cassiodore aprés avoir fait l'éloge des Pseaumes, des beautez, des lumieres qu'ils renferment, de la douceur, de la vertu qu'ils respirent, de leur utilité, & remarqué que selon l'usage de l'Eglise on les chante aux

veilles de la nuit, à l'Office du matin, que nous appellons présentement les Laudes, à Prime, à Tierce, à Sexte, à None, & à Vêpres, il fait quelques observations générales, pour servir de *Prolegomenes* à son Commentaire. C'est le terme dont il se sert, & peut-être est-il un des premiers Ecrivains qui l'ait employé en pareil sujet.

Præfat. in fine.

1. Comme les Pseaumes sont tous prophetiques, il explique d'abord ce que c'est que la Prophetie, & il en donne plusieurs définitions, ou explications; la plus exacte est celle-cy: La Prophetie est une maniere de parler avec grandeur & avec verité, qui est inspirée de Dieu, & non pas inventée & enseignée par les hommes. Selon luy, ceux qui ont reçû le don d'intelligence, pour bien expliquer les saintes Ecritures, peuvent être mis au rang de ceux qui sont doüez de l'esprit de Prophetie. Le S. Esprit l'inspirateur des Prophetes, offensé quelquefois par les pechez même de fragilité, qu'ils avoient commis, s'est retiré d'eux, & n'est revenu à eux qu'aprés qu'ils l'ont appaisé par leur pénitence: ce que Saint Jerôme prouve par plusieurs manieres de parler d'Ezechiel. Elisée n'avouë-

In Ezech. c. 35. v. 1.

t-il pas aussi que le Seigneur ne luy *4. Reg. 4. 27.*
avoit pas encore revelé, quel étoit le *Voyez*
sujet de la douleur de la femme qui *Ps. 50.*
étoit venuë le prier de ressusciter son *v. 13.*
fils. Mais pour J. C. le S. Esprit s'est toûjours reposé sur luy, parce qu'il a été toûjours exempt de peché.

Cassiodore prétend que tous les 2.
Pseaumes sont de David, ce qu'il prouve par le témoignage de S. Augustin, & par la commune créance de l'Eglise. Ainsi les noms qui sont à la tête des Pseaumes, ne sont pas les noms des Auteurs, mais seulement des personnes qui les chantoient, ou qui les joüoient sur des instrumens de Musique. Ainsi Asaph, Idithun, les enfans de Coré, étoient les principaux Chantres & Musiciens, & comme les Directeurs de la Psalmodie, que nous appellons présentement Maîtres de Musique.

IV. Il y avoit trois manieres de chanter les Pseaumes; la premiere avec les voix seules; la seconde, avec les seuls instrumens; la troisiéme, en mêlant les voix humaines avec le son des instrumens, qui étoient de plusieurs sortes, des harpes, des cymbales, des trompettes, &c. Cette diversité de

voix & de ſons, qui faiſoient enſemble des accords merveilleux de Muſique, ſignifioient que tous les peuples & toutes les Langues ſe réüniroient un jour dans une même foy pour compoſer l'Egliſe.

3. La troiſiéme remarque eſt ſur ces mots *in finem* pour la fin, qui ſe rencontrent ſouvent dans les titres des Pſeaumes ; & Caſſiodore dit que cette fin eſt J. C. même, ſelon l'Apôtre, parce qu'en luy nous trouverons la fin & la conſommation de nôtre bonheur, ce qui doit nous le faire aimer comme nôtre ſouverain bien.

4. La quatriéme eſt ſur l'inſtrument appellé *Pſalterion*, & ſur la ſignification du mot de Pſeaume. Le Pſalterion, dit Caſſiodore, eſt ſelon S. Jerôme, un inſtrument de Muſique creux fait en forme de Δ qui ſe touche avec un archet. Pour le mot de Pſeaume, il le dérive d'un verbe Grec qui ſignifie toucher, comme on touche les inſtrumens de Muſique. De ſorte que le
5. Pſeaume, eſt ce qui ſe chante ſur les
6. inſtrumens; le Cantique, ce qui ſe chante de la voix naturelle; le Pſeaume-Can-
7. tique, une ſymphonie où les inſtru-
8. mens commençoient, & les voix hu-

maines suivoient; le Cantique-Pseaume, une autre Musique qui commençoit par 9. la voix en Chœur, & ensuite étoit continuée par les instrumens qui se mêloient aux voix. De-là vient la diversité des inscriptions & des titres des Pseaumes, ausquels on a donné ces differens noms. Il y a aussi à la tête des Pseaumes des titres fondez sur certai- 10. nes actions singulieres qu'on doit expliquer moralement. Tout ce que nous venons de dire dans cet article, est l'abregé de ce que Cassiodore dit dans les Chapitres 5. 6. 7. 8. 9. & 10. de ses Prolegomenes.

V. Au Chap. 11. il recherche ce que 11. c'est que le *Diapsalma*. S. Jerôme dit qu'il marque une continuation de psalmodie, parce que le mot Hébreu signifie *toûjours*. S. Augustin est d'une opinion contraire, & pense que par tout où nous trouvons le Diapsalma dans l'Hebreu, il se faisoit un silence & une interruption du chant. Cassiodore semble être plûtôt de l'opinion de S. Augustin que de celle de S. Jerôme.

Le même S Docteur a crû que les 12. Pseaumes devoient être divisez en cinq Livres, parce que ces mots *fiat, fiat*, qui signifient ainsi soit-il, & marquent

la fin de ce qui précede, se lisent quatre fois dans le corps du Pseautier avant la fin. On peut dire toutefois avec S. Hilaire, qu'il n'y a qu'un seul Livre des Pseaumes. Aussi n'est-il parlé que
Act. 1. 20. d'un seul dans les Actes des Apôtres. Si donc Cassiodore a divisé le Pseautier en trois parties, ce n'a été que pour la commodité des Lecteurs, comme il en avertit dans sa Préface, & afin que trois personnes pussent le lire en même temps.

13. Jesus-Christ est representé dans ce Livre divin en trois manieres : comme homme, comme Dieu, & comme homme-Dieu ; à quoy il faut faire attention en le lisant, pour éviter la méprise. Cette observation est nécessaire, pour répondre aux objections des Héretiques, qui combattent la Divinité de J. C. par les passages qu'il faut expliquer de sa nature humaine.

14. Aprés que Cassiodore a donné cét avis important, il trace le plan de son Ouvrage, & il propose la méthode qu'il suivra dans son Commentaire. Il dit 1°. Qu'il expliquera le titre du Pseaume. 2°. Qu'il en fera l'analyse, & qu'il le divisera en toutes ses parties, de peur que la diversité des matieres & des per-

ſonnes qui ſe rencontre quelquefois dans un même Pſeaume, ne cauſe de l'embarras. 3°. Qu'il expliquera le Pſeaume, ou ſelon le ſens litteral & hiſtorique, ou ſelon le ſens ſpirituel & prophetique. 4°. Qu'il en fera connoître la fin & le but, particuliérement par rapport à la Morale. 5°. Qu'il donnera quelquefois des obſervations ſur le nombre des Pſeaumes, lorſque ce nombre renfermera quelque choſe de myſterieux. 6°. Enfin qu'il en fera un ſommaire, ou qu'il ſe propoſera quelque héréſie à combattre.

Le Chapitre quinziéme eſt employé 15.
à faire remarquer l'éloquence qui regne dans toute la ſainte Ecriture. Le langage qu'elle parle eſt plus pour le cœur que pour les oreilles. Langage chaſte, d'une certitude infaillible, d'une verité éternelle & immuable; langage pur, tres-utile, rempli de force, & propre à operer le ſalut. Sa profondeur eſt cachée ſous des paroles communes. Sa ſimplicité a de la grandeur; rien n'eſt plus noble ni plus ſublime. Caſſiodore donne pour exemple de ce ſtyle [a] ſubli- a

a Les Payens même ont trouvé beaucoup de grandeur dans le langage de l'Ecriture ſainte, entre autres Longin dans ſon Traité *Du ſublime*, a remarqué que Moïſe fait parler & agir Dieu avec dignité, lorſqu'il

Exod. me ce peu de mots qui ſignifient tant
III. 15. de choſes : *Celuy qui eſt m'a envoyé.*

16. Aprés l'éloge de l'Ecriture ſainte en général, Caſſiodore fait en particulier celuy des Pſeaumes, qui ſemblent avoir été composez pour conſoler agreablement les hommes. C'eſt un treſor qui profite & qui augmente toûjours dans un cœur pur. C'eſt la conſolation de ceux qui font pénitence, au milieu des larmes qu'ils répandent, l'heureuſe eſperance des juſtes, & le refuge de ceux qui ſont en peril. On y trouve toûjours tout ce qui eſt néceſſaire. Lorſque nous les chantons, il ſemble que les paroles du S. Eſprit deviennent les nôtres, & s'accommodent à tous nos beſoins.

17. Cela eſt ſuivi des loüanges que Caſſiodore donne à l'Egliſe Catholique, laquelle ſeule communique la vie de la grace & la ſanctification, hors de laquelle comme hors de l'arche, on ne doit s'attendre qu'à être ſubmergé. Enfin Caſſiodore partage ſon Commentaire en douze parties, ſelon l'ordre & le ſens des Pſeaumes, qui repréſentent J. C & ſon Egliſe en différens états. Comme ce grand homme vivoit dans

écrit : *Dieu dit que la lumiere ſoit faite ; & la lumiere fut faite.* Gen. I. 2.

un temps, où l'on s'arrétoit fort à l'observation des nombres, il faut qu'il ait crû qu'il y avoit quelque chose de mysterieux dans le nombre de douze : car je voy qu'il s'y est attaché dans la plûpart de ses Ouvrages. Il a composé douze Livres de lettres ; son Histoire des Gots étoit en douze Livres ; l'Histoire Tripartite en contient autant; son Traité de l'ame a douze Chapitres, aussi-bien que celuy de l'orthographe ; enfin il réduit son Commentaire sur les Pseaumes à douze parties.

VI. Je n'entre point dans l'examen du corps de cet Ouvrage, ce qui seroit infini. La doctrine en est tres-saine & tres-pure. Il est dans le sentiment que *la communion du Corps & du Sang de J. C.* efface les pechez, & il la compte pour le huitiéme moyen d'en obtenir la remission. Les sept autres qu'il dit avoir été reconnus par les anciens, sont le Baptême, le martyre, l'aumône, le pardon des injures, le soin qu'on prend de convertir ceux qui sont dans l'égarement, l'abondance de la charité, & la pénitence.

In Ps. vii.

Pour les pechez de pensée, & les mouvemens dereglez ausquels on n'a pas consenti, l'Oraison sainte, c'est-à-

In Psal. cxviii. v. 3. dire l'Oraison du Seigneur & le signe de la Croix les effacent.

Sur les matieres de la grace, de la liberté, & de la predestination, il a les mêmes sentimens que S. Augustin. [a] Il dit que nous avons perdu par le peché d'Adam, la liberté de faire le bien, que la grace seule de J. C. peut nous rendre; mais que la mal-heureuse liberté de faire le mal nous reste. [b] Que l'homme n'a rien de bon que ce qu'il a reçû du Seigneur. [c] Qu'il ne peut ni accomplir, ni commencer même le bien sans J. C. [d] Qu'ainsi Dieu appelle & predestine gratuitement tous ceux qui sont appellez, sans envisager aucuns mérites précedens. [e] Et que la vocation precede les bonnes œuvres, qu'elle ne nous trouve pas dignes, mais qu'elle nous rend tels; que c'est pour cela qu'elle est appellée *gratuite*, & non pas juste; qu'il ne faut rien attribuer aux mérites, ni aux bonnes œuvres des hommes; ce qui doit s'entendre des mérites & des bonnes œuvres faites sans la grace.

a In Ps. cxvii. v. 8.

b. In Ps. x.

c In Ps. xiii.

d In Ps. xvii.

e In Ps. v. xxiv. lxiv. xxvi.

Selon Cassiodore, la grace de J. C. operoit par anticipation dans les Patriarches, & dans les Prophétes, qui étoient Chrétiens en esprit.

Il réfute certaines opinions qui

avoient cours en son temps, sçavoir que le jour du Jugement dernier arriveroit aprés que six mille ans à compter depuis la création du monde, seroient écoulez, & au commencement du septiéme millénaire, parce que Dieu se reposa aprés six jours employez à le former, & que chaque jour signifie mille ans : ou selon d'autres, que le monde dureroit sept mille ans, lesquels étant consommez, on verroit aussi arriver la consommation de toutes choses. Mais le Seigneur ayant dit que ce jour est inconnu même au Fils de l'homme, il n'est pas à propos, dit Cassiodore, de rechercher curieusement ce que la Providence n'a pas voulu nous reveler. On peut consulter là-dessus la Note que nous avons faite page 425. au commencement du Livre IV.

Il combat cette opinion adoptée par les Protestans, que les Prédestinez ne peuvent perdre la grace, & il en montre la fausseté par ces paroles du Prophete Roy : *Rendez-moy la joye de vôtre grace salutaire*, &c. Il avoit sans doute reconnu qu'il avoit perdu la grace du Saint Esprit, que la fragilité humaine ne peut pas conserver lorsqu'elle peche, dit Cassiodore. Ps. l.

A la fin de ce Commentaire il montre que les Pseaumes peuvent tenir lieu de toute l'Ecriture sainte ; de la Genese, parce qu'on y lit la création du monde; des Prophetes, parce que toutes les prédictions du mystere de l'Incarnation & de ce qui a rapport à Jesus-Christ, s'y trouvent renfermées; de l'Evangile, parce que la mort & la résurrection du Fils de Dieu y sont exprimées en une infinité d'endroits aussi clairement qu'elles le sont par les Evangelistes. Enfin toute la Morale des Epîtres de S. Paul y est expliquée.

Quoy-que je me sois abstenu de rapporter les beaux endroits de ce Commentaire, ce qui me conduiroit plus loin que ma qualité d'Historien ne le permet, je ne puis toutefois me dispenser d'en donner icy les dernieres paroles.

VII. Aprés que Cassiodore a comparé la riche diversité qui se trouve dans les Pseaumes à la Topaze & au Paon, qui presente une varieté merveilleuse de couleurs, autant de fois differentes qu'on les regarde en differens jours, il s'excuse sur son insuffisance de ce qu'il a dit si peu de choses, sur un aussi vaste sujet, & il prie ses amis de le luy pardonner ; mais ces paroles qu'il

adresse à Dieu, sont bien plus remarquables. Seigneur qui étes tout ensemble nôtre véritable Maître pour nous enseigner vôtre sainte Loy, & le distributeur des graces nécessaires pour l'accomplir... qui rendez possible aux plus foibles ce que vous leur commandez, qui étes si bon que vous demandez d'être sans cesse importuné, & si liberal, que vous voulez qu'il n'y ait personne qui n'espere en vôtre miséricorde, accordez-nous, Seigneur, ce que nous cherchons comme nous devons avec vôtre secours, & sur tout, les choses que nôtre infirmité nous empêche de connoître. Recevez, ô mon Dieu, ce qui est de vous dans cét Ouvrage que je vous offre, & pardonnez-moy les fautes que j'ay commises par ignorance. Faites-moy arriver à cét état d'une parfaite contemplation, où il ne sera plus possible de s'égarer.

Accordez moy la grace d'observer ce que j'ay présumé d'enseigner, étant inspiré de vous. Faites moy accomplir ce que j'ay exhorté les autres de pratiquer... Le Combat inégal que nous avons à soûtenir contre un ennemi terrible, vous engage à nous secourir. C'est la gloire de vôtre souveraine

» Majesté, que le lion rugissant soit surmonté par la foible brebis, &c.

Le style du Commentaire sur les Pseaumes, est meilleur que celuy des lettres, parce qu'il est plus naturel, & qu'on n'y trouve ni tant de pointes ni tant de rimes & de cadence.

VIII. Je ne sçay si je dois compter au nombre des Ouvrages de Cassiodore l'Histoire *Tripartite* composée de ces trois Auteurs Grecs, Socrate, Sozomene & Theodoret, & redigée en douze Livres. Il fit traduire ces Historiens par son ami Epiphane Scolastique. Ensuite il en composa un corps d'Histoire, choisissant des trois ce qu'il trouva de meilleur, se servant tantôt de l'un & tantôt de l'autre, sans repeter ce qui est rapporté par plusieurs de ces Auteurs. Il partagea aussi cette Histoire en Chapitres & y mit des titres, pour éviter la confusion.

Nous ne devons pas nous mettre fort a en peine de justifier la version [a] d'Epiphane contre la censure d'un Critique,

a Possevin l'accuse aussi de s'être mépris en traduisant le mot d'*hypostase* par celuy de *substance*, plûtôt que *subsistence*. Mais il faut pardonner cette faute à un Scholastique, c'est-à-dire à un Avocat selon le langage de ce temps-là, qui n'étoit pas Theologien. Sa traduction quoy-que défectueuse en cela, ne fait pas un sens hérétique.

qui en parle avec beaucoup de mépris, & qui accuſe ce Traducteur de n'avoir ſçû ni le Grec ni le Latin. Il eſt certain que ſon ſtyle ſe ſent de la barbarie de ſon ſiecle. Mais à cela prés, il rend le ſens aſſez exactement, & M. de Valois ne s'en eſt gueres éloigné dans la traduction de ces Auteurs. Quand même il ſe ſeroit gliſſé quelques fautes dans cette traduction, Caſſiodore ne doit pas en être reſponſable. *B. Rhenanus.*

On pourroit avec plus de raiſon l'accuſer d'avoir mal choiſi les endroits de ces Auteurs, dont il a fait les extraits pour en compoſer ſon Hiſtoire, parce qu'il a ramaſſé juſqu'à leurs fautes. Par exemple il a pris de Socrate ce qu'il a écrit contre toute apparence de verité, *qu'à Rome on jeûnoit tous les jours durant trois ſemaines avant Pâques, excepté le Samedi & le Dimanche*; ce qui donneroit lieu de croire que le Carême n'étoit autrefois que de trois ſemaines dans l'Egliſe Romaine. *L. 5. c. 38.*

Il eſt aiſé de répondre à cela. 1. Que Caſſiodore n'a pas voulu alterer ce qu'il liſoit dans Socrate, ni faire aucun changement dans le texte de ſon Hiſtoire, quoi-qu'il ſçût d'ailleurs que les Romains avoient coûtume de jeûner

durant 40. jours avant Pâques, & que cette coûtume étoit reçûë dans l'Eglise, comme il l'enseigne en expliquant le titre du Pseaume 40. 2. Qu'il s'est glissé quelque faute en cét endroit. En effet on lit ensuite de ces paroles qu'*on jeûne à Rome tous les Samedis*, à plus forte raison tous les Samedis de Carême: comment donc sont-ils exceptez du jeûne de Carême avec le Dimanche? 3. Qu'un manuscrit de l'Abbaye de Lire en Normandie & ceux sur lesquels l'ancienne édition a été faite, mettent *six semaines* de jeûne avant Pâques, au lieu de *trois semaines*.

L. 9. c. 39. On peut donner presque les mêmes réponses touchant un autre endroit du Chapitre 39. du même Livre, où il est rapporté sur le témoignage de Sozomene, que ni l'Evêque ni aucun autre ne prêche & n'enseigne en public dans l'Eglise de Rome : *In qua Ecclesia neque Episcopus, neque alter quispiam coram populo docet.* Car 1°. l'on ne doit pas imputer à Cassiodore une erreur qui est purement de Sozomene, que ce grand homme n'a pas crû devoir corriger, afin d'exposer de bonne foy ce qu'il y avoit lû. Il seroit à propos que tous les autres Compilateurs eussent

été auſſi religieux que luy à conſerver le texte de leurs Originaux en ſon entier. 2 . Quelques-uns croyent qu'il y a icy une faute, & qu'aulieu de *docet*, il faut dire *dicit* , ce qui a rapport à l'*Alleluia* de Pâques; en ſorte que ſelon cette diverſe leçon ou cette correction, Sozomene témoigne que l'*Alleluia* ſolemnel n'étoit chanté à Rome qu'une ſeule fois dans le cours de l'année.

Voilà tous les Ouvrages qui nous reſtent de Caſſiodore, ſi nous ajoûtons à ceux que nous venons d'examiner l'inſtitution des Lettres ſacrées , les Traitez de Grammaire & des autres arts liberaux, & le *Comput*, deſquels nous avons parlé ſuffiſamment ailleurs. Il faut preſentement dire quelque choſe de ceux qui ſe ſont perdus.

IX. Nous avons déja remarqué que Caſſiodore avoit compoſé l'hiſtoire des Gots en 12. Livres, & que le Roy Athalaric témoigna beaucoup d'eſtime de cét Ouvrage. Theodoric pour qui ce ſage Miniſtre l'avoit compoſé , n'en marqua pas moins, & le reçut comme un preſent qui luy étoit fort agréable. Il ne nous en reſte preſentement que ce que Jornandés Evêque de Ravenne nous en a conſervé dans ſon Abregé,

qu'on trouve parmi les OEuvres de Cassiodore.

De Orthographia Præf. Il fait luy-même mention de plusieurs autres Ouvrages, qui peuvent luy être attribuez, à cause du soin qu'il prit d'y faire des corrections, de les mettre en ordre, ou d'en composer des abregez; sçavoir un Commentaire sur l'Epitre aux Romains, duquel il retrancha tout ce qu'il y avoit de Pelagien. *L. de Prædest. c. 25.* Hincmar témoigne l'avoir lû. Une Chaîne, ou un Commentaire composé de plusieurs Auteurs, sur les Epitres des Apôtres, les Actes, & l'Apocalypse. Un Recueil de la Grammaire de Donat, d'un Livre d'étymologies & d'un Traité des figures composé par Sacerdos.

Outre cela il avoit fait une compilation des titres & des sommaires de l'Ecriture, qu'il intitula *Memorial.* On peut assurer qu'il travailla sur toute l'Ecriture sainte, par le soin qu'il se donna d'en faire faire des copies fort correctes, & d'y joindre tout ce que les Saints Peres & les Interpretes ont fait de meilleur sur chaque Livre.

X. On luy a aussi attribué un Commentaire sur les Cantiques des Cantiques, qui n'est pas indigne de luy, car il n'y en a point qui en si peu de mots l'ex-

plique plus clairement & plus moralement ; auſſi en voit-on un abregé parmi les OEuvres de S. Iſidore. Cependant il y a de tres-fortes raiſons qui perſuadent que Caſſiodore n'eſt pas l'Auteur de ce Commentaire. Les plus conſidérables ſont qu'il n'en parle point dans le Catalogue des OEuvres qu'il avoit compoſées depuis ſa retraite, lequel il a donné dans la Préface de ſon Traité de l'Orthographe, & qu'il cite en [a] pluſieurs endroits quelques Ouvrages de Saint Gregoire le Grand, qui n'ont paru que long-temps aprés la mort de Caſſiodore, par exemple ſes Homelies ſur les Evangiles. J'ajoûteray à ces raiſons qui ont déja été touchées dans la Préface des OEuvres de Caſſiodore de la derniere édition, que l'Auteur de ce Commentaire y parle ſi clairement de deux operations en J. C. & les prouve avec tant de ſoin, qu'on pourroit conjecturer qu'il a vêcu ou du temps de la naiſſance du Monotheliſme, ou depuis que cette héréſie eut fait du bruit dans l'Egliſe. Ch. v. 14.

« Le Seigneur, dit-il, operoit ce qui « étoit convenable à la Divinité, enſorte « qu'il accompliſſoit auſſi ce qui étoit de

a Cap. v. verſ. 1. C. VIII. 2. & 3.

„ ſon humanité, ſans ceſſer de faire ce
„ qui appartenoit à la Divinité : car
„ l'operation de la Divinité eſt diſtin-
„ guée en J. C. de celle de la nature hu-
„ maine. Avoit-il faim, avoit-il ſoif,
„ pleuroit-il, ſouffroit il la laſſitude ; en-
„ fin a-t-il pû être crucifié & mourir ?
„ c'étoit autant d'operations de la na-
„ ture humaine. Mais lorſqu'il reſſuſci-
„ toit les morts, & qu'il guériſſoit les
„ malades, lorſqu'il ſe reſſuſcita ſoy-
„ même, c'étoit manifeſtement autant
d'œuvres de la divinité.

Le Traité de l'Amitié, qui ſe voit en quelques manuſcrits de Caſſiodore & en quelques éditions, n'eſt pas non plus de luy. L'Auteur de la derniere édition des OEuvres de Pierre de Blois, le luy attribuë. On a remarqué que l'Ecriture ſainte y eſt citée d'une autre maniere que Caſſiodore n'a coûtume de la citer.

Il ne me reſte plus rien à faire, pour achever de faire connoître l'eſprit de ce grand homme & l'excellence de ſes Ouvrages, que de donner quelques maximes de Morale & de Politique qui en ont été tirées. J'y joindray auſſi les penſées que leur lecture m'a fait naître, parce que je croy devoir les

rendre à Cassiodore comme un bien qui luy appartient, & qui est emané de luy. On n'a pas gardé l'ordre de ses lettres dans l'arrangement de ses pensées, afin de s'attacher davantage à l'ordre & à la suite des matieres.

CHAPITRE IV.

Maximes de Morale & de Politique, & Pensées Chrétiennes tirées des Ouvrages de Cassiodore.

Portraits de l'homme.

I.

IL ne faut que des yeux & des oreilles pour juger de l'état de vôtre ame. On en voit la peinture dans vôtre visage & dans vôtre parole. Un air tranquile, une voix moderée me persuaderont que vôtre cause est bonne. Si vous la défendez avec passion, & si vous me paroissez troublé, elle me deviendra suspecte. Les paroles des hommes sont un miroir, qui les représente au naturel. *Variar. l.* IV. 9.

II.

Ne nous mettons pas fort en peine

de faire le portrait des hommes. Chacun se peint assez soy-même. Dans une conversation l'étourdi se peint en parlant toûjours, le stupide en ne parlant point, & le sage en ne parlant jamais que fort à propos. Le dissimulé même se fait assez connoître par tous les soins qu'il prend de ne se laisser pas connoître.

III.

Un prétendu noble se fait remarquer toûjours, par le trop grand soin qu'il a de faire valoir les droits douteux dans sa noblesse moderne. S'il étoit plus en repos quand il s'agit du rang, j'aurois meilleure opinion de sa naissance & de sa qualité. Ainsi l'amour propre trahit souvent ses interêts, à force d'être interessé.

IV.

On prend pour prétexte d'aller à la Comédie, l'utilité qu'il y a d'y voir le ridicule des passions répresenté ; mais ce ridicule paroît encore plus naturellement dans les actions de la plûpart des hommes. Ils se donnent les uns aux autres des scenes à peu de frais. Vous riez des extravagances de ***. C'est rire d'un miroir qui vous représente au naturel. Celuy-là est sage qui n'observe

la

la conduite d'autruy, que pour y étudier la ſienne, & pour en corriger les défauts.

V.

J'ay peine à comprendre comment des perſonnes qui ne peuvent ſouffrir qu'on les jouë, ſentent tant de plaiſir à la Comédie. Il y en a tres-peu qui ne prennent part au ridicule de quelques-uns des perſonnages; l'un comme avare, l'autre comme jaloux, celuy-cy comme fâcheux, celuy-là comme les trois enſemble.

VI.

Ce n'eſt pas une choſe rare de trouver des femmes qui ayent extrémement d'eſprit, & du moins autant de folie.

VII.

Je ne décide point s'il y a du deshonneur pour une femme, de n'être pas femme; mais qu'il eſt honteux à un homme de n'être pas homme Une Dame fort ſage, également ſçavante & généreuſe, une véritable Heroïne, ayant demandé à un de ſes amis, ce qu'on penſoit d'elle dans le monde, il luy répondit agréablement: *On dit publiquement que Madame de ... eſt un fort galant homme.* Combien connoiſſons-

nous d'hommes, même de qualité, qui ſemblent vouloir ſe faire dire qu'ils ſont de fort jolies femmes ?

VIII.

Un pot de terre quelque ſoin qu'on ait pris de le polir & de l'orner, n'eſt jamais qu'un pot de terre. Le corps humain n'eſt qu'un peu d'argile façonnée, qui ne peut recevoir qu'une beauté fort ſuperficielle & fort fragile. Ce vaiſſeau de terre ſera bien-tôt briſé & réduit en pouſſiere.

IX.

Le corps le mieux fait & le plus beau, n'eſt qu'une maiſon de bouë qui a coûté environ 25. ans à achever, qui ne peut ordinairement ſervir plus de 25. ans, ſans être fort ébranlée, & qui au bout de 25. autres années, aprés avoir toûjours diminué, tombe enfin, & accable celuy qui s'eſt trop fié à la ſolidité de ſa demeure. On n'entreprendroit jamais de bâtir à grands frais une maiſon, ſi elle devoit demeurer ſi long-temps à achever, & durer ſi peu aprés avoir été achevée ; d'ailleurs toûjours en peril d'être renverſée par le moindre ſouffle. Mais le comble de l'extravagance eſt de dépenſer beaucoup en peintures & en dorures, dans une mai-

ſon qui menace déja de ruine.

X.

Il n'y a point d'animal plus haï de l'homme, que l'homme même. L'antipathie regne ſi fort entre les hommes, que pour déplaire aux uns, c'eſt aſſez de plaire aux autres. De là vient que l'homme vain qui plaît à luy-même, déplaît à tout le reſte du monde.

XI.

On ſe plaint de la brieveté de la vie; elle eſt encore plus courte, qu'on ne peut s'imaginer. Examinez ce qu'a fait cét homme qui compte ſes années par celles du ſiecle ; vous trouverez qu'il faut rabattre plus des deux tiers d'une ſi longue vie. On eſt dans le monde ſi embaraſſé de ſon temps, qu'on cherche mille inventions pour le perdre. Les jours ſont trop longs de douze heures. Les divertiſſemens ſont des ſecrets qu'on a inventez pour les abreger. Comment comprendre la conduite de l'homme, qui fait mille vœux & qui ſe ſert d'une infinité de remedes, pour prolonger ſa vie, pendant que ſon unique ſoin eſt de la racourcir?

XII.

On fait plaiſir à un malade, de luy découvrir la cauſe de ſa maladie, parce

qu'elle est à demi guerie si-tôt qu'elle est connuë. Au contraire nous nous choquons des avis qu'on nous donne, pour nous faire connoître la cause de nos vices, qui sont des maladies spirituelles, infiniment plus dangereuses que celles du corps. C'est parce que nous nous plaisons dans nos maux & que nous craignons d'en guerir, ce qui est le comble du mal.

XIII.

On ne craint rien tant pour le corps, que les maladies épidémiques & populaires, parce qu'elles sont contagieuses & mortelles. Au contraire c'est assez qu'une maladie spirituelle soit épidémique & presque universelle, pour n'être plus apprehendée comme maladie. On voit des nations entieres d'yvrognes, de faux témoins, d'usuriers, &c. & parmi ces gens-là l'yvrognerie, les faussetez, l'usure ne sont plus des maux. Ainsi deslors que la maladie devient extréme, elle passe pour santé.

XIV.

La plûpart des femmes du monde avancent la perte de leur beauté, par le trop grand soin qu'elles prennent de l'augmenter ; & l'on peut dire à la lettre qu'aimer ainsi son corps, c'est le

haïr, c'eſt précipiter la ruine & la perte de tout ce qu'il a d'agrémens. L'artifice & la nature ſont ennemis ; l'un détruit l'autre. La beauté artificielle détruit la beauté naturelle.

De la véritable vertu & de la fauſſe.

XV.

UNE Conſcience droite & innocente va ſon grand chemin. La conduite de ceux qui prennent tant de meſures pour s'empêcher d'être connus, me devient ſuſpecte. Celuy qui a un ſi grand ſoin de ſe déguiſer & de couvrir ſes voyes, découvre les mauvaiſes diſpoſitions de ſon ame. Ceux qui ne font rien de mal, n'aiment pas les tenebres.

L. XII. ep. 27.

XVI.

Vous recevez la Nobleſſe du Sang de vos ancêtres : Vous pouvez acquerir des richeſſes par vôtre induſtrie ; mais la vertu eſt un don de Dieu ſeul, ce qui doit la faire eſtimer plus que ni la nobleſſe ni les richeſſes.

XVII.

On ne veut à la Cour & dans le monde que des vertus d'éclat, toutes fauſſes toutes trompeuſes, & l'on ne s'y accommode pas d'une ſolide vertu ; parce que les vertus fauſſes mais écla-

tantes flattent l'orgueil qui est nôtre passion dominante, & que la veritable vertu le détruit.

XVIII.

La vertu Chrétienne consiste à faire le bien, comme les méchans font le mal. Si les pecheurs cherchent les tenebres pour s'abandonner à leurs desordres, les justes doivent aussi chercher le secret & la retraite pour y exercer leurs bonnes actions. Les Saints n'ont point d'yeux pour voir leurs bonnes œuvres, ni les méchans pour voir leurs mauvaises actions. Voilà ce qui causera l'étonnement des uns & des autres, quand le souverain Juge décidera de leur sort. Le comble de la justice est d'ignorer ses bonnes œuvres, & le comble de l'impieté est d'ignorer ses crimes.

Mat. 25.

XIX.

Il n'y a point de plus grand obstacle à l'acquisition de la vertu, que cette fausse persuasion qu'on l'a déja acquise. C'est une illusion dont les Grands doivent particulierement se défendre. A peine sçavent-ils ce que c'est que la vertu, qu'on s'efforce de leur faire accroire que tout est vertu en eux, & jusqu'au vice même.

De la véritable gloire & de la fausse.

XX.

De glorieuses blessures sont des éloges qui n'ont pas besoin de bouches pour les publier. Les blessures sont le langage propre de la valeur. L. VIII. ep. 10.

XXI.

L'avantage de la naissance est le mérite de ceux qui n'en ont point. Tant qu'on peut se parer du sien propre, on n'emprunte pas celuy de ses ancêtres.

XXII.

N'interrogez jamais vos ancêtres, pour apprendre d'eux ce qui peut entretenir vôtre vanité, mais pour vous instruire des devoirs de vôtre état. L'antiquité de vôtre race vous approchant davantage du néant & du limon d'où vous tirez vôtre origine, doit vous être un sujet d'humiliation.

XXIII.

Les Grands naturellement jaloux, devroient concevoir de la jalousie contre la grandeur étrangere qui les environne. On est accoûtumé à distinguer la personne des Grands, de leur dignité; & la statuë, de sa base & de son piédestal. On honore les grandeurs;

mais on n'a ſouvent que du mépris pour les Grands. En faut-il davantage pour leur inſpirer de la jalouſie & de la haine contre l'éclat de leur condition, ou de leur fortune qu'ils voyent adorée pendant qu'on les mépriſe ?

XXIV.

Le plus grand chagrin de quelques perſonnes entêtées de leur illuſtre nom, eſt de ſe voir ſans héritiers qui le ſoûtiennent. J'en connois qui ſe ſont gueris de cette foibleſſe, en conſiderant que leur famille durera tant qu'ils vivront ; & qu'aprés leur mort, il leur ſera fort inutile qu'elle leur ſurvive, le bruit que font icy les Maiſons puiſſantes, n'étant pas d'un grand ſecours pour les morts, qui n'ont beſoin que de repos. Cela nous apprend qu'un peu de bon ſens ſuffiroit pour guerir bien des maladies d'eſprit dans les hommes.

XXV.

Un Miniſtre de redoutable mémoire paſſoit par une grande Ville ſuivi d'un nombreux cortege. Le peuple accourt de toutes parts au bruit de ſon arrivée. Le Miniſtre fait abaiſſer les glaces de ſon char, afin qu'on puiſſe le contempler plus aiſément, & fait ſi-

gne au cocher d'aller lentement, afin de joüir plus long-temps de ce petit triomphe. A peine étoit-il entré dans le Palais qui luy avoit été preparé magnifiquement, qu'on vit passer un criminel, qui étoit conduit au supplice. Tout le monde s'assemble autour de luy, avec autant de foule qu'autour du Ministre : on quitte même l'un pour courir à l'autre. Le pauvre miserable tout honteux de se voir devenu le spectacle de ce peuple, se cache le visage. Cependant qui du Ministre ou du criminel devoit se sçavoir meilleur gré d'attirer ainsi les regards des peuples? On dit de l'un, il a volé dix millions; & de l'autre, il a volé dix pistoles : De l'un, il a fait mourir un million de miserables; de l'autre, il a tué un homme. On suit l'un avec des sentimens d'indignation, & l'on a quelque compassion pour l'autre. On voit avec peine celuy-cy mourir pour un seul crime, lorsque celuy-là pour récompense de plusieurs crimes, joüit d'une si bonne fortune.

XXVI.

Les Poëtes ont imaginé dans les Enfers le fleuve Lethé, dont l'eau, quand on en a bû, fait oublier toutes choses.

Pour moy je placerois plûtôt ce fleuve dans le paradis de la terre. La fortune vous y a-t-elle fait entrer ? vous oubliez tout, vôtre naissance, vôtre premiere condition, vos parens, vos amis, leurs services, leur mérite ; vous oubliez Dieu, vous vous oubliez vous-même.

XXVII.

L. XII. ep. 3. Ne vous élevez pas de ce que personne ne peut vous résister, & ne nourrissez pas vôtre orgueil de l'humilité de ceux qui rampent & qui tremblent devant vous. Les hommes courageux qui font les plus belles actions dans la guerre, sont les plus modestes dans la paix.

XXVIII.

Vous vous flattez que tout le monde vous fait la cour. Vous devez en remercier vos gros revenus & vos grandes Charges. On plaint le sort d'Actéon qui fut devoré par ses chiens. Vous étes mangé par des chiens, des chevaux, des domestiques, & des amis affamez ; & vous vous en sçavez bon gré.

XXIX.

Ne faites pas gloire de vous voir environné d'un si gros tourbillon d'amis

qui ne ſont attachez qu'à vôtre fortune, & qui n'approchent de vôtre perſonne, que pour vous manger. Nous chaſſons à coups de bâton les chiens qui viennent pour nous mordre. Que ne chaſſez-vous auſſi ces affamez, qui tâchent de vous devorer ſous prétexte d'amitié? On ne connoît qui ſont les véritables amis, que dans la mauvaiſe fortune, & lorſqu'on n'eſt plus en état de leur faire ni bien ni mal.

XXX.

L'autorité, les richeſſes, & les autres avantages temporels nous impriment de la crainte, il n'y a que la vertu qui ſe faſſe aimer. On rend aux Grands & aux perſonnes puiſſantes plus de culte extérieur: on rend aux hommes vertueux un culte intérieur; & ſi nous reglons nôtre jugement ſur celuy de Dieu, c'eſt le ſeul culte dont on doive faire cas.

De la modération & de la cupidité.

XXXI.

IL n'y a que la modération qui puiſſe vous rendre riche. C'eſt en vain que vous augmentez vos revenus, que vous multipliez vos contrats, & que vous L.1.Var. ep. 4.

rempliſſez vos coffres. Vous ſerez toûjours pauvre, ſi vous ne trouvez le ſecret de retrancher de vôtre cupidité.

XXXII.

Tout le monde périra pour plus de la moitié des hommes, avant 30. ans, & pour preſque tous ceux qui commencent à ſe connoître, avant 60. ans. Si nous ſçavions que la fin du monde dût arriver en ſi peu de temps, nous y chercherions-nous de grands établiſſemens? On ne fait pas des bâtimens ſuperbes, ſur un fond qui n'eſt qu'à vie.

XXXIII.

On n'a rien entendu dans la Phyſique, juſqu'à ce qu'on ait découvert les petis corps imperceptibles, dont l'agitation & les modifications font les differens mouvemens de tous les grands corps que nous voyons. Il n'y a pas lieu d'eſperer non plus de bien entendre la Morale, juſqu'à ce qu'on ait auſſi découvert les vûës ſecretes de l'amour propre, & de l'interêt, qui remuënt l'homme, & cauſent tous ſes differens mouvemens.

XXXIV.

l. VII. ep. 3. La modération d'un Prince ſage luy donne de l'horreur pour toutes les violences. On ne défend pas une cauſe

par la force du bras, mais par l'évidence du droit.

XXXV.

Ce torrent formé dans une nuit d'une infinité d'égouts, fait un bruit terrible,& encore plus de desordre. Il rompt les digues, il inonde les campagnes, il renverse les édifices, il entraîne les troupeaux & les hommes mêmes. Ce grand fleuve qui court depuis six ou sept mille ans, roule ses flots avec majesté, mais sans fracas, sans causer de dommage : il embellit même tous les lieux qu'il arrose, il porte par tout l'abondance & la fertilité. L'un est l'image de ces grandeurs modernes, formées en si peu de temps, dont tout le monde est surpris, que tout le monde redoute : l'autre de la grandeur ancienne & légitime, qui se rend utile à plusieurs, & n'appauvrit personne.

XXXVI.

Les corps qui se nourrissent, pour ainsi dire, de la mort de tant d'especes différentes d'animaux, deviennent tous les jours de plus en plus sujets à la mort. Ces tables couvertes de tant de victimes immolées à l'intempérance & au luxe, sont autant de trophées de la

mort, qui devroient nous en avertir. C'eſt le meilleur uſage que nous puiſſions faire des viandes,& l'ame peut ainſi s'en engraiſſer auſſi-bien que le corps.

XXXVII.

Nous devrions avoir toûjours devant les yeux, que nous ſommes en même temps mortels & immortels; & regler enſuite là-deſſus nos deſirs & nos vûës : tendre par des deſirs immortels au ſouverain bien de l'ame, qui eſt immortelle, & n'en avoir que de bornez pour les choſes qui ſont à l'uſage du corps, dont la deſtruction eſt ſi proche. Mais par un étrange renverſement, nous brûlons de deſirs éternels pour les choſes paſſageres, & nous n'avons que des deſirs d'un moment encore fort languiſſans pour l'Eternité.

XXXVIII.

L.IX. ep. 2. Si vous deſirez n'être pas accablé par ceux qui ſont plus puiſſans que vous, ayez ſoin de ménager vous-même ceux qui ſont au deſſous de vous.

XXXIX.

Les hommes qui ſouhaitent ſi ardemment d'être heureux, ne conſentiront-ils jamais à le devenir, en ſe contentant de leur état? Tous les états du monde ſont comme autant de

differens lots, que Dieu a rendu à peu prés égaux, par une juste compensation du bien & du mal, quand il a fait partage aux hommes qui sont ses enfans. Ceux qui optent les premiers, ne sont pas mieux partagez que les autres. On aura peut-être plus d'or & plus de dignitez, mais en même temps on aura moins de santé & plus d'inquiétudes ; ainsi l'un revient à l'autre.

XL.

C'est une obligation indispensable pour tous les Chrétiens, de ne point aimer le monde, & de ne s'y point attacher. Comment peut-on avoir gravé si profondément dans le cœur, ce monde qui n'est en soy-même qu'une figure tracée sur le sable, dont le moindre souffle est capable d'effacer tous les traits ?

XLI.

Par cette défense que l'Ecriture sainte nous fait d'aimer le péril sur peine d'y tomber, il nous est défendu d'aimer les conditions dangereuses, comme sont celles des personnes riches & puissantes selon le siecle. Tout au plus donc il est permis d'accepter ces conditions, & de s'y soûmettre avec tremblement comme à une peine, mais non pas de

s'y plaire & de les desirer comme sa felicité.

XLII.

L. xi. ep. 7. On avance plus ses affaires par une conduite équitable & moderée, que par des injustices & par des violences. L'usurpation est toûjours accompagnée de crainte. On ne possede jamais tranquillement, ce qu'on ne possede pas justement. Comment peut-on se persuader qu'on gagne beaucoup lorsqu'on se perd soy-même?

XLIII.

L'homme ambitieux envie à ses propres amis leur bonne fortune. Il se fait un supplice de leur felicité, & il leur pardonne moins leurs prosperitez, que le vindicatif ne pardonne une injure à son plus grand ennemy.

XLIV.

Il n'y a point d'empire plus difficile
L. x. 3. à administrer, ni plus sujet à des révolutions & à des révoltes, que l'empire de soy-même.

XLV.

Ce seroit une chose bien extraordinaire, de voir un Prince trouver mauvais, que de fideles sujets vinssent luy découvrir une conspiration contre son Etat & contre sa propre vie. D'où vient

donc que nous ne pouvons ſouffrir, qu'on nous avertiſſe de la conſpiration de nos paſſions, & des menées ſecretes de nôtre amour propre, qui mettent nôtre ſalut au hazard?

XLVI.

Si vous faites de vôtre cœur & de vôtre amour l'eſtime que vous devez, ne les attachez à rien de périſſable, qui les aſſujetiſſe à la corruption.

XLVII.

Une puiſſance qui eſt dommageable à pluſieurs, ne peut durer long-temps. Qu'il eſt à craindre que l'interêt commun n'uniſſe ceux qui ſouffrent, & qu'aprés avoir gemi chacun en particulier, ils ne cherchent tous enſemble à ſe vanger. Celuy qui fait craindre un million d'hommes, doit craindre deux millions de mains. Une puiſſance eſt d'autant plus formidable, à celuy qui l'exerce, que ceux qui en ſouffrent ſont en plus grand nombre.

De l'etude & des ſçavans.

XLVIII. *L. II. ep. 15. l. X. ep. 3. l. III. ep. 3. & l. II. ep. 15.*

L'ETUDE des Lettres eſt le plus bel ornement de la nobleſſe, & le plus favorable ſuffrage pour arriver aux hon-

neurs. Il n'y a point de condition si relevée dans le monde, qu'elle ne reçoive un nouvel éclat de la connoissance des lettres. Lorsque je lis ces loüanges des lettres & des études si souvent repetées dans mon Auteur, je me demande : Cassiodore ne vivoit-il point au siecle poli d'Auguste, & ne vivons-nous point au siecle barbare des Gots ?

XLIX.

In Praef. lib. XI. Var.

L'esprit tombe dans l'indigence, lorsqu'il n'a pas soin de se remplir par une lecture assiduë. On a bien-tôt épuisé des trésors, lorsqu'on en tire tous les jours, sans y mettre jamais rien.

L.

Ceux qui cultivent présentement les lettres, sont bien loüables. Ils aiment la science comme les Stoïciens se vantoient d'aimer la vertu. Ils ne peuvent envisager dans le monde d'autre recompense de leur science, que la science même.

LI.

Les sçavans sont les lumieres de l'Etat ; mais on laisse éteindre ces lumieres faute de les entretenir. On a vû mourir N. à 33. ans, aprés avoir enrichi le public d'un Ouvrage qui devoit luy

avoir coûté autant d'années à composer.

LII.

Que nôtre principale étude soit d'apprendre à bien vivre au moins avant la vieillesse ; & lorsque nous y serons arrivez, apprenons à bien mourir.

LIII.

Il n'y a rien qu'on desire si ardemment, que de vivre; il n'y a rien qu'on sçache moins que vivre, & qu'on se mette si peu en peine d'apprendre, pendant qu'on s'applique à mille curiositez inutiles & dangereuses. Un jeune homme dit qu'il n'est pas encore temps de l'apprendre, un vieillard dit qu'il n'est plus temps. On apprend encore moins à mourir qu'à vivre ; cependant c'est ce qu'on devroit toûjours étudier, parce qu'on ne peut jamais connoître par expérience si on l'a suffisamment appris.

LIV.

On voit mourir des personnes consommées dans les sciences, à un âge fort avancé, sans s'être jamais determinez sur un genre de vie. Si l'on veut choisir le plus heureux, on ne fera jamais de choix ; il faut se contenter du moins mal-heureux.

LV.

La passion de paroître desinteressé, corrompt quelquefois un Auteur, qui n'a pû être corrompu ni par la complaisance, ni par la haine, ni par l'interêt. J'en connois même qui n'ont médit dans leurs Ouvrages, que parce qu'il étoit de leur interêt de dire la verité. On appelle ces gens-là ennemis d'eux-mêmes : on se trompe. C'est un rafinement d'amour propre, qui leur fait préferer à quelque avantage que ce soit, la gloire d'avoir poussé le desinteressement plus loin que tous les autres.

Des récompenses.

LVI.

L. VIII. *ep.* 21. QUELLE honte pour un Royaume Chrétien d'y voir des Comédiens qui corrompent les mœurs, devenus riches, pendant qu'on y voit mourir de faim de sages & de sçavans Maîtres de la Morale Chrétienne, & d'habiles Professeurs des arts & des sciences utiles à la République. Les récompenses nourrissent & entretiennent les beaux arts; ils tombent si-tôt qu'elles cessent de couler.

LVII.

Il eſt de l'équité d'un Prince, de ne laiſſer aucune bonne action ſans récompenſe. L. VI. 10.

LVIII.

Les hommes vivroient dans une licence effrenée, s'il n'y avoit ni peines pour reprimer les vices, ni récompenſes pour honorer la vertu.

LIX.

Un Prince doit être liberal & même magnifique, mais il ne doit pas l'être aux dépens de ſa conſcience, & de ſon peuple L'Empereur Tibere refuſa une grace qu'on luy demandoit, *parce*, répondit il, *que ſi nous épuiſons* nôtre tréſor par la ſotte vanité de paroître magnifiques, il faudra que nous employions des crimes pour le remplir. L. XI. ep. 22.

LX.

Un Roy ne doit pas avoir les mains moins longues, pour ſemer par tout des graces, & pour répandre ſes liberalitez ſur les hommes, qui s'en ſont rendus dignes, que pour punir ceux qui ont mérité les rigueurs de ſa juſtice.

LXI.

Donner n'eſt que la moitié de la grace. La maniere de donner doit l'achever; & pour ainſi dire la forme doit

être au dessus de la matiere. Nous admirons un grand Monarque,en qui la belle maniere de gratifier, & de faire une liberalité est un second bien-fait. Celuy qui attend qu'on luy extorque une grace par des importunitez, la vend plûtôt qu'il ne l'accorde, quoiqu'il ne gagne pas dans ce commerce. Il en est marchand à pure perte.

LXII.

L. XII. ep. 11. Celuy qui est le distributeur des graces du Prince, doit être d'une probité éprouvée, de peur que l'ardeur criminelle de l'interêt & de la cupidité ne desseche la source d'où les liberalitez coulent.

LXIII.

L. XI. ep. 1. Si vous comblez de faveurs un homme qui en est indigne, tout le monde vous en sçaura mauvais gré; luy-même ne vous en aura pas d'obligation. Mais si vous faites du bien à ceux qui le méritent, tout le monde se ressentira du bien-fait, & chacun vous en remerciera comme s'il l'avoit reçu en son particulier. Ainsi de quelle importance est-il de bien choisir où l'on seme ses graces, si l'on veut qu'elles rapportent?

LXIV.

L. VI. ep. 10. C'est fait des bonnes mœurs, lors-

que les ſeules richeſſes, ou la ſeule naiſſance ouvrent la porte aux dignitez, & que le poids de l'argent, ou celuy d'un grand nom emporte le poids du merite.

LXV.

Les plus ſages & les plus vertueux demeurent ordinairement ſans récompenſe. On laiſſe à la Cour les vaiſſeaux vuides ſans les remplir, & on ne verſe que dans ceux qui regorgent. De là vient cette diſſipation, cét épanchement, & ce débordement, qui ſalit ces vaiſſeaux, auſſi-bien que ceux qui les touchent. Ce n'eſt pas trop de dix Benefices pour ce Courtiſan; ſeroit-ce trop d'un pour ce Predicateur, & pour ce Theologien? *Ibid. & ep. 13.*

De l'aumône.

LXVI.

Si celuy qui peut faire l'aumône aux pauvres, eſt coupable de leur mort, lorſqu'il refuſe de les aſſiſter dans leurs beſoins preſſans, c'eſt une cruauté qui paſſe toute barbarie de s'enrichir des dépouïlles des pauvres, & de leur arracher le peu qui leur reſte de vie. *L. XI. ep. 13.*

LXVII.

Il eſt permis de faire un commerce utile de ſes aumônes, donnant des biens periſſables pour en acquerir d'éternels, & la terre pour le Ciel. Il nous eſt permis, ou plûtôt il nous eſt commandé de donner ainſi nôtre argent à uſure; & ſi Dieu défend de prêter à uſure aux hommes, c'eſt afin qu'on ne prête qu'à luy ſeul.

LXVIII.

Les riches refuſent de prêter aux pauvres, parce qu'il ne ſe trouve perſonne qui réponde pour eux; mais enfin Dieu y a pourvû, & l'Evangile eſt l'acte par lequel il declare qu'il veut leur ſervir de caution. Vous l'avez ſigné, lorſque vous avez été fait Chrétien, & que vous vous étes engagé à obſerver l'Evangile.

LXIX.

Quel honneur pour un ſujet que ſon Prince diſe publiquement qu'il luy a obligation de la vie. C'eſt l'honneur que recevront du Roy des Cieux tous ceux qui font l'aumône; & dans une aſſemblée générale de tous les hommes aprés la réſurrection, il dira aux perſonnes charitables, qui ont fait vivre les pauvres: *J'ay eu faim & vous m'avez donné à manger, &c.*

LXX.

Un homme charitable ne passe jamais par le lieu le plus abondant, sans y découvrir quelqu'un qui ait besoin de son secours, parce que sa charité luy fait souhaiter d'en rencontrer; & un homme qui manque de charité passera au milieu d'un peuple de miserables, sans y remarquer personne qu'il se croye obligé d'assister, parce que sa dureté luy fait craindre d'en trouver. C'est ainsi que nos vûës sont reglées & diversifiées par nos desirs; & pour ainsi dire, nous portons nos yeux dans nôtre cœur.

LXXI.

On voit bien des gens faire consister tout leur plaisir, à élever & à cultiver des plantes, de belles fleurs, des arbustes rares; cela va presque jusqu'à la manie. Mais en voit-on qui prennent plaisir à élever des creatures raisonnables, à nourrir des pauvres? Qu'il y en a peu qui le fassent pour accomplir un devoir; mais qui sont ceux qui le font pour satisfaire leur inclination?

LXXII.

Tous les Chrétiens sont obligez de faire l'aumône. Les Princes seuls peuvent la faire d'une maniere excellente,

en préſervant leurs ſujets de la pauvreté; ſoit en empêchant les injuſtices & les concuſſions, ſoit en abrégeant les procés, qui ruinent tant de familles, ſoit en procurant l'abondance dans leurs Etats, par le moyen du commerce.

LXXIII.

Plus les Grands ſont élevez au deſſus des autres, plus ils doivent avoir de penchant, à verſer des biens ſur tout ce qu'il y a au deſſous d'eux. Une grace ſemble facile à faire, lorſqu'elle n'a qu'à deſcendre.

Du Prince.

LXXIV.

L. IX. ep. 25. Il faut qu'un Prince vienne apprendre dans l'Ecriture ſainte les veritez que les hommes n'oſent luy dire, & recevoir les ordres de Dieu, qui ſeul a droit de luy commander. C'eſt-pourquoy Dieu ordonne aux Rois d'avoir toûjours ſa ſainte Loy devant les yeux. *Deuter. XVII. 18.*

LXXV.

Les Rois ont un excellent moyen d'enſeigner aux peuples l'obéïſſance. Ils n'ont qu'à obéïr eux-mêmes à Dieu qui eſt leur Souverain. Mais s'ils ne luy ſont pas ſoûmis, comment peuvent-

ils exiger tant de ſoumiſſions de leurs ſujets ? Ne craignent-ils point que leurs exemples n'ayent au moins autant de force que leurs Edits, & que leurs actions ne ſoient plus efficaces que leurs paroles ?

LXXVI.

Les Princes ont plus d'interêt que les autres, de travailler efficacement à leur ſalut. Ils ne craignent rien tant que de décheoir, & la plus terrible diſgrace pour eux, eſt de ſe voir ſur le pied de ſujets & d'eſclaves, aprés avoir été Souverains. C'eſt pourtant une cataſtrophe inévitable pour les Princes, qui ne penſent pas ſerieuſement aux moyens de regner dans l'autre monde, aprés avoir regné dans celuy-cy.

LXXVII.

Les Rois doivent conſiderer que leur autorité ſouveraine eſt un dépôt, dont Dieu leur demandera un compte exact ; qu'ils ſont plûtôt les gardiens que les Maîtres de leurs ſujets, & qu'étant l'image de Dieu par leur puiſſance abſoluë, il faut qu'ils apprennent de luy à gouverner avec ſageſſe & avec charité.

LXXVIII.

Les Princes n'ont jamais été plus

capables de gouverner & d'instruire leurs successeurs, que lorsqu'ils ont eu la mort devant les yeux, & qu'ils l'ont appellée à leurs conseils. C'est alors que Theodose le Grand avertit les Princes ses enfans, qu'ils ne devoient pas entreprendre de donner des loix aux autres , s'ils ne sçavoient s'en donner à eux-mêmes ; qu'ils ne méritoient pas de commander aux hommes, s'ils n'avoient appris à obéïr à Dieu ; qu'ils devoient fonder la felicité de leur regne non pas sur la prudence des conseils , ni sur la force des armes, mais sur la fidelité qu'ils garderoient à Dieu, & sur le soin qu'ils prendroient de l'Eglise.

Ambros. in fun. Theod.

C'est alors que l'Empereur Tibere donna ces excellens avis à Maurice, » qu'il avoit designé son successeur : Je » ne vous demande, mon fils, qu'une » épitaphe aprés ma mort ; mais c'est vô» tre bonne conduite qui doit m'en ser» vir, en justifiant le choix que j'ay fait » de vôtre personne. Ornez donc ma » sépulture de vos vertus. Réprimez par » la raison la trop grande confiance que » donne une puissance sans bornes. Pour » vous voir élevé par la fortune sur la » tête des autres, ne croyez pas les sur-

Niceph. l. XVIII. c. 6.

paſſer tous en prudence. Faites vous plûtôt aimer que craindre de vos ſujets.

Recevez mieux les remontrances que les flatteries. Le plus grand malheur des perſonnes puiſſantes, eſt d'être inacceſſibles aux véritez & aux avis charitables, qui leur ſont neceſſaires pour les retenir dans leur devoir. A faute d'amis ſinceres qui vous avertiſſent, tenez toûjours à côté de vous la juſtice, qui peſe toutes vos actions à la rigueur. N'eſtimez pas plus la pourpre, qu'un vêtement de vil prix, & les pierreries de vôtre Couronne, que les petits cailloux qu'on voit ſur le bord de la mer. Enviſagez vôtre état comme une pompeuſe ſervitude.

C'eſt alors que l'Empereur Charlemagne fit à Louis le Debonnaire ſon fils ces belles leçons, à la face des Autels : Le premier avis que je vous don- «
ne, eſt d'aimer & de craindre Dieu, «
enſuite d'avoir ſoin que les Egliſes «
ſoient bien gouvernées, & d'en «
être le défenſeur. Honorez les Evê- «
ques comme vos peres ; aimez les «
peuples comme vos propres enfans. «
Protegez les Monaſteres, ſoulagez «
les pauvres. Ne donnez jamais d'em- «

ploy qu'à ceux qui craignent Dieu.

C'eſt alors que S. Louis crut que ſes paroles auroient plus de force ſur le Prince Philippe ſon fils, auquel il recommanda d'abandonner tout pour le ſervice de Dieu, de ne point ſuivre d'autre Politique dans l'adminiſtration de ſes Etats, que celle qui nous eſt preſcrite par l'Evangile; de faire conſiſter toute ſa grandeur à s'abaiſſer en faveur des miſerables. Ainſi le plus fidele Conſeiller que les Rois puiſſent choiſir, eſt cette penſée de la mort. Un Prince doit bien vivre pour bien regner. Mais il ne ſçauroit bien vivre, s'il ne vit comme devant bien-tôt mourir.

LXXIX.

Ce n'eſt que du côté de la réputation que les Princes peuvent vivre plus long temps que les autres. Les flatteurs les traitent d'immortels, & Dieu a voulu qu'ils fuſſent, pour ainſi dire, plus mortels que le reſte des hommes. On vieillit dans toutes les autres conditions; mais il n'y a rien plus rare que de voir un Roy mourir de vieilleſſe. N'eſt-il pas ſurprenant que de tous les Rois de la troiſiéme race, qui regne en France depuis le dixiéme ſié-

cle, il n'y en ait qu'un ſeul qui ait vé- *Loüis XI.*
cu 61. ans ? Il eſt vray que nous avons ſujet d'eſperer que LOUIS LE GRAND vivra bien au-de-là de ce terme. Ce ſera une eſpece de prodige, qui ne nous ſurprendra pas, aprés tous ceux qu'il nous a fait voir en ſa perſonne. Nous ſommes accoûtumez à ne pas meſurer ſes actions par celles de ſes prédeceſſeurs. Il ne faut pas auſſi que la durée de leur vie ſoit la meſure de la ſienne.

LXXX.

Les Princes & les Grands meurent ordinairement plûtôt que les autres, par un ordre de Dieu qui ne veut jamais nous laiſſer manquer des excellentes leçons du mépris de la vie, que nous fait la mort des Princes.

LXXXI.

Les Princes ſe flattent que l'Hiſtoire les vangera de la mort qui les détruit. Ils ſe trompent. Nous ſçavons moins leur Hiſtoire que celle des particuliers. On ne ſçait rien des Souverains, que ſur le témoignage de la flatterie ou de la Satyre. Je croy plus ce que Tacite a écrit d'Agricola, que ce qu'il dit de Neron ou de Veſpaſien. Luy-même m'apprend à me défier de luy, lorſqu'il dit au commencement de ſon

Histoire, que la verité est alterée & corrompuë, ou par la lâche complaisance qu'on a pour les Princes, ou par la haine dont on est animé contre eux.

LXXXII.

Il n'y a point de Princes dont on dise plus de bien, que de ceux qui permettent qu'on en dise du mal.

LXXXIII.

Comme un fleuve rompant les levées qui le retenoient dans son lit, non seulement desole tout ce qu'il inonde, mais même perd toute sa grandeur & toute sa majesté, parce que son canal demeure à sec par ce moyen: ainsi un Prince qui ne se renferme pas dans les bornes d'une puissance légitime, ne se nuit pas moins qu'à ses sujets.

LXXXIV.

L. XII. ep. 13. La bonté paternelle d'un Monarque pour ses sujets, est la meilleure & la plus sûre garde de son Empire. Heureux l'Etat où l'on voit un combat continuel entre l'amour du Prince pour ses sujets, & l'obéïssance des sujets envers leur Prince!

LXXXV.

Les applaudissemens & les acclamations des peuples; ces loüanges qui sont le langage naturel plûtôt d'un

cœur reconnoiſſant, que d'un eſprit ingenieux, ſont des tributs plus agreables aux bons Princes, que ceux qui rempliſſent leurs coffres. On paye les tributs d'argent, auſſi-bien aux Tyrans qu'aux Princes légitimes, qui ſont les peres de leurs peuples. Mais il n'y a que ceux-cy à qui on paye ces tributs d'eſtime & de reconnoiſſance.

L. IX ep. 25.

LXXXVI.

Toutes choſes ſont au pouvoir d'un grand Monarque; mais la raiſon & la Religion mettent des bornes à ſa puiſſance, en luy enſeignant qu'il ne ſe doit croire rien permis, que ce qui peut luy mériter de ſolides loüanges.

L. X. ep. 16.

LXXXVII.

Chacun de nous eſt chargé de faire le tableau de ſa vie. Tous ne ſont pas capables d'entreprendre des Originaux. On doit ſe contenter de bonnes copies, choiſir un excellent original, ne le perdre point de vûë; & ſur tout prendre un original qui convienne à ſon état. Les Rois & les Princes ne doivent plus être en peine où chercher celuy qui leur eſt propre. Tout leur ſoin doit être d'en faire une copie fidele. Il vaut infiniment mieux être copie de cette ſorte, qu'original en toute autre maniere.

LXXXVIII.

Un Prince doit & peut honorer l'Eglise en plusieurs manieres. Elle tire son principal ornement de ses enfans. Le Prince qui en est un, & peut-être l'aîné, fera beaucoup d'honneur à cette mere, s'il mene une vie Chrétienne, & qui serve de regle à ses sujets. C'est honorer l'Eglise que de luy donner des Ministres capables de luy faire honneur, autant élevez au dessus des autres, par la sainteté de leurs mœurs, que par celle de leur caractere. C'est honorer l'Eglise que de punir séverement tous ceux qui la deshonorent, & de faire observer les saints Canons, qui ont été faits pour conserver l'honneur du sacerdoce.

LXXXIX.

Pour honorer l'Episcopat, il n'est pas nécessaire d'appeller les Evêques au maniement des affaires d'Etat, quoyqu'il y en ait plusieurs dans lesquelles il faudroit les consulter. Il est à craindre qu'un Evêque qui deviendra Ministre du plus petit Prince, n'oublie bien-tôt qu'il est Ministre du Roy des Rois. Il sera peut-être jaloux de faire par luy-même ce qui dépendra de luy comme Ministre d'Etat, & tout homme luy sera

assez bon, pour suppléer à ce qu'il devroit faire comme Ministre de l'Eglise.

XC.

Il est de l'honneur de l'Eglise, de ne pas donner entrée aux ambitieux, dans les dignitez Ecclesiastiques. Ceux qui aiment la gloire pour eux-mêmes, bien loin d'honorer l'Eglise, la dépoüilleront de ses honneurs, afin de s'en revêtir & de s'en parer.

XCI.

Les Princes profitent les premiers des liberalitez qu'ils font, & ce qui tourne à l'avantage de leur réputation, augmente leurs véritables tresors. Comme la moindre perte qu'ils font du côté de leur reputation, fait qu'ils n'ont plus rien à perdre, ce qui peut servir à l'établir, ou à la conserver, doit toûjours leur être d'un prix inestimable. *L. VIII ep. 23.*

XCII.

Une Loy n'a point de force, lorsqu'elle n'est pas soûtenuë de l'exemple du Prince. Les Empereurs avant Vespasien, avoient fait diverses Loix pour reprimer le luxe; mais il n'y eut que luy qui réüssit à les faire observer, parce qu'il n'y eut que luy qui s'y conforma. Le desir de l'imiter, fut plus fort que *L. XI. ep. 8.*

n'avoit été auparavant la crainte de la peine portée par les Loix. *Æmulandi amor validior quàm pœna ex Legibus, & metus.* Tacit. l. 3 Ann. n. 35.

XCIII.

L. XII. ep. 7. Rien n'est permis au hazard sous le gouvernement d'un sage Prince, & sa prévoyance regle toutes choses.

Des Ministres & de la Cour.

XCIV.

L. VIII. ep. 9. Que j'estime ce Ministre, qui avoit le courage de resister respectueusement aux desirs & aux passions de Theodoric, pour conserver entiere la gloire & la réputation du Roy! Mais que j'ay de veneration pour ce Monarque, lequel tout invincible qu'il étoit à ses ennemis, se laissoit vaincre par les raisons d'un Ministre, & si je l'ose dire, d'un ami fidele, & faisoit consister en cela toute sa gloire: *patiebatur invictus ille pro sua fama superari.*

XCV.

Il est rare qu'on donne impunément de bons conseils aux Princes. Voilà l'origine de tant de mauvais conseils qu'on leur donne. C'est ce qui change leurs plus fideles Ministres en de lâches flat-

teurs. Ceux mêmes qui aiment à dire la verité, ne veulent pas qu'il leur en coûte toute leur fortune, pour l'avoir dite.

XCVI.

La prudence eſt un grand art. Il faut un temps infini pour s'y perfectionner. Perſonne ne doit ſe flatter d'être ſi ſage, qu'il puiſſe ſe paſſer de la ſageſſe d'autruy. Les Princes mêmes qui ſe ſont acquis une haute reputation de prudence, ſont d'autant plus prudens, qu'ils comptent moins ſur leur prudence que ſur les conſeils de leurs fideles Miniſtres. Qu'un Prince âgé & conſommé dans l'art de regner, conſulte encore des hommes ſages, c'eſt un conſeil. Mais pour les jeunes Princes ſans experience, c'eſt un precepte. Il y va de leur ſalut, & du ſalut de tout leur Etat.

XCVII.

Les Intendans de Marine ſont la richeſſe, ou la pauvreté d'un Etat. Ils y cauſent ou l'abondance ou la diſette. Une main avare ferme les ports, & fait plier les voiles. Ce port eſt fort commode, mais il y regne un mauvais vent qui le fait abandonner : c'eſt l'avarice de celuy qui en eſt Intendant.

L. VIII ep. 9.

XCVIII.

La Cour eſt une ſocieté d'ennemis qui ſe font la guerre, par mille démonſtrations d'amitié. La conformité de leurs paſſions qui les portent vers les mêmes objets, les rend ſecrettement rivaux les uns des autres. On a vû avec admiration des hommes au milieu des bêtes farouches, des lions, des tigres, des ours, à qui, pour ainſi dire, ils avoient fait perdre leur ferocité naturelle. J'admire un grand Monarque qui a ſçû apprivoiſer des bêtes encore plus à craindre. Vous voyez preſentement l'ambitieux modeſte, le voluptueux infatigable au travail, l'impie devot, &c. Il ne faut pas toutefois ſe fier à ce changement ſi ſurprenant. On ſe défie toûjours d'un lion, d'un ours, & d'un tigre, quelque apprivoiſez qu'ils ſoient.

Des Juges.

XCIX.

L. VI. ep. 10. Si vous rendez ſimplement la juſtice, c'eſt un devoir dont vous vous acquitez; mais ſi vous la rendez promptement, cela paſſe pour un bienfait. Pluſieurs Juges, pour ne rendre juſtice

que trop tard, font de grandes injuſtices.

C.

Ce n'eſt que lorſqu'il s'agit de prononcer ſur la vie des hommes, que les Juges doivent temporiſer. Les armes que la Juſtice met entre les mains, ſont bien differentes de celles que la fureur préſente. Il faut que le glaive de la Juſtice corrige, s'il ſe peut, tous les coupables, par la crainte qu'il imprime; mais qu'il n'en faſſe perir que tres-peu par le ſupplice. L. VII. ep. I.

CI.

Le regne d'un Prince reçoit un de ſes plus grands ornemens, de la bonne conduite des Juges, & des autres Officiers, qu'il a établis. C'eſt ce qui luy fait un nom celebre dans toutes les nations. C'eſt auſſi ce qui ſoûtient ſon trône: car nos ennemis ſont ſurmontez avec plus de ſuccés par les bonnes mœurs, que par les armes, & ceux que le Ciel protege, ne peuvent pas avoir des ennemis heureux. L. VIII. ep. 26.

Des jeunes Princes, & de leur éducation.

CII.

Un jeune Prince doit s'exercer à re- L. XI. ep. I.

gler & à gouverner un jour les peuples, en reglant auparavant ses mœurs & ses desirs. Celuy qui sçait regner sur ses sens, pendant même l'ardeur de la jeunesse, ne trouvera rien de difficile dans le gouvernement des peuples les plus intraitables. Il a déja soûmis les plus difficiles à reduire, & il leur a appris à obéïr.

CIII.

Un jeune Prince qui ne veut être repris de personne, court risque de faire un jour bien des actions, que toute la terre condamnera. Il évite le jugement particulier, mais il subira le jugement universel. Il n'y a point d'actions plus exposées à la censure du Public, que celles des Princes. Il semble qu'on doive leur accorder cette foible consolation d'être applaudis par quelques flatteurs. Pour cent courtisans qui les flattent, il y a dix millions d'hommes qui leur font une rigoureuse justice. La Renommée aprés avoir publié les fausses loüanges des Grands pendant leur vie, s'en repent & s'en dédit aprés leur mort.

CIV.

Un jeune Prince sans éducation, & un diamant brute sont fort ressemblans. Taillez-les, polissez-les si vous voulez qu'ils soient de prix.

CV.

Qu'il eſt loüable à un grand Monarque, d'inſtruire les Princes ſes enfans, des veritez de la Religion & de la Morale Chrétienne, avec plus de ſoin, que des maximes de la Politique. Pluſieurs Princes ont enſeigné à leurs ſucceſſeurs l'art de regner. Il y en a peu qui leur ayent appris à regner chrétiennement. Nous en connoiſſons un qui inſtruit du vray culte qu'il faut rendre à Dieu, & de la ſoûmiſſion dûë à l'Egliſe, non ſeulement les Princes ſes enfans, mais auſſi toute ſa Cour, & tous ſes Sujets, comme ſi c'étoit ſa famille. Ce qu'on appelle ordinairement la Religion du Prince, eſt une Religion de bien-ſéance & de Politique. Aujourd'huy en France la Religion du Roy eſt un culte egalement éloigné de la ſuperſtition & du libertinage. Plût à Dieu que toute la Cour & tout le Royaume, les nouveaux réünis, & les anciens Catholiques, fuſſent de la Religion du Roy.

CVI.

La Foy eſt la premiere choſe dont on doit inſtruire un jeune Prince. Les trônes ne ſont fondez ſolidement que ſur la juſtice ; & la vraye juſtice ne

peut avoir d'autre fondement que la vraye foy.

CVII.

Un jeune Prince doit être d'autant plus solidement affermi dans la foy, qu'on voit pour l'ordinaire un grand libertinage d'opinions regner à la Cour. La curiosité porte à lire toute sorte de méchans livres. D'abord l'orgueil persuade qu'on est assez fort, pour resister aux mauvaises impressions qu'ils peuvent faire. Cependant on commence par douter, & du doute on tombe dans l'incredulité. Si l'on ne fait pas de Secte, & si l'on ne prêche pas publiquement ses fausses opinions, c'est parce qu'on n'a ni assez d'esprit & d'érudition, pour les appuyer, ni assez de constance & de courage, pour supporter les travaux qui sont nécessaires, dans l'établissement d'une Secte. Ainsi rien ne manque à ces libertins en fait de Religion, pour être Auteurs d'hérésies, que ce qu'il y a eu de moins mauvais dans les Hérésiarques.

CVIII.

L. VIII. ep. 13. C'est une grande prudence pour un jeune Prince, de suppléer à ce qui luy manque de prudence, par celle d'autruy. Que je sens de plaisir à lire ces

paroles du jeune Athalaric à un sage Officier. Donnez-moy des marques de « vôtre fidelité, en m'avertissant du bien « que je suis obligé de faire, & élevez- « vous avec courage contre les entre- « prises des méchans. Un bon Prince « permet toûjours qu'on luy parle pour « appuyer la justice. Au contraire la mar- « que certaine d'une cruauté tyrannique, « est de ne vouloir point entendre par- « ler des Loix anciennes. J'employe vo- « lontiers ces excellentes paroles de « Trajan, qui sont le plus bel endroit « de son panegyrique : *Recevez cette* « [a] *Charge, & servez-vous de l'autorité* « *qu'elle vous donne, ou pour la Republique* « *& pour moy, si je gouverne en Prince é-* « *quitable : ou pour la République contre* « *moy, si je m'éloigne de mon devoir.* Con- « siderez donc ce que j'exige de vous, & « sçachez que je ne croy pas pouvoir me « permettre quelque chose contre la ju- « stice. «

CIX

L'education du Prince, est le salut de tout l'Etat qu'il doit gouverner. La

a *Sume dicationem.* Ce mot signifie un simple titre d'honneur, selon M. du Cange dans son Glossaire, où il cite même Cassiodore. Cependant il paroît qu'on doit l'entendre icy pour une Charge qui donnoit beaucoup d'autorité.

ſemence des vertus qu'on jette en ſon ame, ſe moiſſonnera dans tout un Royaume. Qui pourroit comprendre tout le bien & tout le mal que le Gouverneur d'un petit Prince eſt capable de faire?

CX.

C'eſt un grand crime que d'alterer les poids & les meſures qui ſervent au Public. On ne peut être plus coupable de ce crime, qu'en inſpirant à un jeune Prince, des ſentimens qui le déreglent. Les actions des Princes qui ſervent de regle publique, doivent être fort reglées.

CXI.

Rien n'eſt plus dangereux que de laiſſer approcher d'un jeune Prince, des flatteurs & des libertins capables de détruire en peu de temps tous les fruits de la meilleure éducation. On ruine en une heure, ce qui a coûté pluſieurs années à bâtir.

Diverſes penſées tirées du Commentaire ſur les Pſeaumes.

CXII.

Vous m'avez étendue dans la tribulation. L'Egliſe reconnoît par ces Pſ. IV. 1.

paroles, qu'elle doit son augmentation & la multiplication de ses enfans, aux persecutions. C'est en vain que le monde prétend détruire le parti des gens de bien par les violences qu'il exerce contre eux. Il ne fait par-là que le rendre plus fort, parce que l'exemple de la patience des justes qui souffrent, encourage même les foibles, & les fait devenir forts.

CXIII.

Le Seigneur a exaucé la voix de mes pleurs. Les larmes de la pénitence ont une voix éclatante aux oreilles de Dieu. Ce pecheur demande pardon en termes choisis, mais il ne pleure point. Quelque bruit qu'il fasse, Dieu ne l'entend pas. Celuy-cy pleure en silence les crimes qu'il a commis ; sa voix est écoutée. Ps. VI. 6.

CXIV.

Le Seigneur a exaucé le desir des pauvres ; vôtre oreille a écouté la préparation de leur cœur. Dieu n'entend point les paroles, mais seulement le desir & la préparation du cœur. Les hommes au contraire n'entendent que les paroles, & ne voyent point le cœur pour y lire les desirs, & pour en reconnoître les dispositions. Nous traittons Ps. IX. 41.

Dieu en homme, dans nos prieres. Nous luy donnons bien des paroles; les desirs du cœur, la préparation du cœur n'entrent pas dans nos Oraisons.

CXV.

Ibid. v. 17. *Le pecheur s'est trouvé pris dans les œuvres de ses mains.* Autant de mauvaises actions que le pecheur a faites, sont autant de filets dans lesquels à la fin il se trouve pris. Imaginez vous un oiseau enveloppé de mille filets; il n'est pas plûtôt débarassé d'un, qu'il tombe dans un autre, sans esperance de pouvoir échaper. C'est la figure du pecheur, & sur tout du pecheur malin & artificieux, qui cherche à surprendre les gens de bien. Ses pieds se trouvent enveloppez dans les piéges qu'il a tendus en secret. Il avance sa perte, en voulant procurer celle du juste.

CXVI.

Ibid. v. 21. *Que les peuples sçachent qu'ils sont hommes.* Est-il donc si difficile d'apprendre à l'homme, qu'il est homme, & faut-il que Dieu prenne le soin de le luy enseigner? Toutes choses ne nous disent-elles pas que nous ne sommes que des hommes? Comment donc pourrions-nous l'ignorer & nous méconnoître? Cependant c'est ce qui nous

arrive tous les jours. Vous demande-t-on l'aumône ? vous ignorez que vous étes homme, lorſque vous n'avez pas des entrailles de charité pour le pauvre qui eſt vôtre frere. Vous bâtiſſez comme ſi vous deviez toûjours demeurer ſur terre, & ne jamais mourir ; vous ignorez que vous étes homme, &c.

CXVII.

Chacun ne dit que des choſes vaines à ſon prochain. Ps. XI. 2. Le moindre défaut des converſations des hommes, eſt d'être vaines & inutiles ; mais la tromperie s'y mêle bien-tôt. *Leurs lévres ſont trompeuſes*, ajoûte le Prophete. Voilà ce qui l'oblige à s'écrier: *Il n'y a plus de Saints, les veritez ſont affoiblies parmy les enfans des hommes.* Je ne ſçay ſi dans le monde, où l'on fait ſi peu de ſcrupule du menſonge, on fait bien réflexion ſur ces paroles du S. Eſprit : *Vous perdrez tous ceux qui diſent des menſonges.* Ps. V. 7.

CXVIII.

Ils ont dans leurs diſcours tantôt un cœur, & tantôt un autre. Ps. XI. 2. La foy nous enſeigne que l'homme n'a qu'une ſeule ame ; l'experience ſemble prouver le contraire, & nous perſuader que les contradictions continuelles qui ſe rencontrent dans ſes actions, viennent des

differentes ames qui en ſont le principe. Pour accorder la raiſon avec la foy, il faut dire que ſi l'homme n'a qu'une ſeule ame, il a pluſieurs cœurs. Cette Dame vient d'être charmée d'un Sermon contre la Comédie ; & une heure aprés elle court à la Comédie, d'où elle ſort encore plus charmée que du Sermon. Cela s'accorde fort bien ; elle a un cœur pour le Sermon, & un cœur pour la Comédie.

CXIX.

Pſ. XIII. 7. *Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.* Les pecheurs croyent avoir beaucoup fait pour leur repos, d'avoir rejetté la crainte de Dieu qui les troubloit dans leurs crimes & dans leurs paſſions, par des remords. Mais s'étant ainſi délivrez d'une crainte ſalutaire & honorable (car il n'y a que de l'honneur à craindre Dieu) ils ſont tombez dans des craintes ſteriles, dans des timiditez pueriles ; *Ils ont tremblé de frayeur, lorſqu'il n'y avoit rien à craindre*, dit le Prophete. La crainte de Dieu fait la force de l'ame ; ſans cette crainte elle eſt toute timide. Si l'on craint Dieu, l'on ne peut pas craindre autre choſe : ſi l'on ne craint Dieu, on craint tout. Adam n'a pas plûtôt ceſſé de

de craindre la menace de Dieu, qu'il cherche à se cacher de crainte. Caïn apres son crime devient si lâche & si timide, qu'il se figure des armées qui le cherchent pour le tuer, lorsqu'il est le seul homme sur terre avec son pere.

CXX.

Vous abusez de vôtre ame, & vous l'avez reçûë en vain, si vous l'attachez à des choses passageres & perissables. *In Ps. XXI. 1.* Si vous ne voulez pas la perdre, servez-vous-en pour connoître Dieu, pour observer sa sainte Loy, pour envisager de loin la vie éternelle; enfin ne la donnez que pour acquerir & pour mériter la grace & les dons celestes.

CXXI.

Qu'ils ne disent point, Courage, courage à mon ame, & ensuite, nous l'avons devoré. Que ceux qui me congratulent de mes maux, soient couverts de confusion. *Ps. XXXIV. v. 28. & 29.* Les applaudissemens que les illustres pecheurs reçoivent de tant de lâches flateurs, au milieu de leur crimes, les encouragent encore à pecher. Mais ces flateurs ne cherchent qu'à les devorer & à les détruire. Et quiconque est sage, doit rejetter leurs loüanges trompeuses, & les couvrir eux-mêmes de confusion.

CXXII.

Ps. xxxv v. 12. *Que les pieds de l'orgueil ne me viennent pas.. . C'est par là que sont tombez ceux qui commettent l'iniquité.* Les pieds de l'orgueil ne peuvent pas nous soûtenir long-temps. Quand on s'appuye dessus, il faut se résoudre à une prompte & à une lourde chûte. On n'est pas plûtôt superbe qu'on est ébranlé. L'orgueil a fait tomber le premier Ange & le premier homme.

CXXIII.

Ps. LVI. v. 2. *J'espereray sous l'ombre de vos aîles, jusques à ce que l'iniquité soit passée.* Comme on ne craint gueres l'iniquité dans le monde, on n'aime gueres l'ombre des aîles de Dieu, c'est-à-dire la solitude & la retraite. Mais quiconque est penetré de douleur de la désolation que le peché cause dans le monde, & connoît le danger où il est de se laisser entraîner à la corruption qui y regne, il cherit la solitude comme le moyen assûré & presque unique de s'en préserver.

CXXIV.

Ps. LXII. v. 6. *Que mon ame soit engraissée.* On a tant de soin de l'embonpoint du corps; d'où vient qu'on néglige si fort celuy de l'ame? La science des choses divi-

nes, la foy, la patience, une constance inébranlable, toutes les vertus engraissent l'ame; mais l'ardeur de la cupidité l'amaigrit & la desseche.

CXXV.

Les Juges du peuple parloient contre moy dans les Tribunaux, & ceux qui boivent du vin, m'ont pris pour le sujet de leurs chansons. Mais c'est alors que je vous ay offert ma priere, comme dans un temps de grace, où vous faites paroître davantage vôtre bienveillance. Le temps le plus favorable pour bien prier & pour être exaucé, c'est celuy de la persecution; alors la priere est jointe au sacrifice. N'opposez point d'autres armes à vos ennemis, vous en triompherez.

Ps. LXVIII. *v.* 15.

CXXVI.

Je suis pauvre & dans l'indigence; ô Dieu! hâtez-vous de m'aider. On dit aux hommes : Rendez-moy service, j'en auray de la reconnoissance, je vous protegeray, j'ay des parens, j'ay des amis puissans qui vous appuyeront. Mais pour engager Dieu à nous secourir, il faut que nous luy disions, fussions-nous Rois comme David : Venez à nôtre secours, Seigneur, parce que nous sommes pauvres, & que nous sentons nôtre indigence, & l'extrême

Ps. LXIX. *v.* 6. & Ps. CVIII. *v.* 22.

besoin où nous sommes de vôtre grace.

CXXVII.

Ps. LXXIV. v. 2. *Lorsque j'auray pris le temps, je jugeray.* Si Dieu même prend du temps pour juger, avec quelle témerité prononçons nous sur le champ, & donnons-nous des arrêts si préjudiciables à la réputation de nôtre prochain, sans nul examen ?

CXXVIII.

Ps. XC. v. 5. *La verité du Seigneur vous environnera comme d'un bouclier.* C'est trop peu d'appeller la verité un bouclier : c'est un mur d'airain que nos ennemis ne peuvent forcer. Il n'y a point d'hommes plus forts ni plus intrépides que ceux qui sont protegez & soûtenus de la verité. Que la vanité nous attaque de toutes parts ; nous demeurerons invincibles, pourvû que nous n'abandonnions pas la verité, & que nous ne l'obligions pas à nous abandonner.

CXXIX.

Ps. CXVIII. v. 1. *Heureux ceux qui sont purs dans la voye !* Comment peut-on se préserver de soüillures, dans une voye qui n'est que bouë, où l'iniquité nous environne de toutes parts ? Le secret est de chercher l'étroit sentier qu'on appelle la loy de Dieu. *Qui ambulant in lege*

Domini. Mais pour le trouver, il faut en faire une exacte recherche : *Qui ſcrutantur teſtimonia ejus.* Il ne ſuffit pas d'employer pour cela les lumieres de l'eſprit ; ſouvent l'eſprit ne préſente que des détours. Il faut que le cœur ſoit au moins de moitié dans ce travail, *in toto corde exquirunt eum.*

CXXX.

Seigneur, mon ame eſt toûjours entre [a] *vos mains.* Vôtre ame ne ſera jamais en ſureté entre vos mains. Remettez-la entre les mains de Dieu. Celuy qui l'a formée eſt le ſeul qui puiſſe la conſerver.

Pſ. CXVIII. v. 109.

a Caſſiodore lit *in manibus tuis*, & non pas *meis*, comme nous liſons.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

A

ABbé, Titre qu'on donnoit autrefois mêmes aux ſimples Moines, page 381
L'Abbruſſe ſauvée des mains des Vandales par le Grand Pere de Caſſiodore, 4
Acace Patr. de Conſtantinople favoriſe les Eutychiens, 186
Acæmites Moines ſuſpects du Neſtorianiſme, 188
Acephales Eutychiens zelez, 186
Adrien, tombeau d'Adrien. Les Romains en briſent les ſtatuës & les ornemens, pour ſe défendre, 255
Adultere rigoureuſement puni parmy les Gots, 428.
Aëtius patrice Romain tué par l'ordre de Valentinien, 26
S. Agapet Pape Succeſſeur de Jean II. 191. travaille pour établir à Rome des Ecoles publiques de l'Ecrit. S. 192. va à Conſtantinople demander la paix 227. obligé de mettre en gage les vaiſſeaux ſacrez, *Ibid.* dépoſe Anthime Patr. de Conſtant, 230
Ages. Diſpenſes d'âge que les Rois donnoient, 447
Agiographes. Quels livres y ſont compris, 353
Agriculture. Auteurs qui en ont mieux écrit, 320
Alaric Roy des Viſigots regne en Eſpagne & dans la Gaule Meridionale. 53. épouſe une fille de Theodoric. *Ibid.* vaincu & tué par Clovis, 80

Alexandre Logothete General de l'armée Rom. en Italie 264. ruïne tout par son avarice. *ibid.*

Amalaberge Princesse sçavante niéce de Theodoric mariée au Roy de Turinge, 54

Amalafrede sœur de Theodoric femme de Thrasamond Roy des Vandales. 54. mere de Theodat. *ibid.*

Amalasonthe fille de Theodoric mariée à Eutharic. 54. son portrait 122. 174. 180. voyez la Table des Chapitres du l. II. sur ce qui concerne cette Princesse. Ses liaisons avec Justinien. 162. 169. 180. 212.

Amales, maison Royalle des Ostrogots, p. 45. & suiv. *Voyez* encore 54. Cassiod. fait leur genealogie, 106

L'Ame. Cassiodore en fait un Traité, voyez p. 450. & suiv. Origine de ce nom, 452

Nôtre ame est spirituelle 453. lisez le sommaire du ch. 2. du l. IV. Si sa gloire est differée jusqu'au jugement. 467. & suiv.

Amitié. Le traité de l'Amitié qui est parmi les œuvres de Cassiod. est supposé, 502

Anastase Emp. protege les Eutychiens & fait brûler les Actes du C. de Calced. 187. son portrait, 57

Antiques. Soin que Theodoric avoit de leur conservation, 69. 70

Apocalypse. Auteurs qui ont écrit dessus, 363

Apone fontaine miraculeuse, 432

Archimandrites, 381

premier Architecte. Son employ à la Cour des Gots 445. marque de sa dignité. *ibid.*

Astrologie judiciaire contraire à la foy, 340

Athalaric successeur de Theodoric 119. *Voyez* sur ce qui concerne ce Prince la Table des Chapitres du l. II.

Attila Roy des Huns son portrait p. 8. arrêté par le Pere de Cassiod. p. 9. & suiv. sa mort 11.

Avarice, crime detestable, 201.

Audoflède sœur de Clovis & non sa fille 53. 79. mariée à Theodoric. ibid.

S. Auguſtin. Sa Doctrine ſuivie de l'Egliſe Rom. 190. Eloges que luy donne le Pape Jean II. ibid. Caſſiod. tient ſa Doctrine touchant la grace, le libre arbitre la predeſtination, 492. S. Auguſtin fonde des Monaſt. 280. & ſuiv. s'il a été Moine 281. & ſuiv.

Aumônes. Comment elles doivent être diſtribuées. 210. comment les Princes doivent les faire 66. *Voyez* à la fin les maximes ſur l'aumône. 527.

Avocats doivent être préferez aux autres dans la diſtribution des charges, 205

Leur profeſſion eſt fort honorable, 426

Auteurs modernes doivent être lûs, 362

Auteurs ſuſpects d'erreur, & qui s'éloignent de la Regle commune des Peres, défendus dans le Monaſtere de Caſſiodore, 315

B

Balthes famille Royale, qui regnoit ſur les Viſigots, 45. & 54

Beliſſaire entre en Sicile 219. enſuite en Italie 222. aſſiege Naples, ibid. la prend 231. prend Rome 250. il y eſt aſſiegé 252. aſſiege Vitiges & le prend, 261. eſt mal recompenſé, 263. s'il fut réduit à la mandicité. ibid. il refuſe le Royaume d'Italie, 264

Bellator Prêtre Auteur Eccleſiaſtique, 345. 352. 353. 354. peu connu de nos Ecrivains. ibid.

Bellum. Etimologie de ce mot. 427

S. Benoît. Si Caſſiodore en a parlé, 327. & 328

Regle de S. Benoît, ſi Caſſiodore la fit garder dans ſon Monaſtere 310. *Voyez* tout le chap. 3. du livre III.

Bibliotheque de Caſſiodore, 300. ſoin qu'il avoit de l'enrichir 348. *Voyez* les chap. 4. & 5. du livre III.

Boëce, ſon éloge fait par Theodoric 67. & ſuiv.

ſon Conſulat 69. Theodoric le fait mourir 114. ſes Ouvrages, 337. & 338. prié par Theodoric de faire des horloges au ſoleil & à l'eau, 428
Bolſene lac. 178. Amalaſonthe releguée dans une Iſle de ce lac, *ibid.*
Brefs ou brevets, ce qu'ils ſignifient, 424
Brutiens, leur revolte, 49

C

CAnnes employées pour écrire, 322
Canons, les Religieux ne doivent pas les ignorer, 379
Cardinal, Prince Cardinal de Rome qui accompagnoit les Rois, 447
Carpilion, fils d'Ætius, 6
Caſſien doit être lû par les Moines 316. & ſuiv.
Caſſiodore, ſa naiſſance, p. 3. & ſuiv. *Voyez ſur tout ce qui le regarde la Table des Chap.*
Le nom de Caſſiodore commun à pluſieurs familles. p. 18. mais devenu propre à la maiſon de Caſſiodore, *ibid.*
Pieté de Caſſiodore 139. 156. & ſuiv.
Caſtel, Monaſtere de Caſſiodore, 298
Centuriateurs refutez touchant la retraite de Caſſiodore 291. & ſuiv.
Chalcedonius & Geronce Abbez des Monaſteres de Caſſiod. 307
Chanceliers des Provinces 206. & ſuiv. Chanceliers des Préfets du Prétoire, 207. d'où ce nom étoit tiré, *ibid.*
Charges doivent être données au ſeul merite, 83. 516. & 527
La Charité. deſcription & éloges qu'en fait Caſſiodore, 400. & ſuiv.
Cherté, remedes qu'il y faut apporter, 146. *Voyez* famine.
Chorſamantas Maſſagete ſort victorieux d'un combat contre 70. Cavaliers. 255
Chronique de Caſſiodore, 476. On l'examine, *ibid* & ſuiv.
Clem. Alex. ſur les Epitres de S. Pierre, de S. Jean & de S. Jacques, 359
Clepſidres ou horloges à eau, 299. ce que Jules Ceſar en dit 300. 301. 302
Les Clercs doivent être

jugez par les Evêques 425. causes des Clercs renvoyées au Pape, 143
Clovis victorieux des Allemans 74. fait la guerre à Alaric, *ibid.* succés de cette guerre 80. lettre que Theodoric luy écrit, 78. & suiv. Appellé *Luduin*, 78
Colere maladie incurable des Princes, 114
Commentaire de Cassiod. sur les Pseaumes, 478. lisez le sommaire du ch. 3. du l. IV.
Commentaire sur les Cantiques attribuez à Cassiodore, 500. il n'est pas de luy, 501
Communion du Corps & du Sang de J. C. 491 Elle efface les pechez, *ibid.*
Complies comptées par Cassiodore entre les heures de l'office divin. 311. & suiv.
Comte des liberalitez Royales. 34. fonctions de cette charge, *ibid.* & p. 35
Comte des revenus particuliers, quelle étoit cette dignité, p. 31. & 32. Origine du titre de Comte, 33
Concile II. de Nicée condamne ceux qui méprisent l'habit Monastique, 281
Conciles de Thionville & de Meaux, 275
Conciles generaux, veneration qu'il faut avoir pour eux, 365. si Cassiodore a parlé du V. Concile 365. & suiv.
Constantinien Chef de l'armée Romaine en Dalmatie, 222. tire l'épée contre Belissaire & est tué, 259
Consulaires, quelle autorité ils avoient. 444
Consuls, en quoy consistoit leur dignité 103. & 104
Conversion signifie la profession Monastique 305. & 306
Corps humain, Cassiod. en fait la description & l'éloge, 461
Croix le signe de la Croix efface les pechez legers, 492
Curiales, ce qu'ils étoient selon Cassiod. 146

D

S. DAcius, Evêque de Milan 229. Cass. se sert de luy pour faire

distribuer des bleds dans une grande famine. *ibid.* traite de la reduction de Milan, 260
Daniel mis parmy les Agiographes & non parmy les Prophetes, 347
Maison des Deces illustre 437 éloge de cette maison, *ibid.*
Denys le Petit, son éloge 337. Il enseigne la dialectique, 378. ses Ouvrages 379. la sainteté 380. & 381.
Diapsalma, ce que c'est, 487
Dioscore, Patriarche d'Alexandrie Eutychien, 185
Dioscore, Diacre Simoniaque, 148. excite un schisme contre le Pape Boniface, *ibid.*
Domestiques étoient les gardes à cheval, 223
Dommages causez par les gens de guerre doivent être reparez, 209
Donation, celle qui est faite par une femme separée de son mary est nulle, 430
Duels défendus par Theodoric, 65

E

Eaux, secret pour les découvrir. 71. comment discerner celles qui sont bonnes, 72
Ebrimire gendre de Theodat prend le party des Romains, 222. 232
Ecclesiastique, Jesus fils de Sirac en est auteur, 352. appellé toute vertu, *ibid.*
Eclaircissemens sur quelques endroits de Cassiodore, 54..61. 109. 130. 136. 467. 497.
Ecoles de l'Ecrit. sainte, que Cassiodore tâche d'établir à Rome 192. pourquoy il n'y en avoit point, 193
Ecoles d'Alexandrie, 192. & de Nisibe, *ibid.* & 193
Ecriture sainte traduite en Langue Gothique, 46. soin que Cassiodore a de la lire étant seculier, 133. Il compose un livre de l'Institution, ou de la maniere d'étudier la sainte Ecriture. 340. & suiv.
Excellence de l'Ecriture sainte 318. Son élo-

quence, sa profondeur, sa grandeur, 489. 490
Personne n'a plus travaillé que Cassiodore, pour établir l'étude de l'Ecriture], 364. Canon de l'Ecriture, 367
Introducteurs à l'Ecriture sainte, 364
Les Religieux doivent la lire, 315. 318. & l'étudier, *ibid.* Ordre qu'il faut garder dans cette étude, 340. & suiv.
Les Commentaires des Saints Peres sur l'Ecriture doivent être lûs, 315. qui sont les meilleurs 341. & suiv.
Commentaires sur le nouveau Testamment 356. & suiv.
Regles à observer dans la correction des livres de l'Ecriture sainte, 367. & suiv. & pour son intelligence, *ibid.*
Ecuyer, charge considerable sous le regne des Gots, 235
Editions nouvelles, leur utilité, 342. 343
Eglise, protection de Dieu sur son Eglise, 30. hors d'elle il n'y a point de salut, 400
Elephans de bronze à Rome, 217
Empire d'Occident, diverses révolutions qu'il éprouve p. 25. & suiv. partagé entre les Barbares, 29
Ennodius fait l'éloge de Theodoric, 114. & suiv.
Epitre aux Rom. Notes Pelagiennes dessus attribuées au P. Gelase, 357. & 358
Etudes établies dans le Monast. de Cassiodore 330. & suiv. *Voyez* tout le livre III. depuis le chapitre IV. inclusivement. Maximes sur l'étude & sur les sçavans, 521
Evêques, leurs devoirs, 160. Ils doivent donner des avis aux Ministres, 161
Il ne faut pas croire ce qu'on en dit de mal, 425. honneur que leur porte Theodoric, 429
Eugippe Abbé & Prêtre, ses Ouvrages 374. & suiv. il redige S. Aug. *ibid.*
Eusebe aveugle dés l'enfance devenu tres sçavant 350. Cassiodore le consulte, *ibid.*
Eutaric Prince accompli,

épouse Amalazonte 54. son Consulat celebré par des Fêtes magnifiques, 108
Eutyches réfuté par Cassiodore, 366
Excellence, Theodoric traite Clovis de *son Excellence*, 80

F

FAmine, soins que Cassiodore prend pour y pourvoir 194. & suiv 197. 217. 228. & suiv. & pour la prévenir, 198
Famine où les hommes s'entremangerent, 261
Felix III. Pape, 133
Felix illustre Gaulois, son éloge, 429
La fidelité combien estimée des Princes, 430. & 431
Fils d'armes, 38. 54. 131. en quoi consistoit cette adoption, 132
La Foy. Quelle fut celle de Cassiodore, 398. & suiv. Description de la Foy, 399. & suiv. Toutes les ames sont fort criminelles sans la Foy 461. elle ne suffit pas, 462
Foires aux jours de Fêtes des Martyrs, 145
François, leurs victoires 76. 154. leur maniere de combatre 154. entrent en Italie, 221

G

GEnseric Roy des Vandales, prend Rome, 27
Geographie utile à l'intelligence de l'Ecriture, 376
Gesalic fils d'Alaric luy succede 80. sa mort, *ibid.* & suiv.
La gloire. Si elle est differée jusqu'à la résurrection 468. sentiment de Cassiodore là-dessus, *ibid.* & 469. 470. 475. & des Saints Peres, 470. & suiv. particulierement de S. Augustin, 472. *Voyez* les maximes touchant la veritable gloire & la fausse, 511
Gots, leur origine & abregé de leur histoire, 45. quand devenus Chrétiens, 46. Cassiod. composa leur histoire, 105
Etat du Royaume des Gots en Italie, ou les differentes charges de

cette Monarchie, 442. & ſuiv.
Gouvernement, quels en doivent être les principes, 272
Grace, ſon inamiſſibilité refutée par Caſſiodore, 493. Doctrine de Caſſiodore ſur la grace, 492
Graces, il n'en faut point faire qui tournent au deſavantage de quelqu'un, 431
Gregoire de Tours parle mal d'Amalaſonthe, 182. réfuté, *ibid.*
Vôtre Grandeur, terme dont ſe ſert Theodoric en écrivant à Caſſiodore, 102
Gudeline femme du Roy Theodat 177. ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez, *ibid.* & 216.
Guerre, préparatifs pour la guerre faits par les ſoins de Caſſiod. 211
Gens de guerre, il faut les faire vivre avec diſcipline, 217. 248. C'eſt en quoy conſiſte la force des armées, *ibid.*
Les dommages cauſez par eux doivent être reparez, 430

H

Harpe, Clovis demande à Theodoric un habile joüeur de harpe, 433
Hegumenes, ce que c'eſt chez les Grecs, 381
Heliodore parent de Caſſiodore, p. 13. ſes richeſſes, *ibid* il ſe retire du monde, *ibid.*
Heretiques ennemis de la vie Monaſtique, 280
Hiſtoire des Gots compoſée par Caſſiodore, 499. abregée par Jornandés, *ibid.*
Hiſtoire Tripartite, 496 & ſuiv. Fautes qu'on y a trouvées, 497. & ſuiv. on les excuſe, *ibid.*
Hiſtoire ſainte, les Moines doivent la ſçavoir, 370
Hiſtoriens Eccleſ. 370. & ſuiv.
Hiſtoriens conciliez touchant l'entrée de Theodoric en Italie, 38. & ſuiv.
Horloges au Soleil & à l'eau; 299. 301. 302. 315.
Hoſpitalité gardée dans le Monaſtere de Caſſiodore, 326

Hôteleries, Reglemens que Cassiodore fit pour les Hôteleries 204. & suiv.
Hôtes, comment il faut les recevoir, 204
Humilité, éloge de cette vertu 402. & suiv. elle doit accompagner toutes les vertus 412. La priere la conserve *ibid.* & suiv. *V.* 511. & suiv.
Huns, origine de ces peuples, p. 6. leur portrait p. 7. Abregé de leur histoire, *ibid.* & p. 8. 9. 10. 11

I

JEan I. Pape envoyé en ambassade par Theodoric, 112. sa prison 113. sa mort 114.
Jean II. Pape consulté par Cassiodore, & d'autres Senateurs, écrit une lettre fort sçavante, 189
Jean Maxence Moine Scythe sçavant, 187
J. C. diversement representé dans les Pseaumes, 488
Illustre, quel titre d'honneur c'étoit chez les Romains, 4
Importun. éloge magnifique que Theodoric fait de sa vertu, 435
Impots, comment les exiger, 84. 87. 99. *Voyez* Tailles.
Jornandés repris 53. éclairci 129. 134. 246.
Italie, Royaume d'Italie sous Theodoric & les Rois Gots, quelle étoit son étenduë, 57. 100. & suiv. 130. 214.
Jugement dernier, s'il doit arriver aprés 6000. ans de durée du monde 493.
Juges, comment on doit les choisir, 66. leurs qualitez 86. 206. 208. *Voyez* Officiers. Maximes sur les devoirs des Juges, 542
Julius Titianus, ses Ouvrages, 376
Junilius Eveque d'Afrique 193. ses Ouvrages 364
les Justes. A quels signes on les reconnoît, 462. & 463
Justin Empereur ennemy de tous les heretiques, 109
Justinien succede à Justin, 130. ses intelligences avec Theodat, 136. Il n'a point été ignorant, 214. & suiv. Origine

de cette opinion, touchant son ignorance, *ibid.* Comment il étoit de la famille Aniciene, 262
Medailles de Justinien, 233

L

LAmpes perpetuelles, 300. & 301
Leonard d'Arezze repris 224
Lettres de Cassiodore, leur Critique, p. 419. jusqu'à 449
Lettres, gens de lettres honorez par Theodoric 67. & suiv. par Athalaric 144. les lettres sont un grand ornement pour les Princes, 124. 172. & suiv. combien elles font d'honneur aux personnes mêmes des conditions les plus élevées, 439
Obligation qu'elles ont à Cassiodore, 384. & suiv.
Lettres profanes utiles 333. 341. & suiv. utilité que de grands Saints en ont tirée 372. *Voyez* Etudes.
Liberius Patrice, 51. Sa generosité, *ibid.* & 52.
Liberius Préfet des Gaules, 129. 246
La Ligurie affligée d'une horrible famine, 261
Lilybée place de Sicile cedée aux Vandales 136 recommandée par Justinien, *ibid.*
Logothete, quelle étoit cette charge, 264
Lombards en Italie, 268

M

MAgiciens punis par Theodoric, 65
Homme Magnifique titre d'honneur considerable, 337
grand Maître, son Office, 95
Maîtres des Comptes au temps de Cassiodore, 209
Maître interieur qu'il faut consulter, 157 467
Malades, soin qu'on doit avoir d'eux, 325. & suiv.
Marbre dont les diverses couleurs expriment ce que represente la peinture, 69
le Comte Marcellin, ses Ouvrages, 376
Marciliane, fontaine miraculeuse, 432
Mariage, Sacrement, 430.

les Rois donnoient des dispenses pour les mariages, 447. & suiv.
Surintendant de la Marine, 34
Actes des Martyrs, Cassiodore en recommande la lecture aux Moines, 317
Mathasonthe fille d'Amalasonthe : Vitiges l'épouse 238. menée à Constantinople 262. Justinien luy fait épouser son frere Germain, *ibid.*
Maxime Senateur de la maison des Anices, épouse une Princesse du Sang Royal des Gots, 223
Maximes de Cassiodore sur la liberalité des Rois 426. 434. 435. 438. 439. 440. 539
Sur l'administration de la justice 427. 433. 435. 438. 439. 542 *V.* encore sur les actions de vertu 429. sur les recompenses 434. sur le gouvernement, 493. sur differens sujets 433. 440. & suiv. *Voyez* depuis la p. 503. jusqu'à la fin un recueil de Maximes tirées de Cassiodore ; les sujets en sont marquez dans la Table des Chapitres.
Mechaniques, leur utilité 68. & 69
Medecine, les Religieux qui ont soin des malades doivent y être habiles, 326
Medecins, serment qu'ils faisoient, 444. leur Comte avoit de grands privileges, *ibid.*
Merite, quand il est grand, on en fait quelque fois un crime d'état, 94
Milan saccagé par les Gots & les Bourguignons 260. trois cens mille hommes y perissent par l'épée, *ibid.* le Milanez affligé d'une horrible famine, 261
Ministres d'état, soin qu'ils doivent avoir d'empêcher que les peuples ne soient vexez, 200. & d'arrêter la cupidité des gens d'affaire, 201. de fixer un prix raisonnable aux vivres, 202 *Voyez* les maximes sur les Ministres, 540
Moderation, *Voyez* les Maximes sur ce sujet, 515

Monnoyes, soin qu'on prenoit de les faire bien frapper, 34
Vie Monastique, son Origine, 274. ses progrés *ibid. Voyez* le ch. 1. du l. III. Cassiodore l'embrasse 288. & suiv. 304. & suiv. embrassée de son temps par des Princes & des Princesses, 389
Sentimens élevez qu'en a Cassiodore 407. & suiv.
Etat Monastique appellé Religion par les anciens, 355
Elie, Elisée Jean Bapt. s'ils ont été les Patriarches des Moines, & en quel sens 274. & suiv.
le Monde, differentes opinions de sa durée, 425. & suiv.
Monopole, combien odieux, 429
Mucien traduit les homelies de S. Chrysostome sur l'Ep. aux Hebreux, 358
Mundus Genéral de l'armée Romaine en Dalmatie, 219. défait par les Gots 222. sa mort prédite par les Sibylles, *ibid.*
Musique son origie 358
Auteurs qui en ont traité, 359

N

Naples prise par un aqueduc, 231
Narsés Genéral des Romains termine la guerre contre les Gots, 268. appelle les Lomb. *ibid.*
Notaire, quelle étoit cette dignité, 5

O

Odoacre Roy des Erules s'empare de l'Italie, p. 28. *Voyez son histoire au ch. 2. du l. 1.* son portrait p. 40. & suiv.
Officiers, Reglemens qui les regardent 146. & suiv. 175. 206. Il faut leur donner des appointemens, pour leur ôter tout pretexte d'exercer des concussions 147. ils devoient faire les expeditions gratuitement, 206.
l'Oraison Dominicale efface les pechez legers de pensée, & les mouvemens dereglez, 491. & suiv.
Orgues, S. Augustin en

parle, 68. en usage du temps de Cassiodore, *ibid.*
Origene, ce qu'en pense Cassiodore, 345
Orthographe, Auteurs qui en ont traité 223. Cassiodore fait un livre sur ce sujet, *ibid.*
Ostrogots, origine de ce nom 45. leur histoire, *ibid.* & suiv. jusqu'à la fin du 2. liv. étenduë de leur Monarchie sous Theodoric 110. & suiv. *Voyez* Gots.
Ouvrages perdus de Cassiodore, 500

P

PAix, Quel usage les Princes en doivent faire, 73
Papes Ambassadeurs de Rois 112. 226. & suiv. leur autorité sur tous les Chrétiens 157. & suiv.
Patrices Peres du Senat, 101. Clovis & Charlemagne prenoient la qualité de patrices des Romains, *ibid.*
saint Paul, respect des Gots Ariens pour l'Eglise de S. Paul, 256
Pauvreté Evangelique, de quel prix elle est 410. 411. 414
Pechez, huit moyens pour les effacer reconnus par les anciens, 491
Pecheurs, à quels signes on peut les reconnoître, 462. & 463.
Penitence, sa necessité, 403. & suiv. Pseaumes de la Pénitence expliquez excellemment par Cassiodore, 404. & suiv.
les Peres doivent être lûs par les Religieux sur les matieres de dogme & de discipl. 316. 369
Peuples, il faut écouter leurs plaintes, 102
Philosophie, son usage est de nous porter à Dieu, 336
Phæba Roy des Rugiens 36
Phosphores de plusieurs sortes, 300
saint Pierre défend la Ville de Rome du côté de son Eglise, où les murs étoient ruïnez, 256. Respect des Gots Ariens pour cette Eglise, *ibid.*
Pierre le Foulon, heretique, 185
Pierre Abbé de Tripoli, fait un Commentaire

composé des seuls passages de S. Aug. 360
S. Placide. Ses actes éclaircis, 262. 266. & *suiv.*
Postes. Leur ancien établissement, 95
Pourpre. Sa description, 422. & *suiv.* Comment on en trouva le secret, 423. Mers qui la produisent, *ibid.*
Prefet du Prétoire, 96. En quoy consistoit sa Charge, 97. & *suiv.* Joseph l'étoit en Egypte, 98
Présages. Quels furent ceux du succés de la guerre des Gots & des Romains, 254. Comment les anciens Peuples de la Germanie les tiroient, *ibid.*
Presens. Les Officiers n'en doivent point recevoir, 83.
Priere necessaire pour conserver la vertu, 412. & *suiv.* Necessaire à l'étude, 382. & *suiv.*
Diverses Prieres composées par Cassiodore, 382. 413. 495.
Primasius, Evêque d'Adrumet, 163. A écrit sur l'Apocalypse, *ibid.* & 363.
Primcier des domestiques, quelle dignité c'étoit, 223.
Morale des Princes. *Voyez p.* 530. & *suiv.*
Education d'un Prince, 543.
Prisonniers. Cassiodore les délivre par un motif de pieté, 20
Proba Vierge Romaine, 13.
Procedures abregées par Theodoric, 424
Procope Secretaire de Belissaire, 255
Professeurs des Arts liberaux & du Droit favorisez par les Rois Gots, 144
Prophetie. Sa definition 484.
Prophetes. Le S. Esprit s'est quelquefois retiré d'eux, 484
S. Prosper. Qui est celuy dont parle Cassiod. 371
Protecteurs, étoient les Gardes à pied, 223
Provence cedée par les Gots aux François, 129 130 246.
Pseaumes. Leur excellence, 315. Ils sont tous de David, 485. Les noms qu'on lit dans leurs titres, marquent les prin-

cipaux Chantres, *ibid.* Trois manieres de châter les Pseaumes, 486. *Lisez le Somm. du Ch. 3. du Liv. IV.* Eloge des Pseaumes, 490. 494.

Psalterion. Comment il etoit fait, 486

Pugna. Etimologie de ce mot, 427

Q

Questeur. En quoy consistoit la Charge, 91. & *suiv.*

R

Raphaël de Volterre repris, 140

Recompense. *Voyez les Maximes sur ce sujet,* 524.

Relier les Livres est un travail convenable aux Moines, 324. Avec quelle proprete Cassiodore veut qu'on relie, *Ibid.* & 325.

Remora, poisson. Ses effets merveilleux, 427

Retraite necessaire pour travailler à son salut, 273.

Rheteurs anciens, 335

La Rhetorique & la Dialectique, en quoy elles different, 337

Rome. Theodoric y fait une entrée magnifique, 63. Eloge de cette Ville, 196. Il n'estoit pas permis à ses citoyens de s'en absenter pour longtemps, 438. & *suiv.*

Rugiens, peuple de Germanie, 36. Défaits par Odoacre, *ibid.*

S

Saïons, Gardes des Chanceliers, 108

Saisons dereglées mauvais prognostics, 198. & *suiv.*

Moines Scythes. Proposition nouvelle qu'ils veulent faire recevoir, 187. Le Pape Hormisde la condamne, *ibid.* Jean II. l'approuve, 188. Leur profession de foy envoyée par eux à Saint Fulgence, *ibid.*

Les Secretaires de nos Rois étoient autrefois les Chanceliers, 56

Sel. Officier de la Cour Imp. qui avoit soin de la vente du Sel, 34

Senateur. Si c'étoit le nom propre de Caff. 18. & *suiv.* Sentiment du P. Sirmond, 20. & *suiv.*

Les Senateurs n'étoient

pas exempts des contributions & des impôts, 65
Sepulchres. Violateurs des sépulchres punis, 32
Severe Moine Eutychien fait Patriarche d'Antioche, Chef des Severiens, 187
La Sicile preservée de l'invasion des Vandales par le grand-pere de Cassiodore, 4
Siciliens naturellement inquiets, 49. Se revoltent, *ibid.* Reçoivent Belissaire, 220
Sigismond fils de Gondebaud Roy des Bourguignons, 53. Il épouse une fille de Theodoric, *ibid.*
Silence loüé & recommandé par Cassiodore. 409. *& suiv.*
Silvere Pape chassé de Rome par Belissaire, 257
Simoniaques. Edit d'Athalaric contre eux, 148
Sirmic reprise par les Gots, 81
Sous d'or, 203
Spectacles. Leur licence reprimée par Theodoric, 66. Officiers établis pour les regler, 446
Squillacci, patrie de Cassiod. 14. Sa description, *ibid.* & 15. 16. 17. 22. Grands travaux que Cassiod. y fait faire, *ibid.* & 84. Il y bâtit son Monast. 295
Statuës. Officiers établis pour veiller à leur conservation, 446
Symmaque, Pape successeur d'Anastase II. 59. Schisme formé contre luy, *ibid. & suiv.* Sa mort, 104. Theodoric decide en sa faveur, 60 & 63. Symmaque Patrice celebre, 14. Theodoric le fait mourir, 114

T

Tailles. Moderation avec laquelle il les faut exiger, 100. *& suiv.* 249. Moyen pour en faciliter le payement, 209.
Tejas Roy des Gots, 268. Sa valeur, *ibid.*
Theodat. Ses mauvaises qualitez, 136. 164. *& suiv.* 213. Repris par Theodoric & par Amalasonthe, 165. Fait Roy, 167. *Voyez les Somm. des Chap.* 3. 4. 5. *du* II.

Livre. Sa mort, 234. Son portrait, *ibid.* Ses Médailles, 233
Theodebert Roy d'Austrasie passe en Italie, 221. Son armée y est ruinée par les maladies, *ibid.*
Theodora femme de Justinien jalouse d'Amalasonthe, 180
Theodoric Roy des Gots, 37. *Voyez les Somm. des Chap.* 2. 3. *&c. du L. I.* Sa modestie, 102. Sa mort, 114. Son éloge, 115. Son portrait, 118
Therapeutes d'Egypte dont parle Philon, s'ils ont été Moines & Chrétiens, 176
Thibaud élû Roy d'Italie, 264. Tué par Bellas, 265.
Ticonius Donatiste avoit écrit sur l'Apocal. 363
Timothée Elûre grand Eutychien, 185
Torpille, poisson. Ses effets surprenans, 427
Totila neveu du Roy Thibaud fait Roy des Gots, 265. Reprend plusieurs places, *ibid.* Gagne de grandes victoires sur les Romains, 266. *& suiv.* Ses vertus, 267. Sa mort, *ibid.*
Trajan, le premier des Empereurs, prête serment au Senat, 132
Traitans. Comment doivent être punis de leurs vexations, 209
Traité conclu entre Theodat & Justinien, 232. *& suiv.*
Transcrire des Livres est le travail le plus utile & le plus convenable aux Religieux, 321. *& suiv.* Exactitude qu'il y faut apporter, 324
Travaux manuels établis par Cassiod. dans son Monast, 319. *& suiv.* 325. *& suiv.*
Tribun. Quelle étoit cette dignité, 5
Trithéme refuté touchant la cause de la retraite de Cassiod 293. & le lieu de sa retraite, *ibid. & suiv.*

V

VAisseaux sacrez de l'Egl. de S. Pierre de Rome engagez par S. Agapet, 227. Cassiodore les fait rendre & reporter avec pompe, 228
Vandales persecutent les Catholiques, 30. 50

Vassaux

Vassaux du Monastere de Viviers, 303. Obligation des Religieux d'instruire leurs vassaux, *ibid.* & de ne les pas trop charger, 304
Veranilda, Dame de qualité persécutée pour la Rel. Cath. 190
Vertu. *Voyez les Maximes de la veritable vertu & de la fausse*, 509
Vertus morales des Philosophes inutiles, 462
Victor Evêque de Martyrit corrige Cassien, 317
Victor de Vite, 284
Victorin. Ses Ouvrages, 351. 362. Qui il est, *ibid.* & 363.
Les Vidames sont tres-anciens, 445
Viviers, Monastere bâti par Cassiodore, 295 Sa situation, *ibid.* & *suiv.* Il étoit double, 298. Cela n'est pas contraire à la Regle de S. Benoist, 329. Sa magnificence, 299. & *suiv.* Ce qui excuse cette magnificence, 301. *Voyez le Ch. 2. du Liv. III.*
Vigile mis sur la Chaire de S. Pierre, 257
Vigile Evêque d'Afrique a écrit sur l'Apocalypse, 363.
Viguier. D'où vient ce mot, 443
Viguerie, *ibid.*
Visigots, 45. & *suiv.*
Vitiges élû Roy des Gots, 235. Epouse Mathasonthe fille d'Amalasonthe, 238. *Voyez le Sommaire du Chap. VI. du Liv. 2. & les suivans.* Pris & mené à Constantinople. 262
Vœux Monastiques. Saint Basile en parle, 279. & S. Augustin, 283
Vraias neveu de Vitiges, refuse le Royaume d'Italie, 264
VVarniens. Quels peuples c'étoient, 77

Z

Zenon Empereur, favorise Theodoric, 38. Fait un Edit qui trouble l'Eglise, 186

Fin de la Table des Matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOÜIS, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra, Salut: Nôtre bien amé Dom Denys de Sainte Marthe Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, nous a fait remontrer qu'il a composé un Livre intitulé, *Le Politique Chrétien, ou la Vie de Cassiodore*, lequel il desireroit faire imprimer & donner au Public; ce qui l'oblige de recourir à Nous, pour luy être pourvû de nos Lettres de permission sur ce necessaires. A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant, & luy faciliter les moyens de mettre au jour un Ouvrage si avantageux au Public: Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre par tel Libraire ou Imprimeur, en tel volume, marge, caractere, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de huit années consecutives, à commencer du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer; iceluy vendre & distribuer par tout nôtre Royaume. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, sous quelque prétexte que ce soit, même d'Impression étrangere, ou autrement, sans le consentement dudit Exposant ou de ses ayans cause, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, mille livres d'amende, dépens, dommages & interêts; à la charge de faire imprimer ledit Livre sur de bon papier, & en beaux

Caracteres, ſuivant le Reglement de la Librairie & Imprimerie, & d'en mettre deux Exemplaires en nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur BOUCHERAT Commandeur de nos Ordres, à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire joüir & uſer ledit Expoſant & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens contraires. Voulons qu'aux Copies collationnées des Preſentes par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires foy ſoit ajoûtée comme à l'Original, & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre l'Extrait des Preſentes, elles ſoient tenuës pour dûëment ſignifiées. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire pour l'execution des Preſentes toutes Significations, Actes & Exploits neceſſaires, ſans pour ce demander autre permiſſion : CAR tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Paris le quatorziéme jour de Janvier l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-quatorze, & de nôtre Regne le cinquante-un. *Signé*, Par le Roy en ſon Conſeil, BULTEAU.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 5. Juillet 1694.

Signé, P. AUBOUIN Syndic.

Et ledit R.P. DE SAINTE MARTHE a cedé le preſent Privilege à JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy à Paris, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 17. Juillet 1694.

Les Exemplaires ont été fournis.

Fautes à corriger.

P. 287. *l. antepenult.* ne pouvoit par, *lisez*, pas:
P. 299. *l. dern. aquis ductantibus*, lisez, *guttantibus*.
P. 337. *l.* 11. d'un Traité, *lisez*, du Traité.
P. 375. *l.* 9. 3 8. *lisez*, 338.
P. 384. *l.* 5. serviteur, *lisez*, esclave.
P. 427. *l.* 26. ἔκειν, *lisez*, ἔχειν.
P. 430. *l.* 17. sans qu'elle, *lisez*, sans qu'il.
P. 467. *l.* 28. dans ce Traité, *lisez*, dans un endroit de ce Traité.
P. 477. *l. penult. præstoratum*, lisez, *præfloratum*.
P. 504. *l.* 12. dans sa, *lisez*, de sa.

Österreichische Nationalbibliothek
+Z170734807

Digitized by Google

Digitized by Google